



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 052 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 8 février 2005**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 février 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

*Prière*

## AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### COMPTES PUBLICS

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent des comptes publics, relatif aux comptes publics du Canada pour l'année 2004, qui a été renvoyé au comité le jeudi 21 octobre 2004.

\* \* \*

• (1000)

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime. Le député d'Algoma—Manitoulin—Kapusksing souhaiterait que l'on revienne à la présentation de rapports de comités.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation de rapports de comités?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

• (1005)

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusksing, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, relatif au certificat de nomination de Pierre Coulombe, président du Conseil national de recherches du Canada.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

#### MOTION DE L'OPPOSITION—L'AIDE AUX INDUSTRIES DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ)** propose:

Que la Chambre constate l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile rendu public par le gouvernement après l'annonce de la fermeture de six usines à Huntingdon et lui demande de le compléter notamment sur la base des éléments suivants: l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux; la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens et la création d'un programme d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés.

—Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir de présenter cette motion, d'abord parce que j'ai l'impression qu'elle se situe dans la lignée du travail du Bloc québécois pour la défense des intérêts du Québec. Comme vous le savez, une part importante des industries du vêtement et du textile se retrouve au Québec. De plus, dans ce cas-ci, nous défendons les droits des travailleuses et des travailleurs à maintenir un emploi dans une industrie qui est actuellement menacée et qui, grâce à des politiques gouvernementales adéquates, serait en mesure de prospérer comme elle l'a fait par le passé.

En ce sens, je relirai la motion du Bloc québécois, afin que l'ensemble des personnes qui nous écoutent ou qui prendront connaissance de ce débat extrêmement important sur l'avenir des industries du textile et du vêtement en saisissent bien le sens:

Que la Chambre constate l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile rendu public par le gouvernement après l'annonce de la fermeture de six usines à Huntingdon et lui demande de le compléter notamment sur la base des éléments suivants: l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux; la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens et la création d'un programme d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés.

Comme je le mentionnais, l'industrie du textile est extrêmement importante au Québec et au Canada. En effet, elle représente 48 000 emplois manufacturiers et 6,6 milliards de dollars en production chaque année, dont plus de 50 p. 100 est exporté. De fait, on parle de 3,58 milliards de dollars en exportations, dont une large part se rendait, jusqu'à tout récemment, aux États-Unis, et continue de le faire, mais dans des proportions moindres. On constate donc qu'il s'agit d'une industrie manufacturière extrêmement importante.

### *Les crédits*

Dans le cas du vêtement, on parle de 94 850 emplois. Les chiffres que j'avance sont valables pour 2001. Cette industrie représente une production de 6,72 milliards de dollars, ce qui est équivalent à ce qu'on connaît sur le plan du textile. Les exportations sont à hauteur de 40 p. 100, soit 2,73 milliards de dollars.

Comme on peut le constater, il ne s'agit pas d'une industrie mineure sur le plan manufacturier, elle est extrêmement importante. Comme je le mentionnais, 55 p. 100 de la production de vêtements au Canada se fait au Québec.

Malheureusement, ces deux industries vivent actuellement des chambardements. Ce ne sont d'ailleurs pas les premiers qu'elles vivent au cours de leur existence industrielle. Cependant, l'attitude du gouvernement fédéral fait en sorte qu'elles ne reçoivent pas l'aide nécessaire pour pouvoir passer au travers de la période de transition rendue nécessaire parce que les règles du jeu ont changé.

L'impression que nous avons, qui semble être partagée par mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, c'est que le gouvernement fédéral, depuis un certain temps, a fait une croix sur les industries du vêtement et du textile, pensant que dans le jeu de l'ouverture des marchés, le Canada perdrait peut-être ces deux secteurs industriels, mais en gagnerait ailleurs et qu'au bout du compte, les choses s'équilibreraient.

Malheureusement, cela ne se passe pas ainsi. Ce sont de véritables personnes qui perdent des emplois dans les industries du vêtement et du textile; ce ne sont pas que des statistiques. Il s'agit de gens qui se retrouveront en chômage, souvent des femmes et des immigrants, et qui auront ensuite de la difficulté à se trouver un nouvel emploi.

Ces pertes d'emplois touchent souvent aussi des communautés qui voient l'usine de la municipalité ou de la région disparaître. Ce n'est pas parce qu'on ouvre les marchés de façon inconsidérée que d'autres industries viendront nécessairement s'installer dans ces régions affectées par ces fermetures d'usines.

Dans Maskinongé, par exemple, on a récemment procédé à des fermetures et 50 personnes ont perdu leur emploi. Il est fort probable que l'ouverture débridée des marchés fera en sorte que ces 50 emplois seront recréés sur la base d'autres activités industrielles ou économiques.

Le gouvernement est aveugle au fait que les industries du vêtement et du textile sont extrêmement dynamiques. J'en veux pour preuve que, selon Statistique Canada, le textile représente le douzième secteur industriel en importance, en termes de recherche et développement. Ce n'est pourtant pas l'image qui nous est projetée par le gouvernement libéral. Cette image est plutôt à l'effet d'une industrie qui n'est pas en mesure de s'adapter aux changements. Ce n'est pas nécessairement le cas, si cette industrie reçoit l'aide nécessaire et que les efforts déjà consentis en recherche et développement sont appuyés.

● (1010)

Je me rappelle très bien que, dans le cas du vêtement après l'Accord de libre-échange nord-américain et même l'Accord de libre-échange États-Unis-Canada, on nous annonçait la mort du vêtement. Dans la région de Montréal, c'était la consternation. Les gens se sont retroussés les manches: ils ont travaillé à confectionner des vêtements haut de gamme, de meilleure qualité que les importations. Ce faisant, au cours des sept premières années de la décennie 1990, les exportations de vêtements ont augmenté de plus de 400 p. 100. C'est loin d'être une industrie moribonde.

Cependant, le contexte a changé. On a été en mesure de s'adapter, aussi bien pour le textile que pour le vêtement, à l'Accord de libre-

échange avec les États-Unis et à l'Accord de libre-échange nord-américain. C'est vrai pour le vêtement et pour le textile, et c'est même vrai pour le meuble, soit un autre secteur industriel à l'égard duquel, selon le gouvernement libéral, il n'y avait pas d'avenir.

Maintenant, le contexte a changé, et ce n'est pas dû strictement à l'ouverture des marchés. Premièrement, il y a le protectionnisme américain. Les Américains ont décidé d'utiliser les Antilles comme lieu de fabrication. Ainsi, ils envoient leur textile pour transformation dans des usines où ils paient des salaires très bas et réimportent ensuite ces vêtements, faits avec lesdits textiles américains, sur leur marché.

Nous n'avons pas accès à ces ententes. Ce qui fait que toute une partie des textiles canadiens et québécois perd son marché naturel qui est le marché américain. Cela va à l'encontre de l'esprit de l'Accord de libre-échange nord-américain qui devrait privilégier les partenaires de cet accord, soit non seulement le Canada, et par conséquent le Québec, mais aussi le Mexique. Devant cette situation qui date de 2000—ce n'est pas quelque chose qui est arrivé hier—, le gouvernement fédéral n'a rien fait. Il n'a rien dit. Il a accepté que les autorités américaines, de façon unilatérale, changent les règles du jeu. Vous savez que l'année 1999 a été l'apogée sur les plans du vêtement et du textile. Cependant, depuis 2000, nos exportations aux États-Unis ont tranquillement diminué sur ces deux plans.

En outre, en 2003, le gouvernement fédéral a décidé—et nous l'avons appuyé—d'ouvrir sans tarif les frontières aux 40 pays les moins développés. Nous étions d'accord avec cette mesure. Cependant, en même temps, nous étions d'accord à la condition qu'il y ait des mesures d'aide à la reconversion de nos industries dans le vêtement et dans le textile, ce qui n'a jamais été véritablement fait. Je laisserai mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup en parler davantage. Les programmes que le gouvernement fédéral a mis en place étaient insuffisants. Dès 2003, on a senti déjà une croissance des importations de ces pays, en particulier du Bangladesh. C'est un deuxième coup que l'industrie du vêtement et du textile a dû subir.

Encore une fois, je rappelle que le Bloc québécois était d'accord avec cette mesure, mais assortie de programmes d'aide aux industries touchées. D'ailleurs, à plusieurs reprises, les représentants de ces industries sont venus devant les comités, que ce soit le Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux ou le Comité permanent des finances, réclamer cette aide du gouvernement fédéral.

Ce qui est maintenant nouveau, c'est que depuis le 31 décembre dernier, les quotas d'importation provenant de l'ensemble des pays, en particulier de la Chine, sont disparus. C'est un troisième élément qui nous fait craindre encore une fois que cette tendance qui s'est amorcée au début des années 2000 se poursuit de façon plus accentuée. On en a eu des preuves avec la fermeture des six usines à Huntingdon, mais plus récemment, avec la fermeture de deux filatures de Gilman.

Tout à l'heure, nous avons rencontré des travailleurs et des travailleuses du textile et du vêtement. Parmi eux, se trouvait une dame qui nous a dit qu'elle venait de perdre son emploi dans une entreprise qui était tout à fait rentable, et je la crois. Cependant, l'employeur ou les actionnaires ont préféré déménager dans un autre pays pour bénéficier d'un rendement supérieur.

*Les crédits*

Le contexte a véritablement changé, et c'est dans ce contexte que le gouvernement libéral aurait dû penser à apporter son aide à l'industrie. Ce n'est pas du tout l'approche que le gouvernement a adoptée. Comme je le mentionnais tout à l'heure, le gouvernement s'est traîné les pieds. Il a attendu qu'il y ait cette crise à Huntingdon pour réagir. Sa réaction s'est alors inspirée d'un rapport déposé en avril 2004 par le Comité permanent des finances.

• (1015)

Alors, on a déposé un rapport en décembre 2004. Je veux bien croire qu'il y a eu des élections générales au mois de juin, mais les mesures étaient connues. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu l'arrivée d'une crise, avec la fermeture de six entreprises à Huntingdon en décembre, pour mettre en application les mesures préconisées par le Comité permanent des finances, plusieurs mois avant? On a perdu de précieux mois.

Plusieurs des mesures annoncées par le gouvernement—au moins une en tout cas—vont prendre du temps à se mettre en place. De toute façon, quand on annonce des programmes d'aide, cela prend du temps avant de voir les résultats.

Si on avait, dès le lendemain des élections, concrétisé et mis en application les mesures préconisées par le Comité permanent des finances, la situation serait probablement meilleure aujourd'hui.

Comme vous le savez, le 14 décembre 2004, le gouvernement a annoncé, en catastrophe et de façon très improvisée, une série de trois mesures. Ce qui est intéressant, c'est que la semaine précédente, j'avais posé une question à la Chambre concernant l'attitude du gouvernement face aux difficultés que vivaient les industries du vêtement et du textile.

Le ministre des Finances m'avait alors répondu que j'étais pressé, qu'il n'y avait pas d'urgence et que le gouvernement travaillait à un plan—on ne savait pas de quel plan il s'agissait—, avec son train-train habituel, donc pas très rapidement et pas très à l'écoute des besoins de la population, des travailleurs, des travailleuses et de l'industrie. Étrangement, une semaine plus tard, les mesures étaient plus précises mais n'étaient pas très surprenantes, puisqu'on reprenait essentiellement ce que le Comité permanent des finances avait proposé.

On a donc proposé l'élimination, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, des droits sur les importations de fibres, de fils et d'intrants textiles utilisés par l'industrie du vêtement, tout en maintenant les droits sur les produits dont on aurait pu prouver qu'ils sont également fabriqués au Canada. C'est une mesure avec laquelle nous sommes d'accord. On la retrouve d'ailleurs noir sur blanc dans la plateforme électorale du Bloc québécois de mai-juin dernier.

Le problème se pose pour déterminer ce qui est produit au Canada de ce qui ne l'est pas. On a demandé au Tribunal canadien du commerce extérieur d'étudier la question. Connaissant le Tribunal canadien du commerce extérieur et les maigres ressources que le gouvernement lui a allouées, on en a pour plusieurs mois avant d'être capables de tirer la situation au clair.

Pendant ce temps, les fabricants importateurs de vêtements vont continuer à payer les droits sans savoir si, au bout du compte, ils vont être remboursés. C'est un petit peu la situation que vivent actuellement les producteurs du secteur du bois d'oeuvre face aux autorités américaines.

Évidemment, ce n'est pas un environnement favorable à l'investissement. Si je suis obligé de payer les droits de douane et qu'on me dit que, dans quelques mois, on m'informerait si, oui ou non, j'avais droit à la mesure, il est clair que pendant ce temps-là, je

n'investirai pour moderniser ma machinerie, pour faire de la recherche et du développement, du design, du marketing et d'autres choses. C'est donc une mesure qu'on aurait dû annoncer au mois de juillet dernier.

La deuxième mesure, c'est l'ajout d'un montant de 50 millions de dollars en cinq ans au programme CANtex. Je laisserai encore mon collègue développer cette question. Toutefois, pour vous donner une mesure de la faiblesse de ce montant, il faut savoir que juste cette année, la dernière année du programme, l'industrie a bénéficié de 26 millions de dollars pour se moderniser.

La troisième mesure, c'est la prolongation de cinq ans des décrets de remises de droits de douane en vigueur. C'est aussi une mesure avec laquelle nous sommes en accord. Cela aide évidemment les fabricants importateurs, mais cela n'aide pas les fabricants de textile et les fabricants de vêtements qui n'importent pas. C'est une mesure adéquate mais c'est insuffisant.

C'est le sens de la première partie de notre motion. Cette Chambre devrait facilement constater, à la vue de l'ensemble de la situation touchant aussi bien le textile que le vêtement, que ces trois mesures annoncées en catastrophe au mois de décembre ne constituent un plan d'aide, ni complet ni suffisant, à ces industries.

Donc, lorsqu'on dit:

Que la Chambre constate l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile rendu public par le gouvernement après l'annonce de la fermeture de six usines à Huntingdon [...]

C'est le sens de cette première partie.

Dans la seconde partie de la motion, on demande au gouvernement, en conséquence, de compléter le plus rapidement possible ce plan d'aide.

Suit le mot « notamment », donc cela n'exclut pas d'autres mesures. Plusieurs ont été suggérées, entre autres, par le représentant de l'industrie du textile qui a écrit une lettre au premier ministre il y a quelque temps. Dans sa lettre, l'Association des fabricants canadiens des textiles reprend, à plusieurs reprises, les mesures dont je viens de vous parler. On voit qu'il a quand même le sens du lyrisme.

• (1020)

Ainsi, chaque fois qu'il parle d'une mesure, il termine le paragraphe ainsi: « À maintes reprises, ce point a été soulevé auprès des ministres et fonctionnaires, mais lui non plus n'a pas été adressé dans l'annonce. » Pour une autre mesure, il termine ainsi: « Nous avons recommandé à vos ministres et à vos fonctionnaires un tel programme, et nous avons été déçus de voir que cette mesure n'était pas incluse dans l'annonce. » C'est ce que dit Harvey Penner, qui est le président de l'Association du textile, qui écrivait au premier ministre en réponse ou en réaction aux mesures annoncées le 14 décembre.

Nous proposons donc une série de mesures. La première, c'est l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux.

Comme je le mentionnais, en 2003, le Canada a décidé unilatéralement d'ouvrir ses frontières aux 40 pays les moins développés. Nous étions d'accord avec cela. Cela dit, on note qu'il y a un seul pays en Asie du Sud-Est qui avait atteint presque 100 p. 100 de ses quotas: c'est la Chine. Même le Bangladesh, malgré la croissance de ses exportations au Canada, n'arrive pas près des 100 p. 100 de quotas qui lui étaient dévolus dans le temps où ces quotas existaient.

### Les crédits

Nous proposons donc très concrètement que, pour une période transitoire, en s'appuyant sur l'accord commercial de l'OMC, en particulier sur les mesures touchant l'accession de la Chine à l'OMC, nous maintenions ce quota—pour ce qui est de la Chine—pour s'assurer d'empêcher l'invasion des produits chinois, que ce soit dans le vêtement ou dans le textile, en particulier. C'est extrêmement important, et cela nous est permis par les accords internationaux. Ce n'est pas quelque chose qui contreviendrait aux accords de l'OMC ou aux accords particuliers que nous avons établis avec la Chine.

À mon avis, il faut rapidement mettre cela en place. Cela créerait un climat beaucoup plus sûr pour nos entreprises, nos travailleurs et nos travailleuses, afin qu'ils puissent travailler à la modernisation et à la reconversion de leurs entreprises.

Deuxièmement, il y a la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens. Cela pourrait se traduire, entre autres, par la possibilité que les textiles canadiens, qui sont transformés ailleurs qu'au Canada, puissent revenir au Canada sans droit de douane, comme les Américains le font. Idéalement, le premier ministre a dit qu'au cours de mars et avril, il allait rencontrer ses homologues mexicains et américains. Idéalement, il faudrait que l'on s'entende avec les Américains, dans le sens de l'esprit de l'Accord de libre-échange nord-américain, pour que les tissus canadiens soient considérés comme les tissus américains, par exemple quand ils sont transformés aux Antilles. Ainsi, ils auraient la possibilité d'aller sur le marché américain. Cela dit, l'on contrôlerait au moins la possibilité de donner le droit à nos producteurs de textile d'exporter vers des pays qui transformeraient cela en vêtements que nous réimporterions sans droit de douane. Cela nous permettrait de garder une partie du marché du textile que nous sommes en train de perdre.

Le troisième élément que l'on retrouve dans cette proposition, c'est la création d'un programme d'aide aux travailleurs et aux travailleuses âgés. Je n'ai pas besoin de parler très longtemps de cette mesure. Depuis des années, soit depuis que le gouvernement libéral a aboli le programme que l'on appelle PATA, nous le demandons, les industries le demandent, les syndicats le demandent et les associations de patrons le demandent. Dans ce sens, il me semble qu'il serait tout à fait normal de s'assurer que les travailleurs âgés, qui perdent leur emploi lors d'une restructuration ou d'une fermeture, puissent avoir un pont leur permettant de se rendre dignement jusqu'à leur retraite.

Comme vous pouvez le constater, cette motion est tout à fait raisonnable et est la première réponse que devrait donner cette Chambre aux problèmes que vivent actuellement les travailleurs et les travailleuses, de même que les entrepreneurs dans le secteur du vêtement et du textile. J'inviterais l'ensemble des parlementaires ici à voter en faveur de cette motion, comme un signal très clair qu'ils ont derrière eux les députés du Québec et du reste du Canada.

## AFFAIRES COURANTES

• (1025)

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement pour que le 24<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

concernant la composition de certains comités soit réputé déposé et adopté.

**Le vice-président:** La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—L'AIDE AUX INDUSTRIES DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Joliette de son exposé fort intéressant.

On sait que le Canada s'est traîné les pieds dans ce dossier. Le gouvernement a eu 10 ans pour faire face à la situation. On savait que le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les douanes et les barrières tarifaires par rapport à tout ce qui se rapporte au textile et au vêtement seraient levées.

Au lieu de nous livrer un plan d'aide pour soutenir nos entreprises, quand le gouvernement a appris, par la une des journaux, la fermeture de nos entreprises de textile, il est arrivé en catastrophe avec une série de mesures qu'on qualifie aujourd'hui d'inappropriées. Ce n'est pas uniquement en injectant de l'argent pour essayer de redorer son image qu'on parviendra à corriger cette injustice. Il faut des mesures spécifiques.

Les journaux d'aujourd'hui font mention que, selon l'Institut canadien du textile, cette injustice aurait pu être corrigée par la conclusion d'un accord sur une Zone de libre-échange des Amériques, permettant la libre circulation des marchandises.

J'aimerais demander à mon collègue de nous expliquer comment pourrait s'appliquer cet accord en vue de corriger l'injustice commise envers nos entreprises de textile, en plus de l'injustice que subissent nos travailleurs qui perdent leur emploi. Souvent, ces travailleurs ont passé leur vie à travailler dans cette industrie et se retrouvent aujourd'hui sans emploi.

**M. Pierre Paquette:** Monsieur le Président, je remercie la députée de Drummond de son excellente question. Effectivement, c'est une question fondamentale.

Vous savez que le Bloc québécois a toujours été assez critique face au projet de la Zone de libre-échange des Amériques, surtout sur les plans social et environnemental. Par contre, sur les questions commerciales, les avantages seraient évidents. Un bon accord commercial bien encadré sur les plans environnemental et social serait mieux que la situation actuelle.

*Les crédits*

Par exemple, si le gouvernement canadien donnait la possibilité au textile canadien d'être transformé aux Antilles, comme c'est le cas actuellement pour le textile américain, cela ne permettrait quand même pas à ces vêtements transformés d'entrer sur le marché américain, parce qu'ils ne seraient pas considérés comme des produits comprenant des éléments d'origine canadienne en quantité suffisante pour être assujettis à l'Accord de libre-échange nord-américain. Cela constitue un problème. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas immédiatement adopter cette mesure pour le marché canadien. Par contre, cela ne nous permettrait pas d'entrer sur le marché américain.

Par contre, comme je l'ai mentionné, le premier ministre a annoncé qu'il allait rencontrer MM. Fox et Bush au cours des mois de mars et avril. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange, rien n'empêcherait de dire que les textiles canadiens transformés aux Antilles seraient reconnus comme étant d'origine nord-américaine, tout comme le sont les vêtements faits de textiles américains transformés aux Antilles. Or, cette démarche requiert de la volonté politique, de même qu'une certaine vision sur le plan du développement de l'industrie manufacturière, en particulier du vêtement et du textile.

Du côté des libéraux, on semble mettre une croix sur un secteur industriel parce qu'on entretient des préjugés, parce qu'on ne connaît pas la réalité, parce qu'on ne veut pas regarder dans quel contexte les problèmes se posent. Dans ce cas, on présente des mesures comme celles annoncées au mois de décembre. Celles-ci constituent un premier pas insuffisant pour résoudre le problème.

Cette situation manifeste également l'urgence de relancer les négociations concernant la Zone de libre-échange des Amériques. Cela signifie que le gouvernement canadien devrait abandonner sa vision de la protection des investissements, comme on la retrouve mur à mur dans l'ALENA, selon laquelle les entreprises ont plus de droits que les gouvernements. Nous savons que les gens n'en veulent pas en Amérique du Sud.

Les premiers responsables de l'actuel blocage des négociations pour la Zone de libre-échange, ce sont premièrement le gouvernement canadien et secondairement le gouvernement américain.

• (1030)

[Traduction]

**M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC):** Monsieur le Président, je félicite le député de Joliette d'avoir soulevé la question à la Chambre aujourd'hui.

Elle n'est pas nouvelle. Elle traîne dans le paysage depuis plusieurs années. De toute évidence, la localité de Huntingdon, où sont situées les usines Huntingdon Mills, est durement touchée par les pertes d'emploi. Je crois savoir que Huntingdon compte quelque 2 600 habitants et que les pertes d'emplois représentent environ la moitié de ce chiffre. Nous comptons tous dans nos circonscriptions des localités où sont établies des industries de fabrication et l'ampleur des pertes d'emploi dans ce cas est plutôt effarante.

Ma question pour le député de Joliette porte sur la dernière partie de la motion, qui a trait à un programme d'aide aux travailleurs plus âgés. Des pertes d'emploi de cette ampleur peuvent avoir des effets dévastateurs sur une collectivité. La disparition de la moitié du revenu familial, s'il ne s'agit pas d'une famille monoparentale, a des répercussions non seulement sur les enfants et les personnes âgées, mais aussi, indirectement, sur les emplois connexes.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène, je suis étonné de voir le Bloc focaliser sur ce seul aspect, l'aide aux travailleurs plus âgés.

Il y a eu des fermetures d'entreprises dans mon milieu et tous en ont ressenti les effets. Il faut alors des mesures de recyclage, d'aide à la recherche d'emploi, d'aide économique pour permettre aux gens de traverser la période difficile.

Je demande donc au député du Bloc pourquoi il focalise sur cet aspect?

[Français]

**M. Pierre Paquette:** Monsieur le Président, je remercie également le député de sa question.

Il faut dire que Huntingdon est la pointe de l'iceberg. C'est ce qui est le plus frappant. Nous parlons de six usines qui ferment dans une petite communauté. Toutefois, je rappellerais qu'il y a eu des fermetures à Trois-Rivières, à Montmagny, à Magog et à Montréal. Dernièrement, dans la région de Maskinongé, une entreprise fermait également. Nous devons être très conscients du fait qu'il faut restructurer notre industrie. Elle ne doit pas s'asseoir sur ses lauriers et croire que nous la protégerons ad vitam aeternam.

Comme nous l'avons fait par le passé, lors de l'Accord de libre-échange nord-américain et dans d'autres décennies précédentes, nous avons besoin d'un programme pour aider l'industrie à se reconvertir. Cela dit, il y aura sûrement des pertes d'emplois parce que les entreprises seront trop désuètes au plan technologique ou parce que les innovations technologiques vont faire en sorte que nous aurons besoin de moins de travailleurs et de travailleuses, comme c'était le cas auparavant. Un programme d'aide aux travailleurs âgés est un aspect. J'insiste là-dessus auprès du député car nous avons dit: « Notamment ces trois aspects. »

Dans les propositions que le Bloc québécois a faites au gouvernement, nous voulons également un transfert de 200 millions de dollars au gouvernement du Québec—et c'est vrai pour les autres provinces—pour assurer effectivement des programmes de formation professionnelle. Les gens pourront alors soit se recycler, soit être capables de travailler avec les nouvelles technologies ou dans les nouveaux métiers qui vont se développer dans le cadre de cette reconversion de l'industrie.

Alors, le député a tout à fait raison. C'est un aspect qui nous semble essentiel. Je rappelle que ces programmes d'aide existaient jusqu'en 1997. Nous les avons utilisés—je m'en souviens très bien—dans le cas des fermetures sidérurgiques dans la région de Sorel et dans le cas des fermetures de mines dans la région de L'Amiante.

• (1035)

**M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, je ne sais pas combien il reste de temps pour la période de questions et commentaires.

**Le vice-président:** Il reste seulement 40 secondes.

**M. Marcel Gagnon:** Comme il ne me reste que 40 secondes environ, je vais passer mon tour et céder la parole au prochain député, car ma question serait plus longue que cela.

Nous parlons d'un domaine qui touche l'ensemble du Québec. Toutefois, comme mon comté est largement affecté par cette question, j'aurais aimé que l'on développe davantage à cet égard. Je me reprendrai avec mon autre collègue.

**M. Pierre Paquette:** Je vais profiter des quelques secondes qu'il me reste pour mentionner deux choses très rapidement.

*Les crédits*

Premièrement, il faut maintenir les tarifs sur les importations. Il n'y a aucune obligation dans l'accord de l'OMC pour réduire nos tarifs face aux importations chinoises ou indiennes, par exemple. Alors, il faut maintenir cela, car c'est une aide très concrète à nos industries.

Deuxièmement—et je n'ai pas eu le temps d'en parler, mais j'en aurais l'occasion lorsque je déposerai une pétition de 13 500 noms pour l'étiquetage des vêtements—, nous devons dénoncer les abus qui sont faits, les vêtements qui sont faits par des enfants et des prisonniers et que nous retrouvons sur le marché canadien. Si les consommateurs le savaient, probablement qu'ils choisiraient un vêtement canadien ou québécois ou un textile canadien ou québécois, parce qu'ils savent que nous essayons de donner des droits adéquats à nos travailleurs et travailleuses. Même si ce n'est pas toujours le cas, nous tendons du moins vers cela. Donc, l'étiquetage obligatoire des vêtements nous semble aussi être une mesure pour favoriser le vêtement et le textile canadiens et québécois.

[Traduction]

**L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler de la motion.

[Français]

Je suis heureux de pouvoir traiter de cette motion aujourd'hui et je remercie mes collègues d'avoir soulevé une question aussi importante qui a toujours été au nombre des priorités du gouvernement. Malheureusement, le gouvernement ne peut appuyer cette motion dans son libellé actuel. La raison se trouve dans la première ligne du texte où l'on invite la Chambre à constater l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile.

Loin d'être insuffisant, le plan présentant les nouvelles mesures annoncées le 14 décembre pour aider nos industries du vêtement et du textile à mieux soutenir la concurrence internationale a porté ses fruits. Ces mesures prévoient un allègement tarifaire favorable aux industries du vêtement et du textile. Elles prévoient un financement additionnel pour le soutien des entreprises canadiennes de textile et elles donnent suite aux revendications en faveur de la prorogation des décrets de remise en vigueur dont profitent les fabricants de vêtements et de textile.

[Traduction]

Ces mesures censées être insuffisantes pourraient représenter 600 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Elles vont aider les entreprises canadiennes à améliorer leur productivité et à investir dans de nouveaux produits et de nouveaux marchés, ainsi que leur fournir les outils dont elles ont besoin pour être compétitives sur un marché mondial en pleine évolution.

De plus, cette annonce répond directement aux recommandations formulées l'automne dernier par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Plus particulièrement, le comité a recommandé de proroger l'échéance des décrets de remise des droits visant le secteur du vêtement et d'éliminer immédiatement les droits de douane sur les intrants qui ne sont pas produits au pays. Je pourrais difficilement qualifier d'insuffisant un train de mesures aussi complet qui répond explicitement aux préoccupations du Comité des finances des Communes.

Comment ces mesures aident-elles précisément ces industries? Résumons brièvement les mesures annoncées par le gouvernement il y a moins de deux mois.

[Français]

Le premier volet des mesures annoncées récemment à l'endroit des industries du vêtement et du textile prévoit un allègement tarifaire. Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le gouvernement du Canada a éliminé les droits de douane à l'importation des fibres et du fil sur les importations d'intrants du textile utilisés par l'industrie du vêtement. À elles seules, ces mesures représentent une économie de quelque 90 millions de dollars par année pour les industries du vêtement et du textile.

Le député de Joliette devrait se rappeler que toutes les entreprises de vêtements et de textile peuvent bénéficier de l'élimination des droits de douane sur les intrants qu'elles importent. Ces retombées sont inconditionnelles et s'appliquent à toutes les régions du pays.

● (1040)

[Traduction]

Cependant, et c'est un point très important, les droits de douane demeureront sur les intrants dont il est prouvé qu'ils sont également produits au Canada. Le ministre des Finances a déjà demandé au Tribunal canadien du commerce extérieur de consulter l'industrie textile au cours des trois prochains mois afin de recenser ces produits.

L'industrie textile devra donc prouver quels intrants elle fabrique. On tiendra énormément compte de son point de vue lorsqu'on décidera quels articles en particulier profiteront de l'élimination des droits de douane. Les importateurs devront payer des droits pendant que cette consultation aura lieu et en attendant que les décisions finales ne soient prises quant aux importations qui pourront profiter d'un dégrèvement tarifaire. Une fois que la décision finale aura été prise, les importateurs pourront demander un remboursement des droits versés sur ces produits depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

[Français]

Certains se demandent peut-être si les entreprises de vêtements ne seront pas tenues d'acquitter les droits de douane si l'industrie du textile devait se mettre à produire quelque chose qu'elle ne fabrique pas déjà. La pratique établie de longue date veut que l'on ne rétablisse pas les droits de douane que l'on a déjà abolis, et ce, pour garantir la transparence et la prévisibilité du système tarifaire.

L'économie canadienne profite de cette transparence et de cette prévisibilité en conférant aux entreprises importatrices la stabilité dont elles ont besoin pour décider de leurs investissements à long terme. En outre, les fabricants nationaux de marchandises qui ne sont pas assujettis aux droits savent, lorsqu'ils pénètrent un marché, qu'ils devront faire concurrence dans un contexte où les droits de douane sont absents.

[Traduction]

Le deuxième élément de notre annonce du 14 décembre 2004 est l'aide à l'industrie textile. Le gouvernement du Canada va fournir 50 millions de dollars de plus pour financer le volet efficacité de la production de textiles, le CANtex, sur cinq ans, afin d'encourager les entreprises textiles canadiennes à s'adapter, à passer à des produits à plus forte valeur ajoutée, à développer des créneaux et à améliorer leur productivité. Toutes les entreprises textiles qui produisent des textiles destinés à la fabrication de vêtements pourront demander une aide supplémentaire dans le cadre du CANtex amélioré. Je parle d'une aide supplémentaire, car ce n'est pas la première fois que le gouvernement reconnaît les défis auxquels l'industrie est confrontée sur le plan de la concurrence et agit à ce sujet.

*Les crédits*

[Français]

Ainsi, en février 2004, nous avons versé 26,7 millions de dollars à CANtex après avoir injecté 33 millions dans le Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement. Ces fonds ont été consacrés à plus de 300 projets axés sur l'accroissement de la productivité, la réduction des coûts, une plus grande efficacité et la recherche de nouveaux marchés.

Le député de Joliette devra admettre que ce soutien financier à l'industrie canadienne a fait une différence. Cet argent n'est pas destiné à dédommager des entreprises qui ont peine à soutenir la concurrence. Il vise à aider les entreprises à rehausser leur propre situation en améliorant leurs méthodes de production, en décelant des possibilités nouvelles et en achetant le matériel qui leur permettra de devancer leurs concurrents sur les marchés. Cet argent vise à garantir que nos entreprises puissent se mesurer au reste du monde et en sortir gagnantes.

[Traduction]

La dernière mesure concerne les remises de droits de douane. L'annonce faite en décembre prévoyait la prolongation des décrets de remise de droits de douane mis en place il y a sept ans, à titre de mesure temporaire pour aider les entreprises du textile et du secteur du vêtement à s'ajuster aux pressions concurrentielles découlant de l'accroissement de la mondialisation. Ces décrets rendaient certaines compagnies de six sous-secteurs du textile et du vêtement admissibles à des remises de droits de douane sur certaines importations.

Les profits se sont élevés en moyenne à 30 millions de dollars par année au cours des trois dernières années. Les fabricants de vêtements et les sous-secteurs des chemises à col façonné et des vêtements pour dames ont profité de 90 p. 100 de ce montant.

[Français]

Ces décrets devaient venir à échéance le 31 décembre, et je me souviens très bien que beaucoup de députés de cette Chambre se sont levés pour exiger que le gouvernement proroge ces décrets et donne à ces entreprises le temps de s'adapter.

De nombreuses entreprises de l'industrie du vêtement ont aussi souligné au gouvernement l'importance des décrets de remise pour leur viabilité et nous ont demandé de ne pas laisser ces décrets venir abruptement à échéance à la fin de l'an dernier.

• (1045)

[Traduction]

C'est exactement ce que nous avons fait, et nous avons aussi prévu une période d'élimination progressive de ces mesures temporaires. Les entreprises qui bénéficient de ces décrets ont jusqu'à la fin de 2009 pour s'ajuster et apporter les changements nécessaires en vue de s'adapter à l'environnement commercial en pleine évolution.

Les avantages découlant des décrets de remise passeront à 75 p. 100 des niveaux initiaux en 2007, à 50 p. 100 en 2008, et à 28 p. 100 en 2009. Les décrets viendront à échéance le 31 décembre 2009.

[Français]

Bref, ces dernières années, le gouvernement a maintes fois pris les engagements nécessaires pour aider ces entreprises à composer avec la concurrence à laquelle elles sont confrontées. Nous l'avons fait une nouvelle fois le 14 décembre 2004.

Nous ferons toujours honneur à cet engagement, quel que soit le nombre de motions peu judicieuses présentées par l'opposition au sujet de « l'insuffisance » de régimes d'aide dont profitent

directement les travailleurs de ces entreprises d'un bout à l'autre du pays.

[Traduction]

Il manque un autre élément dans la motion du député aujourd'hui, c'est-à-dire la réalité, la réalité d'une économie mondiale où les marchés sont plus ouverts et les échanges entre les pays atteignent des niveaux sans précédent. Nous refusons de voir cette réalité à nos risques et périls.

Il est clair que les industries du vêtement et du textile du Canada font face à un marché de plus en plus compétitif. La concurrence provenant des pays en développement où les salaires sont peu élevés a augmenté cette année lorsque tous les pays, non seulement le Canada, ont éliminé leurs quotas sur les textiles et les vêtements. Cela est l'aboutissement de négociations de l'Organisation mondiale du commerce tenues il y a dix ans, dont l'objectif était de créer de nouvelles possibilités commerciales pour tous les pays, y compris le Canada, et, je tiens à le rappeler aux députés, pour les manufacturiers canadiens à l'étranger.

Le ministre de l'Industrie avait d'ailleurs dit, quand ces mesures ont été annoncées, que le monde entier traversait la même phase quant au commerce et aux textiles et qu'il était impossible d'y échapper.

[Français]

Heureusement, le Canada a toujours misé sur le commerce. Nos industries reconnaissent ce fait même si certains députés s'y refusent. Selon les conclusions de l'Institut canadien des textiles, au cours des dernières décennies, l'industrie canadienne du textile s'est transformée en effectuant des investissements substantiels et soutenus. Elle l'a fait parce qu'elle mise sur le contexte du commerce international d'aujourd'hui plutôt que sur les règles commerciales du passé que le député de Joliette voudrait rétablir.

Le gouvernement du Canada comprend lui aussi la réalité de notre monde moderne.

[Traduction]

L'annonce d'aide de décembre 2004 tenait compte du risque de représailles commerciales de la part d'autres pays; bref, le risque d'assister à l'imposition de droits compensateurs serait faible. C'est une considération importante si le Canada souhaite instaurer des mesures pour accroître la compétitivité de ces industries. Autrement, la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation de produits fabriqués au Canada plutôt que de produits importés, ce que cette motion semble préconiser, serait probablement contestée par nos partenaires commerciaux de l'Organisation mondiale du commerce.

[Français]

L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions interdit expressément celles qui dépendent de la substitution des importations. Voilà une autre raison pour laquelle cette motion ne peut être adoptée dans sa version actuelle.

La motion dont nous débattons aujourd'hui propose de recourir à des mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux. Ces mesures existent déjà.

*Les crédits*

À l'instar de celles d'autres nations commerçantes, les lois commerciales du Canada prévoient des mesures pour protéger les producteurs nationaux contre les préjudices causés par la concurrence des importations. Ensemble, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, le Tarif des douanes et la Loi sur les permis d'exportation et d'importation rendent cette protection possible.

[Traduction]

Par ailleurs, conformément au protocole d'accession à l'Organisation mondiale du commerce, la Chine a accepté une mesure de sauvegarde spéciale. En vertu de cette mesure, les membres de l'OMC peuvent protéger leurs industries intérieures du textile et du vêtement contre toute désorganisation du marché lorsque la poussée subite des importations provenant de la Chine menace d'entraver le développement ordonné du commerce de ces produits.

Voici comment les choses fonctionnent. Lorsqu'une poussée des importations cause ou menace de causer une désorganisation du marché, les producteurs nationaux peuvent réclamer que le ministre du Commerce international applique la sauvegarde spéciale couvrant les textiles et les vêtements. Dans le cas où les consultations ne donnent pas lieu à une restriction volontaire, des contingents peuvent alors être imposés. Cette mesure de sauvegarde spéciale est en vigueur jusqu'à la fin de 2008.

• (1050)

[Français]

Mes collègues reviendront sur les nombreux exemples de l'engagement du gouvernement envers les industries du vêtement et du textile. Ils décriront les efforts déployés par notre pays pour bâtir un marché nord-américain intégré pour les produits canadiens du vêtement et du textile et pour examiner toutes les propositions formulées conjointement par ces deux industries afin de développer de nouveaux marchés.

Ils montreront comment le gouvernement continue d'agir en vue de faire échec au transbordement de vêtements et de textile importés et de donner suite aux plaintes de l'industrie à l'égard du préjudice causé par les importations. Ils résumeront comment le programme d'assurance-emploi continue de répondre aux besoins des travailleurs qui s'adaptent à l'évolution et ces industries. Ils traiteront plus en détail les très nombreuses mesures prises ces dernières années pour fournir systématiquement l'aide requise pour faire en sorte que ces entreprises disposent des ressources nécessaires pour être concurrentielles.

[Traduction]

Ces entreprises seront confrontées à des défis, comme nous l'avons vu récemment, mais ce ne sera pas la première fois. Après tout, l'industrie textile canadienne est l'une des plus anciennes industries du secteur de la fabrication au Canada et l'histoire nous montre qu'elle a bien évolué et s'est bien modernisée. À preuve, elle emploie actuellement 50 000 Canadiens aux quatre coins du pays.

Au fil du temps, ces entrepreneurs se sont adaptés aux nouveaux marchés des produits textiles si bien que le sous-secteur de la production de textiles pour la confection de vêtements représente 25 à 30 p. 100, environ, de l'industrie canadienne du textile. Ils produisent aujourd'hui une vaste gamme de textiles, notamment de la moquette, des produits industriels et des produits spéciaux, ce qui aurait été impensable il y a un siècle.

[Français]

De même, l'industrie du vêtement fournit du travail à près de 100 000 Canadiens et se concentre dans les grandes villes du pays

comme Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Ces emplois sont souvent ceux vers lesquels les nouvelles générations de Canadiens et de Canadiennes se sont tournés. De nos jours, environ 40 p. 100 des travailleurs de l'industrie du vêtement sont des immigrants de première génération.

J'ajoute que les droits de douane sur les textiles que payent les entreprises canadiennes du textile, lesquels varient entre 5 p. 100 et 14 p. 100, sont beaucoup plus élevés que ceux appliqués aux intrants d'autres industries du secteur manufacturier canadien. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons nettement abaissé les droits de douane avant Noël.

[Traduction]

Certes, ces entreprises ont essayé et continueront d'essayer des difficultés, mais l'histoire nous dit qu'elles apporteront les changements qui seront garants de leur prospérité. Ces entreprises sont concurrentielles, modernes et efficaces. Elles investissent dans leur production et recourent beaucoup à la haute technologie. Elles fournissent des emplois de qualité à des milliers de Canadiens.

Elles finiront par tirer leur épingle du jeu si le gouvernement leur fournit l'assistance susceptible de les aider à se tailler une place de choix dans un monde où d'autres marchés sont aussi ouverts à leurs produits. Elles ont toutes les capacités voulues pour réussir et, ces dernières années, on a vu à quel point les politiques économiques progressistes du gouvernement fédéral peuvent les aider à y arriver.

[Français]

Fortes du soutien et de l'encouragement que leur a prodigués le gouvernement depuis une décennie, les industries canadiennes du textile et du vêtement témoignent de l'ampleur des innovations et des investissements requis non seulement pour survivre, mais pour prospérer au sein de l'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle.

En qualité de membre de ce gouvernement, je suis fier des mesures prises pour aider ces industries à réussir. Elles sont loin d'être insuffisantes. C'est pourquoi je ne saurais appuyer cette motion.

[Traduction]

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, il est très intéressant de constater que c'est le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé qui prend la parole au sujet de questions commerciales. C'est une réponse très intéressante des libéraux sur ce très important sujet.

Si cette question est portée à notre attention, comme le reconnaît la motion du Bloc québécois, c'est à cause de la situation qui prévaut dans l'industrie canadienne. Il me semble que le gouvernement libéral est toujours pressé de signer ces accords commerciaux, des accords qu'il semble vouloir conclure sans faire d'analyse plus approfondie des répercussions qu'ils auront sur le marché national.

À titre de nation commerçante, nous devons indéniablement signer des accords commerciaux pour nous protéger. Il est indiscutable que la prospérité de notre pays et de sa population de 31 millions de personnes dépend du commerce international et que cela aura des répercussions sur nos marchés intérieurs.

Cependant, quand on examine les crises qui secouent actuellement l'industrie bovine à cause de l'ESB, le secteur du bois d'oeuvre, et maintenant celui du textile avec la fermeture de six usines au Québec, force est d'admettre que tout cela était prévisible. Nous avons tous su il y a longtemps, lors des négociations de l'OMC, que nous nous dirigerions vers cela. J'ai assisté aux rencontres de l'OMC à Seattle et à Doha.

*Les crédits*

Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi le gouvernement prend des mesures provisoires. Il annonce des mesures provisoires pour aider les Canadiens des localités visées par ces accords commerciaux. Même maintenant, le gouvernement n'a pas lieu de pavoiser au sujet de l'aide qu'il a accordée aux Canadiens, relativement à ces accords commerciaux. Quelqu'un a demandé au secrétaire parlementaire à quoi rimait tout cela. Pourquoi voulez-vous signer précipitamment des accords commerciaux sans avoir analysé en profondeur la situation dans l'industrie canadienne?

• (1055)

**Le vice-président:** Je rappelle au député d'adresser ses observations à la présidence. Nous allons entendre la réponse du secrétaire parlementaire.

**L'hon. Robert Thibault:** Monsieur le Président, le député de Calgary-Est en sait beaucoup plus sur les accords commerciaux internationaux que ne le laisse croire sa question. Il sait que nous ne nous lançons pas hâtivement dans ces négociations. Il sait que ces dernières prennent des années à conclure.

Il sait que l'entente qui a été signée il y a 10 ans à l'Organisation mondiale du commerce—qui élimine des obstacles et des quotas cette année—a pris de nombreuses années à négocier et que le processus avait probablement été amorcé par un gouvernement précédent. Il sait que, dans l'ensemble, ces négociations se sont poursuivies sous plusieurs gouvernements, comme ce fut le cas pour l'accord de libre-échange Canada-É.-U. Bon nombre étaient dans le paysage depuis longtemps. Il n'est pas de mise de se précipiter; elles demandent beaucoup de temps et d'efforts à de la communauté internationale.

Le député soulève quelques questions intéressantes. Il demande pourquoi le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé est au courant de cette question. Je faisais partie du Comité des finances quand il a fait les recommandations en question au ministre des Finances. J'ai pris la parole à la Chambre, indiquant que je les appuyais, mais qu'il fallait peut-être faire plus, aller plus loin, et je pense que le ministre des Finances est effectivement allé plus loin. Nous avons demandé deux choses et il nous a donné des mesures s'élevant à plus de 600 millions de dollars.

Dans ma circonscription, trois entreprises du textile ont éprouvé des difficultés. Dominion Textile, par exemple, a fermé ses portes après 100 ans d'existence. L'entreprise avait déménagé à Magog, où elle a eu des problèmes. Nous avons aussi perdu Britex, un petit fabricant spécialisé qui a connu de grosses difficultés il y a quelques années. Soit dit en passant, les premières faillites de Dominion Textile et Britex, ou forclusions, ont eu lieu sous un gouvernement antérieur. Je pense que le député devrait le savoir. Il ne devrait pas parler d'accélérer le processus. Britex a procédé à un refinancement, mais malheureusement, a connu d'autres problèmes.

Je pense que les mesures que nous présentons aideront les entreprises de ce genre à prospérer.

[Français]

**M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, j'ai bien écouté le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, et j'aurais quelques questions à lui poser.

On sait très bien que dans le domaine du textile, le Canada est en concurrence avec la Chine. Par ailleurs, les industries québécoises voient leur chiffre d'affaires diminuer parce qu'elles ne sont pas compétitives. Par le même effet, leurs commandes diminuent.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire m'explique comment ces industries peuvent-elles bénéficier du programme PICTV, par exemple, compte tenu que toutes les sommes du programme ont déjà été distribuées à l'heure actuelle?

D'autre part, on sait très bien que 85 p. 100 du programme CANtex est destiné à l'industrie du vêtement, dont 15 p. 100 est alloué aux fabricants de l'industrie du textile. Ce programme aide les entreprises à obtenir du financement pour se procurer des nouvelles machines de production dans l'industrie.

Comment peut-on utiliser ce programme alors qu'on voit son chiffre d'affaires et ses commandes diminuer de moitié? Comment peut-on y parvenir?

• (1100)

**L'hon. Robert Thibault:** Monsieur le Président, cette question est extrêmement importante. Si l'on veut assister, à long terme, non seulement à la survie, mais à l'accroissement d'une industrie qui prospère, une industrie dite moderne qui sait faire face aux réalités modernes, on ne connaît aucune instance où le protectionnisme à long terme a fonctionné. La modernisation, l'utilisation des nouvelles technologies, la capitalisation, l'investissement, le développement de marchés et le développement de produits, voilà toutes des questions qui sont importantes pour l'industrie.

À l'égard des investissements, on voit qu'il y a au-delà de 300 projets qui sont réalisés à travers le pays, dans le but de travailler avec l'industrie, en partenariat avec le gouvernement du Canada, afin d'aider les entreprises à se développer et à augmenter leur capacité de concurrence.

C'est difficile dans tous les secteurs au Canada qui font face à la modernisation. Là où se trouvaient auparavant des milliers de moulins et de scieries, maintenant, on ne voit que quelques grandes entreprises qui éprouvent parfois des difficultés. Tous les secteurs doivent composer avec toutes ces questions relativement à la concurrence. Je pense que la réponse se trouve également là, dans la concurrence internationale, la planification à long terme et la modernisation.

**M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ):** Monsieur le Président, avant de procéder avec mon intervention, je voudrais souligner la présence parmi nous de travailleurs des domaines du textile et du vêtement en provenance de la région de Montréal. Ils sont ici pour faire en sorte qu'ensemble, nous puissions trouver de meilleures solutions afin de sauvegarder au maximum possible les emplois dans les secteurs du textile et du vêtement.

Ma question à l'intention de mon collègue d'en face comporte, si l'on veut, trois volets.

Dans un premier temps, j'aimerais savoir si mon collègue peut affirmer si, en ouvrant les frontières aux exportateurs du textile et du vêtement, le gouvernement à l'époque avait suffisamment anticipé les retombées négatives sur notre propre industrie.

Dans un deuxième temps, on peut admettre qu'il y a un effort manifeste dans le domaine. Quoi qu'il en soit, peut-il affirmer que les mesures correctives mises en place présentement sont à la hauteur du désastre que cela a engendré chez les manufacturiers, particulièrement ceux québécois?

Troisièmement, dans ce domaine comme ailleurs, les sommes réservées à la recherche et au développement sont-elles suffisantes et particulièrement adaptées au changement de cap qui devra s'effectuer dans les domaines du textile et du vêtement?

*Les crédits*

**L'hon. Robert Thibault:** Monsieur le Président, ce sont trois excellentes questions qui exigeraient de meilleures expertises que les miennes. Je tenterai toutefois d'y répondre.

Premièrement, sur la question du passé, je laisse cela aux historiens. Eux peuvent faire l'étude du passé, tandis que nous nous occuperons du présent et de l'avenir.

Quant à savoir si les mesures sont adéquates, il s'agit d'une bonne question. Je rappelle au député que les mesures vont au-delà de ce qu'avait demandé le Comité permanent des finances au ministre l'année dernière. Le ministre a été responsable et a consulté à savoir si ce qu'on nous demandait était bon, si c'était suffisant et ce que l'on devait y ajouter. C'est ce que nous avons fait.

Cela m'amène à répondre à la troisième question sur la recherche et le développement. Il cherche à savoir si ces mesures sont suffisantes. Je lui rappellerai, ainsi qu'à tous les députés de la Chambre, que ces mesures s'ajoutent à toutes les autres initiatives qui peuvent être entreprises en partenariat avec les programmes provinciaux en recherche et développement, par exemple avec les agences régionales ou avec le ministre de l'Industrie ainsi que le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. Il y a toujours en place des programmes permettant de travailler en partenariat avec les provinces et les communautés.

Il s'agit donc d'un ajout visant spécifiquement une industrie qui connaît des difficultés, afin qu'elle relève les défis et rencontre les exigences de l'avenir. On ne pourrait considérer cette mesure comme étant la totalité de la réponse.

[Traduction]

**M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet de la motion dont la Chambre est saisie. Je partagerai mon temps de parole avec le volubile député d'Edmonton—St. Albert. La motion se lit comme suit:

Que la Chambre constate l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile rendu public par le gouvernement après l'annonce de la fermeture de six usines à Huntingdon et lui demande de le compléter notamment sur la base des éléments suivants: l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux; la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens et la création d'un programme d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés.

Le Parti conservateur est favorable depuis longtemps à des échanges commerciaux libres et équitables et soutient aussi depuis longtemps que si notre pays, qui compte une faible population et un vaste territoire doté de ressources naturelles incomparables, bénéficiait de règles commerciales et d'un marché équitables, les Canadiens s'en tireraient bien à l'heure actuelle et dans l'avenir, tout comme ils l'ont fait dans le passé.

Le problème que nous éprouvons découle de la façon dont nos gouvernements passés, et surtout le gouvernement actuel, ont défendu les intérêts des industries et des citoyens canadiens dans le cadre des accords commerciaux internationaux; ces gouvernements ne se sont pas montrés à la hauteur. Même si la motion n'est pas parfaite, le Parti conservateur l'appuie dans son ensemble, pour diverses raisons.

En premier lieu, parce que nous devons apporter un plus grand soin et une plus grande diligence à nos négociations et à nos accords commerciaux. À nos yeux, les principaux problèmes économiques auxquels les Canadiens sont confrontés aujourd'hui résultent du fait que le gouvernement n'a pas accordé toute l'attention qu'il fallait à des dossiers commerciaux cruciaux comme ceux du textile, des bovins, du bois d'oeuvre et d'autres.

En deuxième lieu, parce que le gouvernement libéral, en vertu de l'initiative en faveur des pays les moins développés, a mis en oeuvre un programme, auquel renvoie la motion je crois, un programme injuste qui a fait beaucoup de tort à l'industrie en cause. À l'époque du premier ministre Jean Chrétien, le gouvernement a décidé de laisser entrer au Canada, en franchise de droits et hors quota, des textiles et des vêtements provenant de 48 pays en développement. Cette décision a eu des conséquences extrêmement néfastes sur l'industrie textile, et j'expliquerai ce point tantôt.

En troisième lieu, parce que nous souhaitons que Ressources humaines Canada procède à l'examen de ses programmes destinés à venir en aide aux travailleurs, non seulement aux travailleurs âgés, mais également aux travailleurs déplacés des secteurs du textile ou d'autres secteurs touchés. Cela était prévu dans l'accord initial de libre-échange car le gouvernement avait reconnu l'existence de ce phénomène à l'époque. Le gouvernement conservateur a reconnu l'impact de l'accord de libre-échange sur certaines industries et a cherché à en tenir compte.

Je voudrais faire valoir certains éléments au sujet du secteur du textile pour renseigner les gens. Il s'agit d'un secteur manufacturier moderne et dynamique qui a une longue et fière histoire au Canada, principalement dans la province de Québec. Il est facile de comprendre pourquoi le secteur est très important, particulièrement pour le Québec et le Bloc québécois. Quelque 47 000 Canadiens travaillent dans le textile au Canada et 97 000 autres travaillent dans le secteur du vêtement.

Les emplois dans les secteurs du textile et du vêtement sont une importante source d'emplois pour les nouveaux Canadiens. Environ 40 p. 100 des travailleurs du vêtement sont des Canadiens de première génération. Le secteur du textile se compose de deux sous-secteurs. Il y a d'abord les usines de textiles, où se font la fabrication des filés et fils de fibre, le tissage, le finissage des textiles et tissus et le revêtement des tissus. L'autre sous-secteur est celui des usines de fabrication des produits textiles, qui produisent des accessoires ménagers d'ameublement tels que tapis et moquettes, rideaux et draperies; ces usines fabriquent aussi d'autres produits textiles (à l'exclusion des vêtements) tels que toiles d'armature de pneus, cordes, sacs en textile et grosse toile. De plus, un nombre important d'employés du secteur fabriquent des textiles destinés aux sièges de véhicules automobiles. Évidemment, c'est un autre secteur important du Canada.

Malgré ses dépenses de recherche et développement relativement modestes, le secteur du textile est présenté comme étant l'un des plus innovateurs au Canada, selon un indice d'innovation conçu par Statistique Canada. Un des éléments essentiels à l'adoption fructueuse de cette technologie de pointe réside dans le perfectionnement permanent des connaissances et des compétences de la main-d'oeuvre.

En ce qui concerne le commerce, l'intégration mondiale transforme constamment notre économie. La libre circulation des biens en toute sécurité et en temps voulu au-delà des frontières est un des principaux enjeux auxquels font face les industries canadiennes.

*Les crédits*

Le commerce demeure la clé de la prospérité future de tous les secteurs au Canada. Les barrières commerciales limitent la capacité des entreprises canadiennes à croître et à participer aux marchés étrangers. Les barrières commerciales amènent les investisseurs à éviter les entreprises canadiennes et nuisent au mouvement des biens et services au Canada. Le gouvernement libéral n'a pas collaboré aussi étroitement qu'il aurait pu avec les organisations internationales et les pays, à titre individuel, pour réduire la protection prévue par les politiques des autres pays afin de conclure des ententes de libre échange et réduire les subventions dont bénéficient les industries d'autres pays. Quand il négocie, le gouvernement devrait s'employer à conclure des ententes qui servent les intérêts des manufacturiers canadiens en leur permettant de faire face à la concurrence et de réussir grâce à la concurrence.

• (1105)

Je veux parler de l'initiative en faveur des pays les moins avancés et expliquer mon point de vue sur la question. Cette initiative, combinée à l'appréciation du dollar canadien, a eu pour effet d'amener un grand nombre d'entreprises de l'industrie canadienne du textile à commencer à importer plutôt que de continuer à produire au Canada. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, tous les quotas canadiens sur les vêtements importés de l'étranger ont été abolis, à quelques exceptions près et à la dernière minute.

Le gouvernement a grandement sous-estimé l'impact sur les produits textiles de sa décision de laisser entrer en franchise de droits et hors quota les importations de textiles et de vêtements en provenance de 48 pays parmi les moins avancés. Les PMA sont les pays que les Nations Unies, sur la base de critères économiques et sociaux précis, considèrent comme les plus pauvres du monde.

Nous appuyons l'initiative, et l'industrie en appuie le concept. Le problème, c'est que, grâce à cette initiative, les géants de la fabrication de textiles et de vêtements, en l'occurrence la Chine, l'Inde et le Pakistan, bénéficieront d'un accès plus large au marché canadien. Cette conséquence va à l'encontre de l'objectif du programme lui-même. En effet, il a pour but d'aider les PMA et non pas les nouvelles puissances économiques en développement comme la Chine et l'Inde, qui deviendront à coup sûr nos concurrents du XXI<sup>e</sup> siècle.

La décision du gouvernement fédéral de permettre l'entrée en franchise de droits et hors quota des importations de textiles et de vêtements en provenance de ces 48 pays les moins avancés a eu un impact dévastateur sur l'industrie textile canadienne.

Le programme vient d'être modifié. L'industrie a attiré l'attention des députés de ce côté-ci de la Chambre sur cette question et je sais que l'autre côté en a également été bien informé. L'industrie a été très frustrée de constater que le dossier n'a simplement pas été traité à sa satisfaction.

À la dernière minute, le gouvernement s'est concentré sur les décrets de remise et sur la préparation d'un train de mesures. Comme le Bloc québécois l'a déjà fait remarquer, une fois les usines de textile fermées à Huntingdon, il a présenté son train de mesures, le lendemain si je me souviens bien. C'était trop tard, de toute évidence. L'initiative fait beaucoup de tort, et le gouvernement devrait réagir.

La raison précise de cela, c'est qu'en vertu des règles d'origine de ce programme, jusqu'à 75 p. 100 du prix au départ de l'usine des vêtements fabriqués dans les pays les moins avancés peut représenter des matériaux ne provenant pas de pays moins avancés, mais de pays profitant du Tarif de préférence général comme la Chine, la Corée et l'Inde notamment. Or, ces pays ont des industries du textile et du

vêtement énormes et très avancées qui n'ont pas vraiment besoin de l'aide du Canada pour exporter des produits textiles et des vêtements.

En raison des règles d'origine, les investisseurs étrangers ne sont pas encouragés à établir des usines textiles dans les pays les moins avancés, ce qui donnerait des emplois à long terme et des possibilités d'avancement pour les gens qui en ont le plus besoin. On ne réalise donc pas l'objectif du programme, qui était d'établir des usines dans les pays les plus pauvres pour qu'ils puissent se sortir eux-mêmes de leur situation économique difficile. En fait, on permet à des nations qui deviennent des puissances économiques d'accéder à ce programme dans leur intérêt.

Les règles relèguent également les pays les moins avancés à la confection de vêtements, et seulement tant qu'ils demeureront la source la moins chère de main-d'oeuvre dans le monde en versant les salaires les plus bas du monde. Du fait de ce programme, des fabricants de produits textiles de tout le pays sont forcés de fermer leurs portes presque quotidiennement.

En ce qui concerne les solutions, il devrait être possible de modifier les règles du régime touchant les pays les moins avancés pour exiger que les produits fabriqués dans ces pays ne soient admissibles aux avantages au titre du programme que s'ils sont fabriqués à partir d'intrants venant de pays les moins avancés ou du Canada. De plus, il serait approprié et efficace de mettre sur pied un mécanisme spécifique pour les pays les moins avancés permettant de faire face aux augmentations subites des importations.

La solution à long terme dans l'industrie demeure une réduction des droits de douane. Le défi que nous lançons au gouvernement va dans le sens de la motion. Pourquoi faut-il tant de temps au gouvernement pour agir dans des dossiers comme le textile? Pourquoi faut-il tellement de temps pour négocier un accord équitable sur la réduction des droits de douane?

Le député qui m'a précédé, le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, a parlé de l'accord conclu par la Chine avec d'autres pays membres de l'OMC. Nous croyons comprendre que la dernière fois qu'il était en Chine, le président Bush a obtenu des Chinois qu'ils acceptent de limiter leurs exportations vers les États-Unis, surtout dans le domaine du textile et du vêtement. Sauf erreur, le premier ministre n'a même pas demandé cela et le gouvernement devrait donner des explications à ce sujet.

• (1110)

En conclusion, au Parti conservateur, nous allons appuyer la motion du Bloc québécois. Nous croyons que la solution définitive au défi qui se pose pour l'industrie exige manifestement que le gouvernement canadien permette à nos secteurs manufacturiers d'avoir un accès accru aux marchés étrangers, mais s'assure également que les règles du jeu soient les plus égales possible. Si cela se produit, nos industries et nos entreprises s'en sortiront fort bien.

• (1115)

[Français]

**M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, aujourd'hui, nous parlons d'une motion extrêmement importante pour des comtés comme le mien, pour l'ensemble de la région et pour l'ensemble du Québec. En effet, l'industrie du textile se retrouve plus particulièrement au Québec que dans le reste du Canada.

*Les crédits*

J'ai écouté les débats depuis le début. J'ai entendu, entre autres, l'intervenant libéral précédent qui disait que pour mettre en place des mesures, dix ans de négociations étaient parfois nécessaires. Je me dis qu'il y a plus de dix ans qu'on voit venir la situation dans le domaine du textile. Je suis dans le comté depuis un bon bout de temps, et je peux confirmer qu'il y a des années que l'on voit venir les fermetures d'usines dans le domaine du textile. On a même appelé cela le « secteur mou ».

Je demande donc à mon collègue qui vient de parler ce qui fait que, selon lui, on a laissé aller cette industrie au point où, aujourd'hui, on est sur le point de la perdre presque complètement, alors qu'il y a tout près d'une centaine de milliers d'emplois dans le domaine du textile.

Comment se fait-il qu'on est si peu prévenants? Pourquoi est-on obligés d'attendre la catastrophe avant d'agir? Est-ce que le gouvernement fédéral se traîne les pieds? Je pense que oui. On a la chance de voir venir les coups. On a des intervenants. On forme des comités parlementaires. On y invite les gens pour qu'ils nous renseignent, mais on laisse les études sur les tablettes jusqu'à ce que la catastrophe arrive.

Le député conservateur reconnaît-il tout comme moi qu'il y a un manque de réalisme et d'occasions à saisir pour améliorer les choses avant la catastrophe?

[Traduction]

**M. James Rajotte:** Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Non seulement pour ce secteur mais pour d'autres aussi, le gouvernement attend qu'il y ait crise et il tente alors d'improviser une mesure ponctuelle

Les députés du Bloc posent des questions du genre depuis des années. Ils le faisaient lors de la dernière session. Avant Noël, nous posions tous des questions à ce sujet. Le ministre des Finances se levait tous les jours pour dire que les députés libéraux lui soumettaient sans cesse la question. C'est ce qu'il a répondu au moins 20 fois au lieu d'agir.

On a fermé jusqu'à six usines à Huntingdon, je crois. Le jour suivant, le gouvernement a convoqué une conférence de presse et annoncé des mesures provisoires. Il a annoncé un gros montant pour s'empresse d'ajouter qu'il serait étalé sur cinq ans. On constate une absence de perspective à long terme ou de réaction aux problèmes graves.

Le secteur du bois d'oeuvre a connu la même situation. Durant des années, les députés de notre groupe parlementaire, et notamment ceux de la Colombie-Britannique, ont soulevé la question du bois d'oeuvre et rappelé l'expiration prochaine de l'entente. Le gouvernement ne s'en souciait nullement. L'entente est arrivée à échéance et nous voici plongés à n'en plus finir dans des négociations et des litiges avec les États-Unis. Des milliers de travailleurs ont été déplacés à cause de l'inaction totale du gouvernement.

Le député a tout à fait raison. Le Bloc a raison de ne pas faire la vie belle au gouvernement à ce sujet. Il est cependant fort triste que des travailleurs, qu'ils soient du secteur du textile ou de celui du bois d'oeuvre, aient été complètement déplacés à cause de l'inaction et de l'indifférence du gouvernement. Voilà qui est tout à fait inacceptable.

[Français]

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Edmonton—Leduc de ses commentaires et de son appui à l'égard des demandes du Bloc québécois. C'est vrai qu'il y a longtemps que le Bloc québécois demande un plan pour l'industrie du textile.

Je ne connais pas grand-chose aux accords de marchés internationaux, mais je connais la misère humaine. Présentement, 800 personnes à Huntingdon ont perdu leur emploi et n'ont pas la capacité de pouvoir en retrouver un autre, alors qu'il n'y a pas de plan mis en place pour pouvoir permettre à ces travailleuses et travailleurs de se recycler afin de pouvoir faire autre chose.

Pour des personnes qui ont travaillé dans une industrie pendant 25, 30 ou 40 ans, ce n'est pas facile de trouver ou de faire autre chose. Pour ces gens qui ont élevé leur famille en travaillant dans une industrie qu'ils croyaient certaine et qui leur apportait un salaire décent, même si ce n'était pas un salaire famineux, qui ont acheté une maison, qui ont des obligations et qui perdent leur emploi soudainement, et à qui on n'a aucun programme à offrir leur permettant de pouvoir continuer à vivre décemment, c'est très difficile.

Je demande à mon collègue d'Edmonton—Leduc si lui et ses collègues conservateurs entendent appuyer toutes les mesures que le Bloc québécois demande pour pouvoir sauver l'industrie du textile.

• (1120)

[Traduction]

**M. James Rajotte:** Monsieur le Président, nous appuyons la motion d'aujourd'hui.

Sur les aspects plus précis de la motion, le Parti conservateur appuie les programmes de développement des ressources humaines. Puisque la motion précise peu la nature des programmes, je ne puis me prononcer davantage au nom de mon parti à cet égard. Lorsque le gouvernement conservateur a signé l'accord de libre-échange, il avait prévu et établi des mesures visant les travailleurs déplacés.

Il s'agit certainement d'une demande raisonnable.

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole après mon savant ami et collègue d'Edmonton—Leduc sur cette question, qui a été soumise à notre attention aujourd'hui par le Bloc québécois dans une motion.

Mon ami a parfaitement raison. Le gouvernement ne fait pas preuve de leadership. Il attend toujours que survienne une crise et, alors, il se tord les mains de désespoir en se demandant ce qu'il doit faire. Il croit qu'il suffit d'injecter un peu d'argent pour régler un problème. Il n'a aucun plan. Il n'a aucune vision pour la suite des choses ni sur ce qu'il entend faire pour créer des emplois au Canada. Il n'a aucune vision non plus pour faire en sorte que le Canada soit à nouveau le grand pays qu'il était dans les années 50 et 60, quand il existait une véritable politique industrielle pour créer des emplois.

Aujourd'hui, nous évoluons dans une économie mondiale. Les Canadiens ont l'avantage d'être assez bien instruits, mais pas assez pour faire concurrence, pour survivre et pour prospérer dans le monde complexe et difficile où ils vivent.

L'avenir dépend de la haute technologie et de la recherche-développement, entre autres; le Canada pourrait être un leader dans ces domaines, mais il n'a pas de vision. Le gouvernement espère que tout ira bien dans les industries traditionnelles de notre pays. Or, les industries du textile et du vêtement du Québec ont été passablement malmenées. Si on y regarde de près, on se rend compte que, à plusieurs égards, le gouvernement est à l'origine des problèmes.

*Les crédits*

Examinons un peu l'accord de libre-échange conclu par le gouvernement. Je suis le premier à affirmer que nous devons venir en aide aux pays les moins avancés. Malheureusement, on se rend compte que, dans ces pays, la corruption est généralisée et endémique. Le problème de ces pays, ce n'est pas les emplois ou l'instruction. C'est que les dirigeants accaparent tout l'argent disponible. Ces pays sont pauvres ou appauvris en raison des faits et gestes de leurs dirigeants.

Nous avons l'obligation d'aider ces pays, mais pas au point de nuire au nôtre. Examinons les accords de libre-échange que nous avons conclus avec des pays moins avancés.

Nous permettons à ces pays d'importer des matières premières qu'ils font transformer par leurs habitants, notamment par des enfants, dans des ateliers de pressurage; ils expédient ensuite leurs marchandises et leurs vêtements dans notre pays et font alors concurrence aux travailleurs canadiens.

Lorsqu'on tente d'aider les pays les moins développés à bâtir leur économie, on doit commencer par l'agriculture, le premier stade du développement économique. Alors que nombre de ces pays sont situés dans des régions où il est possible d'obtenir plus d'une récolte par année, leurs dirigeants pensent ceci: « L'agriculture ne nous intéresse pas. Ce sont les fonds de l'aide au développement qui nous intéressent, ce sont ces fonds que nous voulons empocher. Nous construirons quelques usines ici et là et nous ferons travailler nos enfants. De cette façon, en plus d'avoir votre argent, nous prendrons vos emplois. » Ce n'est pas ainsi que l'on bâtit un commerce équitable et libre.

Ces pays peuvent importer 75 p. 100 de la matière première qu'ils utilisent dans la fabrication de leurs produits, puis inonder le marché de ces produits car, comme mon collègue l'a signalé, la main-d'oeuvre est bon marché dans ces régions du monde.

Le gouvernement ne fait absolument rien. Lorsque survient une crise, il annonce à la dernière minute un train de mesures pour les travailleurs licenciés. Le gouvernement aurait dû réfléchir il y a longtemps car c'est l'éducation qui permet aux travailleurs d'avoir des compétences transférables d'une industrie à une autre. Ces dernières années, des difficultés ont détruit des industries aux quatre coins du pays. Où est la politique du gouvernement? Il n'en a pas.

Il y a quelques années, les stocks de poisson de la côte est se sont effondrés. En fait, on a créé une situation d'aide sociale de manière à permettre aux personnes touchées de tenir bon, étant donné que le gouvernement n'avait pas de vision sur le front de la création d'emplois pour cette région. Les Canadiens de la côte est sont travailleurs, énergiques et déterminés à contribuer à notre économie comme les Canadiens des autres régions, mais le gouvernement n'a pas de politique de création d'emplois pour cette région.

• (1125)

Mon collègue a parlé de l'industrie du bois d'oeuvre sur la côte Ouest. Tout ce que les gens peuvent faire, c'est assister à la disparition des emplois, même si le gouvernement croyait qu'il y avait un accord. Les libéraux ont négocié l'ALENA avec les Américains. Nous constatons maintenant que cet accord ne fonctionne que pour les Américains, pas pour l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Le secteur de l'agriculture en Alberta a été dévasté à cause de l'ESB. Nous pensions que l'ALENA nous avait garanti un accès au marché américain. Nous constatons maintenant qu'il n'en est rien. Les agriculteurs ont souffert, tout comme les ouvriers forestiers de la Colombie-Britannique et les pêcheurs du Canada atlantique. C'est maintenant au tour des travailleurs du secteur du textile au Québec

de souffrir. Où est la stratégie technologique industrielle du gouvernement qui devrait nous permettre de soutenir la concurrence dans un marché mondial complexe?

Il y a deux semaines, le gouvernement a finalement été forcé de conclure un accord sur la péréquation avec Terre-Neuve-et-Labrador. Le premier ministre avait promis que les recettes provenant des ressources reviendraient à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Il a pris cet engagement pendant la campagne électorale, mais une fois les élections passées, il a essentiellement dit ceci: « Quel accord? Je n'ai pas à honorer cela. » Dieu merci, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador a pressé le premier ministre d'agir et l'a obligé à respecter son engagement.

Une partie des fonds est maintenant versée à cette région de notre pays, où la création d'emplois et de richesses peut commencer. Le gouvernement préférerait nettement imposer les Canadiens, garder leur argent et l'investir dans des programmes gouvernementaux. Le programme de commandites est actuellement sur la sellette pendant les audiences de la Commission Gomery. Quelque 250 millions de dollars ont été gaspillés.

Les libéraux veulent seulement canaliser les fonds dans leur direction de manière à pouvoir ensuite s'occuper de leurs amis, sans se soucier des Canadiens qui doivent payer ces impôts. Tout cela est dans l'intérêt du Parti libéral et du gouvernement libéral, afin que ce dernier puisse rester au pouvoir. Pendant la campagne électorale, les libéraux font des promesses qu'ils n'ont absolument pas l'intention de tenir. Ils n'ont aucun scrupule à faire cela et veulent se faire élire quel qu'en soit le prix. Nous ne laisserons pas les libéraux penser que ce prix peut être la perte d'emplois au Canada, que ce soit au Québec, à Terre-Neuve et sur la côte atlantique, en Colombie-Britannique, en Alberta ou n'importe où ailleurs dans notre pays.

Le Canada est une grande nation. Nous ne sommes que 30 millions d'habitants, mais depuis des décennies nous avons la capacité de montrer au monde que notre pays est un chef de file. C'est en faisant preuve de leadership qu'on se démarque. C'est également en ayant un plan et en expliquant comment nous entendons renforcer le Canada et en assurant la prospérité. Ce n'est pas une stratégie d'attendre que les emplois disparaissent pour se demander alors quoi faire.

J'ose espérer que le gouvernement se rendra compte que la motion que le Bloc québécois a présentée aujourd'hui est un signal d'alarme lui demandant de discuter avec les provinces et les représentants du secteur privé canadien. Il faut élaborer une nouvelle stratégie pour que le Canada demeure un chef de file sur la scène mondiale, pour que la prospérité soit assurée parce que nous avons consenti des efforts pour l'atteindre et pour que nous puissions soutenir la concurrence mondiale parce que l'éducation nous permet de payer des salaires nettement plus élevés qu'ailleurs. À défaut de ce faire, l'avenir s'annonce certes bien morose.

La Chine, qui compte des centaines de millions de travailleurs et une population de 1,3 milliard d'habitants, est en mesure de submerger non seulement le Canada mais aussi l'ensemble de l'Occident grâce à sa capacité de produire davantage à moindre coût. Nous aurions bien tort de nous croiser les bras tranquillement face à cette situation et de croire qu'elle ne nous dérangera pas et que nous serons riches. Il faut au contraire faire preuve de leadership. Malheureusement, l'autre côté de la Chambre n'en montre pas beaucoup.

*Les crédits*

• (1130)

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, mon collègue s'y connaît bien en matière de questions internationales. Cependant, il doit comprendre que notre pays s'est classé au premier rang des pays du G-7 sur le plan de la croissance économique au cours des sept dernières années. Cela témoigne de bonnes pratiques de gestion économique et financière.

Pouvons-nous faire mieux? Oui, certainement. Je crois que notre objectif commun est la réduction des obstacles au commerce. En maintenant et en augmentant ces obstacles, nous nuisons à notre pays et aux autres nations.

Notre objectif est de réduire les obstacles au commerce, mais il n'est absolument pas question d'abandonner l'industrie du textile. Nous avons mis sur pied un programme de 70 millions de dollars afin d'en améliorer la capacité et d'en faire un chef de file mondial.

Il y a un mythe selon lequel l'abolition des obstacles au commerce empêche nos entreprises d'être concurrentielles. C'est faux. Avec de bons programmes d'éducation, l'abolition des règlements superflus, la diminution des taxes afin que notre structure fiscale soit concurrentielle, une infrastructure de qualité, nos entreprises, peu importe leurs champs d'activités, peuvent être concurrentielles.

Prenons, par exemple, l'industrie de la chaussure. Il y a bien des années, les fabricants de chaussures canadiens disaient qu'ils ne pourraient pas demeurer concurrentiels si les obstacles au commerce étaient abolis. Lorsque ces obstacles ont été enlevés, la production et l'exportation de chaussures ont augmenté au Canada.

Nos entreprises canadiennes peuvent être concurrentielles. Par contre, le député a raison lorsqu'il dit que si notre structure fiscale n'est pas concurrentielle et si nous n'abolissons pas les obstacles au commerce, nous paralyserons nos entreprises. Le gouvernement ne permettra pas que cela se produise.

**M. John Williams:** Monsieur le Président, je suis content d'entendre le secrétaire parlementaire reconnaître que la lourdeur de la fiscalité nuit à la création d'emplois au Canada. Ce sont les gens de son côté de la Chambre qui sont responsables de cette lourdeur.

Je suis aussi content d'entendre le député reconnaître que le libre-échange enrichit le pays, mais que ce n'est pas tout d'éliminer les obstacles et de donner aux gens tous les avantages au détriment des emplois canadiens.

Nous avons beaucoup de succès à l'étranger. Notre industrie agricole en est le parfait exemple. Les agriculteurs états-uniens et européens sont considérablement subventionnés, et, malgré tout, les nôtres sont capables de faire concurrence aux meilleurs au monde. Les entreprises canadiennes et leurs employés peuvent relever la concurrence n'importe où dans le monde, mais en sont incapables si le gouvernement persiste à signer des ententes qui leur met des bâtons dans les roues. C'est l'argument que nous essayons de faire valoir.

Oui, nous comprenons que le monde change. Oui, nous comprenons ce qu'est la mondialisation du commerce. Cependant, cela ne veut pas dire que nous devrions lier les mains de nos fabricants et donner l'avantage à nos concurrents qui disent pouvoir importer des textiles, fabriquer des vêtements et des biens et ensuite nous les renvoyer à prix défilant la concurrence.

Il va sans dire que, dans les pays en développement, nous voulons stimuler l'agriculture. Nous voulons stimuler le plus possible la création d'emplois dans ces pays et leur donner la chance de prospérer, plutôt que de faire disparaître les emplois ici au Canada.

[Français]

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, ce matin, il y a eu le dépôt d'une motion du Bloc québécois. Je pense que c'est une motion importante pour les travailleurs du textile.

Ce matin, le débat se fait sur un même côté de la Chambre. Il n'y a pas eu d'intervention des libéraux. J'en entends de moins en moins. Il y en a eu une parce qu'on est un parti et que les libéraux nous ont répondu. Cependant, après, on n'a rien entendu. Le débat ne doit pas se faire sur un côté, mais sur les deux côtés de la Chambre.

On parle de mesures protectionnistes. Je comprends qu'on ait de telles mesures. J'ai entendu dire, tout à l'heure, que le gouvernement a mis 50 millions de dollars et 30 millions de dollars. Ce n'est que se faire jeter de la poudre aux yeux.

Dans la signature d'accords et dans le libellé de ces mesures protectionnistes que les libéraux ont faits, des emplois et des pertes d'emplois sont en jeu mais on n'en entend pas parler. On entend seulement dire qu'il va falloir que les industries innovent dans le domaine du textile pour pouvoir survivre. La chose qu'on oublie, cette chose qui est importante, c'est le facteur humain. On n'en parle jamais.

On a parlé du programme PATA, qui est un programme important. Les libéraux devraient nous parler davantage de ce qu'ils vont faire ou dire aux gens qui perdent leurs emplois. Qu'est-ce qu'ils vont dire aux gens qui vont se retrouver sur l'aide sociale demain matin? Ils n'ont pas de mesures pour ces gens. Oui, ils ont une mesure protectionniste pour l'industrie du textile, mais rien pour les travailleurs.

Je demanderais aux libéraux de nous dire...

• (1135)

**Le vice-président:** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps est expiré. L'honorable député d'Edmonton—St. Albert a la parole.

[Traduction]

**M. John Williams:** Monsieur le Président, c'est bien ce que j'ai dit. Le gouvernement n'a ni plan ni vision. Il ne fait que réagir aux problèmes qui se présentent. Il n'a aucune vision pour l'industrie du textile, comme en témoigne mon collègue.

Je pense aux prairies et à la Commission canadienne du blé. Cette dernière est un autre exemple d'organisme anachronique qui aurait dû être modernisé ou carrément éliminé depuis longtemps, mais le gouvernement ne lâche pas prise. Et qu'en est-il de la création d'emplois dans les prairies? Nous produisons le blé idéal pour faire des pâtes mais on ne fabrique pas de pâtes dans les prairies. Pourquoi? Parce que la Commission du blé envoie tout le blé à l'étranger pour ensuite le racheter sous forme de pâtes, sans créer le moindre emploi ici.

[Français]

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, il faut absolument que je réponde aux commentaires que le secrétaire parlementaire a faits tout à l'heure concernant la question de l'économie canadienne, parce que c'est capital dans le débat de cette importante motion. Il nous a dit que le Canada était en avance sur le plan du développement de son économie.

*Les crédits*

Je tiens à signaler un rapport important concernant la qualité des emplois au Canada, rendu public il y a quelques semaines. Ce rapport, rédigé par Statistique Canada, a clairement démontré que la qualité des emplois au Canada est en train de diminuer. En effet, pour les jeunes travailleuses et travailleurs, on offre des emplois de moins en moins rémunérés, d'une part. D'autre part, il existe de plus en plus d'emplois temporaires dans l'économie canadienne.

De plus, il est très important de souligner la question de régimes des rentes. En effet, de moins en moins de travailleuses et de travailleurs canadiens, soit moins de 40 p. 100, ont accès aux caisses de retraite, tandis qu'il y a une dizaine d'années, ce chiffre était de 50 p. 100.

Après 10 ans de pouvoir libéral, on voit clairement que la qualité des emplois des travailleuses et des travailleurs est nettement en train de diminuer partout au pays. On sait aussi que les travailleuses et les travailleurs canadiens, en moyenne, gagnent 60¢ de moins qu'il y a 15 ans. À mon avis, c'est une réalité qu'il est important de souligner et de présenter à la Chambre des communes, parce que c'est une réalité que le gouvernement ne reconnaît pas. En effet, il ne reconnaît pas que les travailleuses et les travailleurs canadiens gagnent moins, sont de plus en plus obligés d'occuper des emplois temporaires, et craignent l'âge de la retraite, parce qu'ils ont de moins en moins accès à une caisse de retraite. Tout cela est très important.

Il est à noter dans ce débat que, lorsqu'il est question d'emploi, ce gouvernement fait échec totalement. C'est dans ce contexte que je me lève pour parler de la motion de l'opposition qui a été présentée par le député de Joliette. C'est une motion très importante et que nous, du caucus du NPD, appuyons.

En effet, voici les premiers mots de cette motion:

Que la Chambre constate l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile rendu public par le gouvernement après l'annonce de la fermeture de six usines à Huntingdon [...]

C'est très important, parce qu'on sait que, depuis des années, l'industrie du vêtement et du textile appréhende les mesures prises le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les représentants de cette industrie sont venus à plusieurs reprises demander que soient mises en place des mesures pour protéger ces industries. Qu'est-il arrivé? Rien.

Plus tard, je parlerai des propositions qui ont été faites par le député de Winnipeg-Centre, au nom de notre parti, au Comité permanent des finances. Toutefois, il faut dire que ce gouvernement n'a pas agi tant et aussi longtemps que la crise était un peu cachée. Cependant, en décembre dernier, la crise a éclaté pleinement et clairement partout au pays. Ce faisant, tous les Canadiens et les Canadiennes ont pris connaissance du manque d'action de ce gouvernement.

On a justement vu à Huntingdon la fermeture de deux usines clés pour l'industrie du Québec. On a aussi vu les répercussions de ces fermetures dans d'autres secteurs à Winnipeg, à Toronto et à Vancouver. En effet, on a vu la fermeture des usines de textile Cleyn & Tinker. On a aussi vu la fermeture d'entreprises à Huntingdon. C'est plus de 800 emplois qui ont disparu dans une communauté qui compte 2 600 habitants. C'est clair et net que cela a été une catastrophe qui aurait pu être évitée si le gouvernement avait agi bien avant en prenant les mesures appropriées.

● (1140)

Mais ils n'ont pas agi. Ce soir-là, j'ai vu les annonces à la télévision. Les travailleurs et les travailleuses savaient très bien que le gouvernement ne les avait pas appuyés. Je me souviens très clairement d'un travailleur de Huntingdon qui disait que le gouvernement n'avait rien fait. C'est cela la réalité. Puisque c'est la

réalité, je suis très content de pouvoir commenter cette motion qui est extrêmement importante.

Cela fait des mois, sinon des années que les représentants de l'industrie viennent ici. D'autres représentants d'autres compagnies sont venus également. Nous avons reçu le président de Western Glove Works qui a fait remarquer, lors de son intervention, qu'il y a un an, il y avait 1 290 travailleurs ici, au Canada. Il a dit que ce nombre avait chuté à moins de 600, et que si le gouvernement ne prenait pas d'actions, il prévoyait que d'ici 12 à 18 mois il n'y aurait plus que 121 employés.

C'était la situation en décembre dernier. Nous avons eu un débat à la Chambre sur les fermetures d'usines à Huntingdon, où des centaines de Canadiennes et de Canadiens se retrouvaient sans emploi. Nous avons tous entendu les observations des représentants de l'industrie. Ils étaient très clairs, ils avaient besoin d'une action de la part du gouvernement. Puis, en catastrophe, enfin, le gouvernement a réagi.

Il a pris trois mesures après que cette catastrophe ait éclaté. Étant donné l'ampleur de la crise, on peut dire très clairement que ces trois mesures étaient insuffisantes.

Tout d'abord, il a éliminé les droits sur les importations des fibres et des fils, une mesure qui représente 15 millions de dollars par année, et sur les importations d'intrants textiles utilisés par l'industrie du vêtement, qui représente environ 75 millions de dollars par année. Il faut dire que cette mesure a eu très peu d'impact, mais tout de même, cette action apportait un peu d'aide à l'industrie.

Cependant, à mon avis, c'est parce que le gouvernement se trouvait en situation minoritaire qu'il a été obligé de réagir. Il est très clair que dans les trois autres coins de cette Chambre, on était très frustrés par le manque d'actions du gouvernement.

Deuxièmement, le gouvernement a affecté, pour une période de cinq ans, un montant additionnel de 50 millions de dollars au volet efficacité de la production de textile. Cela représente 10 millions de dollars par année. On sait maintenant que nous avons près de 4 000 entreprises de vêtements et de textile au Canada. Ce montant, s'il est réparti entre les 3 900 entreprises, cela représente peut-être une différence de 200 \$ à 300 \$ par mois pour chaque entreprise. C'est très peu pour une industrie en crise, très peu pour les centaines d'emplois qui sont perdus.

Au Québec, nous avons perdu 10 000 emplois pendant la période de gouvernance de ce gouvernement libéral. À l'échelle du pays, nous avons perdu 40 000 emplois. On sait donc très bien, face à l'ampleur de cette crise, que 200 \$ à 300 \$ par entreprise, par mois, c'est très peu. Ce n'est pas assez. Effectivement, comme pour d'autres crises qui ont cours dans ce pays, le gouvernement a pris très peu d'actions et trop tard.

La dernière action qui a été prise en catastrophe, juste avant l'ajournement de la Chambre pour la période des Fêtes, fut de prolonger de cinq ans l'application des décrets de mises en vigueur, mais seulement pendant 24 mois. En effet, après ce temps, ces décrets seront éliminés progressivement au cours des trois dernières années de cette période. On parle de 24 mois de sursis pour une industrie qui est en crise.

● (1145)

Effectivement, ce qu'on peut dire, c'est que le peu d'actions gouvernementales entreprises trop tard n'a pas réglé les problèmes ni atténué l'ampleur de la crise dans l'industrie.

*Les crédits*

[Traduction]

Quelles autres mesures ont été proposées? En décembre 2004, alors que les députés de ma formation étaient conscients de la nécessité d'agir et que le gouvernement libéral refusait de reconnaître l'ampleur de la crise, mon collègue, le député de Winnipeg-Centre, a présenté une motion demandant au gouvernement fédéral de prolonger immédiatement de sept ans l'application des décrets de remise de droits de douane visant le secteur du vêtement; ces décrets devaient arriver à expiration le 31 décembre 2004. La motion avait reçu l'appui de trois des quatre formations politiques à la Chambre, mais, comme on le sait, le gouvernement a monopolisé le débat pur qu'aucune décision ne soit prise.

La solution proposée aurait sensiblement aidé l'industrie, mais le gouvernement s'est arrangé pour l'écarter, montrant du même coup qu'il ne saisissait pas toute l'ampleur de la crise: 40 000 emplois ont été perdus sous sa gouverne; 10 000 au Québec. Le gouvernement n'a pas reconnu cette situation et n'a rien fait pour y remédier.

Les trois mesures adoptées étaient les suivantes: abolir les tarifs sur les importations de fibres et de fils et sur les importations d'intrants textiles utilisés par l'industrie du vêtement; allouer 50 millions de dollars, soit 200 \$ à 300 \$ par mois pour chacune des 3 900 entreprises que compte l'industrie canadienne; et prolonger de deux ans seulement l'application des décrets de remise de douane et les éliminer graduellement au cours des trois années suivantes.

C'est dans ce contexte qu'il faut comparer ce qu'a fait le gouvernement, trop peu, trop tard, aux suggestions et politiques positives proposées par ma formation politique et par les deux autres partis qui siègent à la Chambre. De toute évidence, les trois partis de l'opposition exigeaient une intervention.

Le Comité des finances a également fait trois recommandations en avril 2004. Je vais les passer en revue.

Il a d'abord recommandé que le gouvernement fédéral proroge immédiatement de sept ans l'échéance des décrets de remise des droits visant le secteur du vêtement, prévue le 31 décembre 2004. Le député de Winnipeg-Centre avait présenté une motion similaire, qui proposait une solution concrète qui aurait dû être appliquée.

Deuxièmement, le comité a recommandé que le gouvernement fédéral élimine immédiatement les droits de douane sur les intrants qui ne sont pas produits au pays et d'obliger les producteurs de textiles qui cherchent à conserver la protection tarifaire à établir qu'ils vendent leur production à des fabricants canadiens de vêtements.

La troisième recommandation du Comité des finances devait montrer que les trois partis d'opposition avaient fait du bon travail et qu'ils avaient élaboré et proposé de nombreuses politiques. Le gouvernement aurait pu les examiner, mais a choisi de les ignorer. Il s'est plutôt contenté de faire l'autruche jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

La troisième recommandation préconisait que le gouvernement fédéral entreprenne immédiatement une étude sur les mesures d'adaptation temporaires en vue de rehausser la compétitivité, ainsi que sur les coûts et les avantages de la suppression des droits s'appliquant aux importations de textiles utilisés dans le secteur du vêtement au Canada, les types et les quantités de tissus produits par l'industrie canadienne du textile et la différenciation tarifaire des tissus en fonction de leur utilisation finale—et que les résultats de cette étude soient présentés au Parlement.

Nous avons les recommandations du Comité des finances et la motion de mon collègue de Winnipeg-Centre, mais trop peu a été fait trop tard.

J'aborderai aussi la question des fonds limités, soit 385 000 \$, que le gouvernement a versés aux organisations qui travaillent avec les travailleurs âgés et les immigrants pour les aider à se recycler. Des dizaines de milliers d'emplois ont été perdus, plus précisément 40 000 emplois sous les libéraux. En décembre, évidemment, des centaines d'emplois ont été perdus dans l'espace de quelques jours. Le gouvernement a fourni 385 000 \$.

Regardons maintenant d'autres décisions prises par le gouvernement libéral : réduction d'impôt de 1 milliard de dollars pour les entreprises les plus importantes et les plus rentables; 125 millions de dollars donnés à des agences de publicité amies des libéraux dans le cadre du scandale des commandites.

● (1150)

Pour comprendre qui le gouvernement croit vraiment représenter, il suffit de comparer les sommes colossales que le gouvernement a octroyées à ses amis et à ses bailleurs de fonds aux maigres 385 000 dollars alloués à la suite de la perte de centaines et de milliers d'emplois pour recycler les travailleurs âgés.

En Colombie-Britannique, j'ai pu voir comment l'inaction du gouvernement fait du tort aux travailleurs du secteur du bois d'oeuvre, qui a perdu 20 000 emplois. L'industrie doit maintenant payer des centaines de millions de dollars en frais judiciaires et en droits compensateurs qui privent l'industrie de milliards de dollars. De son côté, le gouvernement n'a pratiquement rien fait, à part aller mendier une fois de temps en temps à Washington.

Nous avons observé la même inaction dans le dossier des sans-abri et dans celui de la pauvreté chez les enfants, qui s'accroît sans cesse. Dans ma région de la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique, le nombre de sans-abris a plus que triplé. Nous avons aussi constaté cette inaction dans le domaine des garderies et dans celui de la lutte pour le maintien du système de santé. Nous ne cessons de constater l'inaction du gouvernement dans tous les secteurs, et très clairement dans l'industrie du textile et du vêtement, ainsi que lors de la catastrophe qui est survenue à la fin de 2004. Les mesures prises par le gouvernement sont insuffisantes et elle ont été prises trop tard.

La motion à l'étude aujourd'hui arrive à point nommé et nous l'appuierons, car le gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités face à cette crise. Le gouvernement n'est pas intervenu pour prévenir un problème qui s'annonçait depuis des mois. Lorsque l'industrie, prenant les devants, est venue nous dire ici-même qu'il fallait préserver les emplois, le gouvernement a tergiversé jusqu'à ce qu'il soit trop tard et les emplois ont été perdus.

Les mesures, insuffisantes, sont arrivées trop tard. La tergiversation a fait grand mal à un secteur important qui génère des milliards de dollars en recettes d'exportation. C'est pour cette raison et pour celles que je viens d'évoquer que nous appuierons la motion.

● (1155)

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ignore où le député veut en venir, mais il n'est pas réveillé depuis son arrivée dans cette enceinte.

*Les crédits*

Prenons plus particulièrement ma province, la Colombie-Britannique, dont il a parlé. Prenons la situation économique sous le NPD par rapport à la situation économique actuelle en Colombie-Britannique sous un gouvernement libéral. À l'heure actuelle, cette dernière province est le meilleur endroit pour faire des affaires au Canada. Elle a le plus faible taux de chômage dans son histoire. Cela faisait de nombreuses années qu'elle n'avait pas eu une économie aussi dynamique et une croissance aussi forte.

On peut comparer cela à l'époque où un gouvernement néo-démocrate dirigeait la Colombie-Britannique, lorsque les taux de chômage étaient les plus élevés, lorsque la situation économique était la pire parmi les provinces du pays et nous nous enfions toujours davantage dans une terrible situation nuisant à tous les habitants de la Colombie-Britannique et plus particulièrement les pauvres. Si nous devons adopter les mesures économiques farfelues prônées par les néo-démocrates, nous aurions un taux de chômage plus élevé, une détérioration de l'économie et une réduction des fonds disponibles pour financer les programmes sociaux que nous voulons tous, que nous appuyons et qui sont destinés à aider les gens dans le besoin.

Pour ce qui est d'aider l'industrie textile, le gouvernement y a affecté 70 millions de dollars. Il collabore avec les intervenants dans ce secteur pour veiller à ce qu'ils puissent être compétitifs.

Le NPD aime à parler de la question internationale. Si Stephen Lewis était ici, il serait consterné de voir ce que le député et son parti proposent. Le chef du NPD a déclaré que depuis l'entrée en vigueur du libre-échange et l'ouverture des marchés mondiaux, nous constatons une réduction de la production de vêtements. Notre collègue de Winnipeg a déclaré qu'il était immoral de vouer un culte au libre marché. Les néo-démocrates ne peuvent gagner sur les deux tableaux.

Le principal obstacle pour les pays en développement, les plus pauvres du monde, c'est le fait que les pays industrialisés maintiennent des droits de douane élevés et ont recours au protectionnisme et à un système commercial injuste qui ne permet pas à ces pays et à leurs travailleurs qui comptent parmi les plus pauvres du monde, de fabriquer, de commercialiser et de vendre leurs produits sur la scène internationale. En toute franchise, le maintien du protectionnisme et de barrières commerciales élevées par les pays occidentaux est la principale chose qui empêche ces gens de s'en sortir seuls.

Je m'oppose vivement à ce que le député affirme, car il a tout à fait tort dans pratiquement tout ce qu'il vient de dire.

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, je trouve les propos du secrétaire parlementaire très intéressants. Il ne doit pas souvent aller en Colombie-Britannique, car autrement il serait à même d'y constater les résultats des politiques du premier ministre Campbell.

Depuis 2001, année d'équilibre budgétaire et de changement de gouvernement, la province accumule les déficits, qui atteignent des niveaux records. Les refuges pour femmes ont été fermés à peu près partout en Colombie-Britannique. Dans ma circonscription, Burnaby—New Westminster, l'hôpital St. Mary's, un établissement très important qui jouait un rôle vital au sein de la communauté, a fermé ses portes. D'autres hôpitaux et des palais de justice ont également été fermés ailleurs dans la province, alors même qu'un déficit record est enregistré. À quoi ce déficit est-il attribuable? Aux baisses d'impôt accordées aux mieux nantis. Cette politique insensée a engendré des déficits records, a poussé à la hausse le nombre des sans-abri et a entraîné des fermetures d'hôpitaux.

C'est ce qui explique que les deux tiers des Britanno-Colombiens, auxquels on a demandé qui, selon eux, était le plus susceptible de tenir ses promesses, ont répondu qu'ils ne faisaient pas confiance au premier ministre de la province. Ce dernier a appliqué des priorités tout à fait différentes de celles qu'il avait annoncées lors des élections de 2001. Il a notamment privilégié les mieux nantis, ce qui a entraîné, pour la plupart des habitants de la province, une hausse des frais d'utilisation et des coûts des services, des déficits records et l'élimination de services indispensables.

Si le secrétaire parlementaire allait plus souvent en Colombie-Britannique, il y constaterait une augmentation du nombre des sans-abri et des banques alimentaires et une hausse de la pauvreté.

Il a parlé de la position du NPD en matière de politique budgétaire. Une étude neutre et très crédible a comparé les résultats des exercices financiers des trois principaux partis politiques, le Parti libéral, le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique, sur une période de 20 ans au cours de laquelle ils ont formé le gouvernement, soit de 1981 à 2001.

Quel parti a affiché le pire bilan, non pas au plan des prévisions mais en résultats réels? Ce sont les libéraux, dont 85 p. 100 des budgets et exercices financiers ont été déficitaires. Les conservateurs ont fait un peu mieux: durant cette période de 20 ans, les gouvernements conservateurs, provinciaux et fédéraux de tout le pays, ont accumulé des déficits au cours de 66 p. 100 des exercices.

C'est le Nouveau Parti démocratique qui a obtenu le meilleur bilan. La plupart du temps où nous avons prévu l'équilibre budgétaire, nous l'avons atteint parce que nous gérons avec honnêteté les exercices financiers et la budgétisation.

Si les Canadiens comparent, non pas les beaux discours, les déclarations verbeuses et les paroles creuses, mais bien les résultats des exercices financiers, la plupart d'entre eux seront heureux de constater que le NPD affiche le meilleur bilan parmi tous les partis politiques fédéraux et provinciaux.

• (1200)

**M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC):** Monsieur le Président, le député de Burnaby—New Westminster a suscité mon adhésion jusqu'à ses derniers commentaires, auxquels je m'abstendrai de réagir. Je souhaite revenir au secteur du textile et du vêtement.

Je dois me dire d'accord avec l'essentiel de ce qu'il a dit auparavant et c'est à ce sujet que j'aimerais l'entendre. En écoutant le secrétaire parlementaire parler de ces politiques, j'ai l'impression que les libéraux ont déclaré qu'ils n'allaient pas appuyer la résolution parce que les mots « l'insuffisance du plan d'aide » ne leur plaît pas. Ils disent que les mesures de protection sont déjà établies. Si tel est le cas, comment se fait-il que le secteur du textile et du vêtement est en si piètre état?

J'invite le député à commenter une observation formulée par le ministre dans le *Hill Times*. Voici ce qu'il a déclaré:

En bout de ligne, ce sont les activités et les décisions de chaque entreprise qui déterminent comment elles s'adaptent à l'évolution du marché et aux nouveaux défis

Autrement dit: « Nous jetons l'éponge. Nous ne savons pas ce que nous allons faire. »

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, nous comprenons très bien ce qui est arrivé. Les gens du secteur sont venus ici nous dire très clairement ce qu'il leur fallait. Or, tout en sachant ce qui allait se passer le 1<sup>er</sup> janvier, le gouvernement n'a rien fait. Il a tergiversé sans arrêt et rien de plus.

*Les crédits*

Puis il y a eu la crise à Huntingdon, avec la perte de centaines d'emplois, et le gouvernement s'est rendu compte tout à coup qu'il lui fallait faire quelque chose. Or, il a fait trop peu, trop tard. J'ai décrit brièvement les trois politiques introduites à la dernière minute à la mi-décembre. Dans mon discours en français, j'ai parlé d'une catastrophe. Il est très clair que le gouvernement ne savait pas comment résoudre cette crise, comme ce fut d'ailleurs le cas dans de nombreux autres domaines, allant de la crise du bois d'oeuvre à celle des sans-abri. J'en aurais à ajouter, mais le temps me manque.

Le député a raison. Ce gouvernement n'a pas su agir lorsqu'il le fallait.

[Français]

**Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):** Monsieur le Président, je suis très heureuse de constater l'attachement de mon collègue du NPD pour le Québec. Il est certain qu'au Québec, la perte de 10 000 emplois a constitué un drame.

Dans mon comté, à Trois-Rivières, l'entreprise Fruit of the Loom a perdu 600 emplois en 2001. Parmi les victimes de ces coupures, on retrouve des hommes, mais surtout de nombreuses femmes aux prises avec ce manque de vision et de compassion de la part de ce gouvernement.

Cette journée de l'opposition du Bloc québécois nous permet de parler aussi de solutions pour pallier ces pertes d'emploi. Dans ma circonscription, nous comptons sur un programme visant à favoriser l'achat local, lequel s'appelait Un emploi pour ma région. Pourquoi le gouvernement, avec son énorme machine, ne peut-il pas procéder à des achats qui permettraient d'utiliser et de faire fonctionner nos usines de textiles?

Il est certain qu'au niveau du soutien à la modernisation et à la reconversion, énormément d'efforts sont à faire. Quand on dit vouloir intégrer de nouveaux marchés, il ne faut pas oublier qu'il existe des vêtements de moyenne et de haute gamme. Est-ce que ce sont des solutions qui pourraient être intéressantes? Quand on parle de reconfigurer une industrie, on doit parler de subventions gouvernementales pour l'aider.

Que pense mon collègue de ces suggestions?

• (1205)

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, je remercie la députée de Trois-Rivières de sa question.

Évidemment, les pertes d'emplois au Québec ont été considérables. On parle de 10 000 emplois dans le secteur du vêtement et de 15 000 supplémentaires dans le secteur du textile.

Il faut absolument adopter des mesures à cet égard. Je trouve très importante et très intéressante sa suggestion quant à l'achat de produits locaux. Il faut dire que ce gouvernement n'achète même pas les drapeaux canadiens au Canada, comme l'a indiqué en Chambre le député de Timmins—Baie James la semaine dernière. Même les drapeaux canadiens qu'on distribue au Parlement du Canada sont fabriqués ailleurs, soit en Chine.

La suggestion est donc très importante. Il faudra que tous les partis d'opposition de cette Chambre continuent de faire pression sur ce gouvernement afin qu'il commence à agir en ce sens.

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole à l'occasion de ce débat sur une motion du Bloc québécois qui vise à venir en aide aux industries du textile et du vêtement. Je vais partager mon temps avec le député de Beauharnois—Salaberry qui représente la région de la municipalité de Huntingdon qui a malheureusement été touchée de plein fouet à

cause de l'inaction du gouvernement fédéral. Il pourra mieux que moi vous en parler.

Cette motion est issue de la réalité vécue dans beaucoup de nos circonscriptions. Lorsqu'on parle des entreprises comme Consoltex Holdings et Bermatex à Montmagny, Confection 131 à Saint-Pacôme, Confection M.P.M. à Sainte-Perpétue, Élastiques Qualités ltée et Calko Canada à Rivière-du-Loup, on se rend compte qu'il y a tous les types de production qui existent dans les domaines du textile et du vêtement.

Or, partout on est très insatisfaits de l'annonce qui a été faite en catastrophe par le gouvernement fédéral, au lendemain de l'annonce des fermetures d'Huntingdon pour essayer de calmer la grogne. On a donc annoncé un plan d'action tronqué où il manque plusieurs parties importantes.

Effectivement, le 17 décembre, au lendemain de cette annonce, l'Association canadienne du textile, par l'entremise du président du conseil d'administration, M. Harvey Penner, a adressé une lettre au premier ministre dans laquelle il lui faisait part des éléments manquants dans le plan du gouvernement.

C'est pour cette raison que le Bloc québécois a présenté la motion que j'aimerais citer encore une fois:

Que la Chambre constate l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile rendu public par le gouvernement après l'annonce de la fermeture de six usines à Huntingdon et lui demande de le compléter notamment sur la base des éléments suivants: l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux; la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens et la création d'un programme d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés.

Nous espérons que la Chambre appuiera la motion. Nous envoyons un message très clair au gouvernement fédéral à l'effet que son action actuelle est insuffisante. Donc, il faut aller de l'avant avec des mesures additionnelles.

Je vais expliquer rapidement les propositions très concrètes qui ont été faites par l'Association canadienne du textile. Premièrement, on dit que la décision du gouvernement fédéral de lever les quotas et les frais de douanes sur les importations textiles pour les pays moins avancés était une bonne mesure. Cependant, il y aurait eu lieu de faire des ajustements, particulièrement en ce qui a trait à la règle d'origine qui veut que lorsqu'un vêtement est produit dans un pays en voie de développement, donc parmi les pays les plus pauvres, il peut être importé au Canada.

Or, les Américains ont développé la règle en autant que le textile utilisé soit du textile américain, tandis qu'au Canada, on n'a pas développé cette règle. C'est un peu masochiste pour notre industrie textile. Le commentaire du président de l'Association canadienne du textile était le suivant:

[...] Ceci fut l'une de nos principales recommandations que nous avons fait part à vos ministres et à vos fonctionnaires, mais l'annonce de mardi n'en a nullement tenu compte. [...]

Le premier constat est à l'effet que le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte de cette recommandation de l'industrie du textile.

La deuxième remarque concerne justement le fait que le gouvernement américain a signé une série d'accords avec des pays, notamment des Caraïbes, pour appliquer la même règle dont je vous parlais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on produit des textiles aux États-Unis et on les vend pour faire des vêtements qui sont produits et finis dans les pays des Caraïbes, pour revenir ensuite sur le marché américain.

*Les crédits*

Or, si le textile utilisé à la base n'est pas américain, le produit ne peut rentrer aux États-Unis. Cette pratique va à l'encontre de l'ALENA, puisqu'on avait créé une zone de libre-échange et les Américains ont mis en place une façon de faire pour contourner cette situation.

J'espère que lors de la prochaine rencontre prévue entre le premier ministre du Canada, le président Bush et le président Fox du Mexique, cette question sera à l'ordre du jour pour demander que le Mexique puisse avoir le même type d'accord ou encore, que les règles du jeu soient les mêmes pour tout le monde. Présentement, cette façon de faire contribue à la fermeture de l'industrie textile.

Ce matin, dans un article signé par Mme Hélène Baril, dans le journal *La Presse*, il était écrit clairement: « L'industrie canadienne du textile évincée du marché américain. » C'est une des raisons fondamentales pour laquelle on assiste à la diminution des effectifs des usines ainsi qu'à leur fermeture. Donc, il faut absolument qu'on puisse contrer cette mesure. Or, là encore, l'Association canadienne du textile, par le biais de son président, disait et je le cite: « Nous avons besoin d'un plan B pour restaurer notre action au marché américain ».

À maintes reprises, ce point a été soulevé auprès des ministres et fonctionnaires. Cependant, il n'a nullement été adressé dans l'annonce. Donc, dans le plan de la veille, donc du 16 décembre, il n'y avait pas de confirmation non plus qu'on agirait de ce côté. C'était la deuxième mesure importante sur laquelle des recommandations ont été faites au gouvernement fédéral. Ce n'est pas juste le 17 décembre mais au cours des mois précédents. J'en ai la preuve dans une lettre qui m'a été adressée, dans laquelle un plan complet a été déposé au gouvernement, plusieurs mois avant.

• (1210)

On ne retrouve pas non plus cet aspect dans la position gouvernementale. Donc, il y a des problèmes importants.

On dit aussi dans la lettre envoyée au premier ministre, et je cite:

Un programme, qui permettrait aux importations de vêtements d'être exemptées de douane s'ils étaient confectionnés à partir de tissus canadiens, nous permettrait d'augmenter notre marché à l'exportation et ouvrirait les portes à de nouveaux clients étrangers qui trouveraient sans nul doute intérêt à acheter nos produits. Nous avons recommandé à vos ministres et à vos fonctionnaires un tel programme et avons été déçus de voir que cette mesure n'était pas incluse dans l'annonce.

Il y a donc une condamnation très ferme de la part de l'industrie du textile pour dire que le plan d'action rendu public en catastrophe n'est absolument pas ce qui convenait. Cela prendrait une deuxième vague le plus tôt possible pour que l'on puisse contrer ces effets négatifs. Dans la pratique, on voit des emplois qui disparaissent les uns après les autres. Encore la semaine dernière, les représentants de Vêtements de Sport Gildan inc. ont avoué candidement que leur choix faisait suite au fait qu'ils n'avaient pas accès au marché américain, qu'il fallait trouver des façons d'avoir accès au marché américain. Les entreprises ne sont pas là pour essayer de contourner la loi. Elles sont aux prises avec les réglementations et les lois. Elles veulent un encadrement législatif adéquat, ce qu'elles ne retrouvent pas présentement. Les programmes d'aide annoncés sont nettement insuffisants.

Je pense qu'il faut aussi des mesures très positives comme l'étiquetage. Lorsque le consommateur choisit un produit, il faut qu'il sache exactement où ce produit a été fabriqué, par qui et dans quelles conditions, afin de faire des achats intéressants. Par exemple, à l'intérieur du costume que je porte aujourd'hui, il est mentionné qu'il est fait au Canada. Lorsque nous faisons des achats maintenant, nous sommes sensibilisés à ces choses-là, mais beaucoup de produits ne sont pas indiqués clairement. Également, pour beaucoup de produits

seulement la fin de la production est réalisée au Canada. Il faudrait connaître toute la liste de production car, comme consommateurs, nous avons une responsabilité individuelle à ce sujet.

Nous débattons aujourd'hui une motion pour dire au gouvernement fédéral de faire davantage. Comme consommateurs, nous avons des choses à faire, chacun de notre côté, pour aider les industries à vivre correctement, mais il faut que le message soit clairement véhiculé par le gouvernement.

Il est important aussi de tasser ce que le gouvernement fédéral a laissé sous-entendre sur l'industrie du vêtement et du textile à savoir qu'il faut la laisser aller tranquillement, disant qu'avec le temps, nous allons remplacer cela par d'autres emplois, dans d'autres secteurs.

L'industrie du textile est une industrie qui a des possibilités d'avenir. Le gouvernement fédéral doit aller de l'avant pour développer et encourager afin qu'il y ait de la recherche et du développement, par exemple le programme Partenariat technologique Canada. Jusqu'à maintenant, ce nouveau programme a servi pour la nouvelle économie. Tant mieux, mais il y a des secteurs traditionnels, tel que celui du meuble—même si aujourd'hui on parle du textile et du vêtement—, où le gouvernement fédéral devrait consacrer certains montants; on sait que le textile peut aussi devenir ce que l'on appelle du géotextile. Il y a un avenir dans le domaine de la santé pour que des textiles puissent servir en même temps de médicaments. Il y a toutes sortes de possibilités, mais pour ce faire, il faut consacrer de l'argent en recherche et développement, et l'on ne retrouve pas ce genre de proposition.

En résumé, le programme est insuffisant. L'industrie du vêtement a vu des mesures qui ont été mises en place. Toutefois, on attend toujours que le Tribunal canadien du commerce extérieur réalise ce que le gouvernement a annoncé au mois de décembre. À chaque jour, à chaque mois qui passe, si le travail n'est pas fait, les compagnies qui vivent face à cette décision du tribunal, perdent de l'argent, deviennent moins compétitives et ont moins la capacité de faire face à la réalité qu'elles ont devant elles.

En conclusion, au colloque des exportateurs et des manufacturiers, j'ai rencontré des représentants du textile et du vêtement. Du côté des fabricants de vêtements, l'on souhaitait qu'effectivement les mesures annoncées prennent vigueur et qu'elles puissent avoir des effets. Du côté du textile, il manque un pan complet du programme.

Souhaitons que ce soir, lorsque l'on aura voté cette motion, la majorité de la Chambre enverra un message au gouvernement fédéral, lui disant: « Refaites vos devoirs et complétez ce que vous avez commencé, parce que si vous n'agissez pas, vous serez responsables de la mort de ce secteur industriel qui, malheureusement, a beaucoup d'emplois au Québec qui vont disparaître si le gouvernement fédéral ne bouge pas bientôt. »

• (1215)

[Traduction]

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de poser à mon collègue du Comité de l'industrie une question sur cet important débat. Dans son intervention, le député a fait état de la regrettable fermeture de l'usine de la société Gildan. Or, il est fort intéressant de souligner que, dans le contexte de cette fermeture, un des principaux dirigeants de l'entreprise a reçu un paiement substantiel. Les Canadiens devraient savoir que les activités canadiennes de Gildan étaient rentables. L'usine était viable mais elle a été fermée.

*Les crédits*

J'aimerais que le député donne des précisions et parle notamment des répercussions de la perte de cette usine sur les gens de la région. Je voudrais également savoir s'il estime que cette fermeture aurait pu être évitée si on avait été plus proactifs dans ce dossier.

[Français]

**M. Paul Crête:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Le premier constat, c'est qu'effectivement, les fermetures touchent principalement le Québec et l'Ontario. L'annonce de Gildan, c'en est une très triste, et d'autres cas peuvent survenir ailleurs.

Un autre aspect important, c'est que les gens qui travaillent dans ces entreprises sont souvent en poste depuis plusieurs années, soit 20, 25 ou 30 ans. Le gouvernement fédéral a aboli, en 1995, un programme destiné aux travailleurs âgés leur offrant un pont pour se rendre jusqu'à leur retraite. Depuis, on essaie de réintroduire dans le régime d'assurance-emploi un tel programme. Aujourd'hui, celui-ci devient de plus en plus important.

Il faut un bon programme pour aider les industries du textile et du vêtement, mais il faut également prévoir des pertes d'emploi comme nous en constatons présentement. Ces gens qui ont contribué à notre société pendant 20, 25, 30 ou 35 ans ont droit à une reconnaissance de la part de la société. Il faudrait que ce programme soit réactivé le plus rapidement possible. Non seulement en avons-nous besoin à court terme, mais de plus en plus de gens seront assujettis à la nouvelle réalité de la mondialisation des marchés et de la compétition mondiale.

Chez moi, à Montmagny, plus d'une centaine de travailleurs âgés de 55 ans et plus vivent présentement une situation difficile. On veut leur offrir le maximum de chances possible de réintroduire le marché du travail, par le biais de mesures actives. Or, la réalité, c'est qu'un nombre important ne trouveront pas un nouvel emploi. Ils mériteraient de bénéficier, par des mesures qu'on appelle passives, d'un programme qui leur permettrait de se rendre jusqu'à la retraite.

Si l'on avait maintenu une bonne réserve dans la caisse de l'assurance-emploi depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral serait le premier à mettre sur la table un tel programme. Par contre, on a dépensé l'argent à des fins autres que celles pour lesquelles les employés et les employeurs ont versé des cotisations à l'assurance-emploi.

Ces gens, qui sont majoritairement des femmes, doivent absolument jouir d'un avantage pour surmonter cet obstacle. En effet, il faut des mesures actives, mais également un programme de mesures passives qui permettra aux gens de gagner un revenu jusqu'à leur retraite. Telle est la réalité qu'ils vivent. Il faut absolument s'assurer qu'il y aura un minimum de mises à pied. Or, parmi celles-ci, il faudra que nos travailleurs ayant consacré leur vie à leur entreprise puissent bénéficier correctement de mesures adéquates. Il est très important d'aller en ce sens.

Des spécialistes du ministère venus comparaître devant le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie nous ont dit que sur l'ensemble de l'activité économique, les conséquences ne seraient pas si graves. Cependant, la réalité, c'est que des communautés entières sont touchées très gravement, notamment Huntingdon, dont mon collègue parlera prochainement. Des emplois du même type ont été perdus chez nous, à Montmagny, et il y en a ailleurs. À Cowansville, des entreprises de Consoltex sont en instance de perdre des emplois si des mesures ne sont pas mises de l'avant bientôt. Le cas échéant, cela constitue des drames pour ces communautés.

C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral doit aller de l'avant et suivre la recommandation à l'effet qu'il complète son plan d'intervention. J'espère que ce soir, toute la Chambre des communes aura fait sienne cette recommandation. C'est essentiel pour les industries et du textile et du vêtement.

• (1220)

**M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, mon collègue vient justement de toucher le point qui me fatigue lorsqu'on parle de pertes d'emplois et de fermeture d'usines. Derrière ce phénomène se trouve justement l'être humain. Il vient d'en parler un peu, mais j'aimerais qu'il élabore davantage à ce sujet.

Je connais des gens dans cette situation. À Trois-Rivières, à la suite de la fermeture d'une usine importante, j'ai su qu'un couple travaillant à l'usine disposait d'un revenu un peu trop faible pour qu'il ait pu se prévaloir par exemple de REER afin d'économiser pour l'avenir. À 57 et 58 ans, ces deux personnes se retrouvent avec les mêmes responsabilités, mais avec à peu près plus de revenu, tandis qu'il est un peu trop tard pour recommencer les études et se trouver un autre emploi.

Je trouve pénible de voir des situations semblables, alors que le gouvernement pourrait y remédier. On n'a qu'à penser, par exemple, aux 800 millions de dollars qu'on a investis dans le programme des commandites, dont au moins 110 millions font actuellement l'objet d'une enquête devant le juge Gomery. En outre, depuis cinq ans, on a augmenté de 49 000 le nombre de fonctionnaires, ce qui représente une masse salariale de 7,2 milliards de dollars.

N'y aurait-il pas possibilité d'être plus prévoyant et d'aider les gens qui ont consacré leur vie à une entreprise et qui perdent leur emploi malgré leur bon travail?

**M. Paul Crête:** Monsieur le Président, évidemment, le témoignage de mon collègue de Saint-Maurice—Champlain est très éloquent. On a ici, plus d'une cinquantaine de personnes de la FTQ qui sont venus de Montréal pour témoigner de la réalité qu'ils ont vécue ou de ce qu'ils vivent présentement.

Effectivement, si le gouvernement fédéral veut poser un geste concret à court terme, rapidement, pour bien montrer qu'il est prêt à rendre justice à ces gens-là, il faudra que dans le prochain budget, il y ait un programme d'aide aux travailleurs âgés.

Quand on a ramassé 45 milliards de dollars de surplus dans la caisse d'assurance-emploi, il doit y avoir moyen de trouver quelques centaines de millions de dollars à même les cotisations que ces gens ont payées. Ce n'est pas de l'argent du gouvernement fédéral, c'est de l'argent qui a été pris dans la poche de ces travailleurs pour payer autre chose que ce pour quoi ils avaient cotisé. Il est maintenant temps de leur rendre justice.

**M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureux, aujourd'hui, que le Bloc québécois dépose cette motion concernant les fermetures des usines oeuvrant dans le secteur du textile et du vêtement. Cette situation est très alarmante et d'autres fermetures, nombreuses, vont suivre.

Comme nous le savons, le gouvernement fédéral a tardé à agir dans ce dossier. Ses mesures d'aide sont très insuffisantes, en particulier pour les travailleurs des usines d'Huntingdon, dans mon comté, qui ont perdu leurs emplois.

*Les crédits*

Le Bloc québécois est préoccupé par cette question et s'est débattu avec les intervenants locaux pour la régler au nom des travailleurs qui ont vu les portes de leurs usines fermer. Je somme aujourd'hui le gouvernement fédéral d'agir, comme je l'ai fait il y a quelques semaines dans cette Chambre.

Les fermetures d'usines oeuvrant dans le secteur du textile et du vêtement sont nombreuses et vont se poursuivre au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Ma circonscription de Beauharnois—Salaberry, ainsi que plusieurs autres au Québec, ont durement été touchées. Le 13 décembre dernier, deux usines ont annoncé leur fermeture à Huntingdon entraînant la perte de 800 emplois, soit 40 p. 100 de tous les emplois manufacturiers de la région. C'est énorme.

À Huntingdon, 30 p. 100 de la population en général vit sous le seuil de la pauvreté et 70 p. 100 de la population active travaille dans les usines qui vont fermer. Ces deux usines versaient 25 millions de dollars en salaires et rapportaient 600 000 \$ annuellement en taxes municipales.

Le 1<sup>er</sup> février, la compagnie de vêtements Gildan a annoncé la fermeture de deux usines dont les activités seront déménagées aux États-Unis. Ainsi, 285 emplois, dont 115 au Québec, ont été perdus. Dans ces deux cas, les travailleurs congédiés auront du mal à retrouver un emploi. Près de la moitié d'entre eux n'ont même pas terminé leur 5<sup>e</sup> secondaire. Les 800 emplois perdus à Huntingdon et les 285 emplois chez Gildan s'ajoutent à un lourd bilan de 1 340 autres mises à pied.

Le gouvernement fédéral a tardé à agir et ses mesures sont insuffisantes. Les programmes PICTV et CANtex n'ont pas empêché des fermetures importantes.

Cependant, toute l'aide du programme PICTV a déjà été distribuée. Ces programmes ne sont que du saupoudrage. Ils sont tellement peu généreux qu'ils ne permettent pas d'améliorer de façon significative le sort des entreprises en difficulté.

Le 9 décembre dernier, je déposais en cette Chambre une pétition, signée par 2 845 travailleurs d'Huntingdon, qui visait à conscientiser le gouvernement fédéral sur les difficultés de plus en plus évidentes de l'industrie du textile. À la suite de ce cri d'alarme des travailleurs de mon comté, aucune aide n'a été apportée.

Le 14 décembre 2004 dernier, suite aux pressions du Bloc, le gouvernement a annoncé, dans la précipitation, en hâte, trois mesures pour venir en aide à l'industrie du textile.

Le plus odieux, c'est que le gouvernement fédéral savait ce qui se tramait depuis longtemps et il n'a rien fait. Le Bloc québécois mentionnait depuis plusieurs mois la menace sérieuse de pertes massives d'emplois dans le domaine du textile et réclamait la mise en place de mesures transitoires. Ottawa a toujours fait la sourde oreille.

Le gouvernement fédéral a charcuté le régime d'assurance-emploi. Il a mis fin au PATA en 1997. Il a accumulé d'énormes surplus budgétaires, soit 9,1 milliards de dollars, sur le dos des travailleurs et des provinces.

Il doit instaurer des quotas sur les importations chinoises en vertu du protocole d'accès de la Chine à l'OMC et empêcher que le marché canadien ne soit inondé de produits chinois très compétitifs.

Il faut aussi mettre en place des mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens en permettant l'entrée sans droit de douane de vêtements confectionnés à l'étranger, à partir de textiles d'origine canadienne et assurer aux producteurs locaux du textile un débouché supplémentaire de leurs produits.

Lorsque cela est conforme aux accords internationaux, on pourrait aussi adopter une politique d'achat local pour les uniformes et les vêtements du gouvernement. On assurerait à une partie de l'industrie des commandes stables. Il faut aussi adopter une politique internationale susceptible d'éviter des délocalisations à rabais.

Le Canada devrait améliorer sa position de négociation en montrant l'exemple et en signant les trois accords fondamentaux de l'OIT, l'Organisation internationale du travail, qui n'ont pas encore été signés, soit la Convention n<sup>o</sup> 29 sur le travail forcé, la Convention n<sup>o</sup> 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective et la Convention n<sup>o</sup> 138 sur l'âge minimum.

• (1225)

D'autre part, nous demandons au gouvernement d'imposer un étiquetage indiquant la provenance précise des produits, c'est-à-dire le lieu exact de fabrication. Cette mesure aura pour effet d'informer les consommateurs sur ce qu'ils achètent. Mieux informés, ils seront à même de faire des choix éclairés quant aux modes de production qu'ils jugent acceptables.

Il faut aussi prévoir une aide aux travailleurs du textile qui perdront leur emploi. Cela s'avérera tout à fait nécessaire, car il est inévitable que certaines entreprises fermeront leurs portes. Compte tenu de la faible scolarisation et l'âge avancé des travailleurs dans ce domaine, nombreux sont ceux qui ne sauront pas réintégrer le marché du travail. Ils auront donc besoin soit d'un programme comme le PATA, qui permettra aux travailleurs âgés de faire le pont entre les allocations d'assurance-emploi et la retraite.

Le Bloc québécois estime qu'Ottawa devrait verser le montant maximum prévu par la Loi sur l'assurance-emploi en matière de formation et transférer au Québec la part qui lui revient. Le manque à gagner annuel du gouvernement du Québec est de plus de 200 millions de dollars.

Il faut mettre sur pied un programme d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement et du textile qui stimulera à la fois la recherche et le développement de même que la création.

Les sommes ajoutées à CANtex en décembre dernier, soit 50 millions de dollars en cinq ans, sont nettement insuffisantes. De plus, l'argent est nécessaire maintenant, pas dans cinq ans. Il faut donc injecter plus d'argent à court terme dans ce programme et élargir son cadre d'action.

Il n'est pas trop tard pour les industries qui ont survécu à l'ALENA, et qui survivront à l'OMC, de s'en sortir. Cela à condition que le gouvernement se réveille et qu'il leur donne un petit coup de pouce, et ce, maintenant.

• (1230)

**M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue dont la circonscription a été terrassée dernièrement par la fermeture d'usines, particulièrement dans le domaine du vêtement.

D'abord, peut-il nous dire s'il juge satisfaisantes les mesures transitoires adoptées par le gouvernement? En contrepartie, est-il aussi en mesure d'affirmer que ces mesures ont réellement été effectives et qu'elles auront une incidence sur le futur de l'industrie dans sa propre circonscription?

*Les crédits*

**M. Alain Boire:** Monsieur le Président, compte tenu de la situation, si on parle des programmes qui ont été annoncés à la hâte, ces mesures présentées par le gouvernement ne sont aucunement satisfaisantes. En effet, cela n'aide nullement les travailleurs des industries. Il y a 800 emplois qui vont se perdre et une partie d'entre eux sont déjà perdus.

Ce qu'il faut présentement, c'est penser aux travailleurs qui ont été foudroyés par ce cataclysme, si je peux m'exprimer ainsi, et mettre des programmes en place pour les aider. On parle du programme PATA. Cela a déjà existé. Cependant, on y a mis un terme en 1997. Il est donc tout à fait faisable de le remettre en place pour aider ces travailleurs âgés, dont 53 p. 100, dans mon comté n'ont pas de 5<sup>e</sup> secondaire. Comment peuvent-ils se replacer après 55 ans et trouver un autre emploi? Bien sûr, je ne dis pas que retourner aux études à cet âge-là est infaisable, mais c'est très difficile d'autant plus qu'ils n'ont pas de 5<sup>e</sup> secondaire.

Il faut donc trouver des moyens efficaces, sur le terrain, pour aider ces gens. Certains d'entre eux vont pouvoir se trouver un autre emploi. D'autres vont retourner aux études, mais il faut aussi les aider à se replacer sur le marché du travail. Face à cela, il faut que le gouvernement mette en place de bons programmes pour aider les gens sur le terrain.

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue pour son travail dans ce dossier. Effectivement, bien avant que sa région ne soit touchée comme elle l'a été au mois de décembre dernier, il était non seulement très actif au sein du caucus du Bloc québécois, mais aussi en Chambre pour nous alerter. Entre autres, il a déposé une pétition de plus de 2 500 noms de la région d'Huntingdon demandant au gouvernement fédéral d'intervenir rapidement. Je parle de plusieurs semaines avant que cette tragédie arrive à Huntingdon.

J'aimerais qu'il nous parle un peu de la façon dont le milieu s'est mobilisé pour essayer d'éviter les fermetures qu'ils ont dû malheureusement subir à cause de l'inertie du gouvernement libéral.

**M. Alain Boire:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Le milieu est très actif actuellement. Comment s'est-il mobilisé? Voyant que l'industrie du textile était touchée depuis longtemps, on a fait circuler une pétition qui a été déposée le 9 décembre dernier à la Chambre. C'était pour signifier au gouvernement qu'on savait qu'il y avait un problème et qu'on voulait le régler avant qu'il ne soit trop tard.

Mon collègue s'est fait répéter à la Chambre que le Bloc criait au loup trop vite et qu'on devançait par nos actions. Toutefois, le Bloc n'a jamais trop devancé. Il a pris le taureau par les cornes et il a voulu réveiller le gouvernement en lui disant qu'il y avait un problème qu'il fallait absolument régler avant qu'il n'éclate. C'est aussi ce que les gens de Huntingdon m'ont signifié en déposant cette pétition.

Par conséquent, présentement, la région se mobilise pour trouver d'autres projets et pour replacer les travailleurs qui vont perdre leur emploi dans d'autres industries. Ces gens sont majoritairement des travailleurs manuels. Nous travaillons à cela présentement, en collaboration avec le CLD de la région et le maire de Huntingdon, pour pouvoir replacer non pas la totalité de ces gens, mais la majorité de ceux-ci dans d'autres industries et ainsi favoriser l'économie de la région.

Plusieurs travailleurs dans ces industries sont souvent des membres d'une même famille. En effet, le père et la mère d'une même famille peuvent travailler dans ces industries. Ainsi, plusieurs familles se retrouveront sans emploi. Dans ces régions, on travaille

de père en fils dans cette industrie du textile. C'est donc important qu'on puisse aider ces gens à avoir une meilleure économie locale et à se replacer ailleurs.

• (1235)

[Traduction]

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée d'Ahuntsic.

Je remercie la Chambre de me donner l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui sur l'aide fédérale aux industries du textile et du vêtement et de m'élever contre le sous-entendu de la motion de l'opposition, à savoir que le gouvernement du Canada a fait preuve de nonchalance dans le dossier de l'aide à ce secteur.

En décembre dernier, les ministres fédéraux des Finances et de l'Industrie ont mis en oeuvre une série de nouvelles mesures importantes dans le but de venir en aide aux industries du textile et du vêtement pour leur permettre d'accroître leur compétitivité sur des marchés mondiaux en pleine évolution. Des députés de ce côté-ci de la Chambre, notamment ceux d'Ahuntsic, de Beauce, de Brome—Missisquoi, d'Etobicoke—Lakeshore, de Saint-Léonard—Saint-Michel, de Saint Boniface et de nombreux autres, ont travaillé avec les ministres des Finances et de l'Industrie pour faire en sorte que venions en aide aux secteurs concernés.

[Français]

J'aimerais ajouter une certaine perspective importante et insister sur le fait que ces nouvelles initiatives reposent sur un partenariat de longue date entre le gouvernement fédéral et ces industries et sur l'ensemble du soutien qui leur a été accordé.

Le gouvernement a compris depuis bien longtemps que les industries canadiennes du textile et du vêtement sont confrontées à des défis qui ne cessent d'évoluer dans un contexte international féroce concurrentiel. Elles ont dû se transformer au cours de la dernière décennie en insistant sur des activités à plus grande valeur ajoutée, sur des produits nouveaux à la fois innovateurs et attrayants, et sur la recherche et l'exploitation de créneaux pour leurs produits. Le gouvernement fédéral a pris part à cette transformation.

[Traduction]

Pour aider ces deux industries « cousines » à préparer leur avenir, le gouvernement du Canada a mis sur pied un groupe de travail mixte industrie-gouvernement sur les industries du textile et du vêtement. La délégation de l'industrie et des syndicats au sein de ce groupe était composée de représentants de la Fédération canadienne du vêtement, de l'Institut canadien du textile, du Syndicat du vêtement, textile et autres industries, d'Industrie Canada, du ministère des Finances, du ministère du Commerce international, de Statistique Canada, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, de même que de l'Agence des services frontaliers du Canada.

*Les crédits*

Les industries du textile et du vêtement ont formulé des recommandations pour que le gouvernement prenne des mesures afin de régler les problèmes touchant leur compétitivité à long terme. Le gouvernement du Canada a répondu à ces recommandations en prenant les engagements suivants: premièrement, continuer de tendre vers un marché nord-américain intégré des produits canadiens du textile et du vêtement, et examiner les propositions formulées conjointement par ces deux secteurs en vue de créer un nouveau marché grâce à une initiative de transformation à l'étranger; deuxièmement, continuer de se protéger contre le transbordement illégal de vêtements et de textiles importés, et utiliser les mécanismes existants, le cas échéant, pour donner suite aux plaintes de l'industrie au sujet de la montée en flèche des importations nuisibles; troisièmement, recourir au programme d'assurance-emploi pour continuer à répondre aux besoins des travailleurs et leur permettre de s'adapter à l'évolution de ces industries, et faire en sorte, grâce à l'appui soutenu des conseils sectoriels des ressources humaines, que les employés acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour relever les défis d'un marché du travail qui évolue rapidement; quatrièmement, déterminer et réduire les droits de douane sur les intrants textiles importés et utilisés par l'industrie canadienne du vêtement de manière à accroître la compétitivité de l'industrie au chapitre des coûts; et cinquièmement, continuer, par l'entremise du volet des initiatives nationales du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, de combler les besoins de ces industries en matière d'appui technologique, de renforcement des marques, d'expansion des exportations et de commerce électronique.

Permettez-moi d'expliquer quelques-unes des initiatives particulières que le gouvernement a prises pour aider les industries canadiennes du textile et du vêtement à demeurer concurrentielles sur la scène mondiale.

Même avant les mesures d'aide supplémentaires annoncées en décembre, le gouvernement avait fait l'annonce d'une aide totalisant près de 100 millions de dollars. En juin 2002, il a annoncé un programme de 33 millions de dollars pour aider les entreprises de ces industries à accroître leur compétitivité. Parallèlement à cela, 11 millions de dollars ont été affectés à l'Agence des services frontaliers du Canada pour éliminer les transbordements illégaux de textiles et de vêtements.

Il y a tout juste un an, soit en février 2004, le gouvernement a annoncé d'autres mesures d'aide: par exemple, 26,7 millions de dollars pour aider le secteur du textile, et des réductions de droits d'une valeur de 26,7 millions de dollars également, accordées à l'égard des intrants textiles. Ces mesures s'inscrivaient dans le cadre du CANTex, l'initiative concernant l'efficacité de la production de textiles. Cette initiative s'appuie sur les succès du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement qui a contribué au financement de 394 projets visant à aider les entreprises du textile et du vêtement à accroître leur productivité, à abaisser leurs coûts, à devenir plus efficaces et à trouver de nouveaux marchés pour leurs produits.

• (1240)

[Français]

Je crois qu'il importe de rappeler aux députés certaines réussites de ce programme.

Les industries canadiennes du textile et du vêtement, leurs produits et les personnes qui les ont créés, ont de longs antécédents d'innovation, de créativité et de succès commerciaux. Partout dans le monde, les entreprises canadiennes sont reconnues pour la qualité de

leurs produits, pour leur capacité de fabrication de pointe et, ce qui importe le plus, pour leurs services d'excellente qualité.

[Traduction]

Les entreprises canadiennes fabriquent une vaste gamme de vêtements et de textiles, y compris des géotextiles innovateurs. Des marques reconnues, comme Roots, Far West et French Dressing, et d'autres fournisseurs de créneaux, comme Régitex, Barrday et Peerless, montrent que les industries canadiennes du textile et du vêtement sont bien vivantes et concurrentielles sur le plan international.

Afin de relever les défis que pose le XXI<sup>e</sup> siècle, les industries canadiennes du textile et du vêtement s'efforcent de se transformer. Comme les barrières commerciales disparaissent, la concurrence mondiale oblige les entreprises à élargir leurs horizons, à chercher de nouvelles façons de faire, à mieux se faire connaître et à promouvoir leurs produits de façon plus efficace.

Par l'entremise d'Industrie Canada, le Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (PICTV) travaille en partenariat avec les entreprises et les associations du textile et du vêtement pour maintenir et améliorer la vigueur et la vitalité de ces industries au Canada. Grâce à l'aide financière obtenue du PICTV, de nombreuses entreprises canadiennes du textile et du vêtement ont acquis les outils ultramodernes dont elles ont besoin pour obtenir et conserver des avantages concurrentiels, afin de devenir plus innovatrices et plus aptes à exploiter de nouveaux débouchés commerciaux partout dans le monde.

Maintenant, grâce au soutien accru de CANTex, les entreprises peuvent accroître davantage leur capacité dans le cadre de divers projets.

[Français]

Permettez-moi de faire un retour en arrière et de formuler une autre observation importante. Depuis que le gouvernement a réussi à équilibrer son budget en 1997-1998, soit la première fois en 27 ans, il ne ménage aucun effort pour financer la recherche et l'innovation.

En effet, en février 2002, il a amorcé la mise en oeuvre de sa stratégie décennale axée sur l'innovation pour que le Canada soit parmi les chefs de file mondiaux en la matière.

[Traduction]

Dans sa recherche constante de l'excellence, le gouvernement du Canada tire tout le parti possible des investissements déjà effectués dans les domaines de la recherche et de l'innovation, et il veille à mettre ses compétences en matière de recherche et de technologie à la disposition des entreprises de toutes tailles, ainsi qu'à faciliter l'accès au capital de risque.

Dans ce genre d'innovation, le secteur canadien des textiles est en tête. En effet, il est devenu l'un des plus innovateurs au pays. Je m'explique.

D'abord, ce secteur investit plus de 300 millions de dollars par année afin de se doter de matériel et d'installations d'avant-garde, soit 3,1 milliards de dollars en tout pour la décennie 1990-1999. Ces immobilisations ont contribué à la hausse de la productivité du travail dans le secteur au cours de cette période.

Bien que le Canada ne soit pas un pays producteur de machines textiles, les entreprises canadiennes, qui doivent sans cesse réinvestir pour maintenir leur compétitivité internationale, peuvent obtenir facilement les machines les plus perfectionnées, fabriquées dans le monde entier à l'aide de technologies de pointe.

### *Les crédits*

Les députés comprendront certes que le perfectionnement constant des compétences et des connaissances de l'effectif de ce secteur est essentiel à l'utilisation efficace de ces technologies de pointe.

Grâce à une aide de démarrage de Développement des ressources humaines Canada, le secteur a créé, en 1994, le Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile (CHRIT). Dirigé par un conseil d'administration formé de représentants des syndicats et de l'industrie, le conseil est cité en modèle par les autres secteurs. Il cherche avant tout à s'assurer que les employés du textile acquièrent et conservent des compétences de calibre mondial.

Le CHRIT offre un éventail de plus en plus large de programmes d'études et de formation innovateurs, qu'il s'agisse de formation en cours d'emploi, de cours pratiques, d'enseignement à distance, d'apprentissage sur ordinateur au moyen de cédérom ou de cours entièrement interactifs. Les dépenses totales de recherche-développement (R et D) intra muros ont augmenté constamment, quoique inégalement, pendant les années 1990 dans le secteur du textile, passant de 41 millions de dollars en 1990 à 67 millions en 2000. Ce niveau d'investissement en R et D classe le secteur au 16<sup>e</sup> rang sur les 27 secteurs composant l'industrie de la fabrication. En effet, l'innovation règne à tous les points de la chaîne d'approvisionnement du secteur, depuis la production de fibres en amont jusqu'aux produits finis.

• (1245)

[Français]

C'est Industrie Canada, de concert avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile et l'Institut canadien des textiles, par l'intermédiaire du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, qui est à la tête de la délégation canadienne à cet événement.

[Traduction]

Permettez moi de conclure en vous disant avec beaucoup de confiance que le gouvernement du Canada est bien conscient des défis que doivent relever les industries canadiennes du textile et du vêtement et que nous prenons les mesures qui s'imposent.

**M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC):** Monsieur le Président, le député est le deuxième aujourd'hui à dire à la Chambre que tout est merveilleux dans l'industrie du textile et à parler de toutes les choses extraordinaires que le gouvernement fait dans ce secteur. Or, l'industrie ne tient pas le même discours. Elle dit autre chose. Elle dit qu'elle éprouve de graves difficultés.

Pourquoi dites-vous à la Chambre que le gouvernement fait toutes ces choses merveilleuses? Ce matin, un des intervenants a dit essentiellement que nous ne pouvons rien faire de plus. L'intervenant a dit que c'est la raison pour laquelle les ministériels s'opposent à la motion. Ce député a dit que son gouvernement n'appuierait pas la motion parce qu'il prend les mesures appropriées. Il a dit que les mesures de protection sont appropriées et que toutes les critiques à l'endroit du gouvernement et tout ce qui est énoncé dans la motion ne sont pas vrais.

Pourquoi tenez-vous un discours différent? Pourquoi dites-vous le contraire de ce que dit l'industrie?

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Je rappelle aux députés qu'ils doivent adresser leurs propos au Président.

**L'hon. Roy Cullen:** Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que l'industrie du textile n'éprouvait pas des difficultés. Je voulais rappeler à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement a pris des mesures très vigoureuses, qu'il comprend tout à fait quelques-unes des difficultés et qu'il a réagi en conséquence.

Je sais, par exemple, que dans l'industrie du vêtement, après que des députés de ce côté-ci eurent consulté le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie tout récemment, j'ai eu une bonne rétroaction dans mon quartier, à Toronto.

Je suis étonné qu'un député du Parti conservateur puisse laisser entendre que le gouvernement devrait examiner toutes les fermetures d'usine au Canada. Ces fermetures nous attristent. En fait, ma famille est originaire de la région d'Huntingdon. Mon père a grandi dans une localité appelée Howick, près d'Ormstown. Je connais très bien la région d'Huntingdon. Je suis attristé, comme tous les députés, lorsque des usines ferment leurs portes. Quoi qu'il en soit, nous devons comprendre que le gouvernement ne peut pas être tenu responsable de toutes les fermetures d'usine au Canada. Ce n'est sûrement pas ce que le député voulait sous-entendre.

Il y a quelques usines qui, en raison de leur rendement, de leur emplacement, des relations de travail, de leurs coûts de production et de bien d'autres facteurs, se retrouvent au sommet de la courbe de coût. Il n'y a vraiment rien que le gouvernement puisse faire à ce sujet. Aujourd'hui, sur le marché des produits et même dans certains secteurs du marché des produits à valeur ajoutée, il faut se situer dans la moitié inférieure de la courbe de coût si on veut survivre dans un monde où la concurrence est vive. Si le gouvernement fédéral devait venir en aide à toutes les industries et à toutes les usines confrontées à la concurrence, il défoncerait certainement son budget. Il nous faut adopter des réactions équilibrées et stratégiques.

Notre gouvernement a réagi avec beaucoup de vigueur. J'appuie sans réserve les décisions du gouvernement. Il n'y a pas beaucoup d'entreprises textiles dans ma région, mais je sais que l'industrie du vêtement était très heureuse des annonces faites par le ministre. Nous continuerons de travailler avec l'industrie textile afin de déterminer si nous pouvons l'aider dans le monde très dur où nous vivons.

• (1250)

[Français]

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je m'adresse au député comme ancien président du Comité permanent des finances. Il était là quand nous avons rédigé le rapport qui a été déposé en avril 2004. Ce rapport était d'ailleurs beaucoup plus large que les mesures que nous a annoncées le ministre des Finances à la mi-décembre.

Peut-il m'expliquer pourquoi il a fallu attendre la fermeture de six entreprises à Huntingdon pour que le ministre des Finances donne suite au rapport que le comité avait déposé en avril 2004? On me dira qu'il y a eu des élections, mais entre le 28 juin et la mi-décembre, il avait amplement le temps de mettre en pratique ces trois mesures qu'on retrouvait dans le rapport du Comité permanent des finances, qui avait été adopté unanimement.

**L'hon. Roy Cullen:** Monsieur le Président, je remercie le député du Bloc. Je me souviens très bien des discussions au Comité permanent des finances lorsque j'étais président de ce comité.

*Les crédits*

[Traduction]

Cependant, si nous examinons la partie du rapport sur l'industrie du vêtement, nous constatons que le gouvernement a suivi ce rapport pratiquement à la lettre. Pour ce qui est de l'industrie textile, le gouvernement a réagi avec encore plus de vigueur que ce qui était recommandé dans le rapport. Tous, de ce côté-ci de la Chambre, se souviennent des conversations avec le ministre des Finances où on expliquait les difficultés particulières de certaines usines textiles. Je crois que, dans ces usines, on savait que le gouvernement préparait un programme d'aide quelconque.

Au bout du compte, il y a des usines qui, en raison du positionnement de leur produit, de leur niveau de compétitivité, de leur structure de coûts, de leur accès aux marchés ou de leurs coûts de transport, ne survivront pas, peu importe quel niveau d'aide elles recevront. Leur fermeture nous attriste, mais je le répète, le gouvernement ne peut pas régler tous les problèmes de toutes les usines du Québec, voire du Canada.

**L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends de nouveau la parole au nom d'une industrie que d'autres députés et moi avons appuyée au fil des ans, et que nous continuons d'appuyer.

Le député d'Etobicoke-Centre a fait des observations sur mes collègues dans son discours. Je voudrais rappeler encore aux députés du Bloc que les députés de Beauce, de Brome—Missisquoi, de Saint-Boniface, de Winnipeg-Centre-Sud, d'Etobicoke—Lakeshore et de Scarborough-Centre se sont occupés de la question ces dernières années et qu'ils ont relevé bien sûr différents défis dans chaque mandat.

En tant que députée représentant une circonscription qui compte un certain nombre de producteurs de textiles et de vêtements, j'ai eu l'occasion, au fil des ans, de prendre part à ces débats. Je voudrais revenir sur certains propos tenus par un député d'en face. Le gouvernement n'appuie pas le fait que des gens perdent leur emploi.

Je pense que tous les députés voudraient bien s'assurer que les Canadiens conservent leur emploi, et notre bilan à cet égard est éloquent, en ce qui me concerne. Je dirai d'abord que l'industrie du textile comme celle du vêtement ont travaillé avec le gouvernement par l'entremise de comités, et que des mesures ont été prises pour tenter de trouver des moyens de les aider à continuer de créer des emplois ou de maintenir les emplois qu'elles ont créés.

[Français]

J'aimerais quand même faire un rappel des faits. Les textiles et les vêtements représentent la sixième industrie en importance au Canada. L'industrie emploie plus de 54 000 Canadiens et Canadiennes et elle génère plus de 6,6 milliards de dollars par année, ce qui est très significatif.

En vue d'aider cette grande industrie, le gouvernement canadien a participé à divers programmes au cours des années. Je voudrais également faire un rappel au niveau de ces programmes puisque de l'autre côté de la Chambre, on a tendance à oublier le passé et de seulement revendiquer.

En 1974, l'Organisation mondiale du commerce mettait en oeuvre l'Accord multifibres, l'AMF, qui était une mesure temporaire destinée à protéger les filières nationales du textile. Des quotas ont été imposés à l'égard des importations provenant des pays pauvres qui peuvent produire des vêtements et des textiles à un coût beaucoup moindre que les pays développés.

Depuis 1974, l'AMF a été prolongé quatre fois pour prendre fin le 31 décembre 1994. Je voudrais dire publiquement qu'à cette époque, je me suis opposée, avec d'autres collègues, à cette entente. Je suis encore convaincue que c'est une des mesures qui a vraiment contribué à la fermeture de quelques usines de textile, ce que je déplore également.

Pour que les quotas imposés par l'AMF soient relevés progressivement jusqu'à leur élimination complète en 1995, l'AMF a été remplacé par l'Accord sur les textiles et les vêtements, l'ATV. Cet accord a été conçu pour faire progresser le libre-échange dans l'industrie mondiale du textile de 1995 à 2005. L'ATV visait à augmenter les quotas d'importations pour que le Canada et d'autres pays puissent profiter progressivement de la libéralisation du commerce. Plus particulièrement, l'ATV obligeait les pays à éliminer tous les quotas d'importations liés aux textiles, ce qui exposait les entreprises canadiennes de textiles et de vêtements à la concurrence totale des pays à faible coût de production. Je répète donc que j'étais personnellement opposée à cette mesure. Par ailleurs, je veux mentionner une citation du programme électoral du Bloc québécois pendant la campagne électorale concernant la libéralisation du commerce. On peut y lire: « Libéraliser le commerce de tous les types de textiles sauf ceux que les entreprises de chez nous fabriquent ».

Est-ce que le Bloc québécois serait en faveur de la libéralisation totale du commerce mondial ou d'ajouter certains tarifs? Or, le Bloc est en faveur du libre-échange d'un côté, sauf lorsque cela ne fait pas son affaire. Par contre, il faudrait qu'il décide s'il veut faire partie de ce grand monde ou s'il jouera sur les deux côtés de la médaille.

En 1989, dans le cadre de l'Accord multifibres alors en vigueur, le gouvernement canadien versait 40 millions de dollars par année aux fabricants de textiles canadiens en compensation des droits versés par ces derniers sur les textiles importés. Ces paiements étaient appelés des remises de droits et ils étaient répartis parmi divers secteurs de l'industrie, selon les données sur les importations de 1989. Essentiellement, si vous étiez un importateur de textiles au Canada en 1989, plus la quantité de vos importations était grande, plus les remises de droits qu'on vous versait étaient élevées.

Ce système de paiements fédéraux n'a pas changé depuis 1989. Autrement dit, les mêmes manufacturiers reçoivent la même part des 40 millions de dollars d'Ottawa depuis 1989. Alors, lorsqu'on entend dire de l'autre côté de la Chambre que n'avons rien fait, ce n'est pas vrai. Si certains de ces manufacturiers ont complètement cessé leurs importations et ont donc cessé de payer des droits d'importations élevés, ils reçoivent tout de même leur part des paiements de remise des droits de douane, comme en 1989.

Le 14 décembre 2004, le gouvernement a annoncé des mesures visant à améliorer la compétitivité des manufacturiers textiles canadiens en prévision de l'annulation de tous les quotas d'importation de textiles partout au monde. Les mesures annoncées visaient à donner suite aux conclusions du rapport présenté, comme nous l'avons déjà dit, par le Comité permanent des finances, dont le président de l'époque était l'honorable député de Etobicoke. Précisément, ces mesures prévoyaient l'élimination graduelle des remises des droits de douane d'ici à la fin de 2009.

*Les crédits*

•(1255)

Le gouvernement s'est également engagé à faire les dotations suivantes: 90 millions de dollars par année consacrés à l'élimination des droits de douane sur les textiles importés; 50 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans en faveur de l'initiative Efficacité de la production du textile, le CANtex, ce qui aidera les entreprises canadiennes de la filière du textile à accroître leur compétitivité et à tirer profit des nouvelles perspectives qu'offrent les marchés; 10,9 millions de dollars en faveur de l'Agence des services frontaliers du Canada, ce qui lui permettra de lutter contre le transbordement illégal de textiles et de vêtements.

Ces mesures s'ajoutent, encore une fois, à la dotation fédérale de plus de 70 millions de dollars affectée au cours des deux dernières années au soutien des industries du textile et du vêtement. Le fait de dire l'autre côté que nous n'avons rien fait n'est absolument pas vrai. J'ai déjà réitéré tous les faits saillants. Grâce à ces mesures, l'aide annuelle en faveur de ces industries va plus que tripler.

•(1300)

[Traduction]

Au cours des dernières années, le gouvernement a progressivement introduit d'autres mesures. Les réductions du taux d'imposition des entreprises accordées récemment par nombre de nos partenaires commerciaux révèlent l'importance de rendre notre fiscalité plus concurrentielle.

L'établissement d'un avantage fiscal canadien sur le plan de l'investissement, de l'emploi et de la croissance était l'un des éléments du Plan quinquennal de réduction des impôts. En 2004, le taux général d'imposition des sociétés s'établissait à 21%, comparativement à 28% en 2000. Le budget de 2003 l'avait ramené à 21%. Par ailleurs, l'impôt fédéral sur le capital a été éliminé pour les entreprises dont le capital imposable est inférieur à 50 millions de dollars.

L'un des domaines où la fiscalité a eu une incidence importante sur les nouveaux investissements, notamment dans les secteurs capitalistiques comme ceux du textile et du vêtement, est le domaine du traitement des immobilisations. J'ai parlé de des gens d'affaires de ma circonscription et aussi de circonscriptions voisines dans la région de Montréal, et j'ai pu m'apercevoir que c'était un élément très important de l'aide qu'ils avaient demandée au gouvernement.

Le mécanisme de la déduction pour amortissement ou DPA détermine la fraction du coût d'une immobilisation qu'une entreprise peut déduire au cours d'une année donnée. De façon générale, les taux de DPA devraient refléter la vie utile des actifs, et donc permettre la constatation adéquate des dépenses en capital au fil du temps. La concordance entre les taux de DPA et la vie utile des actifs peut accroître la productivité. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je me bornerai à répéter que, dans le budget de 2004, nous avons augmenté le taux de DPA applicable au matériel informatique.

Comme nous le savons tous, l'industrie repose plus que jamais sur la technologie de pointe. On n'entre plus dans une usine sans y voir surtout des machines à tricoter. J'exhorte ceux qui n'ont pas visité une usine de textiles récemment à le faire. C'est une industrie de haute technologie à laquelle nous avons fourni de l'aide pour qu'elle devienne plus concurrentielle.

Comme mon temps de parole touche à sa fin, j'aimerais récapituler.

[Français]

Notre gouvernement reconnaît que l'augmentation de la compétitivité représente un obstacle sérieux pour les industries canadiennes

du textile et du vêtement. Le député d'en face et tous les honorables députés peuvent être assurés que ce gouvernement va continuer d'œuvrer auprès de ces industries. Mes collègues et moi, de ce côté-ci de la Chambre, assurerons qu'elles seront durables et qu'elles réussiront tant sur le plan national qu'international.

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, la députée de l'autre côté de la Chambre disait que les députés de ce côté-ci ont tendance à oublier le passé. Je peux vous dire que le passé est garant de l'avenir et que nous ne l'avons pas oublié. Dans le passé, nous entendions parler du programme PATA, alors qu'aujourd'hui, nous n'en entendons plus parler.

Dans le discours de la députée qui a fait un retour sur le passé, je n'ai entendu aucune mesure concernant les travailleurs et les travailleuses qui ont perdu leur emploi et qui vont perdre encore leur emploi face à ce problème au niveau du textile. Ma question sera simple et claire. Quelles mesures le gouvernement va-t-il mettre en place face à ces pertes d'emplois pour ces travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement pour les personnes de 55 ans et plus?

**L'hon. Eleni Bakopanos:** Monsieur le Président, je tiens à préciser ce que j'ai dit au début, parce que le député oublie les bonnes choses. Je n'ai jamais dit qu'il oublie le passé. Cependant, on a fait des choses. On ne peut pas dire qu'on n'a rien fait.

Cela nous ramène justement à la question des travailleurs âgés. J'ai été l'une des députés à la Chambre, du côté du gouvernement, qui ont quand même fait valoir au ministre en poste à cette époque la nécessité de la mise sur pied de ce programme. Je peux vous assurer que je continue de croire que les travailleurs âgés ont besoin d'un tel programme. On verra ce qu'il y aura dans le prochain budget. Toutefois, je reconnais qu'il doit y avoir des mesures pour les travailleurs et les travailleuses. En effet, personnellement, puisque des membres de ma famille sont analphabètes, je reconnais qu'ils puissent avoir besoin d'un soutien au moment où l'usine qui les embauche ferme ses portes.

Je répéterai que je crois que nous avons une crédibilité, de ce côté de la Chambre, en ce qui concerne la création d'emplois, parce que personne ne veut être bénéficiaire de l'assurance-emploi. Tout le monde veut pouvoir travailler. C'est vrai que ceux qui ont plus de 50 ans ont des défis plus grands à relever. J'en suis très consciente et j'y suis sensible. C'est pour cela que je continue d'appuyer la mise en œuvre de mesures pour les travailleurs âgés. Peut-être aurons-nous cela lors du prochain budget du gouvernement.

•(1305)

[Traduction]

**L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie ma collègue du travail extraordinaire qu'elle a accompli depuis le début dans ce dossier. Je siége au Parlement depuis à peine un peu plus de deux ans et je me rappelle que, aux réunions de notre caucus, elle revenait sur ce sujet presque chaque semaine.

Je suis ce dossier de très près. Étant originaire de Winnipeg, où les industries du textile et du vêtement sont très bien implantées, je trouve absurde que des députés d'en face affirment que ces industries ne sont pas du tout satisfaites de ce train de mesures. À Winnipeg, les dirigeants de ces industries m'affirment qu'il s'agit d'excellentes mesures.

*Les crédits*

Évidemment, le gouvernement ne peut pas résoudre tous les problèmes parce qu'il s'agit d'une question internationale très complexe, mais on me dit que ce sont de très bonnes mesures.

Je me demande si ma collègue peut ajouter un commentaire à ce sujet.

[Français]

**L'hon. Eleni Bakopanos:** Monsieur le Président, puisqu'on fait des éloges, je veux aussi remercier mon collègue de ses bons offices. Il a lui aussi travaillé très fort et fait valoir auprès du ministre des Finances le besoin d'avoir un tel programme. Comme il l'a dit, on était en contact direct avec les représentants de ces deux industries. Il y a dix ans que je travaille avec eux et j'ai été critiquée pour ce travail par les députés de l'autre côté de la Chambre. Toutefois, on ne se rappelle pas cela; on se souvient toujours de ce qui fait notre affaire.

Cela dit, je trouve que l'industrie du vêtement est très heureuse. Quant à l'industrie du textile, les défis sont plus grands. Je reviens encore une fois à ce que j'ai dit dans mon allocution. Tous les différents facteurs internationaux ont des répercussions négatives sur cette industrie. Je répéterai ce que j'ai dit: dans la plateforme électorale du Bloc, les bloquistes se disent d'accord avec le libre-échange. Néanmoins, il faut qu'ils décident de quel côté ils penchent: sont-ils en faveur de l'ouverture de nos frontières moyennant quelques mesures pour protéger les travailleurs âgés? Je suis tellement d'accord avec cela.

Il faut faire un choix: ou on ouvre nos frontières ou on les ferme. Cependant, je ne crois pas que de ce côté de la Chambre on ait jamais partagé l'idée d'avoir un libre-échange protectionniste. Cela se retrouve dans tous nos programmes et tous nos gestes depuis notre arrivée au pouvoir.

**Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ):** Monsieur le Président, je partagerai le temps de parole qui m'est imparti avec ma collègue de Laurentides—Labelle.

J'entreprends la présentation de ce discours portant sur l'industrie du textile au Québec et au Canada avec, je dois l'admettre, une certaine morosité. Pendant très longtemps, le textile et le vêtement ont représenté de loin le plus important secteur manufacturier du Québec. Au niveau de l'emploi, ces secteurs ont structuré et favorisé une base industrielle partout en région ainsi que dans les grandes villes. C'est par milliers que se sont implantées les usines de textile dans toutes nos régions, et les emplois se sont comptés par centaines de milliers.

Cet empire industriel et patrimonial est en train de s'effondrer grâce aux bons soins du gouvernement libéral, qui sait depuis au moins 10 ans que les quotas à l'importation allaient diminuer et même disparaître complètement à compter de janvier 2005. Il y a bien 15 ou 20 ans que nous lançons des cris d'alarme et que les syndicats des travailleurs, mais surtout des travailleuses, sans oublier les employeurs, dénoncent l'inaction du gouvernement canadien face à ce grand « débobinage » à grande échelle.

Lors de la session de l'automne dernier, j'ai été témoin de plusieurs dizaines d'interventions de mes collègues qui imploraient le gouvernement d'intervenir pour protéger notre industrie et qui, à plusieurs reprises, ont suggéré des moyens de ralentir la décroissance pour empêcher la dégringolade des emplois. Il reste environ de 15 000 à 20 000 emplois dans ce secteur au Québec, et cela vaut la peine qu'on se batte mordicus pour protéger ceux qui restent.

Comment se fait-il que le textile et le vêtement aient pris une telle importance au Québec? Bien sûr, il y a la proximité du marché américain, mais en bout de ligne, si l'on fait un retour en arrière, on

trouve des considérations historiques et politiques bien plus déterminantes.

Il faut, en effet, revenir au modèle du développement économique adopté lors de la fondation du Canada. Il fut en effet décidé, dès le départ, que le Haut-Canada aurait les industries lourdes, à plus forte valeur technologique, et que le Bas-Canada aurait les industries légères nécessitant une main-d'oeuvre moins qualifiée et ayant moins de potentiel de croissance, comme la bonneterie, le vêtement ou la chaussure. Comme on peut le constater, déjà à ce moment-là, le Haut-Canada avait largement fait sa part pour faire de nous une société distincte.

J'aimerais attirer votre attention sur les incidences de ces choix imposés. Vous savez comme moi que les emplois dans les usines de textile et de vêtement sont souvent occupés par du personnel féminin. Nous considérons que cette situation est aggravante, parce que l'on peut facilement s'imaginer l'impact que peut créer sur le tissu social d'une ville ou d'une région la mise à pied de plusieurs centaines de femmes qui, très souvent, travaillent dans la même usine depuis 25 ou 30 ans. De ce fait, à 50, 55 ou même 60 ans, elles n'ont pas d'autre formation professionnelle. Cela crée des situations extrêmement dramatiques, et bon nombre de ces femmes sont condamnées à la pauvreté et à la misère. On peut facilement affirmer que l'abandon du soutien à l'industrie textile pénalise particulièrement les femmes.

De plus, les usines de textile sont souvent les principales, sinon les seules entreprises d'importance dans plusieurs communautés de l'Estrie, de la Beauce et de la Montérégie. Elles y sont souvent établies depuis 50, 75 ou même 100 ans, et chaque fois, leur fermeture a un impact considérable sur l'ensemble de l'économie locale.

Quand je me promène dans mon comté, Compton—Stanstead, je vois des cadavres industriels partout. Ma circonscription compte 44 municipalités, et rares sont celles qui n'ont pas eu à déplorer des fermetures d'usines de textile ces dernières années ou qui ne s'inquiètent de voir disparaître prochainement les derniers vestiges de leur patrimoine industriel.

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion d'aller visiter, avec un ancien contremaître, certaines de ces usines maintenant fermées. Elles sont étonnamment vastes, et dans la froide noirceur, on y découvre des millions et des millions de dollars de pièces d'équipement figées dans la mort comme des fantômes qui veulent nous parler d'une époque révolue.

Avec une voix neutre, le contremaître nous annonçait que les trois machines qui étaient devant nous étaient vendues à l'Inde et qu'elles allaient prendre le bateau la semaine suivante, tandis que tout le reste allait être vendu pour le fer. Quand tout aura été sorti, on pourra peut-être y entrer plusieurs voyages de terre noire et y cultiver des champignons, qui ont un faible pour les milieux sombres, frais et morts. Si vous passez par chez nous prochainement, monsieur le Président, j'aimerais bien vous faire vivre cette expérience. Je vous invite à Sherbrooke, à Coaticook, à Cookshire, à Weedon ou à Ascot; ce ne sont pas les choix qui manquent.

Cela fait un bon 10 ans que l'on a signé des accords à l'Organisation mondiale du commerce où ce gouvernement a annoncé au monde entier que le Canada abolirait toutes les formes de barrières tarifaires ou de quotas touchant les produits étrangers et que son marché leur serait livré sans aucune réserve, pieds et mains liés.

*Les crédits*

●(1310)

Je vous signale que ce que l'on n'a pas abandonné, ce ne sont pas quelques « bineries » que l'on retrouve ici et là. Savez-vous, en effet, que malgré la fermeture de centaines d'usines et la perte de plusieurs milliers d'emplois, le chiffre d'affaire annuel dans les secteurs canadiens du vêtement et du textile était encore, dans les deux cas, d'environ 7 milliards de dollars par année, soit plus à eux deux que les industries aérospatiale, sidérurgique ou pharmaceutique.

C'est donc majeur, encore aujourd'hui et c'est pour cette raison qu'il n'est pas question que nous baissions les bras. Il faut bien que quelqu'un défende les intérêts du Québec dans ce dossier, comme dans bien d'autres. Il y a de quoi s'étonner de constater que le Bloc québécois soit seul dans l'arène. Où sont les ministres libéraux qui viennent se faire élire au Québec alors que, dans les faits, ce sont les intérêts d'Ottawa qu'ils viennent défendre au Québec?

Mais nous, au Bloc, nous ne lâcherons pas. Avec quelque 15 000 travailleurs, le secteur du textile représente presque 5 p. 100 de tous les emplois manufacturiers québécois. C'est ce patrimoine industriel et la formidable expertise qui l'accompagne que le gouvernement libéral du Canada est en train de détruire sans même sourciller.

À ce moment-ci, permettez-moi d'inclure une citation qui illustre bien que la morosité n'est pas qu'au Bloc québécois. Je cite:

Ça fait dix ans que les gouvernements connaissent la fin des quotas, ces tarifs particuliers qui protégeaient l'industrie contre la menace asiatique ou d'autres pays à la main d'oeuvre bon marché. Donc, dix ans où ils auraient pu encourager la transformation des entreprises, favoriser le renouvellement des équipements, imaginer la rédaction d'une nouvelle entente ou à défaut, de tout préparer le recyclage des travailleurs. On a laissé tout ce beau monde à son malheur.

Ce n'est pas tout. Je continue:

Des dizaines d'usines préparent leur fermeture à court ou moyen terme, pour des raisons connues de tout le monde qui prétend avoir quelques notions d'économie sociale. Sauf les gouvernements, semble-t-il. Aujourd'hui, il faut reconnaître que leur inertie et leur imprévoyance créent le scandale du textile. Car c'est un scandale qui n'est pas réglé et qui risque de perdurer.

Ce texte provient de la plume de l'éditorialiste en chef du journal *La Tribune*, un journal de chez nous, et est daté de décembre 2004.

Les Québécoises et les Québécois savent que le monde change, qu'il y a des mutations profondes au sein de l'économie mondiale. Nous acceptons le jeu de la mondialisation et nous nous réjouissons de l'émergence de ces pays qui accèdent graduellement à l'économie de marché. Nous acceptons de faire notre part pour permettre aux pays à faible salaire de vendre leurs produits sur nos marchés. Cependant, il faut amener des solutions adéquates pour que nos usines restent compétitives et qu'elles gardent une part importante de nos marchés.

Il y a 30 000 grandes usines de textile en opération présentement en Chine, des centaines d'autres sont en construction et près de 20 millions de travailleurs y travaillent à 55¢ l'heure. Le taux horaire des travailleurs indiens est encore plus faible, de l'ordre de 23¢ l'heure. Bien sûr, nous ne pouvons pas concurrencer ces coûts de production parce que nos investissements respectifs sont trop différents. Cela ne signifie absolument pas que nous devons baisser les bras, comme le fait le gouvernement actuel en ouvrant complètement nos frontières sans aucune restriction.

Le 9 janvier dernier, le président de la FTQ, M. Henry Massé, disait craindre pour la disparition de 30 000 à 40 000 emplois dans le textile et le vêtement. Il demandait instamment à Ottawa de rétablir pour trois ans, comme le permet l'OMC, certains quotas qui viennent d'être abolis mais qui permettraient de limiter les importations chinoises, le temps de trouver des solutions à long terme. Les

Américains se prévalent de ces clauses, comme les Britanniques ou les Allemands. Mais ici, quand les libéraux s'écrasent, ils s'écrasent de tout leur long.

Ces derniers mois, je voyais le député de Brome—Missisquoi se promener en région en disant que l'on se devait de respecter les traités internationaux et qu'on n'avait pas le choix d'ouvrir totalement nos frontières.

Si ce gouvernement avait un minimum de respect pour cette industrie et pour les quelques dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses qui risquent la mise à pied à court terme, il aurait l'humilité et le courage de refaire ses devoirs pour mieux préserver certains segments particuliers de l'industrie dans le but de protéger notre expertise et nos emplois.

●(1315)

[Traduction]

**M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC):** Monsieur le Président, dans ma circonscription, Stormont—Dundas—South Glengarry, quelque 170 personnes vont perdre leur emploi le mois prochain parce qu'une usine de textile de Long Sault va déménager aux États-Unis. Je souligne également que plus de 100 personnes vont perdre leur emploi à Montréal parce que la même entreprise, Gildan Activewear, y met fin à ses activités.

J'ai demandé aux dirigeants de Gildan les principales raisons de la fermeture de leur usine. Ils m'ont répondu que, en vertu du nouvel Accord du libre-échange de l'Amérique centrale, les textiles produits en Amérique centrale peuvent entrer aux États-Unis en exemption de droits s'ils sont fabriqués avec du fil produit aux États-Unis ou en Amérique centrale. Par contre, si le fil est produit au Canada, les États-Unis imposent un droit d'importation de 16 p. 100. Afin de demeurer concurrentielle, l'entreprise Gildan Activewear a déménagé en Caroline du Nord, aux États-Unis.

Voilà ce qui arrive lorsque notre principal partenaire commercial conclut avec d'autres pays un accord commercial plus favorable que celui qu'il a conclu avec le Canada. J'incite le gouvernement libéral à établir de bonnes relations avec les États-Unis afin d'empêcher de telles situations.

On ne peut pas reprocher à Gildan Activewear de quitter notre pays. Pendant plus de deux ans, cette entreprise a fait appel au gouvernement fédéral pour ne pas avoir à déménager et pour rester concurrentielle au Canada, mais en vain.

Ma collègue pourrait-elle m'indiquer ce que le gouvernement aurait pu faire pour que nos relations avec notre partenaire commercial fassent en sorte que notre pays ne perde pas 270 emplois et plus, dont 175 dans ma circonscription?

●(1320)

[Français]

**Mme France Bonsant:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. Ce n'est pas facile.

À mon avis, la solution viendrait d'une conclusion d'accord dans le cadre de la ZLEA ou d'un hypothétique accord complet de libéralisation à l'OMC, ce qui permettrait de contourner les accords régionaux en les rendant caduques. Cela dit, les usines de textile, sans être tenues de s'installer aux États-Unis, déménageraient probablement dans des pays plus pauvres, et on ne serait pas plus avancés.

*Les crédits*

Je crois qu'il s'agirait de protéger les textiles canadiens au même titre que les Américains. Oui, il faudrait faire un petit peu de protectionnisme. Il faudrait aussi s'assurer que les pays en voie de développement aient les mêmes critères ISO 9000, c'est-à-dire pas de *child labor*, ni de *slave labor*. Probablement qu'on serait plus concurrentiels par rapport à ces vieux pays.

**M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue qui vient de faire un discours fort intéressant. Elle a développé des points qui n'avaient pas été abordés depuis le début de nos délibérations ce matin.

Entre autres, elle a dit que le textile était une industrie plus spécialement composée de femmes. On parle généralement de « couturières » car ce sont habituellement et traditionnellement des femmes qui occupent ces emplois.

Je voudrais lui poser une question qui me touche profondément. J'ai travaillé au dossier des personnes âgées, et je me suis rendu compte que, là aussi, les personnes oubliées par le gouvernement sont majoritairement des femmes. Dans le textile, ce sont majoritairement des femmes, et je suis en train de me demander si effectivement, le gouvernement, qui est négligent normalement, ne l'est pas encore plus quand il s'agit de dossiers qui touchent particulièrement les femmes.

Qu'en pense la députée?

**Mme France Bonsant:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, j'ai visité la compagnie de Cookshire Tex, avant sa fermeture; cette entreprise travaillait dans le textile. La machinerie était en excellent état et très propre. Majoritairement, ce sont des hommes qui travaillent les textiles, parce que c'est un travail ardu qui demande une force physique. Certaines femmes sont pourtant capables de le faire.

Quant au vêtement, c'est effectivement fait par des femmes qui sont majoritairement immigrantes et qui ne parlent ni français ni anglais. Pour elles, c'est plus facile de s'installer ici et de travailler dans des usines. Ces femmes qui entrent au pays sont tellement habituées de travailler, qu'elles ne vivent pas ici au crochet de la société. Elles sont encore pénalisées. Elles ont des barrières. Elles vieillissent. Le programme PATA, au sujet duquel le Bloc québécois insiste beaucoup pour qu'il soit réintroduit, devrait l'être pour enseigner à ces femmes une autre langue, comme les langues officielles du Canada et du Québec, le français et l'anglais, et leur donner une formation, parce que ces mêmes femmes sont majoritairement analphabètes.

Ce faisant, on aiderait vraiment ces femmes à sortir de l'engrenage de la pauvreté continue.

**Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue d'avoir partagé avec moi le temps de parole qui lui était imparti.

Quelques semaines à siéger dans cette Chambre m'ont suffi pour constater, avec beaucoup de déception, que ce gouvernement a plus de facilité à créer des situations de crise qu'à les gérer. La crise qui sévit à l'heure actuelle dans le domaine québécois du vêtement et du textile témoigne encore de l'inertie et de l'incompétence du gouvernement à Ottawa.

Malheureusement, plusieurs usines québécoises ouvrant dans ce domaine ont dû fermer leurs portes récemment, et il est certain que l'inaptitude du ministre à bien agir causera la fermeture de plusieurs autres.

Le gouvernement fédéral a tardé à agir, et les quelques mesures qu'il a apportées sont clairement insuffisantes pour venir à bout du

problème. Aucune de ces actions n'a pu empêcher la perte d'emplois massive comme à Huntingdon, par exemple.

Depuis plusieurs mois déjà, le Bloc met en garde le gouvernement libéral contre la menace sérieuse que signifierait la perte de milliers d'emplois dans le secteur du textile au Québec. Depuis plusieurs mois déjà, le Bloc québécois réclame la mise en place de mesures transitoires afin de contrer les impacts négatifs résultant de la disparition des contingentements sur les importations canadiennes de vêtements et de matières textiles.

Plusieurs entreprises étaient déjà victimes d'une concurrence féroce dans ce domaine. La disparition des quotas forcera inévitablement d'autres travailleurs à frapper aux portes du chômage.

Malgré nos multiples rappels, le gouvernement libéral a trainé les pieds dans le dossier et n'a pas réagi aux pertes d'emplois et à l'affaiblissement économique des régions du Québec.

Le Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, soit le PICTV, a été mis en place en janvier 2003 et est offert aux entreprises jusqu'au 30 septembre 2005. Cependant, toute l'aide du programme a déjà été distribuée.

Ce programme pouvait financer jusqu'à un maximum de 50 p. 100 des coûts admissibles, pour un montant maximal de 100 000 \$. Ce plafond a été très fortement critiqué par nous, du Bloc québécois, lors de sa mise en place, car il limitait sérieusement la capacité des grosses entreprises à s'adapter.

Une autre initiative du même genre, le programme des textiles canadiens, soit CANtex, fut mis en oeuvre par le gouvernement libéral en 2004 afin d'aider les entreprises canadiennes de fabrication du textile à devenir plus compétitives. Ce programme est similaire au Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, mais il ne s'adresse qu'au secteur du textile. Il s'agit d'un plan pauvre et si peu généreux qu'il ne permet même pas à l'industrie d'améliorer son sort de façon significative.

Ces deux programmes n'ont pas empêché de nombreuses fermetures et mises à pied. Il est grand temps que le ministre agisse pour aider les travailleurs et l'industrie.

C'est le gouvernement qui négocie les ententes dans le domaine du commerce international et c'est également lui qui a choisi d'ouvrir les frontières dans ce domaine. C'est toujours ce même gouvernement qui a mis fin au Programme d'adaptation des travailleurs âgés, soit le PATA. C'est aussi ce gouvernement qui, par son inaction, accumule d'énormes surplus budgétaires, c'est-à-dire plus de 9 milliards de dollars l'an dernier, sur le dos des travailleurs et travailleuses ainsi que sur celui des provinces.

Que ce gouvernement agisse, une fois pour toutes, de façon responsable et qu'il mette en place des mesures transitoires et une aide de qualité pour que le milieu puisse s'adapter.

Le 14 décembre dernier, à la suite de multiples pressions répétées par le Bloc québécois auprès de ce gouvernement, les libéraux ont annoncé de façon précipitée des mesures pour venir en aide à l'industrie du vêtement et du textile.

La motion déposée aujourd'hui par le Bloc québécois demande à cette Chambre de reconnaître que le plan d'aide gouvernemental est clairement insuffisant et qu'il est nécessaire de le perfectionner en considérant les éléments suivants.

### *Les crédits*

Premièrement, il est impératif d'utiliser les mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux, en s'assurant du maintien des tarifs à l'importation des vêtements et du textile qui ne sont pas produits au Canada.

• (1325)

Il est nécessaire d'instaurer des quotas sur les importations chinoises en vertu du protocole d'accès de la Chine à l'OMC. De cette façon, l'industrie sera protégée le temps de s'adapter à la nouvelle réalité de la concurrence internationale. De plus, le gouvernement empêchera ainsi le marché canadien d'être inondé par des vêtements et le textile produit à très bas prix par l'industrie chinoise.

Deuxièmement, il y aurait lieu de voir à la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens.

Troisièmement, il y aurait lieu de prévoir des fonds pour venir en aide aux travailleurs des entreprises qui ferment leurs portes en facilitant l'accès rapide à l'assurance-emploi et en remettant en place le Programme d'aide aux travailleurs âgés, le PATA.

La fermeture des usines à Huntingdon, à la veille de Noël, l'an dernier, est un exemple flagrant. Ces événements tristes ont souligné de façon importante l'urgence de la mise en place d'un programme ajusté à la réalité de ce secteur d'activités. Dans ce type d'entreprise, une bonne partie des travailleuses et des travailleurs mis à pied sont âgés de 50 ans et plus et auront de la difficulté à réintégrer le marché du travail. Un geste de compassion envers ces travailleuses et ces travailleurs pourrait contribuer à leur donner fierté et espoir.

En terminant, le Bloc québécois demande au gouvernement d'agir. Le Bloc propose des solutions à cette problématique. Rien ne sera de trop dans ce dossier pour aider l'industrie qui a survécu à l'ALENA et qui saura survivre à l'OMC si toutefois le ministre réussit à convaincre son gouvernement d'aider cette industrie, et ce, dès maintenant.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour secourir l'industrie du textile et du vêtement? Est-ce par manque de volonté politique que ce gouvernement tarde à aider les communautés éprouvées?

• (1330)

[Traduction]

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion que le Bloc a présentée pour traiter une question très importante, fondamentale même, notamment le libre-échange, le climat des affaires et la mondialisation que nous connaissons depuis la création de l'OMC, il y a 10 ou 15 ans.

Permettez-moi de signaler que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Cambridge.

La création de l'OMC a entraîné des changements fondamentaux dans la façon dont le monde perçoit le commerce et dans la façon dont le Canada doit mener ses affaires. Le Canada est une nation commerçante. Notre prospérité dépend du commerce. Nous devons près de 46 p. 100 de notre PIB au commerce international, qui devient donc un élément essentiel de l'objectif canadien pour le long terme, à savoir le maintien d'un bon niveau de vie.

À cette fin, le Parti conservateur et moi-même avons toujours appuyé le libre-échange. J'ai eu le plaisir d'assister à des réunions de l'OMC à Seattle et à Doha. À ces occasions, il est devenu évident que les changements fondamentaux qui ont lieu dans le monde entier —l'ouverture des marchés et la mondialisation—auraient une

incidence fondamentale sur les pays tels que le nôtre, et aussi sur les pays en développement.

Nous savions tous qu'un jour, au Canada, nous serions aux prises avec les questions auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Il y a des crises dans tous les secteurs: la crise de l'ESB, la crise du bois d'oeuvre, et aujourd'hui la crise dans l'industrie du textile, qui sont toutes directement reliées à nos accords commerciaux.

Tout cela soulève les questions suivantes: quand nous avons signé les ententes commerciales que nous appuyions à l'époque, avions-nous fait assez d'études? Étions-nous conscients de leur incidence sur nos industries et sur les Canadiens? À l'époque, j'ai défendu toutes ces ententes à la Chambre et je pensais que nous avions effectivement fait assez d'études, et, oui, nous étions arrivés à des ententes commerciales qui allaient répondre à nos besoins.

L'ALENA était un accord qui nous permettait d'avoir librement accès au marché états-unien. Nous appuyions la Zone de libre-échange des Amériques, pensant pouvoir y avoir accès; bien évidemment, la ZLEA n'est encore qu'à l'état de projet. Nous avons adhéré à l'OMC parce que nous étions en faveur du commerce loyal et d'un système fondé sur des règles en vertu duquel nous pourrions commercer librement avec des économies puissantes comme celle des États-Unis et, aujourd'hui, celle de l'Union européenne.

Nous avons appuyé tous ces accords, mais nous avons aussi pensé que le gouvernement, avec toutes les ressources à sa disposition, comprendrait leurs répercussions sur les industries canadiennes. J'ai fait partie d'une des missions commerciales en Inde, lorsque ce pays a ouvert ses marchés. Ses travailleurs de l'industrie légère faisaient eux aussi face à une crise. De nos jours, aux États-Unis et au Canada, nous sommes témoins de la crise qui secoue le secteur de la technologie de l'information. Les élections présidentielles ont été axées sur ce secteur qui connaît aussi une crise à l'échelle nationale. Cette situation se produit partout dans le monde; nous aurions dû la voir venir.

En suivant le débat aujourd'hui, j'ai entendu les libéraux se targuer de tout ce qu'ils ont fait pour aider l'industrie du textile à être plus concurrentielle, à se moderniser, et ainsi de suite. La réalité est bien différente.

La motion du Bloc québécois traite de la fermeture de six usines à Huntingdon. Le député à côté de moi a lui aussi subi des pertes d'emplois dans sa circonscription. Comme on peut le voir, il y a des emplois qui sont perdus. Ces changements et ces pertes d'emplois étaient à prévoir, mais il fallait nous préparer au jour où ces éventualités se concrétiseraient au lieu d'attendre jusqu'à la fin et de dire ensuite: « Le moment est maintenant venu d'agir. Nous allons courir dans tous les sens et faire quelque chose. » C'est tout à fait caractéristique de l'approche des libéraux: attendre jusqu'au dernier moment avant de commencer à faire quelque chose.

• (1335)

Les discours que tiennent les libéraux aujourd'hui sur les fonds qu'ils ont alloués ne réconfortent aucunement les travailleurs qui ont perdu ou qui perdront leur emploi. Ceux-ci veulent savoir ce que l'avenir leur réserve. Le gouvernement aurait pu faire en sorte que d'autres secteurs viables à long terme puissent accueillir ces travailleurs, moyennant une nouvelle formation.

Nous avons une lettre de représentants de l'industrie dans laquelle sont formulées d'excellentes recommandations, mais le gouvernement ne semble pas avoir écouté. En fait, le gouvernement pense qu'il suffit d'injecter des fonds par-ci par-là pour régler le problème.

*Les crédits*

Le problème de l'industrie du textile ne disparaîtra pas de sitôt, étant donné les accords de l'OMC que nous avons signés. Soyons francs: nous avons besoin de l'OMC parce que notre économie est petite et qu'elle peut facilement être poussée à la marge par d'autres économies.

Nous avons besoin de l'OMC, mais nous avons assez de temps et de ressources pour réfléchir à la façon d'aborder cet environnement changeant et pour agir avant que les travailleurs perdent leur emploi.

Une des raisons pour laquelle le Parti conservateur appuiera la motion du Bloc, c'est qu'il veut indiquer au gouvernement que celui-ci n'a pas trouvé de solution et qu'il a manqué à son obligation et à son devoir à l'égard des Canadiens. La crise de l'ESB de même que la crise du bois d'oeuvre reflètent bien ce qui ne va pas dans nos relations commerciales. Lorsque nous signons des accords commerciaux, nous devons aussi veiller à ce qu'ils soient musclés. À quoi sert de nous réjouir d'avoir signé un accord si c'est pour découvrir plus tard que nous n'en tirons aucun avantage?

Pour ce qui est de l'industrie textile, là où sont les pertes d'emplois, j'ai des observations à formuler. J'étais ici et j'ai salué la décision du gouvernement de donner aux pays les moins développés libre accès à nos marchés. En effet, j'avais participé à la conférence tenue à Genève sur les pays les moins développés et, dans ce domaine, le gouvernement pouvait venir en aide à ces pays. Toutefois, comme mon collègue d'Edmonton l'a indiqué, en ouvrant nos marchés, nous n'avons pas aidé les pays les moins développés, mais nous avons permis à d'autres pays d'en tirer profit. Des économies comme la Chine, le Pakistan et l'Inde pouvaient accéder à nos marchés par la porte arrière. L'intention de l'initiative que j'ai appuyée était tout autre.

En somme, ce gouvernement ne s'était pas préparé pour la mondialisation qui était en train de se produire. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui à parler d'un problème qui n'aurait jamais dû être à l'ordre du jour. Nous devrions pouvoir dire aujourd'hui que nous avons adopté telle ou telle mesure pour qu'aucune entreprise ne ferme ses portes. Avec l'aide que nous lui aurions accordée, l'industrie textile serait en bien meilleur état qu'elle ne l'est aujourd'hui. À l'heure actuelle, les libéraux nous disent que certaines parties de l'industrie textile se portent bien, alors que, dans d'autres parties, les usines ferment. Les libéraux disent que les usines qui ferment sont inefficaces et nous servent d'autres arguments de ce genre, mais nous sommes tous des Canadiens et nous avons besoin de programmes pour les aider.

Il me reste seulement une minute, alors je conclurai en disant que, même si le Parti conservateur appuie le libre-échange et que nous comprenons les répercussions à venir de la mondialisation, nous devons nous assurer que les Canadiens ne souffrent pas inutilement de la mondialisation. Nous devons avoir des programmes et des mesures d'assistance pour les aider à faire la transition. En outre, nous devons nous assurer que ces industries sont viables. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a toujours des occasions qui se présentent. Pendant qu'une porte se referme, une autre s'ouvre. Il nous revient d'en profiter, plutôt que de parcourir le pays pour signer des accords commerciaux sans jamais prendre le temps de regarder l'évolution de la toile de fond.

• (1340)

**M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue d'une très belle intervention. Puisqu'il a beaucoup plus d'expérience que moi, peut-être peut-il nous donner des conseils, à mes électeurs et à moi.

Je représente la circonscription de Stormont—Dundas—South Glengarry. Nous éprouvons de graves difficultés qui, par certains côtés, sont liées au libre-échange. Mes électeurs et moi sommes des partisans convaincus du libre-échange. Nous comprenons la mondialisation, mais, à cause de la nature de nos relations avec nos partenaires américains, je suis aux prises avec un problème d'ESB dans ma circonscription et j'ai maintenant aussi un problème dans le secteur du textile. Les circonscriptions voisines de la mienne éprouvent les mêmes difficultés. Chez moi, une papeterie a dû mettre 390 travailleurs à pied à cause de nos relations médiocres avec les Américains. Dans bien des cas, on dirait qu'il est impossible de faire fonctionner correctement les services à la frontière.

Ce qu'il y a d'exaspérant dans tout cela, surtout depuis la dernière fermeture dans l'industrie du textile, qui a fait perdre 175 emplois à ma circonscription, c'est que l'entreprise avait depuis deux ans des entretiens avec le gouvernement libéral et essayait d'obtenir du secours, de l'aide, mais rien n'est venu. Il y avait des hésitations des deux côtés. Et les hésitations continuent.

J'ai une question à poser à mon estimé collègue. Que se passerait-il si nous étions plus proactifs, dans ces cas-là, au lieu de nous contenter de réagir après coup, si nous agissions dès le départ, lorsque des industries s'adressent à nous? Nous sommes au courant de la crise de l'ESB depuis des mois. Nous sommes au courant de ce problème de l'industrie du textile depuis au moins deux ans.

D'après votre expérience, pensez-vous qu'il serait préférable d'aborder ces problèmes en prenant les devants, au lieu de réagir après coup? Et puis, que pouvons-nous donc faire pour arrêter tout ça? Il faut que je protège les emplois dans ma circonscription.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Je rappelle aux députés qu'ils doivent adresser leurs questions et observations à la présidence.

**M. Deepak Obhrai:** Monsieur le Président, ce dont le député parle ici est l'un des principaux problèmes auxquels nous faisons face, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de s'appuyer sur des accords commerciaux ou d'autres choses du genre. Il faut aller un peu plus loin et maintenir des relations avec nos partenaires commerciaux. Nous ne pouvons tout simplement pas nous mettre à dénigrer nos partenaires commerciaux et nous attendre en même temps à ce qu'ils nous traitent de façon positive.

Nous devons comprendre que nous pouvons avoir des différends avec nos partenaires commerciaux, sans nous abaisser jusqu'aux insultes personnelles comme celles dont nous avons été témoins de la part du gouvernement au cours de la dernière année. Le dernier gouvernement n'a rien fait pour régler ces problèmes.

Il y aura bien sûr des frictions de moindre importance qui auront des répercussions sur les Canadiens ordinaires. Dans les accords commerciaux dont nous parlons, et comme nous pouvons le constater dans les dossiers du bois d'oeuvre et de l'ESB, il se peut effectivement que ces autres partenaires commerciaux nous tournent le dos et nous préfèrent des gens qui leur sont plus sympathiques. Dans le cas présent, ce pourrait être la frontière sud, mais qui sait?

*Les crédits*

Le monde est grand ouvert. Tout le monde veut faire des affaires et travailler avec tout le monde. Lorsque nous signons un accord commercial, c'est à nous de voir à maintenir ces relations pour nous assurer que les objectifs que nous avons au moment de la conclusion de l'accord ne reviendront pas nous hanter par la suite ou nuire à nos propres citoyens. Dans le cas présent, ce sont les travailleurs de la circonscription du député et d'ailleurs au pays qui perdent leur emploi en raison de l'ESB ou ce sont les travailleurs du textile qui sont touchés.

Une politique globale s'impose dans ce domaine. Quand nous concluons un accord, nous ne pouvons pas prendre uniquement ce qui nous arrange et prétendre que tout va bien. Nous ne pouvons nous montrer sélectifs. Nous devons nous asseoir en nous disant que c'est très important pour nous du point de vue stratégique. Le commerce est très important pour nous du point de vue stratégique. Nous pouvons faire respectueusement part de notre désaccord, mais il n'est pas nécessaire que nous insultions nos partenaires.

• (1345)

[Français]

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député pour son discours, pour la clarté de ses propos. Je voudrais quand même lui poser une question très précise. En ce moment, les industries du textile et du vêtement vivent des moments difficiles de transition. Espérons qu'elles vont s'en sortir avec l'aide d'une politique adéquate du gouvernement fédéral.

Compte tenu de la situation actuelle, est-ce qu'il trouve normal et compréhensible qu'on taxe les vêtements produits avec des textiles canadiens à l'extérieur du Canada lorsqu'ils reviennent au Canada? Cela me semble être complètement illogique d'autant plus que les Américains ont cette pratique-là avec les Antilles, comme vous le savez. Ils exportent des textiles qui sont transformés en vêtements et réimportés sur le marché américain sans droit de douane. Nous, au Canada, on impose nos manufacturiers de textile. Est-ce qu'il comprend cette aberration?

[Traduction]

**M. Deepak Obhrai:** Monsieur le Président, c'est une question très intéressante et elle montre que nous sommes loin d'aborder comme il se doit toute la question du commerce. Le point soulevé par le député a montré très clairement que la façon dont nous faisons des affaires est bien imparfaite et que nous n'avons pas très bien réussi à corriger la situation.

D'une part, nous nous sommes penchés sur la signature des accords et tout le reste, mais d'autre part, nous avons fermé les yeux sur ce qui se passe dans ce secteur. Pour en revenir aux droits, le député a signalé, à juste titre, la nécessité d'une réaction adéquate.

Nous devons examiner le dossier dans son ensemble pour voir si nous pouvons éliminer les échappatoires et renforcer l'industrie. Nous ne pouvons pas tout simplement renforcer cette dernière en lui donnant plus d'argent. Nous devons nous pencher sur beaucoup d'autres questions. Nous devons examiner la situation dans son ensemble, ce qui constitue la réaction adéquate dont le député parlait, et ce que le gouvernement n'a pas fait.

**M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC):** Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour parler de la motion présentée par le Bloc se rapportant à l'industrie textile ou peut-être, devrais-je dire, à la faiblesse de cette industrie attribuable au gouvernement qui semble avoir adopté pour politique de n'agir qu'à la dernière minute.

Je vais me reporter à des lettres et des déclarations d'experts de l'industrie, des gens comme MM. Harvey Penner et Marcel Thibeault.

Je suis intervenu dans cette enceinte et j'ai exigé des mesures de la part du gouvernement, de la part du ministre des Finances, pour corriger les problèmes de cette industrie qui, à mon avis et selon de nombreux députés, ont été créés par l'incapacité du gouvernement de comprendre les répercussions de ses solutions mal conçues.

J'ai envoyé un courriel au ministre des Finances et je lui ai également transmis des notes durant la période des questions. J'ai regroupé les députés qui, pour la plupart, m'ont appuyé et m'ont aidé à exercer des pressions sur le gouvernement qui, à l'instar de l'ancien député de ma circonscription, ne s'est absolument pas préoccupé de ce dossier pendant des années. Le ministre des Finances lui-même a reconnu que le dossier était sur son bureau depuis des mois. C'est honteux de la part d'un gouvernement qui prétend créer des emplois.

Dans le cas présent, nous avons une industrie qui a été défavorisée par son propre gouvernement. Quand le programme des libéraux a commencé à entraîner des pertes d'emploi au Canada, le gouvernement n'a pas adopté de plan d'action pour régler le problème, mais il a au contraire fait preuve d'une indifférence totale à l'égard des emplois existants. Huit cent emplois ont été perdus à Huntingdon, au Québec, et près de 200 l'ont été dans ma circonscription, celle de Cambridge, à cause de l'incapacité du gouvernement à intervenir au bon moment.

Le concept de la production « juste-à-temps » a été un franc succès pour l'industrie de l'automobile. Ce n'est pas et ce ne devrait pas être un concept appliqué dans les politiques gouvernementales. L'idée initiale était sensée, et l'objectif qui consiste à aider des pays qui ont besoin de notre assistance est très important, mais la façon dont le gouvernement a mis en oeuvre le programme a entraîné une baisse très marquée de la production des fabricants de textiles et de vêtements, et a eu des résultats douteux quant à l'effet escompté, soit l'aide aux pays qui sont vraiment les plus pauvres.

En vertu des règles d'origine, jusqu'à 75 p. 100 du prix des vêtements fabriqués dans les pays les moins avancés peut représenter des matériaux ne provenant pas de pays moins avancés, mais plutôt de pays comme la Chine, la Corée et l'Inde, des pays qui ont des industries du textile et du vêtement énormes et très avancées et qui n'ont pas vraiment besoin de l'aide du Canada pour exporter des produits.

Les règles d'origine ont aussi pour effet de rendre les pays les moins développés moins intéressants pour les investisseurs étrangers qui pourraient financer l'établissement d'usines de fabrication de textiles dans ces pays, ce qui se traduirait par la création d'emplois à long terme et des possibilités d'avancement pour les gens qui en ont le plus besoin.

Le ministre des Finances a dit, le 14 décembre 2004, qu'il s'agissait de problèmes de compétitivité, d'accès aux marchés et de nouvelles technologies, et que le gouvernement devait se pencher sur ces questions en coopération et en partenariat avec l'industrie.

Cette déclaration confirme, à elle seule, une totale méconnaissance de cette industrie, qui est incroyablement concurrentielle au Canada.

J'ai visité l'usine John Forsythe Shirt dans ma circonscription, Cambridge, où des milliers de dollars ont été investis pour garder l'usine à la fine pointe de la technologie. J'invite fermement le ministre à se renseigner et je lui offre même les services de nos attachés de recherche.

*Les crédits*

L'industrie canadienne est innovatrice, elle a une grande intensité de capital et elle a investi sans relâche, soit plus de 1 milliard de dollars au cours des cinq dernières années, simplement pour pouvoir survivre sur un marché international où la concurrence est de plus en plus vive. Elle est aussi moderne et efficace que toute autre industrie du textile dans le monde.

Néanmoins, une plus grande efficacité, une productivité accrue, un matériel moderne de pointe et des travailleurs qualifiés ne serviront pas à grand-chose si l'industrie n'a pas de clients et de marchés pour écouler ses produits. Les politiques du gouvernement ont été des obstacles.

• (1350)

Je le répète, il faudra de bonnes politiques gouvernementales pour régler le problème. Le gouvernement ne peut rejeter le blâme sur personne d'autre. Il doit carrément assumer le problème de ce secteur. L'industrie fait et a toujours fait sa part. Le gouvernement n'a encore rien fait.

La décision que le gouvernement a prise d'autoriser l'entrée en franchise et sans contingentement des textiles et des vêtements en provenance d'au moins 48 des pays les moins développés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 a eu des conséquences graves, car les consommateurs se tournent vers les vêtements importés, et les prix baissent à un niveau que notre industrie ne peut concurrencer.

Le programme aurait pu être très fructueux si on y avait réfléchi un peu plus. Je crois qu'il pourrait toujours l'être.

Grâce à Brian Mulroney, l'industrie du textile a connu un grand succès par le passé dans le cadre de l'ALE et de l'ALENA. Les exportations de textiles sont passées de 0,8 milliard de dollars en 1989 à 3,3 milliards en 2003.

Toutefois, la majeure partie de cette croissance a eu lieu avant 2000, année où le gouvernement américain a commencé à conclure une série d'accords bilatéraux avec des tiers. Ces accords ont eu pour conséquence, dans les faits, d'exclure les producteurs canadiens de textiles. L'industrie perd des débouchés à l'étranger à cause des mesures américaines, qui ont contribué à plusieurs faillites et fermetures récentes chez nous. Sur ce front-là non plus le gouvernement ne semble pas avoir de plan d'action.

Je vais parler brièvement de ce qui me semble être une solution très simple à laquelle on n'a pas pensé, ou dont on n'a pas tenu compte. Je suis convaincu que la Chambre peut accomplir ce qui a été négligé par un gouvernement trop paresseux, semble-t-il, pour régler les problèmes qu'il a lui-même créés.

Je vais parler de la transformation à l'extérieur. En 2003, les importations canadiennes de vêtements se sont chiffrées à 5,6 milliards de dollars, ce qui représente le double d'il y a 10 ans. Tous ces vêtements, fabriqués à l'étranger et à contenu 100 p. 100 étranger, représentent environ un milliard de mètres carrés de tissus. Il s'agit d'un énorme manque à gagner pour les fabricants canadiens de textiles. Si nous pouvions récupérer ne serait-ce qu'une petite partie de ce contenu étranger, cela serait très bénéfique pour la production et l'emploi au Canada. Accorder l'admission en franchise de droits aux vêtements importés faits à partir de tissus canadiens permettrait à l'industrie canadienne du textile de croître. Cela inciterait les consommateurs étrangers à acheter du textile canadien, ce qui augmenterait les revenus d'exportation.

La transformation à l'extérieur pourrait bien être la solution. Remplacer un vêtement importé fait de tissus étrangers par un vêtement importé fait de tissus canadiens serait une très bonne idée, selon moi.

Contrairement au ministre des Finances, qui a récemment déclaré qu'elle se devait d'être plus concurrentielle et plus actuelle, j'affirme avec conviction que cette industrie n'est pas en train d'agoniser. Il y a un avenir pour le textile au Canada à condition que les bonnes conditions d'investissement et de création d'emplois soient réunies.

Les fabricants de textiles offrent des emplois de grande qualité et bien rémunérés qui contribuent à la qualité de vie élevée des Canadiens. Cette industrie est moderne, dynamique et innovatrice et les fabricants de textiles ont fait preuve d'initiative en adoptant de nouvelles technologies et en concevant de nouveaux produits afin de continuer à connaître du succès dans un marché de plus en plus concurrentiel. Ils n'ont pas besoin qu'on leur mette les bâtons dans les roues avec des politiques destructrices et sans issue.

Sur ce, je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de défendre encore une fois les emplois de ma circonscription, Cambridge. Ce fut, comme toujours, un honneur.

• (1355)

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):** Monsieur le Président, il n'y a pas que le secteur du textile qui soit touché par les problèmes commerciaux du gouvernement. Je veux parler un peu des difficultés auxquelles l'Ouest du Canada s'est heurté dans le domaine de l'agriculture.

La loi américaine sur les aides agricoles verse des milliards de dollars au secteur agricole chaque année. Rien que cette année, les subventions fiscales directes aux producteurs et organisations bénéficiaires s'élèveront à 16 milliards de dollars. Deux des plus gros producteurs de riz aux États-Unis sont les plus importants bénéficiaires des aides agricoles. Les États-Unis ont un énorme programme d'aides agricoles et le gouvernement libéral n'en a jamais contesté une seule partie. Les États-Unis continuent de subventionner leurs producteurs et notre gouvernement ne dit rien.

Pour ce qui est de l'ESB, un groupe de fauteurs de troubles hors-la-loi aux États-Unis a réussi une fois à maintenir la fermeture de la frontière. Il est prévu qu'ils se présentent de nouveau devant les tribunaux début mars pour obtenir une injonction en vue d'empêcher l'ouverture de la frontière à notre boeuf, et notre gouvernement ne dit pas un seul mot à ce sujet. Il n'a rien dit à ce sujet.

L'Union européenne va subventionner les exportations de ses céréales et cela aura des incidences sur les producteurs canadiens. Nous n'avons absolument rien entendu du gouvernement, mais des organisations agricoles, la Commission canadienne du blé et d'autres ont pris position.

Pourquoi le gouvernement actuel est-il incapable de représenter les intérêts canadiens dans des différends commerciaux intérieurs ou internationaux?

• (1400)

**M. Gary Goodyear:** Monsieur le Président, la question du député soulève un énorme problème qui ressort à la fois dans la question et dans le débat d'aujourd'hui. En pratique, le gouvernement est inefficace lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux difficultés que traverse le Canada, notamment dans l'industrie du vêtement ou dans le secteur de l'élevage bovin. Cette inefficacité est attribuable à la faiblesse de la politique étrangère, voire à l'absence de politique à ce chapitre; je songe particulièrement à la détérioration de nos rapports avec notre allié et principal partenaire commercial, les États-Unis.

*Article 31 du Règlement*

Dans le cas de l'industrie du vêtement, les États-Unis mettent en place des ententes commerciales bilatérales, mais celles-ci nuisent à l'industrie du vêtement. Dans le même ordre d'idée, le secteur agricole a également conclu des ententes qui ont une incidence négative sur les Canadiens. Le gouvernement ne semble ni capable ni disposé à remédier à la situation. J'estime que c'est tout simplement à cause d'un manque de créativité et de leadership.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

### LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

**M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, le 13 janvier dernier, j'étais à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, pour annoncer la contribution du gouvernement du Canada au programme Expertise en affaires—Régions rurales du Canada Atlantique.

Soixante-et-onze soumissionnaires ont présenté des projets pour l'ensemble du Canada, et le CBDC Restigouche fut sélectionné pour gérer le projet pour la région du Canada Atlantique. Je suis extrêmement heureux que ce projet qui touche l'ensemble de la région Atlantique soit dirigé à partir de ma circonscription, Madawaska—Restigouche. Je désire remercier tous les intervenants, partenaires et participants qui font de ce projet une réussite sur toute la ligne.

Le programme permet aux jeunes diplômés d'acquérir de l'expérience de travail pratique et pertinente à leur domaine d'études, mais il permet également aux PME du Canada Atlantique d'avoir accès à des travailleurs hautement qualifiés dans l'économie du savoir.

Je suis convaincu que ce projet aura des retombées très positives. Je désire témoigner de l'engagement du CBDC Restigouche envers la réussite de ce projet.

\* \* \*

[Traduction]

### LA FISCALITÉ

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC):** Monsieur le Président, en raison d'une faille dans la législation fiscale, les anciens employés de JDS doivent des centaines de milliers de dollars à Revenu Canada pour de l'argent qu'ils n'ont jamais gagné. Plusieurs d'entre eux ont fait faillite. J'ai porté ce problème à l'attention du premier ministre il y a quatre ans alors qu'il était ministre des Finances. Il m'a promis qu'il aiderait; il n'a rien fait.

Le 27 mai 2004, le premier ministre s'est rendu dans ma circonscription dans le cadre de la campagne électorale. À l'aéroport de Victoria, il a rencontré d'anciens employés de JDS. Il les a regardés dans les yeux et leur a promis de régler leur problème. Il n'a rien fait.

Il y a deux mois, on m'a dit qu'une solution administrative était possible. J'apprends maintenant que la seule chose envisagée a toujours été de saisir l'argent de ces gens. Depuis quatre ans, j'essaie de collaborer avec le gouvernement dans ce dossier. Toutes les promesses qu'on m'a faites ont été brisées.

Le premier ministre devrait avoir honte de la façon dont il a traité ces gens. Je l'implore à nouveau aujourd'hui de ne pas tourner le dos à ces gens, de respecter sa promesse, de tenir parole, de montrer à la Chambre que sa parole vaut quelque chose et d'aider ces gens.

### LE MARDI DES TUQUES

**L'hon. Judi Longfield (Whitby—Oshawa, Lib.):** Monsieur le Président, c'est le mardi des tuques aujourd'hui et, dans tout le pays, les Canadiens vont acheter et porter des tuques pour rappeler qu'il y a trop de sans-abri parmi la population canadienne.

Chaque année...

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Puis-je rappeler à la députée qu'aucun accessoire n'est autorisé.

**L'hon. Judi Longfield:** Monsieur le Président, chaque année, lors du mardi des tuques, des bénévoles de Raising the Roof sont dans les rues afin de recueillir des fonds pour les organismes locaux qui oeuvrent directement auprès des hommes, des femmes et des enfants sans-abri.

Depuis 1998, plus 80 organismes populaires dans tout le Canada ont reçu des subventions de Raising the Roof afin de pouvoir répondre au grand besoin de solutions à long terme au problème des sans-abri.

Raising the Roof est un solide partenaire du gouvernement du Canada dans le cadre des initiatives nationales en faveur des sans-abri. Ces initiatives s'adressent aux personnes les plus vulnérables: les personnes âgées, les handicapés, les autochtones, les nouveaux immigrants et les familles à faible revenu. Elles visent non seulement celles qui vivent dans la rue, mais les sans-abri qu'on ne voit pas, qui dorment sur un divan chez un ami ou qui vivent dans des lieux insalubres.

Au total, 1,7 million de familles canadiennes à faible revenu vivent dans des logements médiocres et sont des sans-abri en puissance.

\* \* \*

[Français]

### ANDRÉ SHATSKOFF

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, c'est pour moi un immense honneur de rendre hommage à M. André Shatskoff, un homme de coeur qui, depuis 17 ans, s'implique bénévolement dans notre communauté.

Directeur général de la Caisse populaire Desjardins de Terrebonne, administrateur à la Chambre de commerce, président fondateur de la Société de développement culturel de Terrebonne, il vient de réaliser son rêve: offrir à la population de Terrebonne une des plus belles salles de spectacles du Québec, soit le nouveau Théâtre du Vieux-Terrebonne.

De plus, le journal *La revue* lui décernait récemment le titre de bénévole pour l'année 2004.

Le Bloc québécois félicite M. André Shatskoff pour le remarquable travail qu'il accomplit. Bénévole acharné et dévoué aux causes sociales, culturelles et économiques, il mérite sans contredit notre plus profond respect.

Nos hommages à M. Shatskoff!

• (1405)

[Traduction]

### LE PROCHE-ORIENT

**Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.):** Monsieur le Président, un optimisme prudent nous anime aujourd'hui concernant la paix au Proche-Orient. Après quatre ans et demi de violence, le premier ministre israélien Ariel Sharon et le président palestinien Mahmoud Abbas ont signé un cessez-le-feu officiel.

Bien que cette mesure ne constitue pas une solution au problème, elle permet au moins d'espérer que la paix est en vue. D'autres accords de ce genre ont été conclus dans le passé, mais celui d'aujourd'hui semble avoir plus de poids. Les Israéliens tout comme les Palestiniens ont franchi de grands pas au cours des dernières semaines et les concessions consenties aujourd'hui pourraient bien aboutir à une paix permanente.

Le Canada a un rôle important à jouer dans ce processus. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour encourager le retour au processus de paix. Le Canada doit préconiser haut et fort, avec efficacité, un accord juste et viable à long terme.

J'invite les participants aux prochaines négociations à contrer les visées de ceux qui souhaitent la destruction et l'annihilation. Je les incite à avoir la volonté et le courage de concrétiser l'espoir et le désir tenaces de paix, de prospérité et de coexistence.

\* \* \*

### L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC):** Monsieur le Président, il y a vingt ans, Patrick O'Connor, qui habite dans ma circonscription de Stormont—Dundas—South Glengarry, était un jeune gestionnaire et entrepreneur qui avait réussi. À l'âge de 25 ans, il a contracté le VIH et l'hépatite C par des transfusions de sang contaminé.

Patrick a parlé du VIH auprès d'étudiants, d'associations communautaires, de prestataires de soins à domicile et d'autres. Il est l'auteur de plus de 500 articles et il a publié un livret pour enfants, dont 10 000 exemplaires ont été distribués gratuitement dans la région de Cornwall.

En 1992, il a lancé le United Counties AIDS Project, grâce auquel ont été recueillis plus de 35 000 \$ en trois ans afin d'aider les autres personnes atteintes du VIH. Aujourd'hui, il rédige un deuxième livre destiné aux adolescents, et il continue d'écrire et de parler au sujet du sida.

Comment le gouvernement l'a-t-il récompensé? En insistant pour qu'il paye 90 000 \$ d'intérêts car il n'a pas fait de déclaration d'impôt en 1990, l'année même où on lui a dit qu'il était mourant et où il a dû vendre son entreprise à perte.

Je demande au gouvernement de renoncer aux intérêts sur l'arriéré d'impôt de M. O'Connor. C'est le moins qu'il puisse faire pour un héros de notre communauté.

\* \* \*

### LA JOURNÉE D'AFFRANCHISSEMENT DES DÉPENSES ALIMENTAIRES

**Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):** Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui, 8 février, la Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires. Les Canadiens ont maintenant gagné suffisamment d'argent pour payer leurs notes d'épicerie de toute l'année. Le salaire de 38 jours suffit à payer les dépenses alimentaires du Canadien moyen pour l'année.

### Article 31 du Règlement

Selon Statistique Canada, en 2003, les Canadiens ont consacré 10,6 p. 100 de leur revenu disponible à l'alimentation. Ces chiffres ont considérablement diminué au fil des ans. En 1997, les Canadiens avaient consacré plus de 12,5 p. 100 de leurs revenus aux dépenses alimentaires. Aux fins de comparaison, je souligne qu'en Australie, la Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires tombe le 12 février, alors qu'au Japon, c'est le 20 février, en Islande, le 27 février et au Mexique, le 4 mars.

Les agriculteurs n'obtiennent qu'une petite fraction de l'argent dépensé pour la nourriture. Si la Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires est le 8 février, dès le 9 janvier, nous avons déjà gagné suffisamment pour payer ce qui est versé aux agriculteurs. Vous avez bien compris, le 9 janvier. Le salaire de neuf jours suffit à payer les agriculteurs pour toute une année.

Nous devons reconnaître officiellement le travail des producteurs primaires pour que tous puissent véritablement célébrer la Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires, y compris nos agriculteurs.

\* \* \*

[Français]

### LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

**M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ):** Monsieur le Président, l'histoire nous enseigne que la meilleure manière d'altérer ou d'annihiler l'identité d'un peuple ou d'un groupe d'individus identifiés à un même foyer de sens est de le couper de sa mémoire historique et culturelle. Nous pouvons effectivement observer qu'un arbre sans racine est un arbre condamné à mourir.

Aussi, depuis plusieurs années, le mois de février vient nous rappeler le rôle joué par les Africains et les descendants d'Africains dans l'histoire ancienne, récente et contemporaine.

Les enfants et les petits-enfants de descendance africaine ont une grande soif de modèles de référence. Mieux, ils ont une grande soif de modèles d'identification pour exister pleinement.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux, au Québec et au Canada, qui se battent sans compter le temps et sans mesurer l'énergie dépensée, afin d'assurer la pérennité du Mois de l'histoire des Noirs.

\* \* \*

[Traduction]

### LE NUNAVUT

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, dans le domaine de l'exploration minière, ce sera encore une année record pour le Nunavut. Dans tout le territoire, les sociétés d'exploration sont à la recherche d'or, de platine, de minerai de fer et de diamants.

Cette année, plus de 120 millions de dollars seront investis afin de trouver un gisement de minerai qu'il vaudrait la peine d'exploiter. Le projet de la société Tahera pour l'extraction de diamants sur le site de Jericho et le projet du gisement d'or de Meadowbank, de la société Cumberland Resources, comptent parmi les projets qui prouvent que la persévérance et la détermination rapportent.

L'industrie et les gouvernements unissent leurs efforts au Nunavut pour réaliser des projets, développer l'infrastructure nécessaire au développement économique et finalement donner aux Nunavummiut les emplois qu'ils désirent et dont ils ont besoin.

Les investissements judicieux permettront au Nunavut de contribuer de façon notable à l'économie canadienne.

*Article 31 du Règlement*

●(1410)

**L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI**

**M. Ted Menzies (Macleod, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner les efforts de Gordon Florence, Fern Brothers et Sheryl Lane, trois habitants de ma circonscription qui se sont donné la main en vue d'organiser un concert-bénéfice pour les orphelins du tsunami.

Ce concert, du genre variété, aura lieu dans la salle communautaire de ma ville, Claresholm, le jeudi 17 février à 19 heures. On y verra des artistes de la circonscription de Macleod, et un chœur y interprétera la chanson *I'd Like to Teach the World to Sing*, qui sera tout à fait de circonstance.

Un grand nombre de personnes ont fait don de leur temps et de leurs services pour faire de ce concert une réussite, y compris l'Armée du salut, qui veillera à ce que la totalité de la somme recueillie aille directement à ceux qui en ont besoin.

Je suis fier d'appartenir à une collectivité si accueillante et si généreuse. J'invite les députés et mes concitoyens de partout au pays à se joindre à moi le 17 février à Claresholm.

\* \* \*

**LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS**

**L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, février est le Mois de l'histoire des Noirs, occasion qui suscite beaucoup de fierté chez les Canadiens noirs, dont la présence au Canada remonte au début des années 1600, lorsque Mathieu Da Costa travaillait auprès de Samuel de Champlain comme interprète de la langue mi'kmaq.

Le Mois de l'histoire des Noirs nous fournit à tous l'occasion de nous renseigner sur les expériences des Canadiens noirs dans notre société et sur le rôle vital qu'ils ont joué à travers notre histoire. L'année 2005 représente un jalon de notre célébration, car elle marque le dixième anniversaire de l'adoption à la Chambre de la motion proclamant février comme étant le Mois de l'histoire des Noirs.

J'aimerais remercier certains de nos invités particuliers qui sont venus de Toronto pour être des nôtres aujourd'hui. Je voudrais mentionner des gens particuliers comme le président Alvin Curling, Delores Lawrence, Denham Jolly et M. Stephen Blizzard, en raison de leur dévouement constant et de leur contribution particulière à la société canadienne.

\* \* \*

**LES JEUNES**

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NDP):** Monsieur le Président, la semaine dernière à Winnipeg, Matthew Dumas a été abattu; c'est une tragédie pour l'ensemble de notre collectivité. C'est également une tragédie pour la famille du jeune homme et pour l'agent de police impliqué.

Alors que nous nous efforçons de reconstituer les événements qui ont mené à ce drame, il faut mettre les choses en contexte et admettre que, dans notre société, bien des jeunes sont en difficulté. Il faut également évaluer la pertinence des stratégies concernant les autochtones vivant en milieu urbain. Les recherches sur le logement, la santé et la pauvreté révèlent qu'il est urgent d'investir dans les collectivités comme le North End de Winnipeg et dans des stratégies pour stimuler le remarquable potentiel de nos jeunes.

Le cycle de pauvreté, négligence et violence est inadmissible. Je n'accepte pas une telle situation. Le Nouveau Parti démocratique s'y

oppose également. Comment se fait-il que le gouvernement libéral l'accepte?

C'est aujourd'hui que se joue l'avenir de ces jeunes. Ils ne peuvent pas attendre un avenir qui viendra une fois que la dette nationale aura été réglée et que le secteur des affaires aura étanché sa soif de gains. Nous exhortons le gouvernement à ne pas négliger les quartiers défavorisés des centres-villes et les collectivités autochtones et à investir les ressources nécessaires pour aider les jeunes à sortir de la tragique spirale qui les fait tomber dans le désespoir et la violence.

\* \* \*

**LE CHAMPION EN SLALOM GÉANT À LA COUPE DU MONDE**

**M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC):** Monsieur le Président, je félicite très chaleureusement Thomas Grandi, de Canmore, Alberta, pour les victoires qu'il vient de remporter dans la plus pure tradition canadienne. Après avoir concouru sur le circuit de la Coupe du monde au cours des 12 dernières années, Thomas a remporté deux fois l'épreuve du slalom géant en seulement trois jours.

Ceux qui le connaissent bien verront dans ses victoires successives le fruit de toute une vie consacrée à ce sport. Il s'agit de la première victoire d'un skieur canadien dans cette discipline sportive en 38 ans d'existence de la Coupe du monde.

C'est à deux ans et demi que Thomas a dévalé pour la première fois les pentes de Banff. À une époque, sa famille a exploité une remontée mécanique au mont Norquay, à Banff; il n'a donc eu aucune difficulté à pratiquer ce sport. Depuis l'époque où il s'est inscrit au programme de ski Nancy Greene, skier lui était naturel. Il est devenu l'un des meilleurs techniciens canadiens de cette discipline et a remporté neuf championnats canadiens en ski alpin.

Bien que l'équipe italienne lui ait offert des commandites alléchantes, Thomas a tenu à représenter le Canada.

Au nom de tous les Canadiens et de tous les députés, je remercie Thomas de ses années de persévérance et du patriotisme dont il a fait preuve. Nous surveillerons ses performances à la télévision à l'occasion des prochains Jeux olympiques.

\* \* \*

●(1415)

[Français]

**L'INDUSTRIE DU CINÉMA**

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureuse de souligner l'apport important de Drummondvillois et Drummondvilloises à l'industrie du cinéma.

Pierre Gendron a produit *Le déclin de l'empire américain* et *Un zoo la nuit*. Claude Desrosiers a signé *Dans une galaxie près de chez vous*. Sébastien Montour et Jean-François Lepage ont réalisé *Ça déménage un premier juillet*. Michel Cusson signe la musique de *Séraphin: un homme et son péché* et Jean-Marie Benoit celle de *La grande séduction*. Karine Vanasse s'est distinguée dans *Emporte-moi* et *Séraphin: un homme et son péché*. Guy Paquin et Francine Dubois ont fait de même pour le décor dans *The day after tomorrow*. François Camirand a scénarisé *Les Boys I, II et III*, tandis que Pierre Sénécal entre dans le monde du cinéma avec le film *Le seuil*.

Le canal Discovery consacre des heures d'antenne à Jeffrey Gallant pour ses tournages et recherches sur les requins.

Tous ces gens suscitent notre admiration et notre respect pour la qualité de l'oeuvre accomplie et pour les mille petits bonheurs qu'ils ont su faire naître et qui jalonnent nos vies. À tous ces gens, merci!

\* \* \*

[Traduction]

#### LES ANCIENS COMBATTANTS

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, l'histoire se répète. Soixante ans après que le gouvernement ait finalement reconnu les anciens combattants qui ont participé aux essais d'armes chimiques, les Canadiens ont été furieux d'apprendre que des membres de la Force opérationnelle interarmées 2, l'unité canadienne antiterroriste d'élite, se voient refuser la pension d'invalidité pour blessures liées au service. Pour reprendre les propos de l'ombudsman des forces armées, c'est « la menace de poursuites en vertu de la Loi sur les secrets officiels » qui, à l'époque, avait fait obstacle à la reconnaissance de ces anciens combattants, comme c'est le cas aujourd'hui pour les anciens combattants de la FOI2.

Bien que les Canadiens soient fiers des hommes et des femmes qui servent dans nos forces armées, ils ne sont pas très fiers de la façon dont le gouvernement traite les anciens combattants, surtout en 2005, l'Année des anciens combattants.

Il est grand temps que le gouvernement fédéral tire les leçons de ses erreurs passées et reconnaisse le travail remarquable que font nos forces armées au nom de tous les Canadiens. Aucun ancien combattant ne devrait être obligé de supplier qu'on lui accorde sa pension.

\* \* \*

#### LES PERSONNES ÂGÉES

**M. John Maloney (Welland, Lib.):** Monsieur le Président, bon nombre de personnes âgées qui touchent des revenus fixes peu élevés sont aux prises avec des difficultés financières alors que leurs frais de subsistance augmentent beaucoup plus rapidement que leurs revenus. Il arrive trop souvent que l'indexation des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti ne suive pas l'augmentation des coûts d'un loyer modeste, des services publics et des aliments. On ne peut tout simplement pas accepter que nos personnes âgées doivent se contenter de thé et de pain grillé pour dîner.

Le Canada est très fier de ses valeurs de justice, d'égalité et de compassion, mais un trop grand nombre des membres âgés de nos collectivités qui ont contribué à l'édification de notre grand pays s'inquiètent et souffrent en silence à une époque de leur vie où ils sont le plus vulnérables et où ils ne sont pas en mesure d'améliorer leur sort.

Il est essentiel que nous nous engagions, tant ici à la Chambre des communes que dans les provinces, à garantir que les personnes âgées qui ont des difficultés financières et qui ne peuvent compter que sur des revenus fixes puissent jouir plus pleinement de leur retraite sans s'inquiéter financièrement.

J'exhorte le gouvernement à prendre immédiatement des mesures en vue de rectifier cette situation scandaleuse.

#### Questions orales

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LE PROGRAMME DES COMMANDITES

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, nous sommes témoins d'un spectacle extraordinaire en voyant un ancien premier ministre se faire traîner devant une commission d'enquête judiciaire. Il tente encore une fois de justifier ce qui s'est passé en se drapant dans l'unifolié. Nous nous souvenons tous de la déclaration qu'il a faite lorsqu'il a dit que cela importait peu que des millions de dollars aient été volés, pourvu que le pays restait intact.

Le premier ministre comprend-il clairement que c'est tout à fait inacceptable d'invoquer l'unité nationale comme excuse pour justifier le vol de deniers publics?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, on répondra en temps opportun aux tentatives constantes du chef de l'opposition pour saboter la Commission Gomery.

Dans un autre ordre d'idées, l'autre jour, le chef de l'opposition a dit que la protection d'un certain droit d'une minorité, c'est-à-dire la définition du mariage civil, constituait un assaut contre le multiculturalisme. Une telle déclaration constitue un assaut contre la Charte des droits. C'est le pire exemple de la politique de la division.

Je demande au député de profiter de l'occasion...

**Le Président:** Le chef de l'opposition a la parole.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, nous espérons obtenir des réponses claires avant que le premier ministre ne soit lui-même forcé d'aller témoigner devant la commission.

Ce que M. Chrétien ne semble pas comprendre, c'est que le programme libéral de commandites est le plus gros cadeau que le mouvement séparatiste au Québec ait reçu au cours de la dernière décennie.

Le premier ministre comprend-il clairement que le programme de commandites est en fait une catastrophe pour l'unité nationale?

• (1420)

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député ne fait que répéter des questions qu'il a posées maintes et maintes fois à la Chambre pour essayer de saboter la Commission Gomery.

La vraie question sur laquelle la Chambre doit se pencher est la déclaration qu'il a faite l'autre jour, et confirmée hier, qui n'était rien d'autre qu'un assaut flagrant contre la Charte des droits, soit la déclaration selon laquelle la protection d'un droit d'une minorité constituait un assaut...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre. Je n'arrive pas à entendre le premier ministre. Ce dernier a la parole. Il a terminé, mais nous n'avons pas pu entendre sa réponse. Je demanderais qu'on maintienne un certain ordre à la Chambre. Que les députés trouvent la réponse acceptable ou non, nous devons pouvoir entendre la réponse et la question. Le chef de l'opposition voudra peut-être essayer maintenant de poser une question, et nous entendrons la réponse.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, je suis tenté de dire du premier ministre qu'il n'a pas le tour de s'esquiver avec élégance.

*Questions orales*

Nous continuerons de poser au premier ministre des questions à la Chambre au sujet du scandale des commandites jusqu'à ce qu'il nous donne des réponses.

[Français]

La semaine dernière, le premier ministre a dit, et je cite: « Je suis très fier de ce que le gouvernement a fait et je suis fier d'en avoir fait partie. »

Ma question est simple: le premier ministre est-il fier du programme des commandites et en a-t-il fait partie?

[Traduction]

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je vais expliquer au chef de l'opposition ce que c'est que s'esquiver. S'esquiver, c'est quand le député critique la Charte, quand il la conteste à l'extérieur de la Chambre et qu'il a peur de venir défendre sa position ici, devant les Canadiens. C'est ça, s'esquiver. C'est de la lâcheté.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre est un peu susceptible aujourd'hui. J'espère qu'il sera aussi animé qu'il l'est lorsqu'il témoignera devant la commission Gomery.

Chaque jour, les témoignages entendus à la commission montrent un lien direct entre les activités politiques du Parti libéral et le programme de commandites lui-même. Les sommités libérales, Chrétien, Kinsella et maintenant John Manley, ont tenté de discréditer le processus conçu pour faire sortir la vérité. John Manley aurait déclaré que la Commission Gomery n'était pas une très bonne idée.

Est-ce que le premier ministre fera comprendre à ses collègues libéraux qu'ils devraient s'abstenir de toute tentative visant à discréditer ou à faire dérailler les travaux de la commission?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, parlons d'unité. Dans un pays multiculturel bilingue comme le Canada, le rôle de tout leader est d'unir les Canadiens, de les amener ensemble, qu'ils soient Canadiens anglais, Canadiens français ou membres d'un groupe linguistique minoritaire.

Plutôt que d'unir les Canadiens, le chef des alliancistes-conservateurs dresse les groupes minoritaires les uns contre les autres. Quiconque fait cela ne mérite pas de diriger ce grand chef-d'oeuvre multiculturel qu'est le Canada.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, ses lèvres bougent, mais c'est Herb Gray que j'entends. John Manley a déclaré que ce qu'il en coûte à la commission Gomery pour révéler l'information est trop élevé.

Il est clair qu'il ne parlait pas du coût pour le Trésor, mais pour le Parti libéral. Toutes les déclarations des libéraux de premier plan qui essaient de discréditer la Commission Gomery démontrent que cette commission fait mal au Parti libéral.

« La fin justifie les moyens. » Est-ce que, dans ce leitmotiv du scandale des commandites, la fin est vraiment de permettre au Parti libéral de se remplir les poches?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la véritable question ici, c'est pourquoi le parti allianciste-conservateur essaie de diviser les Canadiens plutôt que de les unir. Il est honteux pour ce parti de profiter des minorités multiculturelles en les utilisant comme pions à de basses fins politiques.

On ne s'étonnera donc pas si, comme on nous le dit, la directrice de la World Sikh Organization a déclaré aujourd'hui: « Pourquoi des politiciens comme le chef de l'opposition utilisent-ils les questions de droits constitutionnels pour diviser davantage les communautés multiculturelles du Canada? Cela n'a aucun sens. »

Elle a raison. C'est honteux et il est tout à fait insensé de la part de toute personne qui souhaite diriger le Canada de tenter d'y arriver en divisant les Canadiens.

\* \* \*

● (1425)

[Français]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, après les constructeurs automobiles qui ont clairement le pied sur le frein quand vient le temps de produire des véhicules moins polluants, voilà que l'industrie pétrolière veut déduire de ses impôts toutes ses dépenses relatives à l'atteinte des objectifs de Kyoto.

Au lieu de refile la facture aux contribuables, le premier ministre appliquera-t-il le principe du pollueur-payeur et faire payer leur part aux pétrolières qui génèrent 20 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Canada?

[Traduction]

**L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons pleinement l'intention de collaborer avec tous les intervenants de l'industrie et tous les constructeurs d'automobiles au Canada. Ces dernières années, nous avons réalisés des progrès énormes dans la lutte contre les changements climatiques. Nous continuerons en ce sens. Nous trouverons le juste milieu entre la protection de l'environnement et celle de l'industrie.

L'une ne devrait pas se faire au détriment de l'autre, mais la protection de l'environnement est tout aussi importante pour développer une économie saine et vigoureuse au Canada.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, en mots clairs, cela signifie qu'ils plieront devant les grands pollueurs, comme les gens de l'automobile l'ont dit hier et comme ceux du pétrole le disent également.

Depuis 1970, le gouvernement fédéral a dépensé 66 milliards de dollars pour le pétrole, le gaz et le charbon, tous des énergies polluantes. Les Québécois ont payé le quart de cette somme, en plus d'assumer seuls les frais de développement de leurs propres ressources hydroélectriques.

Au lieu de faire payer les Québécois deux fois, le premier ministre, s'il pouvait me répondre de temps en temps, veillera-t-il à ce que les grands pollueurs prennent à leurs frais les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de Kyoto?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, nous aurons bientôt à annoncer un plan pour Kyoto, qui sera le plan de 2002, mais très nettement amélioré. Je peux vous assurer que, d'une part, tout le monde fera sa part, y compris l'industrie du pétrole, et que, d'autre part, nous y arriverons. En effet, lorsque les Canadiens s'unissent et travaillent ensemble, nous arrivons à faire de grandes choses.

*Questions orales*

**M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, pour l'atteinte des objectifs de Kyoto, l'Alberta, qui est de loin le plus grand producteur de gaz à effet de serre avec 71 tonnes métriques par habitant, par rapport à 12,6 tonnes pour le Québec, possède les ressources financières pour assumer ses responsabilités.

Le ministre de l'Environnement ne croit-il pas qu'il soit juste que l'Alberta, qui s'est donné une situation financière exceptionnelle grâce à l'exploitation du pétrole, doive elle-même payer pour réparer les dommages environnementaux causés par le pétrole?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, il y aura beaucoup à faire en Alberta, c'est très vrai. Nous le ferons avec les Albertains et le gouvernement de l'Alberta en bon partenariat. Non seulement nous réduirons les émissions de gaz à effet de serre en Alberta, mais nous renforcerons encore davantage l'économie albertaine dont profitent les Albertains et tous les Canadiens, y compris les Québécois.

**M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, en Alberta, le taux d'imposition est très bas, il n'y a pas de taxe de vente et la province n'a plus aucune dette. Cette situation enviable est due aux énormes profits dégagés de l'exploitation du pétrole et du gaz.

Comment, aujourd'hui, le ministre de l'Environnement pourrait-il demander au Québec de payer 25 p. 100 des coûts nécessaires à l'atteinte des objectifs de Kyoto, alors que les bénéfices de l'exploitation pétrolière et gazière ont profité à l'Alberta? Ne serait-il pas plus équitable d'adopter l'approche territoriale plutôt que l'approche sectorielle?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, j'espère que le député ne veut pas donner aux Albertains le sentiment qu'on devrait avoir l'approche territoriale en ce qui concerne les bénéfices du pétrole. Ces bénéfices sont pour tous les Canadiens. Si récemment, on a pu voter en faveur de la péréquation, y compris pour le gouvernement du Québec, on le doit en partie à certaines ressources que nous avons au Canada, notamment le pétrole albertain.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition refuse d'expliquer ses attaques contre les droits ici, à la Chambre, et le premier ministre est incapable d'expliquer la corruption dans son propre parti à la Chambre. Il n'est guère étonnant que les Canadiens en aient marre.

[Français]

Depuis longtemps, le NPD dénonce la réforme de l'assurance-emploi de 1996. Cette réforme a créé de sérieux problèmes pour les travailleurs saisonniers.

Le premier ministre profitera-t-il du budget pour réformer l'assurance-emploi et corriger les problèmes du trou noir que vivent les travailleurs saisonniers?

● (1430)

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, concernant l'ensemble des mesures qui touchent l'assurance-emploi, le député sait très bien que nous sommes en train de regarder les différentes

propositions faites soit par le comité parlementaire de la Chambre, soit par le groupe de travail du caucus libéral. On souhaite apporter des ajustements à certaines mesures de l'assurance-emploi et, de façon particulière, pour les travailleurs saisonniers. Nous espérons être en mesure de prendre des décisions dans un proche avenir.

\* \* \*

[Traduction]

**LA GARDE DES ENFANTS**

**M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, encore de belles paroles et encore des promesses qui n'ont pas été respectées. Entre-temps, les deux tiers des travailleurs qui versent des cotisations dans le programme ne peuvent pas obtenir des prestations lorsqu'ils en ont besoin, et leur famille en souffre. Voilà l'attitude du gouvernement.

Je voudrais poser une question au ministre du Développement social au sujet des garderies. Comme il le sait probablement, l'Australie est la championne des grandes garderies. Vingt pour cent de ses garderies appartiennent à une seule société. Le problème, c'est que la qualité en souffre.

Le ministre rassurera-t-il les familles canadiennes et dira-t-il clairement qu'au Canada les nouveaux investissements dans les garderies n'iront qu'aux garderies sans but lucratif...

**Le Président:** Le ministre du Développement social a la parole.

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, notre défi est de créer un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans toutes les provinces et tous les territoires. Le défi est de créer un système qui n'existe pas à l'heure actuelle. En ce moment, au Canada, il y a des garderies sans but lucratif, mais aussi des garderies à but lucratif. Nous devons créer un système de qualité dans tout le pays.

\* \* \*

[Français]

**LE PROGRAMME DES COMMANDITES**

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, le 22 mai 2002, le premier ministre Jean Chrétien nous a dit, et je cite: « S'il y a eu des irrégularités dans l'administration du programme des commandites et que des gens ont reçu de l'argent qu'ils n'auraient pas dû recevoir, ils devront rembourser cet argent. » Nous sommes maintenant en 2005, trois ans plus tard, et les contribuables n'ont pas reçu un seul sou.

Quand le premier ministre prévoit-il que les coupables vont commencer à rembourser cet argent?

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, examinons certains des progrès réalisés au cours de l'année à cet égard. Tout d'abord, le gouvernement et le premier ministre ont réagi de manière décisive en instaurant la commission Gomery. Pour donner suite aux recommandations de notre conseiller spécial pour le redressement financier, nous prendrons bientôt des mesures fermes à ce chapitre. Nous avons présenté le projet de loi sur la protection des dénonciateurs. Le Conseil du Trésor prend des dispositions pour resserrer la Loi sur la gestion des finances publiques et pour modifier l'administration des sociétés d'État.

*Questions orales*

Nous nous penchons sur les problèmes qu'a soulevés la vérificatrice générale. Le gouvernement prend des mesures vigoureuses et constructives pour faire une véritable différence et pour défendre les intérêts des contribuables. Comme les députés d'en face ne veulent pas reconnaître ce que nous faisons, ils se concentrent sur la commission d'enquête Gomery.

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Le gouvernement n'a pas remboursé l'argent qu'il a pris aux contribuables. Voilà la question.

Le juge Gomery dévoile au grand jour la corruption qui régnait au coeur du programme de commandites. Il montre que les libéraux se sont salés les mains avec de l'argent sale. Vendredi, Jean Carle lui-même a parlé de blanchiment d'argent.

Quand le Parti libéral du premier ministre envisage-t-il de rembourser aux contribuables l'argent dont il s'est approprié?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le juge Gomery n'a pas terminé son rapport. Par surcroît, je signale que nous avons créé le poste de contrôleur général. Nous avons également un nouveau conseiller en éthique indépendant et de nouvelles politiques concernant les déplacements et les dépenses. De plus, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a dorénavant un nouveau programme d'éthique et d'intégrité que le Conference Board du Canada considère comme une pratique exemplaire, tant pour le secteur public que pour le secteur privé.

Le gouvernement fait preuve de respect à l'égard des contribuables. Nous prenons les décisions appropriées au nom des Canadiens. Le parti d'en face ne propose aucune nouvelle idée et refuse de parler des mesures positives que nous prenons, alors il se concentre sur les événements entourant la commission Gomery.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, malheureusement, le Parti libéral est encore là. C'est le plus gros problème.

Aujourd'hui, dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sur les commandites, nous avons appris que Jacques Corriveau avait obtenu beaucoup après avoir accepté de ne pas être rémunéré pour le travail qu'il avait accompli pour le Parti libéral. Il a obtenu des sous-contracts de millions de dollars dans le cadre du programme de commandites. M. Corriveau a par la suite versé 47 000 \$ à M. Chrétien et au Parti libéral, dont 6 000 \$ qui n'ont pas été déclarés dans les dépenses d'élection de M. Chrétien. Le ministre des Transports a déclaré que l'argent sale serait remboursé.

Ma question s'adresse au premier ministre. Va-t-il garantir...

• (1435)

**Le Président:** Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, on pourrait penser qu'en tant qu'ancien disc-jockey le député cesserait de nous servir toujours la même rengaine dans cette enceinte.

En fait, il devrait être capable de comprendre ce que nous disons tous les jours, à savoir que nous devons respecter l'indépendance de la commission d'enquête judiciaire. Laissons le juge Gomery accomplir son travail et faire toute la lumière sur cette affaire.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, il nous est permis de croire qu'en tant qu'ancien vendeur de peinture, notre collègue sait très bien faire du camouflage.

Nous savons que le premier ministre actuel a approuvé le Fonds pour l'unité nationale. Nous comprenons que c'est l'une des raisons pour lesquelles les libéraux tergiversent lorsqu'il s'agit de faire la lumière sur toute cette affaire et de veiller à ce que l'argent soit remboursé.

Je veux que le premier ministre donne une garantie, car 47 000 \$ ont été versés au Parti libéral et à la campagne de M. Chrétien. Je voudrais qu'il nous garantisse personnellement que cet argent sera remboursé.

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je peux garantir au député que ses tentatives pour reléguer aux oubliettes le bon travail du juge Gomery ne fonctionneront tout simplement pas.

Le premier ministre a agi avec fermeté et courage lorsqu'il a nommé le juge Gomery et créé la commission d'enquête judiciaire pour faire toute la lumière sur cette affaire. C'est ce qui importe vraiment.

Je sais que l'expérience du député en tant que disc-jockey a aidé à façonner la politique économique complexe des conservateurs. Par exemple, je suis persuadé qu'il a contribué à la grande idée qui consistait à aider la Nouvelle-Écosse avec un nouveau programme de péréquation qui réduirait de six millions de dollars par année les sommes versées à la Nouvelle-Écosse à ce titre. C'est une mesure économique digne d'un disc-jockey.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE**

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, plusieurs usines de textile ont récemment fermé leurs portes. Les représentants de l'industrie dénoncent le fait que des vêtements fabriqués avec des tissus canadiens ne puissent entrer librement aux États-Unis, et ce, en dépit de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Est-ce que le gouvernement compte entrer en négociation avec les autorités américaines afin de mettre fin à cette pratique qui déroge à l'esprit de l'ALENA et qui limite l'accès des vêtements fabriqués avec des tissus canadiens au marché américain?

[Traduction]

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a été fort actif dans ce dossier. Au cours des dernières années, il a affecté des sommes importantes à l'adaptation des industries et des travailleurs.

Le 14 décembre 2004, le ministre a annoncé l'affectation de quelque 90 millions de dollars dans le cadre de l'élimination partielle des droits sur certaines importations; 50 millions de dollars de plus au programme CANtex de diversification visant aussi bien les entreprises du secteur que les travailleurs; ainsi qu'une prolongation supplémentaire de cinq ans du Régime de remise de droits. Et ces mesures constituent par ailleurs des ajouts considérables par rapport aux annonces antérieures faites entre 2002 et 2004.

[Français]

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, l'Institut canadien des textiles a dit que ces mesures étaient insuffisantes et incomplètes. Alors que l'industrie du textile et du vêtement se bat pour sa survie, il est totalement incompréhensible que le gouvernement canadien impose des taxes importantes par-dessus le marché sur l'importation de vêtements fabriqués avec des textiles canadiens.

*Questions orales*

Pourquoi le gouvernement canadien limite-t-il ainsi l'accès à son propre marché aux textiles fabriqués ici? Pourquoi?

[Traduction]

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse antérieure, le gouvernement du Canada est intervenu assidûment dans ce dossier. Il faut dire que le groupe parlementaire ministériel a si bien fait valoir les inquiétudes et les intérêts du secteur que le gouvernement a lancé sans tarder les programmes dont j'ai parlé.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, les difficultés que vivent les chômeurs ne sont pas une vue de l'esprit, et les récentes fermetures dans l'industrie du textile et du vêtement en sont hélas l'illustration éloquente. La réalité, c'est qu'avec ces fermetures, des centaines de travailleurs âgés proches de leur retraite se retrouvent devant rien.

Au lieu de faire des modifications cosmétiques à l'assurance-emploi, est-ce que la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences entend suivre les avis de tous les députés de cette Chambre qui lui recommandent de mettre en vigueur un programme d'aide aux travailleurs âgés?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, il y a quelques mois, notre gouvernement a déjà prolongé des projets que nous avions pour les travailleurs âgés. En collaboration avec les provinces, nous avons donc ajouté l'argent nécessaire. J'ose espérer que les travailleurs visés à l'heure actuelle par ces fermetures d'usines trouveront de l'aide par l'intermédiaire des gouvernements du Québec et du Canada.

• (1440)

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, on est dans l'ordre des projets pilotes selon la réponse de la ministre. Le premier ministre a pris un engagement devant des milliers de personnes au débat des chefs en promettant de revoir la règle des 910 heures de l'assurance-emploi, qui pénalise injustement les jeunes et les femmes, tout particulièrement.

Le premier ministre peut-il nous dire quand il va donner suite aux promesses du débat des chefs et abolir la règle des 910 heures?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu au député de Chambly—Borduas la semaine dernière concernant la même question. La réponse est exactement la même: je suis très consciente de ce que mon chef a dit au débat des chefs; nous sommes en train d'étudier l'ensemble des possibilités; nous espérons être capables de prendre des décisions dans un proche avenir.

\* \* \*

[Traduction]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, selon des fuites récentes aux médias, le

gouvernement se voit incité par les États-Unis à envoyer des troupes en Irak pour la formation des forces armées du pays.

Le premier ministre a déclaré hier que le gouvernement avait refusé d'envoyer des troupes canadiennes en Irak il y a deux ans et qu'il n'avait pas changé d'idée. Cela ne correspond évidemment pas aux faits puisque le Canada a eu des soldats en Irak et en a toujours.

Le gouvernement est-il gêné par leur présence? Est-ce pour cette raison que ses déclarations ne concordent pas avec ses actions?

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de reconnaître l'existence de nos très valeureux soldats qui servent en Irak?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, on a demandé hier au premier ministre si nous avions l'intention d'envoyer des troupes pour la formation en Irak et il a répondu: « absolument pas », ce qui coïncide tout à fait avec la décision du gouvernement du Canada.

Par ailleurs, nous avons toujours respecté nos engagements envers nos alliés pour ce qui est d'un petit nombre d'officiers qui servent auprès des contingents britannique ou américain. Leur présence sur place est antérieure à la guerre en Irak. Nous avons toujours respecté nos engagements envers nos alliés et nous allons continuer à le faire. Nous n'allons pas envoyer des troupes en Irak.

**M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC):** Monsieur le Président, il est temps de manifester notre fierté à l'endroit des membres de nos forces armées qui sont au combat.

Des membres des Forces canadiennes ont servi et continuent de servir auprès des alliés en Irak. Certains sont de très hauts gradés. En tentant de dissimuler ces faits, le premier ministre fait fi de ces troupes et ternit leur honneur.

Pourquoi ne permet-on pas aux Canadiens d'être fiers du travail de ces militaires?

Le premier ministre affirme se soucier de nos militaires. Pourtant, il refuse de reconnaître et d'honorer ceux-là mêmes qu'il expose au danger. Pourquoi? C'est scandaleux.

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le député tente de créer un secret de Polichinelle. C'est ridicule. La question a déjà été débattue à la Chambre à une douzaine de reprises et a fait l'objet de nombreux articles de presse.

Nous sommes très fiers de nos officiers qui travaillent auprès de nos amis américains. Nous tenons nos engagements envers nos alliés, et nous l'avons toujours fait. Cela ne nous empêche toutefois pas de nous en tenir pleinement à la décision que nous avons prise de ne pas servir en Irak au sein de la force d'occupation.

Le premier ministre a clairement dit que nous n'enverrions pas de troupes d'occupation.

**M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC):** Monsieur le Président, hier, le chef de la Force aérienne a déclaré devant le Comité sénatorial de la défense que la Force aérienne est poussée au-delà de sa capacité.

Plus tard, le sénateur Kenny a réagi en ces termes:

La Force aérienne est exploitée au-delà de sa capacité.

### Questions orales

Ma question au ministre de la Défense nationale est la suivante: Si le sénateur Kenny a compris cela, pourquoi le gouvernement ne le comprend-il pas aussi?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous travaillons très étroitement avec le Comité sénatorial de la défense. Nous nous intéressons vivement à son point de vue. Il nous est très utile.

Nous savons que la Force aérienne a accompli de très grandes choses dans des circonstances exceptionnelles, et nous la félicitons sincèrement.

Par la modernisation du CF-18, le Programme de modernisation progressive de l'Aurora, les mesures visant à accroître la disponibilité de notre flotte d'Hercules et nos programmes d'achat de nouveaux hélicoptères maritimes et d'aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe, nous donnons aux membres de notre Force aérienne la capacité de faire leur travail.

\* \* \*

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC):** Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a répondu de manière absolument absurde à ma question concernant l'examen de la politique étrangère. Il a dit:

[...] le monde a profondément changé depuis 35 ou 40 jours. Il y a eu les incidents survenus en Ukraine et, bien entendu, le tsunami.

Nous savons tous que le monde a changé, mais il ne s'est pas arrêté. Pendant combien de temps va-t-il falloir que le monde arrête de tourner pour que le gouvernement puisse terminer son examen de la politique étrangère?

• (1445)

**L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, si le député m'avait posé deux questions, j'aurais pu répondre de manière détaillée à la première. Pour se convaincre du fait que le monde change rapidement, il suffit de penser à l'arrêt sans précédent des hostilités qui est survenu aujourd'hui au Proche-Orient et qui témoigne du leadership du ministre des Affaires étrangères.

Le député sait fort bien que le monde d'aujourd'hui n'est plus le même. Il ne l'accepte peut-être pas, mais la réalité, c'est que l'examen de la politique étrangère requiert beaucoup de temps. Il a nécessité, l'an dernier, la tenue de discussions sur tous les aspects de la politique étrangère. Nous allons poursuivre le travail déjà amorcé sans tenir compte du délai imposé par le député, le seul délai important pour nous étant celui qui accorde la priorité à la politique étrangère...

**Le Président:** Le député de Mississauga—Brampton-Sud a la parole.

\* \* \*

### LE MARIAGE

**M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, la levée de boucliers contre l'égalité d'accès au mariage civil vient encore une fois de dégénérer.

Le chef de l'opposition a récemment déclaré que le fait d'autoriser les conjoints de même sexe à se marier civilement est une menace pour tout Canadien en faveur du multiculturalisme et un danger pour un pays vraiment multiculturel. Avec des déclarations incendiaires comme celle-là, faut-il se surprendre qu'autant de Canadiens se

demandent pourquoi le chef de l'opposition utilise la charte pour diviser notre pays au lieu de l'unir?

Le ministre de la Justice pourrait-il clarifier ce que fera le projet de loi du gouvernement et en quoi l'octroi...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Pourrait-on avoir un peu de silence? Il est très difficile pour la présidence d'entendre la question. Qu'arriverait-il si elle n'était pas recevable? Il y aurait alors de vraies protestations. Pour le moment, je ne saurais dire ce qu'il en est. Je n'ai même pas réussi à entendre l'essentiel de la question.

Le ministre de la Justice a maintenant la parole, et nous allons écouter sa réponse.

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi accorde des droits à des minorités sans pour autant en retirer à qui que ce soit d'autre. Il garantit le principe de l'égalité. Il offre une protection contre la discrimination. Il ne supprime aucun droit au chapitre du multiculturalisme.

La Charte des droits et libertés, qui garantit l'égalité et la liberté de religion, protège aussi le multiculturalisme, contrairement aux déclarations alarmistes du chef de l'opposition, qui minent le multiculturalisme, la charte et ce pays multiculturel que nous appelons le Canada.

\* \* \*

### LA SANTÉ

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Je comprends que George Bush et les grandes sociétés pharmaceutiques aux États-Unis soient embarrassés par la disponibilité de médicaments canadiens moins coûteux, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre de la Santé souhaite si vivement, particulièrement après la visite du président Bush, apaiser leur anxiété en donnant l'impression qu'il veut éliminer le secteur de la vente de médicaments par Internet, indépendamment du coût de cette mesure.

Pourquoi le ministre ne fait-il pas certaines des choses qui sauveraient vraiment ce secteur d'activité, comme interdire l'exportation en vrac de médicaments? Pourquoi refuser de réfléchir à cela et de le faire?

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, en fait, ce qui me surprend, c'est que le député ne soit pas embarrassé par les pratiques non éthiques et non professionnelles qui se traduisent par une mauvaise médecine au Canada. Il importe que nous nous rappelions que le régime canadien de fixation des prix est dans l'intérêt de tous les Canadiens. Une bonne éthique médicale produit une bonne médecine pour tous les Canadiens.

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, si le ministre de la Santé a des préoccupations légitimes quant aux pratiques exemplaires à suivre en médecine, pourquoi ne réunit-il pas tous les intervenants? Pourquoi refuse-t-il de les rencontrer, ne serait-ce que quelques-uns d'entre eux? Pourquoi ne réunit-il pas tout le monde pour trouver des solutions à ses inquiétudes légitimes, au lieu de menacer tout ce secteur d'activité? Pourquoi faire ce que George Bush lui demande, plutôt que ce que lui demande le peuple canadien?

*Questions orales*

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais pas qui le député a écouté. L'Association médicale canadienne appuie ce que nous tentons de faire. L'Ontario Pharmacists' Association a publié aujourd'hui un communiqué de presse soutenant ce que nous tentons de faire pour garantir la qualité de la médecine, de bonnes pratiques éthiques au Canada et la protection de l'approvisionnement pour les Canadiens à des prix abordables.

\* \* \*

● (1450)

**LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, en tergiversant dans le dossier de la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, le gouvernement nuit à notre pays et trahit les nouveaux venus qui ont proposé leurs compétences pour répondre aux besoins du Canada.

Dans leur discours du Trône, il y a plus d'un an, les libéraux ont promis une fois de plus d'agir, mais aucun programme n'a encore vu le jour. En réalité, d'après une source d'information, il aurait été annulé à peu près sept fois et on ne sait plus où il s'en va.

Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il trahi les promesses faites aux immigrants?

*[Français]*

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Absolument pas, monsieur le Président. Nous avons dit avec fermeté que nous étions pour nous engager, avec nos partenaires provinciaux, à accélérer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger de façon particulière pour nos immigrants.

À l'heure actuelle, la secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration fait une tournée de consultation à l'échelle du pays, afin de consulter les provinces et toutes les personnes qui se préoccupent de cette question. Cela nous permettra justement d'accélérer davantage cette reconnaissance des compétences.

*[Traduction]*

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, ces gens-là font des promesses et mènent des consultations depuis dix ans.

Aujourd'hui, le Canada n'est pas loin du dernier rang, parmi les pays industrialisés, pour le nombre de médecins par habitant. Quatre millions de Canadiens n'ont pas de médecin de famille.

Tout ce que nous avons obtenu des libéraux en dix ans, c'est une série ininterrompue de promesses vides de sens au sujet des titres de compétence, tandis que des médecins d'origine étrangère pleins de talent rongent leur frein.

Pourquoi les libéraux continuent-ils de tergiverser au lieu de passer à l'action?

*[Français]*

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, nous agissons avec fermeté dans ce domaine parce que nous savons que c'est un besoin.

C'est une perte sèche que d'avoir des professionnels dans ce pays dont les titres de compétence n'ont pas été reconnus. Cependant, nous devons le faire en vertu de la Constitution de ce pays, c'est-à-dire avec nos partenaires que sont les provinces, et aussi avec toutes les associations professionnelles. C'est ce pourquoi des actions très concrètes ont été posées à l'heure actuelle avec le Conseil médical canadien et l'Association des infirmières. Nous continuerons ce travail dans l'année à venir.

*[Traduction]*

**Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC):** Monsieur le Président, sept fois, le gouvernement a annulé l'annonce d'un plan visant à reconnaître les compétences acquises à l'étranger. Des médecins, des ingénieurs et des comptables ne devraient pas être réduits à gagner leur vie comme chauffeurs de taxi.

Des néo-Canadiens ne peuvent obtenir des emplois spécialisés, et nous continuons de sous-utiliser leurs compétences. C'est une perte de production qui coûte plus de 2 milliards de dollars par an à notre pays.

Il est temps que les libéraux honorent leurs promesses. Quand le premier ministre va-t-il cesser de tergiverser et va-t-il assurer le leadership voulu pour donner au Canada une politique d'établissement des immigrants qui soit digne du XXI<sup>e</sup> siècle?

**L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a répondu à la question.

La reconnaissance des titres de compétence est du ressort des provinces et ce sont elles qui légifèrent. Nous avons établi des relations avec les organismes de réglementation des médecins, des infirmiers et infirmières, des dispensateurs de soins de santé et des ingénieurs. Nous travaillons actuellement avec eux pour faire avancer le dossier. Nous avons financé des programmes d'évaluation pour qu'ils puissent se mettre à l'oeuvre.

Le gouvernement ne peut agir seul. Il doit travailler avec ses partenaires pour obtenir des résultats.

**Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux se sont officiellement opposés à une motion sur la reconnaissance des titres de compétences. Ils ont constaté leur erreur et ont promis un plan à ce sujet, mais les retards et les prétextes s'accumulent.

Ils ont d'abord invoqué un problème d'organisation, puis un pépin de dernière minute, ensuite un problème de communication entre deux ministères et, enfin, l'abandon du projet par les participants.

Quand le gouvernement libéral cessera-t-il de tromper les nouveaux Canadiens et de tergiverser? Quand présentera-t-il enfin un plan sensé de reconnaissance des titres de compétences étrangers?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, contrairement à ce que la députée vient d'affirmer, le gouvernement a pris des mesures à ce sujet. Nous avons engagé des fonds. Voilà la première mesure.

Ensuite, le premier ministre est bien déterminé à collaborer avec les provinces et c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. La secrétaire parlementaire de l'Immigration travaille de concert avec les provinces.

### Questions orales

Je ne crois pas que nous ayons de leçons à recevoir du Parti conservateur à cet égard. Il s'agit d'une question complexe et la meilleure chose à faire est de collaborer avec les intervenants pour trouver une solution.

\* \* \*

• (1455)

[Français]

#### L'IRAK

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères a déclaré, ce dimanche, que des militaires canadiens pourraient participer, sous contrôle de l'OTAN, à des activités à l'extérieur de l'Irak. Les rumeurs laissent croire qu'il pourrait s'agir de la formation de soldats irakiens en Jordanie.

Est-ce que le premier ministre peut confirmer son désaccord avec cette déclaration et prendre l'engagement qu'il n'entend pas faire par la porte arrière ce qu'il ne peut faire par la porte avant?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada est impliqué pour aider à la reconstruction de l'Irak. Nous avons promis 300 millions de dollars. Nous aidons actuellement à la formation de la police irakienne en Jordanie. C'est une politique que nous avons suivie depuis longtemps. Le premier ministre a dit que nous ne fournirions pas de troupes pour aller en Irak. Cependant nous voulons que l'Irak soit un membre à part entière de la civilisation et nous allons essayer de l'aider, par toutes les mesures possibles, à atteindre ce résultat. Nous continuons nos efforts.

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, le ministre vient de le dire, la formation que le Canada donne présentement aux policiers irakiens se fait avec l'accord de l'ONU, en vertu de la Conférence de Madrid.

Est-ce que le premier ministre, ou le ministre, est prêt à appliquer la même logique pour la formation des soldats et confirmer qu'il ne compte pas envisager la possibilité d'envoyer des militaires canadiens en Jordanie ou ailleurs, si cela n'est pas fait avec l'accord de l'ONU, justement?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, il est clair que l'ONU veut absolument la reconstruction de l'Irak. Nous travaillons de près avec l'ONU. C'est exactement pour cela que nous avons fourni notre expertise à l'ONU, précisément pour envisager quoi faire en Irak. Nous allons travailler avec l'OTAN; nous allons travailler avec l'ONU. Nous allons travailler avec n'importe qui pour que l'Irak soit rétabli comme un pays membre de notre civilisation, pour le bien-être du monde entier.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE PROGRAMME DE COMMANDITES

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, l'année dernière, lorsque l'existence de la caisse noire pour l'unité du gouvernement Chrétien a été révélée, le premier ministre s'est dit absolument stupéfié par la nouvelle, et ses principaux porte-parole ont qualifié ce fonds de caisse noire secrète et de pot de miel. Aujourd'hui, M. Chrétien nous a dit la vérité, c'est-à-dire que le ministre des Finances était impliqué jusqu'au cou. Il a dit que, chaque année, lui-même et le ministre des Finances s'entendaient pour créer dans le budget une réserve de 50 millions de dollars pour des dépenses reliées à l'unité nationale.

Pourquoi le premier ministre a-t-il menti aux Canadiens au sujet de sa participation à la petite caisse noire secrète et sur le fait qu'il était au courant?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a répondu...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que les députés doivent avoir beaucoup de questions complémentaires à poser, mais à chaque question sa réponse. Le député de Calgary—Sud-Est pourra poser sa question complémentaire une fois que le ministre aura donné sa réponse. Si les députés peuvent bien faire un peu moins de bruit, nous pourrions je l'espère entendre la réponse du ministre. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

**L'hon. Scott Brison:** Monsieur le Président, le premier ministre a déjà répondu à cette question. D'autre part, je pense qu'il est ahurissant que le député puisse parler d'unité une journée après que le *Globe and Mail* eut rapporté que son chef avait l'habitude de diviser et non d'unifier les Canadiens et de monter l'un contre l'autre les groupes minoritaires dans un pays qui, comme le Canada, est fier de son multiculturalisme. Il est absolument renversant, tout d'abord, que le chef de ce parti puisse tenter de diviser les Canadiens et, deuxièmement, que le député pose une question au sujet de l'unité.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, il est évident que le ministre est obsédé par une seule question, la question du mariage. Cependant, les Canadiens eux sont obsédés par la façon dont ce gouvernement gaspille les fonds publics, voilà pourquoi ils veulent des réponses.

Ils veulent savoir. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il d'avouer qu'il était au courant du Fonds pour l'unité canadienne alors que son ancien patron et proche collaborateur, M. Chrétien, a révélé aujourd'hui durant son témoignage que le premier ministre, en sa qualité de ministre des Finances, approuvait la caisse noire secrète annuelle de 50 millions de dollars réservée à l'unité et en était responsable? Pourquoi a-t-il caché cela?

• (1500)

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de dire au député ce qui unit la plupart des Canadiens, principalement les libéraux, et ce en quoi ils croient. Il veut parler de questions précises, je lui signale alors que nous croyons en la Charte des droits et libertés et que nous croyons que le Canada est bien servi par son pouvoir judiciaire indépendant. Nous croyons également en notre Constitution et nous la défendons. Le Parti conservateur et le député attaquent continuellement la Charte des droits et libertés; franchement, ils renoncent ainsi à la possibilité de gouverner un jour un pays aussi modéré et tolérant que le Canada.

\* \* \*

#### L'ENVIRONNEMENT

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Monsieur le Président, en mai dernier, le gouvernement du Canada a annoncé son engagement à collaborer avec la Nouvelle-Écosse pour nettoyer les étangs bitumeux de Sydney. Aujourd'hui la description du projet de nettoyage a été publiée à Sydney, ce qui marque le début de la prochaine phase de cette importante mesure correctrice.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Pourrait-il dire à la Chambre combien de temps va durer cette phase et à quel moment les travaux vont commencer?

*Décision de la présidence*

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député pour son travail très utile dans ce dossier.

Nous avons lancé aujourd'hui des consultations publiques sur les travaux proposés pour nettoyer les étangs bitumeux de Sydney. La réalisation de cet important projet est prioritaire pour notre gouvernement. Une fois terminée la période de consultation de 30 jours, nous effectuerons une évaluation environnementale respectant toutes les exigences de la loi. Il s'agira d'une évaluation d'une grande portée qui sera réalisée en temps opportun.

Au printemps commenceront les travaux visant à éliminer les bassins de refroidissement, à changer le cours du ruisseau d'évacuation des fours de cokerie et à déménager la conduite d'eau de Whitney Pier.

En tant que gouvernement, nous sommes fiers de participer au nettoyage des étangs bitumeux de Sydney.

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens commencent à poser davantage de questions sur ce qu'il nous en coûtera pour nous conformer au Protocole de Kyoto. Lorsque le gouvernement dépense 3,7 milliards de dollars pour obtenir des résultats négatifs, les contribuables ont tendance à ne pas apprécier.

Ce matin, le ministre des Finances nous a dit que nous avons besoin d'un plan plus robuste. Avant de faire davantage de dépenses relativement au Protocole de Kyoto, le ministre dira-t-il enfin honnêtement aux Canadiens ce qu'il leur en coûtera pour respecter pleinement ce protocole, sur le plan financier et sur le plan des emplois?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque le plan amélioré sera diffusé, nous serons ravis d'en discuter avec le député. Je suis convaincu qu'il conclura qu'en plus d'améliorer l'environnement et de permettre au Canada de respecter ses engagements internationaux, ce plan renforcera l'économie canadienne.

\* \* \*

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je signale aux députés la présence à la tribune des personnes photographiées sur l'affiche soulignant le Mois de l'histoire des Noirs, cette année: l'honorable Alvin Curling, Président de l'assemblée législative de l'Ontario, Delores Lawrence et Denham Jolly.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** Je signale aussi aux députés la présence à la tribune de l'honorable David Simailak, ministre du Développement économique et des Transports du gouvernement du Nunavut.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

• (1505)

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

LA RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU FEUILLETON—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège que le député de Delta—Richmond-Est a soulevée le 13 décembre 2004 au sujet d'une réponse à une question inscrite au *Feuilleton*.

Je tiens à remercier le député de Delta—Richmond-Est d'avoir porté cette question à l'attention de la présidence. Je remercie aussi le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et la députée de Calgary—Nose Hill de leurs interventions à ce sujet.

Dans son exposé, le député de Delta—Richmond-Est a accusé le ministre des Pêches et des Océans d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur dans la réponse qu'il a donnée le 8 décembre 2004 à la question n° 5 inscrite au *Feuilleton*. Dans sa question, le député demandait, entre autres, quels étaient les maladies ou parasites décelés dans des piscifactoreries de saumon employant des parcs en filet, situées le long de la côte de la Colombie-Britannique, au cours de chacune des années 2000 à 2003, et quel était l'emplacement de chacun des établissements concernés. La réponse du gouvernement déposée à la Chambre le 8 décembre était la suivante:

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de la Foresterie de la Colombie-Britannique, dont les services vétérinaires sont responsables de la surveillance de la santé du poisson d'élevage et de l'établissement des diagnostics, se charge de la collecte de ces informations.

[Français]

Comme l'honorable député l'a fait remarquer dans son intervention, il avait fait inscrire la question au *Feuilleton*, « signalant par là qu'elle nécessitait une étude détaillée par les scientifiques du ministère des Pêches parce que je voulais avoir une réponse scientifiquement exacte. »

[Traduction]

Le député a ajouté qu'à la suite d'une demande faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, il avait vu une ébauche de la réponse à cette partie de la question n° 5, ainsi que les échanges de correspondance entre les fonctionnaires du ministère au sujet de cette ébauche. Ce document expliquait de façon assez circonstanciée que le ministère ne recueillait pas ce genre de données. La correspondance ministérielle interne montre que le cabinet du ministre a demandé aux hauts fonctionnaires du ministère de reformuler la réponse d'une façon plus positive.

Selon le député, le ministre a tenté de dissimuler la vérité et il s'agit là d'un outrage à la Chambre.

[Français]

Les questions inscrites au *Feuilleton* représentent un outil très important dont disposent les députés. L'objet de ces questions devrait être la recherche, au moyen d'une formulation précise et détaillée, de renseignements précis et détaillés qui aideront les députés à bien faire leur travail.

[Traduction]

Par le passé, il est arrivé à plusieurs reprises que des députés soulèvent la question de privilège à propos de l'exactitude des renseignements donnés en réponse à des questions écrites. Dans aucun de ces cas a-t-on conclu de prime abord à une atteinte au privilège. Je renvoie les députés à la page 443 de l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, où il est dit:

Aucune disposition du Règlement ne permet au Président de contrôler les réponses que le gouvernement donne aux questions... Le Président a jugé qu'il ne lui incombe pas de déterminer si le contenu des documents déposés à la Chambre est exact ou encore « de décider dans quelle mesure un député peut savoir ou non si les renseignements contenus dans un document sont exacts ».

Je rappelle également aux députés les lignes directrices relatives aux réponses données aux questions écrites, qu'on trouve également à la page 443 du *Marleau et Montpetit*. Elles prévoient ce qui suit:

### Les crédits

Les lignes directrices sur la forme et le contenu des questions écrites s'appliquent également aux réponses fournies par le gouvernement. Ainsi, aucun argument ou opinion ne doit être présenté et seule l'information nécessaire à la réponse doit être fournie afin que le processus demeure un échange de renseignements plutôt que de devenir une occasion de débat. Le gouvernement peut, en réponse à une question écrite, indiquer à la Chambre qu'il ne peut y répondre.

Compte tenu des échanges qui ont eu lieu à la Chambre et des documents que le député de Delta—Richmond-Est a fournis à la présidence, je ne vois aucune raison de rendre une décision différente de celles que mes prédécesseurs ont rendues dans des circonstances similaires. Il semblerait que le gouvernement ne recueille pas les données particulières que le député a demandées. En réponse à la question, le ministre a suggéré au député de s'adresser au gouvernement de la Colombie-Britannique, auprès duquel il pourrait obtenir les renseignements demandés.

Toute contestation de l'exactitude ou du caractère approprié de cette réponse est un sujet de débat. Ce n'est pas là une question que le Président a le pouvoir de trancher.

Par conséquent, j'en arrive à la conclusion que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord. Je remercie le député de Delta—Richmond-Est ainsi que les autres députés qui ont participé aux échanges.

Le député de Delta—Richmond-Est veut-il intervenir de nouveau?

• (1510)

**M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC):** Oui, monsieur le Président. Si vous le permettez, j'ai une question à poser. Il me semble que ce n'est pas la nature de la réponse qui pose problème, mais bien le fait qu'elle ait été renvoyée pour être reformulée de façon plus positive, comme le Président l'a mentionné. Autrement dit, des efforts ont été déployés pour modifier la réponse d'une façon qui pourrait être inappropriée. Le problème réside dans le fait que le gouvernement était prêt à manipuler la réponse de façon à le faire mieux paraître, et non dans la nature de cette réponse.

**Le Président:** Comme je l'ai expliqué dans ma décision, la réponse que le député a obtenue était identique à celle qui avait été élaborée initialement, mais sous une forme plus succincte. Le Président n'a pas à juger de son caractère positif ou négatif. En fait, l'information n'a été formulée par le gouvernement ni dans la réponse obtenue en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, ni dans celle fournie à la Chambre. Elle a été formulée par un ministère provincial; le député devrait s'adresser à ce ministère pour obtenir les renseignements souhaités.

Comme je l'ai expliqué dans ma décision, le Président n'a pas à juger si une réponse est plus positive ou négative que l'autre. Je sais que le député est d'avis que tel est le cas, mais, je le répète, il y a là matière à débat et non un point sur lequel le Président doit se prononcer.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—L'AIDE AUX INDUSTRIES DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ):** Monsieur le Président, dans un premier temps, je partagerai mon temps avec la députée de Drummond. Permettez-moi de remercier très sincèrement mes collègues du Bloc québécois qui sont intervenus précédemment

ce matin. Nous avons encore une fois la preuve que le Bloc québécois est le parti qui défend le mieux les intérêts des Québécoises et des Québécois.

En effet, notre formation politique évoque depuis longtemps les effets prévisibles et catastrophiques de l'abandon des quotas sur l'importation de tissus et de vêtements, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

En 1994, le Canada avait signé l'accord sur les textiles et les vêtements. Cette entente lui accordait pourtant un délai de 10 ans, afin de mettre en place des mesures de transition. Le gouvernement fédéral a donc eu 10 ans pour élaborer une stratégie de transition appliquée à l'industrie du textile et du vêtement. Qu'a-t-il fait?

En réalité, presque rien. Il a donc abandonné des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs au Canada, dont 55 p. 100 oeuvrent uniquement au Québec. Je veux rappeler que depuis 1998, dans ces industries, plus de 40 000 emplois ont été perdus au Québec sur un total de 115 000 emplois. De plus, certains analystes prédisent que près de la moitié des 75 000 emplois restants pourraient disparaître à leur tour.

Le gouvernement fédéral devait constater la saignée que vivaient ces industries, mais il ne bougeait pas. Il a réagi lors de l'annonce des fermetures à Huntingdon et de façon improvisée, question de tenter de sauver la face.

Pourtant, depuis des années, le Bloc québécois réclamait une intervention structurée du gouvernement fédéral, et il n'était pas le seul à le faire. Ce gouvernement n'a donc pas entendu les appels de la Fédération canadienne du vêtement et de l'Institut canadien du textile.

Les avis du Sous-comité des finances n'étaient-ils pas appropriés? Nous devons conclure que non. En quoi consiste le plan du gouvernement fédéral? À ce sujet, je n'interviendrai pas de façon exhaustive, mes collègues ayant déjà dressé un tableau fidèle à la réalité. Toutefois, je peux vous dire que les programmes PICTV et CANtex n'ont pas empêché des fermetures importantes. Elles auront vraisemblablement encore moins de succès avec ce que nous réserve l'avenir.

• (1520)

En somme, il s'agit d'un manque flagrant de vision et de volonté politique de ce gouvernement. Nous, du Bloc québécois, que proposons-nous? Il faudrait, dans un premier temps, que ce gouvernement assume ses responsabilités. C'est lui qui a négocié et signé les ententes de commerce international et c'est lui qui a décidé d'ouvrir les frontières. Alors, qu'il mette en place des outils et une politique nationale d'aide afin d'accompagner les entreprises à traverser les nouvelles réalités. Par exemple, qu'il s'assure donc du maintien des tarifs à l'importation de vêtements et de textile et qu'il impose des quotas sur les importations chinoises, en vertu du protocole d'accès de la Chine à l'OMC.

*Les crédits*

Pourquoi ne pourrait-il pas mettre en place certaines mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens? Par exemple, en permettant l'entrée sans droits de douane de vêtements confectionnés à l'étranger, à partir de textiles d'origine canadienne, en imposant des règles d'origine plus sévères aux pays les moins avancés, en négociant l'adhésion du Canada aux accords signés entre les États-Unis et les pays d'Amérique latine, ce qui d'ailleurs est inconcevable et est en fait une forme détournée de protectionnisme qui maintient en vie l'industrie américaine et finalement, en adoptant lorsque cela est conforme aux accords internationaux, une politique d'achat local. Il y avait des solutions envisageables et il est encore temps d'intervenir.

Le Canada a aussi la responsabilité morale d'adopter une politique internationale susceptible d'éviter les délocalisations d'entreprises. Que l'on cesse donc de prononcer de beaux discours et que l'on passe aux actes. À cet égard, pourquoi ne pas demander à certains pays de relever leurs normes minimales de travail et leurs normes environnementales? Pourquoi ne pas imposer un étiquetage permettant aux consommateurs de retracer la provenance des produits qu'ils achètent? Combien de Canadiens et de Québécois savent que le Canada n'a toujours pas signé les conventions de l'Organisation internationale du travail contre le travail forcé et le travail des enfants?

De plus, dans le cas de fermeture d'entreprises, il serait viable et humainement incontournable que ce gouvernement implante une réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi; qu'il augmente ses transferts vers le gouvernement du Québec pour la formation professionnelle et qu'il fasse preuve de solidarité en réinstaurant le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, qu'on appelle le PATA.

Le gouvernement fédéral pourrait aussi mettre sur pied un véritable programme d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement et du textile qui favoriserait non seulement le développement et la création mais aussi la recherche. En effet, les sommes ajoutées au programme CANtex, en décembre dernier, 50 millions de dollars en cinq ans, sont insuffisantes. Ce programme ne touche pas l'industrie du vêtement qui sera elle aussi appelée à se moderniser pour faire face aux nouveaux défis. Donc, il faut davantage de ressources financières dans ce programme et qu'il soit également applicable à l'industrie du vêtement.

L'industrie du textile et du vêtement est confrontée à d'énormes difficultés et à des défis ambitieux. Nous pouvons et nous devons supporter ces secteurs industriels qui emploient des milliers de nos compatriotes. La tâche est ardue mais non impossible. D'ailleurs, dans la circonscription de Berthier—Maskinongé, que je représente, ces deux secteurs industriels sont encore bien vivants. Tout comme dans d'autres régions du Québec, une usine vient d'annoncer sa fermeture à Maskinongé, soit Confections Thibeault. Plus d'une cinquantaine de travailleurs et de travailleuses vont perdre leur emploi, alors qu'ils sont souvent âgés de plus de 50 ans. C'est une bonne partie de leur univers personnel qui sera bouleversée. Ils auront besoin d'aide.

Paradoxalement, à Louiseville, une usine fait figure de modèle. C'est d'ailleurs la plus vieille entreprise de fabrication de chemises au Canada. Mon collègue, le député de Joliette et porte-parole du Bloc québécois, en matière de commerce international, de mondialisation et d'institutions financières internationales, et moi-même avons visité celle-ci à l'automne dernier, question de se mettre au diapason des besoins et des défis de ce secteur industriel. Je tiens à le remercier encore une fois de sa grande disponibilité et de sa sensibilité. Il s'agit de l'entreprise Chemise Empire. Cette entreprise résiste encore aux

difficultés de la concurrence. Elle a un souci de la formation des employés et de la modernisation de ses équipements. Cependant, elle aurait besoin d'un support beaucoup mieux arrimé de la part du gouvernement fédéral afin d'espérer poursuivre ses opérations.

Au nom des citoyennes et des citoyens de Berthier—Maskinongé, j'interpelle le gouvernement fédéral afin qu'il élabore une véritable stratégie pour les secteurs du textile et du vêtement. D'ailleurs, en matière de stratégie, on sait de quoi il est capable. Nous constatons avec quelle intelligence il a élaboré une véritable stratégie en matière d'unité canadienne à compter de 1995. Il est donc très certainement apte à instaurer une stratégie favorisant l'unité de nos collectivités, de nos familles et du secteur de l'industrie du textile et du vêtement.

**M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, d'abord je voudrais féliciter mon collègue de Berthier—Maskinongé pour son exposé. À mon avis, il a démontré très clairement que les difficultés que nous avons dans l'industrie du textile et du vêtement viennent de l'inertie du gouvernement fédéral. C'est la même chose dans ma circonscription de Mégantic—L'Érable, surtout dans la région de L'Érable, où nous éprouvons les mêmes difficultés en ce qui a trait à l'industrie de l'amiante.

Mon collègue a fait allusion au programme qui existe déjà. Or, sur trois points en particulier, soit que le programme est épuisé ou encore qu'il y a un maximum ou, tout simplement, qu'à partir d'un programme, on saupoudre, ce qui ne donne absolument rien et ce qui empêche le développement de l'usine. Est-ce qu'il serait d'accord pour dire que les solutions ne manquent pas?

En fait, le Bloc québécois, et notre chef surtout, qui est venu dans la région de l'amiante, a proposé des solutions. Tout ce qui semble manifester manquer dans cette situation, c'est la volonté du gouvernement fédéral de bouger pour amener des solutions constructives et de respecter ses engagements.

J'aimerais donc l'entendre à cet égard.

**M. Guy André:** Monsieur le Président, en réponse à mon collègue, les sommes qui ont été ajoutées, par exemple au niveau de CANtex, ont été insuffisantes. On a parlé de 50 millions de dollars en cinq ans. Or, ce programme ne couvre pas l'industrie du vêtement qui doit elle aussi se moderniser.

La question de la levée de quotas avec la Chine dans le cadre des ententes de l'OMC nuit au secteur du vêtement. Il y aurait possibilité de fermer les frontières avec la Chine dans le cadre des négociations à l'OMC, ce qui pourrait aider nos industries, au moins à changer de cap pour les prochaines années. Comme je l'ai mentionné, la compagnie Chemise Empire, à Louiseville, a changé de cap. Ils se sont modernisés et ils sont en mesure d'être concurrentiels et de garder certains marchés pour la sauvegarde de leurs emplois, afin de se développer et d'exporter.

Il faudrait donc accorder une attention particulière au secteur du vêtement et du textile. Je ne crois pas que ce soit un secteur en disparition à condition qu'on lui accorde l'importance et l'investissement dont il a besoin.

● (1525)

**L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.):** Monsieur le Président, je vais répéter un peu la question que je posais dans mon discours, tout à l'heure, concernant ce débat.

Dans la plateforme électorale du Bloc québécois, on peut lire, et je cite: « Il propose de libéraliser le commerce de tous les types de textile, sauf ceux que les entreprises de chez nous fabriquent. »

### *Les crédits*

J'aimerais savoir si le Bloc est vraiment pour le libre-échange ou pas. Ce sont là les éternels vœux pieux de l'opposition éternelle qui ne formera jamais le gouvernement mais qui peut quand même revendiquer toutes sortes de choses. Or, compte tenu des questions soulevées pendant la période de questions ainsi que le discours de l'honorable député, j'aimerais savoir s'ils sont en faveur d'un libre-échange protectionniste ou s'ils sont en faveur de la mondialisation, étant donné que lorsque leur chef se déplace au niveau international, il dit une chose qui, je l'espère, n'arrivera jamais, soit: « Un jour, lorsque le Québec sera libre, il y aura le commerce libre entre le Québec et le reste du monde. » Cependant, dans leur plateforme électorale, on dit: « ...sauf ceux que les entreprises de chez nous fabriquent ».

Alors, j'aimerais avoir une clarification à cet égard.

**M. Guy André:** Monsieur le Président, j'aimerais répondre ceci à la secrétaire parlementaire. Nous, du Bloc québécois, ne sommes pas contre la mondialisation. La mondialisation est devant nous et nous devons y faire face. Il faut prendre le virage afin d'affronter cette mondialisation et il faut y être préparé. Par conséquent, il faut donner à nos industries du textile et du vêtement les outils nécessaires pour y parvenir. C'est dans cette perspective qu'il faut travailler.

Nous ne sommes pas non plus contre la mondialisation dans l'industrie du vêtement, mais il est également question du fil dans le secteur du textile, lequel constitue un autre domaine.

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, je salue l'initiative du Bloc québécois visant à consacrer l'une de ses journées d'opposition à l'actuelle situation de l'industrie du textile, tout en mettant en exergue l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile rendu public par le gouvernement après l'annonce de la fermeture de six usines à Huntingdon.

Cet événement de décembre 2004 n'est pas un cas isolé. Bien avant cela, j'ai moi-même, en ma qualité de députée de Drummond, présenté en cette Chambre les préoccupations des gens de ma circonscription suite aux nombreuses pertes d'emploi subies chez nous dans ce secteur important de l'industrie.

J'aimerais vous relater les faits.

Quand Celanese a fermé ses portes en mars 2000, après une longue agonie, ce sont 5 000 personnes qui, en bout de ligne, se sont retrouvées sans emploi.

Sept mois plus tard, Cavalier textile met fin à sa production: 97 personnes perdent leur emploi.

En décembre 2003, la direction de Denim Swift annonce qu'elle cessera ses activités de production de denim en avril 2004: 600 personnes sont mises à pied.

Lors de chacune de ces fermetures, j'ai rencontré les représentants syndicaux et nous avons demandé au gouvernement la mise en place de mesures pouvant entre autres aider les travailleurs et travailleuses âgés qui perdent leur emploi. Ces mesures existaient avant que les libéraux ne les abolissent en 1993. Ils avaient promis un programme amélioré. On sait ce que vaut une promesse libérale!

Dans le cas de Denim Swift, nous avons mis sur pied un comité de stratégie pour tenter d'éviter la perte des 600 emplois. Autour d'une même table se trouvaient les représentants syndicaux, le commissaire industriel de la ville de Drummondville, les représentants du gouvernement du Québec et mon collègue de l'Assemblée nationale. À ma demande, la ministre de l'Industrie du temps a accepté de déléguer un représentant de Développement économique Canada.

Après plusieurs réunions, devant l'impasse et l'inaction du gouvernement fédéral, nous avons sollicité une rencontre avec la

ministre du temps. Ce fut une rencontre où nous nous sommes fait dire que le gouvernement avait entrepris des études, des études dont les résultats sont toujours attendus. Nous ne pouvons rien attendre de plus de cette ministre, car elle a changé de ministère. Cependant, aujourd'hui, nous attendons encore des études, des études, des consultations et des études.

Bien que le Canada était au fait des difficultés éprouvées par le secteur du textile, il n'avait rien à proposer pour soutenir les entreprises face à la menace asiatique ou autre.

La grande faucheuse est passée et des centaines d'emplois ont été perdus. Ce qui se passait à Drummondville préfigurait déjà ce qui se passerait ailleurs. Plusieurs municipalités du Québec ont vu leurs industries du textile fermer leur porte.

Le gouvernement a été insensible à la situation de cette industrie, au point où même le ministre actuel des Finances avouait en cette Chambre, suite à mes questions, qu'il n'avait jamais pris connaissance des lettres du président américain de Denim Swift. Ce sont des lettres dans lesquelles il dénonçait les impacts négatifs de l'inaction du gouvernement fédéral face à la levée des barrières tarifaires qui est entrée en vigueur en janvier dernier.

Le gouvernement a été long à réagir et il a attendu l'ajournement des travaux de décembre dernier pour accoucher, à toutes fins pratiques, d'une souris. Les mesures timides et tardives, annoncées à la dérobée dans cette Chambre, sont insuffisantes.

Pourtant, le Bloc québécois y est allé de plusieurs propositions pour soutenir efficacement l'industrie du textile: le recours à des mesures de sauvegarde que le gouvernement a à sa disposition sans contrevenir aux accords internationaux; la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens; l'adoption d'une politique internationale susceptible d'éviter des relocalisations à rabais—faut-il rappeler que l'usine de Celanese a cessé ses activités à Drummondville pour se relocaliser au Mexique—; l'établissement d'une aide adaptée à la situation des travailleuses et travailleurs des entreprises qui ferment leurs portes.

On ne peut pas nous faire de reproches, car depuis 1997, il n'y a pas une semaine où l'on ne réclame en cette Chambre des mesures pour soutenir les travailleurs et travailleuses âgés qui perdent leur emploi.

Il y a aussi la mise sur pied d'un programme d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement et du textile qui stimulerait à la fois la recherche et le développement, de même que la création.

● (1530)

La question que nous nous sommes posée, et avec nous les gens de nos circonscriptions, est la suivante: pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il agi de la sorte et dans quel intérêt?

Le fond de la question, c'est de se demander pourquoi en sommes-nous arrivés là?

Récemment, dans le journal *La Presse*, le journaliste Tristan Péloquin dressait la liste des événements et les décisions du gouvernement qui sont à l'origine de cette crise.

*Les crédits*

Quand le gouvernement a accepté, il y a dix ans, lors des négociations de l'Uruguay Round, et de concert avec les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce, d'abolir graduellement les quotas d'importation dans le cadre de l'Accord sur le textile et le vêtement, quelles étaient ses véritables intentions? Quels étaient ses objectifs?

Force est de constater que le secteur du textile lui a servi de monnaie d'échange. L'enquête du journaliste lui permet de conclure que:

La signature de l'Accord sur le textile et le vêtement ne s'est pas faite sans négociations de coulisses. Conscients que leurs propres entreprises seraient lourdement affectées par la disparition des quotas d'importation, les pays occidentaux ont lié la signature de l'Accord à l'adoption d'une entente internationale sur la propriété intellectuelle—TRIPS, Trade-Related Intellectual Property—, qui force les pays en développement à reconnaître les lois du copyright et la propriété industrielles—les brevets valables pour 20 ans, reconnaissance des marques de commerce protégées, etc. Cela comprenait aussi un accord sur les investissements en relation avec le commerce—TRIMS, Trade-Related Investment Measures—, permettant aux entreprises d'investir partout dans le monde dans des secteurs traditionnellement fermés aux investisseurs étrangers.

L'industrie du textile et du vêtement venait d'y passer. Le gouvernement ne s'en est pas vanté sinon l'actuel ministre des Affaires étrangères qui, de passage chez nous, indiquait au commissaire industriel de Drummondville que son gouvernement ne croyait plus en l'avenir de l'industrie du textile.

Le secteur de l'industrie du textile et du vêtement est en train d'y laisser sa chemise. Aujourd'hui encore, et tout comme nous le faisons depuis 10 ans, le Bloc québécois y va de propositions que nous encourageons le gouvernement à adopter pour soutenir notre industrie. J'invite les gens du gouvernement actuel à mettre de côté leur vision partisane, à constater avec nous l'ampleur des dégâts causés par leur inaction et tenter de sauver ce qu'il reste de cette industrie.

Je suis bien consciente que les mesures qui viendront ne ramèneront pas à Drummondville ou ailleurs au Québec les emplois déjà perdus. Mais au moins, travaillons pour que les usines qui sont encore là aujourd'hui puissent survivre. Il faut que le gouvernement donne énergiquement son appui aux entreprises qui s'engagent sur la voie de la recherche et du développement dans des produits spécialisés et celles qui se sont lancées sur le marché d'exportation avec des produits spécifiques.

Si le gouvernement ne fait rien, il faut s'attendre à voir des pertes d'emplois importantes dans les prochains mois. Le gouvernement fédéral le sait. Il y a quelques semaines, plusieurs centres locaux de développement du Québec ont signé une lettre pour rappeler à Ottawa l'urgence d'agir.

Il resterait encore 76 000 personnes au Québec qui vivent de l'industrie du textile et du vêtement. Il faut que le gouvernement agisse de façon responsable, qu'il prenne au sérieux, sans esprit partisan, les recommandations formulées par le Bloc québécois. Il faut aider les entreprises à s'en sortir.

J'invite ce gouvernement et tous les députés de la Chambre à voter en faveur de la motion du Bloc québécois qui recommande des mesures pour sauver l'industrie du textile, des mesures aussi pour aider nos travailleurs et nos travailleuses âgés qui peinent actuellement. Ils ont perdu leur emploi et ils n'ont pas d'autres mesures de rechange que de recevoir des prestations d'aide sociale. C'est très dur pour ces gens et cela mine leur dignité.

• (1535)

**M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue de Drummond, qui a pris la parole. Je suis très conscient du

fait qu'elle défend avec beaucoup d'ardeur et d'énergie sa circonscription, particulièrement la ville qui se nomme Drummondville. D'ailleurs, on l'entend régulièrement à la Chambre des communes parler de sa circonscription, mais ce n'est pas toujours pour des problèmes aussi sérieux que celui de l'industrie du textile.

Dans la circonscription de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, entre autres à Causapscaal, nous retrouvons une entreprise qui éprouve des difficultés justement à cause du fait qu'elle doit faire face à une concurrence que j'appellerais féroce. De surcroît, par le passé, en raison de l'abolition des subventions au transport, cette entreprise s'est déjà retrouvée en difficulté.

Le principal problème de l'ensemble de cette industrie au Québec constitue évidemment le vieillissement des travailleuses et des travailleurs. Ce sont des gens qui y travaillent depuis de nombreuses années. Mon collègue de Sherbrooke me disait d'ailleurs que son père a travaillé dans une industrie du textile pendant 40 ans. Sa mère l'a également fait pendant un peu moins longtemps. Ce ne sont là que des exemples parmi tant d'autres.

À mon avis, le principal problème de l'industrie du textile, c'est le manque de volonté du gouvernement fédéral d'intervenir afin que l'industrie puisse s'adapter. Il s'agissait également d'apporter des mesures d'aide aux travailleuses et aux travailleurs qui, on le savait de toute façon, allaient perdre leur emploi. Il fallait diversifier l'économie. Cependant, il y a aussi tout le problème des travailleuses et des travailleurs de l'industrie du textile qui sont plus âgés et qui éprouvent nécessairement des difficultés.

Je voudrais que ma collègue élabore à ce sujet. Elle en a parlé brièvement, mais bien entendu, en 10 minutes, on ne peut pas en parler beaucoup. Or, c'est particulièrement ce problème qui me préoccupe.

**Mme Pauline Picard:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses bons mots pour ma circonscription. Oui, j'en suis fière et il est sûr qu'on vit des difficultés quand les usines ferment, surtout quand elles sont concentrées dans le secteur du textile. Par contre, Drummond est une circonscription en plein essor économique qui a su développer d'autres créneaux pour la fabrication de produits. En effet, si nous en étions restés seulement au textile, nous serions aujourd'hui une région fantôme.

On se rappelle qu'au début des années 1950, c'est ce qui faisait vivre la population de Drummond. À part les municipalités rurales, la ville de Drummondville, tout le secteur industriel était concentré sur l'industrie du textile et du vêtement. Nous en sommes très conscients. Heureusement, il y a eu une volonté politique et des gens du milieu se sont pris en main pour développer autre chose que l'industrie du textile. En effet, comme je vous l'ai dit, on ne serait pas, actuellement, la locomotive du Québec.

Il y a quelque chose de dommage aussi concernant la fermeture de ces industries dans le contexte actuel de mondialisation. Le gouvernement aurait pu prendre des mesures spécifiques pour protéger les produits fabriqués chez nous. Il faut faire une distinction entre le vêtement et l'industrie du textile.

### *Les crédits*

En ce qui concerne le libre-échange du vêtement, par exemple, il est sûr qu'on est en accord avec cela. Cependant on peut parler aussi de la fabrication des produits chez nous. Je peux parler de Denim Swift. C'est une compagnie qui avait été achetée par les Américains et qui fonctionnait très bien. Nous avons investi dans la recherche et le développement de sorte qu'ils ont pu créer un fil qui produisait du denim extensible qui était très compétitif sur le marché. Tous les experts du ministère de l'Industrie du Canada, comme ceux d'Investissement Québec ont reconnu que le produit que nous fabriquions était dans un marché très compétitif.

Ce qui est arrivé c'est que l'usine américaine n'étant plus compétitive, ils sont venus chercher l'expertise chez nous pour la transférer. Le gouvernement n'a pas vu venir cela.

Bien sûr, il y a eu encore au-delà de 600 pertes d'emplois. Parmi ces travailleurs, il y en a qui travaillaient là depuis 35 ou 40 ans. L'usine était comme un patrimoine dans la région. Certains travaillaient de père en fils, il y avait même des couples. Aujourd'hui, même si on est dans un marché concurrentiel, ils ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi. En effet, il leur manque des études et des technologies.

Quand on est rendu à un certain âge, il est très difficile de retourner sur les bancs d'école. Ces gens sont donc actuellement pris à bénéficier de l'aide sociale alors que, toute leur vie, ils ont travaillé et payé des cotisations à l'assurance-emploi. C'est difficile à accepter.

• (1540)

**L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour parler de cette motion avec, à la fois, beaucoup de tristesse et beaucoup d'enthousiasme. J'éprouve de la tristesse parce qu'il s'agit effectivement d'un problème, celui du textile en particulier, touchant des familles qui subissent les conséquences de décisions qui ont été prises ou qui auraient dû l'être. Tout cela a amené ces gens à vivre le drame du chômage, avec tout ce que cette situation peut supposer sur les plans personnel, humain et familial. Cela constitue donc la partie la moins gaie des choses.

La partie la plus intéressante correspond aux messages d'encouragement que l'on peut trouver, d'une façon beaucoup plus globale, dans ce qui concerne le textile et la diversification économique, en particulier au Québec.

Si vous me le permettez, j'aimerais couvrir un peu les interventions faites par les représentants de mon gouvernement non seulement sur un plan macroéconomique, mais aussi sur un plan plus particulièrement axé sur mon ministère, Développement économique Canada, aussi bien sous les ministres qui m'ont précédé que sous ma propre gouverne.

Il y a un économiste qui se nomme Denis Audet, qui travaille pour le compte de l'Organisation de coopération et de développement économique, soit l'OCDE. Ce n'est pas une organisation non crédible; elle est quand même reconnue à l'échelle planétaire. Donc, cet économiste de l'OCDE a écrit que « l'avenir pour l'industrie du textile au Canada peut être envisagé positivement. » Malgré la fin des quotas d'exportation dans ce secteur, les entreprises qui se sont adaptées ont plus de chances de réussir.

Les industries du textile et du vêtement au Canada, leurs produits et les personnes qui les ont créés ont effectivement une longue tradition d'innovation, de créativité et de succès commerciaux.

Bon nombre d'entreprises dans ce secteur connaissent effectivement des succès. Pas plus tard que lundi, on entendait le directeur québécois du conseil d'administration de l'Association internationale regroupant des manufacturiers de textile industriel faire l'éloge de Richard Bouthillier, de l'entreprise Les Chapiteaux du monde, située à Baie-Saint-Paul, par exemple. On qualifiait l'intervention de M. Bouthillier de visionnaire et d'audacieuse. On disait que M. Bouthillier avait développé le marché des chapiteaux de vinyle à l'épreuve du feu. Aujourd'hui, toutes les entreprises de location du Québec ont des chapiteaux de vinyle.

Bien sûr, nous vivons dans un monde en pleine mutation. Je crois qu'il ne faut pas jouer à l'autruche, mais voir la réalité en face. Les concurrences qui se font jour un peu partout font en sorte que, dans le domaine de la production de masse, il est de plus en plus difficile de concurrencer certains producteurs de pays étrangers.

Cela me ramène au discours que je prononçais en Chambre au lancement du projet de loi C-9, qui est actuellement devant le comité. Il est évident que si nous voulons surmonter ces difficultés, on ne peut pas se cantonner dans des solutions ou des recettes du passé. Il faut regarder vers l'avenir, promouvoir l'innovation et la productivité, diversifier les économies pour rendre des régions moins dépendantes d'une seule source ou de deux sources de développement économique.

Non seulement nous constatons ces mutations, mais en plus, ces changements se multiplient et s'accroissent.

Ce qu'il faut reconnaître d'abord, c'est que ce problème n'est pas attribuable à un chef d'entreprise, à un employé ou à un gouvernement, qu'il soit provincial, municipal ou autre. Il s'agit véritablement d'un problème collectif, d'un problème de société. Chacun a un rôle à jouer afin d'accomplir trois actions importantes. La première, c'est qu'il ne faut pas jouer à l'autruche et effectivement constater les changements qui ont lieu actuellement. Deuxièmement, il faut réfléchir non pas au déficit que cela suppose, mais à quelles sont les perspectives de développement que cela peut ouvrir. Enfin, il faut explorer les meilleures façons de s'adapter à ces nouvelles réalités.

Bien sûr, les entreprises du textile n'échappent pas à cette réalité. Pour poursuivre leur développement, les industries canadiennes du textile et du vêtement doivent continuer à se spécialiser et à se moderniser. Je répète que les solutions résident principalement dans la recherche et le développement de produits exclusifs adaptés à une clientèle ciblée. Il faut un service rapide et, bien sûr, de l'équipement de pointe.

Le gouvernement du Canada a mis en place différentes mesures pour venir en aide aux entreprises du secteur du textile. Je vous parlerai bien sûr des mesures touchant directement les entreprises et les industries du textile et du vêtement, de façon globale.

• (1545)

En juin 2003, conscients de cette intensification de la concurrence à l'échelle mondiale, le gouvernement du Canada a mis à la disposition des entreprises un programme qui s'appelait le Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement. Dans le jargon interne, on appelle ce programme PICTV. Ceux qui s'en sont prévalu savent qu'il s'appelait ainsi. Ce programme a été remplacé par un autre programme par la suite.

*Les crédits*

Quel était le but de ce programme, qui était doté d'une enveloppe de 33 millions de dollars? C'était de favoriser, de faciliter et de permettre le travail en partenariat avec l'industrie, pour rendre cette dernière plus innovatrice et mieux outillée pour s'imposer sur de nouveaux marchés. Si vous me le permettez, j'aimerais faire un peu le bilan de ce programme avant de passer aux programmes qui ont suivi le PICTV.

D'ailleurs, je regrette un petit peu que ma collègue de Drummond, bien que je comprenne sa position parce qu'elle vient d'une région qui est touchée, y soit allée avec trop de facilité, en dénonçant le gouvernement fédéral comme si celui-ci était responsable de tous les problèmes touchant la planète. Je crois que c'est trop facile. Ce n'est peut-être pas surprenant, mais c'est trop facile. C'est simplifier à outrance un problème qui est autrement plus complexe que cela.

Permettez-moi donc brièvement de vous rappeler quelques réalisations que PICTV a permises. Je vous rappelle que PICTV est le Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, et qu'il fut adopté en juin 2003 avec un fonds de 33 millions de dollars, qui s'applique bien sûr à l'ensemble du Canada.

En ce qui concerne le Québec seulement, autrement dit la partie de ce fonds qui a été consacrée au Québec, le gouvernement du Canada a investi près de 9,5 millions de dollars. Cependant, il est intéressant de constater que cet investissement de 9,5 millions de dollars a produit des investissements, autres que ceux du gouvernement fédéral, de 28 millions de dollars.

J'aimerais que les chiffres soient bien entendus, parce que je crois que ce n'est pas la rhétorique qui importe; ce sont les faits, les chiffres. Cet investissement de 9,5 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui s'est traduit par des investissements globaux de 28 millions de dollars, a permis le maintien de 12 000 emplois et la création de 436 autres emplois dans le domaine du textile.

Quand on vient me dire qu'il n'y a pas d'avenir pour le textile au Québec, je dis: « Attendez une seconde. Est-ce qu'on vit tous sur la même planète? » Y a-t-il des difficultés? Oui. Y a-t-il une évolution des conditions du marché? Oui. Y a-t-il un besoin de diversification économique? Oui. Toutefois, qu'on ne vienne pas me dire qu'il n'y a pas d'avenir pour le textile au Québec. C'est faux. Il y en a un si on sait choisir lequel, comment on le produit, comment améliorer la productivité, comment chercher ses créneaux et comment appuyer ses initiatives de diversification.

Bien sûr, on peut me dire que c'est bien, que ce sont des chiffres. On peut très bien tomber dans des détails de chiffres, mais je crois qu'il n'est pas facile pour tout le monde devant un poste de télévision de très bien saisir ces chiffres. Moi-même, j'ai du mal à le faire. En effet, avant d'être député et ministre, on est d'abord consommateur. On est habitué à travailler avec des centaines, voire quelquefois des milliers de dollars, alors que là, on se retrouve à manipuler des millions de dollars. Donc, c'est compliqué.

Laissez-moi plutôt vous donner des exemples concrets de réussite. Les gens qui seront touchés et qui travaillent pour ces entreprises sauront que je parle d'eux et que je suis fier de le faire.

Premièrement, l'entreprise Régitex de Saint-Joseph-de-Beauce est spécialisée dans la fabrication de fils à la fine pointe de la technologie, destinés à des produits industriels, des vêtements et des meubles. C'était une petite entreprise. Sachez que le gouvernement du Canada ne peut pas tout faire. On peut appuyer, mais l'initiative doit vraiment venir du milieu, des entreprises, des dirigeants visionnaires. Aujourd'hui, grâce non seulement à l'appui du

gouvernement du Canada, mais à l'effort conjugué de tout ce monde, 140 personnes travaillent chez Régitex à Saint-Joseph-de-Beauce.

Voici un autre exemple: l'Association des manufacturiers de mode enfantine de Montréal a mis un bureau de crédit en ligne. Pourquoi? Pour avoir des renseignements à jour sur la plupart des détaillants nord-américains. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que ce bureau de crédit fournit des rapports de crédit et permet d'évaluer le risque d'une vente particulière pour des entreprises qui fabriquent ici et qui veulent vendre aux États-Unis. C'est une réussite.

• (1550)

Prenons un autre exemple: Chemises Empire Ltée de Louiseville. C'est une entreprise moderne, mais dont la tradition d'excellence, elle, par contre, est centenaire. Cette entreprise se spécialise dans la conception et la fabrication d'uniformes de première qualité à l'intention des forces policières, des écoles et de dizaines d'organisations de partout au Canada. Cette entreprise a réussi et réussit à merveille.

Un autre exemple, les Confections Alizée plein air inc. à Sainte-Aurélié. Vous voyez que je suis extrêmement éclectique, je me promène d'une région à l'autre du Québec. L'amour du plein air et le talent en design se sont conjugués dans l'esprit des dirigeants de cette entreprise. Avec l'aide de leurs employés, en 2003, ils ont réussi à donner naissance, ou du moins à développer une entreprise extrêmement prospère. La manifestation la plus concrète de cette réussite, c'est que l'usine a doublé sa superficie.

Il y a de l'avenir dans le textile à condition d'appuyer la productivité, l'innovation, le ciblage de marchés, l'exportation, le soutien à la commercialisation. C'est cela que nous voulons faire. On ne peut pas inventer les jobs, mais on peut appuyer la création d'emplois, y compris dans le textile, et c'est ce que nous faisons.

Je vous rappelle que tout cela, ce sont des projets ou des exemples qui sont nés alors que nous avions un programme sur pied en 2003. Je n'ai pas encore eu la chance d'arriver aux programmes que nous avons mis sur pied par la suite et qui viennent bonifier de beaucoup encore ce programme de 2003.

Autre exemple, le Groupe CTT/SAGEOS de Saint-Hyacinthe. La Montérégie, cela me touche, cela commence à être très près de chez nous. Cette entreprise se consacre à l'amélioration de la productivité dans l'industrie géotextile canadienne. Pourquoi? Parce qu'on cible un créneau extrêmement pointu, on développe une expertise très particulière et alors on est concurrentiel, on peut être performant et on peut vendre.

Je pourrais vous parler aussi de la Fédération canadienne du vêtement parce que l'un des problèmes qu'il y a dans les petites entreprises, c'est qu'elles n'ont pas forcément tous les réseaux qu'il leur faut pour développer cette commercialisation. Il faut donc non seulement travailler auprès de l'entreprise, mais il faut aussi travailler auprès d'organismes qui, eux, vont pouvoir offrir des services à plusieurs petites entreprises qui seules ne pourraient pas le faire. C'est cela que nous faisons avec le ministère.

La Fédération canadienne du vêtement essaye de combler la lacune sur le plan de la promotion efficace des produits de ces petites entreprises en ouvrant un portail de l'industrie et en créant une infrastructure commerciale virtuelle.

### *Les crédits*

C'était le programme de 2003 qui s'appelait PICTV. Nous avons adopté un nouveau programme, et je dis qu'il était bonifié. En fait, il a connu au moins deux bonifications successives. Le programme s'appelle dorénavant CANtex.

En février 2004, justement pour répondre aux recommandations d'un groupe de travail mixte gouvernement-industrie, la ministre de l'Industrie de l'époque—qui était d'ailleurs en même temps ministre de l'Agence du développement économique du Canada avant moi—annonçait de nouvelles mesures visant à accroître spécifiquement la compétitivité internationale des industries canadiennes du textile et du vêtement.

Je m'excuse auprès de ceux qui sont intéressés par ce débat. Je sais qu'ils sont nombreux pour des raisons qui les touchent très directement et profondément. Cependant, je le répète, les chiffres sont toujours très difficiles à manipuler et il est difficile de les concrétiser. Il faut quand même les donner ne serait-ce que par intégrité par rapport au programme et par rapport à l'action prise.

En février 2004, il y avait 53,4 millions de dollars prévus par ce programme, dont 26,7 millions de dollars à CANtex, une initiative canadienne de trois ans axée sur l'efficacité de la production de textiles. Il y avait aussi un montant équivalent, donc encore une fois 26,7 millions de dollars, pour des réductions de tarifs sur les textiles importés qu'utilise l'industrie canadienne du vêtement. Donc, au total, il y a eu 53,4 millions de dollars.

J'ai parlé de bonifications successives et voici encore une autre bonification. Le 14 décembre dernier, les ministres des Finances et de l'Industrie ont annoncé plusieurs mesures destinées à aider ces mêmes industries à être plus concurrentielles sur les marchés mondiaux. Bien sûr, tout cela évolue très vite et il faut donc aussi s'adapter très vite. C'est l'une des forces que nous devons avoir si nous voulons réussir.

L'aide accordée en vertu de cette mesure du 14 décembre dernier est venue doubler l'aide qui a déjà été annoncée en février dernier. Naturellement, on ne peut pas chambouler toute une structure économique. Quand je dis chambouler, je veux dire par là tenir compte des changements majeurs qui font pression sur l'industrie, redistribuer tout cela, encourager l'innovation, faire de la recherche et trouver des créneaux.

• (1555)

Cela ne peut pas se faire en criant lapin. C'est triste, mais cela prend du temps. J'aimerais avoir une baguette magique, l'agiter et, d'un seul coup, que tous les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans le textile, que ce soit à Huntingdon, à Drummondville ou n'importe où ailleurs dans la province ou dans le pays, le retrouvent. Malheureusement, je n'en ai pas, ni personne. Il faut être intègre, mais il faut travailler.

Le fait qu'on n'ait pas de solution donnant forcément des résultats aussi immédiats que nous le souhaiterions tous ne signifie surtout pas qu'il faut baisser les bras. Au contraire, il faut travailler. Il ne faut pas tomber dans la rhétorique politique. Il nous faut travailler ensemble.

Comme vous le savez, en ce qui concerne le Québec, la réalisation du programme CANtex a été confiée au ministère que j'ai l'honneur de diriger, soit l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Afin de bien faire connaître CANtex à toutes les entreprises à l'échelle de la province qui pourraient être intéressées par ce programme, nous n'attendons pas qu'une crise surgisse. Plutôt, nous sensibilisons tous ceux qui participent de près ou de loin à l'économie par le textile ou le vêtement au fait que nous

avons de l'argent sur la table pour les aider à prévoir, à devancer et à réussir.

Pour y parvenir, qu'avons-nous fait? En décembre dernier, en collaboration avec Industrie Canada et de très nombreux partenaires, nous avons tenu cinq sessions d'information à l'intention non seulement des entreprises, mais des organismes d'appui à ces entreprises. En tout, c'est plus d'une centaine d'entreprises et d'organismes régionaux que nous avons rencontrés lors de ces sessions.

Je voudrais dire à quel point j'ai envie de m'élever au-dessus des lignes partisans pour dire à tous ces gens que nous faisons vraiment le maximum. Et si ce n'est pas encore assez, nous ferons encore plus que le maximum. Cependant, il n'existe pas de solution magique. Ceux qui prétendent qu'il y en avait une ont des intérêts qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Parlons très brièvement de Huntingdon. Nous savons quels sont les problèmes dans ce cas: les entreprises ont été vendues, elles ont déménagé, enfin, c'est complexe. Le maire se bat et fait d'énormes efforts pour sauver sa municipalité. Un projet de rachat est en cours. Certains besoins se sont faits jour, en particulier pour l'achat d'une des usines par la municipalité. Comme vous le savez, la façon de procéder dans ce cas pourrait relever du domaine des infrastructures. Comme vous le savez aussi, toute demande relative aux infrastructures provient du milieu, puis est acheminée d'abord à Québec pour fins d'analyse. Une fois que Québec l'autorise, elle parvient chez nous, puis nous prenons une décision en conséquence.

Je veux dire formellement aux gens de Huntingdon qu'à titre de ministre de Développement économique Canada responsable de la prestation du service relatif aux infrastructures pour le Québec, je suis prêt à recevoir le projet de Québec. Je veux étudier ce qui se passera.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans le détail de ce que nous avons fait avec Huntingdon et je ne souhaite pas non plus en faire un exercice de propagande. Ce n'est pas ce qui m'intéresse. Néanmoins, nous avons travaillé très fort dans ce dossier. La ministre qui m'a précédé a lancé des séries de consultations il y a déjà plusieurs mois, bien avant que j'arrive dans le paysage. J'ai pris la relève. Ses chaussures sont très grandes à chausser, mais j'essaie de mon mieux.

La diversification économique est importante, parce que le textile seul ne peut pas suffire. On ne peut pas se contenter exclusivement de sections monoindustrielles dans des villes en espérant qu'elles prospéreront. Il faut diversifier.

J'espère que les questions à venir me donneront l'occasion de développer cet aspect. Toutefois, je vous donne des exemples qui n'ont rien à voir avec le textile où nous étions tout aussi déprimés, pensant que les choses ne fonctionneraient plus jamais, que les régions allaient fermer et que c'en était fini. Pensons à l'amiante. À l'époque, 4 000 personnes, ce qui représente 20 p. 100 de la force ouvrière, travaillaient dans les mines. Aujourd'hui, on compte 1 800 entreprises qui n'opèrent plus dans les mines, dont près de 200 fournissent 3 500 emplois dans le secteur manufacturier. La diversification est bien amorcée. Elle fonctionne, bien qu'il y ait encore beaucoup à accomplir.

Je pourrais vous parler du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay, de la Gaspésie, avec les éoliennes, les centres de recherche et la diversification sur le quartz qui s'y développent.

*Les crédits*

• (1600)

Le travail de diversification est essentiel et fondamental. Je veux l'appui de tous les députés de la Chambre pour continuer le travail que nous avons entrepris.

**M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ):** Monsieur le Président, j'écoutais le ministre. Évidemment, il a parlé de l'ensemble des mesures que nous proposons, entre autres, dans les objectifs que nous avons présentés. Mais il y a une question à laquelle il n'a pas répondu et qui m'apparaît extrêmement importante. D'ailleurs la ministre du Développement des ressources humaines est présente et elle devrait peut-être écouter elle aussi.

Dans la majorité de ces industries, il y a des travailleuses et des travailleurs qui arrivent en fin de carrière, en quelque sorte, et qui se retrouvent devant rien. En effet, c'est extrêmement difficile. Une partie de ces gens-là n'ont pas nécessairement la formation nécessaire pour se reclasser rapidement. Que fait-on avec ces gens? On leur donne de l'assurance-emploi pendant  $x$  semaines et après cela, ils reçoivent des prestations d'aide sociale? C'est cela la question.

Si vous avez 59 ans et que vous n'avez même pas un 5<sup>e</sup> secondaire, comment voulez-vous vous reclasser quelque part. Ce qu'on offre, ce sont des projets pilotes. Cela s'est d'ailleurs fait en Gaspésie, entre autres concernant la crise dans les pêcheries. Le ministre est au courant de cela. On crée ce qu'on appelle des projets pilotes et on fait travailler ces gens. On leur demande de peindre des clôtures de cimetières. Soyons sérieux, à un moment donné, il faut offrir autre chose à ces gens.

Nous proposons le rétablissement d'un programme d'aide aux travailleurs âgés, comme cela a déjà existé, pour permettre à ces gens d'avoir un revenu décent, autre chose et un peu plus que la sécurité du revenu. J'aimerais bien que le ministre se prononce à ce sujet.

Quand une entreprise ferme ses portes, comme c'est le cas à Huntingdon ou ailleurs, et qu'il y a des personnes qu'on est incapable de reclasser sur une période d'un ou deux ans, que fait-on avec elles? Est-ce qu'on leur donne des prestations d'aide sociale ou est-ce qu'on leur offre un programme d'aide, comme cela a déjà existé et comme nous souhaitons que cela existe.

• (1605)

**L'hon. Jacques Saada:** Monsieur le Président, je crois que la question de mon collègue est extrêmement pertinente. Je crois que nous avons le devoir de nous soucier, effectivement, de ce qui se passe dans ce genre de situations, où des gens qui n'ont pas forcément une formation très poussée, ou qui ont atteint un âge où il est peut-être plus difficile de se recycler sont préoccupés par la situation.

Mon collègue comprendra bien sûr qu'à titre de ministre de l'Agence de développement économique du Canada il ne m'appartient pas de répondre à cette question de façon très précise. Ce que je peux dire, parce que cela je le sais, parce qu'on en a déjà parlé ensemble, c'est que ma collègue des Ressources humaines et du Développement des compétences est aussi sensible que moi à ce problème.

Je n'entrerais pas dans le détail des projets pilotes qui ont pu être prolongés, à l'époque. Cependant, je pense que la question que pose mon collègue est pertinente, mais que la réponse va devoir attendre que la réflexion se termine au niveau de l'ensemble du travail que fait ma collègue des Ressources humaines et du Développement des compétences.

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Monsieur le Président, j'ai bien écouté le ministre. Effectivement, à la base, les idées sont là, mais l'insuffisance des moyens l'est tout autant.

Dernièrement, j'ai parlé avec des gens de l'industrie du vêtement et du textile. Ils nous ont parlé du dernier programme, CANtex, que le gouvernement proposait.

En ce qui concerne les sommes d'argent investies, ils nous ont dit que le programme était beaucoup trop lourd pour pouvoir travailler convenablement. Ces gens ont besoin de temps pour procéder à la diversification. Souvent, ils ne peuvent pas faire plusieurs investissements simultanément. Il faut qu'ils les fassent l'un après l'autre.

Cela étire donc la période de transformation, de modernisation et à toutes fins pratiques, on nous dit que c'est un programme insuffisant. On parle de 50 millions de dollars sur cinq ans. On regarde donc ce que cela pourrait représenter au Québec. C'est une entreprise de ma région qui dit que c'est insuffisant et trop lourd.

**L'hon. Jacques Saada:** Monsieur le Président, il y a deux éléments de réponse que je pourrais fournir à mon collègue. Le premier élément est intéressant, parce que ce que j'entends aussi dire, par ailleurs, c'est que le programme offre une flexibilité extrêmement intéressante et importante. Alors, si mon collègue me dit qu'il y a un problème relativement à la lourdeur du programme, j'aimerais qu'il me donne des exemples très concrets. Si je peux arranger des choses, je le ferais avec plaisir dans le cas de ce qui est raisonnable.

En ce qui concerne par contre le montant qui est affecté à cela à l'Agence de développement économique du Canada, nous sommes résolument axés sur une approche qui, à mon avis—et j'en suis convaincu—, est la plus porteuse. Elle consiste non pas à investir massivement dans des fonds ou des enveloppes, mais au contraire à travailler projet par projet. Autrement dit, un projet arrive, il est analysé, il est porteur, il offre effectivement la possibilité de remplir les promesses et d'accomplir les rêves que ceux qui les transportent peuvent avoir. Nous travaillons à soutenir ces projets spécifiquement.

Or, avant de me dire qu'il n'y a pas assez de fonds ou pas assez de ressources, est-ce que le collègue d'en face pourrait me donner un projet qui a été encore refusé dans ce cadre? J'aimerais que l'on puisse me montrer en quoi il y a eu une insuffisance. Je le répète, les projets qui nous sont soumis sont analysés et je dois dire, si j'en juge non pas par ma propre perspective—parce que bien sûr, elle n'est pas objective, j'ai une excellente fonction publique—, mais par ceux qui sont sur le terrain, que dans les 14 régions où nous sommes présents, où Développement économique Canada est présent, où nous allons sur le terrain, les maires, les intervenants municipaux, le milieu industriel, le milieu communautaire, tout le monde loue le travail que font nos fonctionnaires à l'échelle de la province.

S'il y avait un problème de cette nature, je le saurais immédiatement. Or, ce n'est pas ce que j'ai comme écho. Donc, s'il y a un problème spécifique en ce qui concerne l'applicabilité du programme, il n'y aura peut-être pas de solution ou peut-être qu'il y en aura une. Toutefois, pour que je puisse savoir de quoi il s'agit, il faut au moins que l'on m'en informe. Alors, si mon collègue a quelque chose de concret et de précis—pas quelque chose de général—à me transmettre dans ce dossier, ou si l'entreprise peut m'écrire en me faisant part des difficultés qu'elle rencontre concrètement dans le programme CANtex, je vais regarder cela avec plaisir.

*Les crédits*

•(1610)

[Traduction]

**L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.):** Monsieur le Président, ma question rejoint ce que le ministre a déjà dit.

Le ministre a travaillé fort pour faire en sorte qu'il y ait du développement régional non seulement dans ce secteur, mais dans d'autres aussi.

Je tiens à préciser que j'ai eu de nombreux rapports avec les secteurs du textile et du vêtement depuis que je suis députée à la Chambre, et cela fait déjà plusieurs années. Les deux secteurs, mais surtout celui du vêtement, sont très satisfaits de l'annonce que le gouvernement a faite en décembre. Je n'ai rien entendu de négatif à ce sujet. En fait, le président de la Fédération canadienne du vêtement a applaudi l'initiative du gouvernement et a déclaré que les mesures nécessaires avaient été mises en place pour assurer l'avenir du secteur.

Le gouvernement continue de collaborer avec le secteur du textile. Nous devons nous concentrer sur la recherche portant sur de nouvelles fibres. Le Canada a toujours été à l'avant-garde pour aider les secteurs à devenir des secteurs d'avenir. Nous ne pouvons changer ce qui s'est produit relativement aux emplois perdus, mais comme le ministre l'a déclaré aujourd'hui, nous devons nous tourner vers l'avenir pour déterminer les outils que nous pouvons offrir au secteur. Des industries de haute technologie au Québec font des recherches sur de nouvelles fibres.

Le ministre a donné d'excellents exemples plus tôt. Je lui demanderais de nous en fournir quelques autres au sujet des initiatives prises pour aider le secteur. Je lui demanderais également de nous parler d'initiatives prises avec les conseils avec lesquels le gouvernement collabore.

[Français]

**L'hon. Jacques Saada:** Monsieur le Président, ma mémoire étant ce qu'elle est, je ne peux pas me souvenir en détail de tous les dossiers à l'échelle provinciale. Toutefois, une chose est certaine, dans ma présentation, j'ai pris bien soin de donner quelques exemples qui illustrent à quel point certaines entreprises ont compris le besoin de trouver le créneau approprié, le besoin de développer leur commercialisation, le besoin d'améliorer leur productivité et d'investir dans de l'équipement qui va leur permettre à la fois de fabriquer des produits de pointe et, effectivement, de le faire de façon plus concurrentielle. J'ai donné des exemples de cela.

Il y a un message que j'aimerais transmettre à mes collègues d'en face, ceux du Bloc québécois, en particulier. Je le fais en toute simplicité. On a un exemple parfait dans le domaine des textiles où il s'agit d'un programme qui est un programme d'Industrie Canada et qui est en fait, comme on dit en mauvais français, livré par Développement économique Canada. Le projet de loi C-9, sur l'indépendance de DEC par rapport à l'industrie, nous autorise effectivement à poursuivre cet influx de fonds et de programmes de la part d'Industrie Canada pour les régions du Québec. Or, le Bloc québécois refuse d'appuyer le projet de loi C-9 en prétextant que les montants d'argent doivent aller complètement du côté du Québec pour que le Québec le gère. Si on fait cela, il n'y a plus de programmes d'industrie qui s'en va de ce côté. C'est fini. Peut-on m'expliquer la cohérence du point de vue du Bloc québécois à cet égard?

**M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que je partagerai le temps qui m'est alloué avec mon ami et collègue, le député de Sherbrooke.

Je suis très heureux d'avoir entendu le ministre et d'avoir fait un clin d'oeil à la région de L'Amiante. C'est vrai que la région de L'Amiante s'est développée, mais c'est surtout dû à l'imagination et l'ingéniosité des citoyens et des organismes qui ont décidé de se prendre en main, puisqu'il y avait des problèmes.

Je trouve essentiel d'intervenir aujourd'hui, en cette journée d'opposition du Bloc, sur un sujet extrêmement important, soit l'industrie du textile et du vêtement. Le comté de Mégantic—L'Érable, que je représente, n'échappe pas aux nombreuses difficultés que connaît l'industrie du textile et du vêtement. On en a parlé toute la journée. Ces difficultés sont surtout dues à la négligence du gouvernement libéral. Quoi qu'en dise le ministre, ce gouvernement a multiplié les promesses en campagne électorale sans jamais se donner la peine de les réaliser. C'est sa façon habituelle et normale de fonctionner.

Quant aux centaines d'emplois perdus, c'est un drame dans mon comté, surtout dans la région de L'Amiante et de L'Érable. Le ministre a parlé de la Beauce tout à l'heure, mais il n'a pas parlé d'East Broughton où l'usine a fermé. Des centaines d'emplois sont menacés parce que le gouvernement, entre autres, a fait la sourde oreille aux demandes des entrepreneurs et surtout aux pressions du Bloc québécois de mettre sur pied des mesures transitoires.

Tout le monde était convaincu de cette solution, sauf le gouvernement. Le plus odieux, c'est que le gouvernement fédéral était au courant de ce qui s'en venait, comme tout le monde l'était, et il n'a rien fait. Aujourd'hui, on essaie de réparer les pots cassés. Encore une fois, je répète que cela a provoqué des fermetures d'usines dans tout le Québec.

Dans mon comté, il y a des usines à Disraeli, à Thetford, à East Broughton, à Saint-Méthode. Partout, les travailleurs de ces usines sont maintenant inquiets et ont des difficultés. On a bien sûr parlé des programmes. On a beau en faire, mais cela ne correspond pas à l'industrie du textile, et cela ne suffit pas. Il arrive que le programme soit épuisé—à un moment donné, il n'y a plus d'argent pour aider—ou on a un plafond de 100 000 \$, ou encore, on a un programme qui permet de saupoudrer un peu partout. Cela ne permet pas d'améliorer le sort des entreprises. À ce moment-là, les difficultés continuent et la perte d'emplois est extrêmement importante.

Le gouvernement libéral canadien n'a pas trouvé de solution parce qu'il n'en a pas cherché une au moment opportun. Il est intervenu lorsque le désastre est arrivé, pour des raisons strictement politiques, soit des raisons électoralistes. Contrairement au gouvernement, le Bloc québécois propose des solutions aux problèmes que connaît l'industrie du textile et du vêtement. J'ai eu l'occasion d'avoir la visite de mon chef, le député de Laurier—Sainte-Marie, dans la région de L'Amiante. Il a visité les industries du textile. Il sait de quoi il parle. Il a fait des propositions importantes à un moment où l'on aurait pu sauver plus que les meubles. En effet, on aurait pu consolider les emplois et sauver des industries au Québec. Cependant, on ne l'a pas écouté. De fait, on n'a pas écouté les recommandations et les demandes du Bloc québécois. Ce faisant, aujourd'hui, on a un problème extrêmement important.

On parlait tout à l'heure des 50 millions de dollars qui ont été donnés. Ce matin, dans *La Presse*, on pouvait lire le titre suivant: « L'industrie canadienne du textile évincée du marché américain ». M. Harvey Penner, de l'Institut canadien du textile, a dit que ces 50 millions de dollars ne correspondaient pas du tout aux besoins et qu'il faudrait un plan B pour développer. On a beau nous lancer des chiffres, cela ne règle pas les problèmes.

Le Bloc québécois a fait plusieurs recommandations pour régler les problèmes. À mon avis, il est important de les considérer. D'abord, on parle d'utiliser les mesures de sauvegarde prévues aux accords internationaux. On a un problème de concurrence internationale à ce chapitre. Il faut s'assurer, surtout sur le plan des tarifs, de maintenir ceux-ci à l'importation de vêtements. Le gouvernement va protéger de cette façon les producteurs locaux au moins le temps qu'ils s'adaptent à la concurrence internationale. On l'a dit, la concurrence actuelle n'est pas à l'intérieur du pays: c'est la Chine, l'Inde et c'est la mondialisation. Ainsi, en imposant des quotas sur des importations chinoises, par exemple, on va empêcher le marché canadien d'être inondé de produits chinois qui sont très concurrentiels. C'est une première mesure qui peut s'appliquer simplement dans la réalité. Ensuite, on voit cela souvent, il suffit de mettre des mesures pour encourager l'utilisation des textiles québécois et canadiens.

• (1615)

Il existe plusieurs mesures qui pourraient s'ajouter à cela. D'abord, il s'agit de permettre l'entrée, sans droit de douanes, des vêtements confectionnés à l'étranger à partir de textiles d'origine canadienne. Ce faisant, on assure aux producteurs locaux un débouché supplémentaire, ce qui est important.

Dans le même ordre d'idée, il faut aussi créer un débouché supplémentaire au textile canadien en incluant les matières premières dans la définition du contenu local. C'est important. Cela se fait actuellement dans certains pays, alors il faudrait le faire ici aussi. Également, il faut négocier l'adhésion du Canada aux accords signés par les États-Unis et les pays d'Amérique latine. Il faut véritablement négocier, et non pas se laisser imposer des règles qui défavorisent le marché canadien ou québécois. Autrement, certains problèmes surviennent.

Toujours parmi les mesures d'encouragement, il faut adopter une politique d'achat local pour les uniformes et les vêtements. Dans nos régions, les Chambres de commerce font souvent la publicité de l'achat local. Cette mesure peut se faire à une échelle nationale.

Il y a une troisième chose dont ma collègue de Drummond a parlé tout à l'heure, soit la relocalisation des industries. À ce chapitre, le problème est important. Il faut trouver un équilibre entre l'environnement et les droits des travailleurs pour empêcher la fuite des entreprises. Il faudrait peut-être que le Canada améliore sa position de négociateur avec les pays étrangers.

Une autre solution fondamentale qu'on pourrait appliquer, et dont tous mes collègues ont parlé, c'est de prévoir des fonds pour l'aide aux travailleurs des entreprises qui ferment leurs portes. Je parlais tout à l'heure d'East Broughton, dans mon comté, où une cinquantaine de travailleurs et de travailleuses âgés d'environ 55 ans ne reçoivent aucune aide puisque le PATA a été aboli. L'aide aux travailleurs qui ont perdu leur emploi s'avère donc nécessaire. Il est vrai qu'on n'a pas de baguette magique, mais il est cependant inévitable que certaines entreprises ferment. Par conséquent, ces employés d'un certain âge doivent être réintégrés. En attendant, ils ont besoin d'une aide financière provenant d'un programme comme le PATA leur permettant de faire le pont entre l'assurance-emploi et la

### *Affaires courantes*

retraite. Nous n'avons encore pas vu une ferme volonté de la part de ce gouvernement d'instaurer un tel programme ou de poursuivre le financement du PATA.

D'autre part, certaines personnes désirent se recycler. Encore là, il est important qu'un programme de formation de la main-d'oeuvre soit mis en place. C'est du ressort du gouvernement du Québec, mais le gouvernement fédéral peut intervenir et, par le biais de l'assurance-emploi, financer une telle initiative.

Nous cernons le problème et nous essayons de sauver l'industrie et les usines avec des programmes adaptés. De cette façon, les travailleurs pouvant être intégrés doivent l'être grâce à la formation, tandis que ceux d'un certain âge qui en sont incapables peuvent se retirer, tout en bénéficiant d'une aide financière considérable.

Ce sont là les quatre points prioritaires qui peuvent régler ou encore améliorer le dossier. Il existe en outre une cinquième recommandation à laquelle on ne peut échapper, et c'est la recherche et le développement. À ce chapitre, il faut mettre sur pied un programme d'aide et de modernisation des secteurs du vêtement et du textile afin d'effectuer la recherche et le développement.

Voilà en résumé les mesures que nous pourrions mettre de l'avant pour développer ces industries. À mon tour, je demande à mes collègues de la Chambre de voter en faveur de la motion du Bloc québécois, qui constate l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile rendu public, si nous voulons absolument réaliser des choses positives en ce domaine.

• (1620)

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de plusieurs motions.

**Le vice-président:** La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer ces motions?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### TRANSPORTS

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur le système aéroportuaire canadien, les questions touchant le camionnage et la sécurité portuaire, sept membres du Comité permanent des transports soient autorisés à se rendre à Halifax, à Saint John, à Montréal et à Toronto, du 30 janvier au 31 mars 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

#### PATRIMOINE CANADIEN

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude de l'industrie canadienne de la cinématographie, 12 membres du Comité permanent du patrimoine canadien soient autorisés à se rendre à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 9 au 11 mars 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

*Affaires courantes*

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude de l'industrie canadienne de la cinématographie, 12 membres du Comité permanent du patrimoine canadien soient autorisés à se rendre à Toronto, en Ontario, du 12 au 14 avril 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude de l'industrie canadienne de la cinématographie, 12 membres du Comité permanent du patrimoine canadien soient autorisés à se rendre à Montréal, au Québec, du 19 au 21 avril 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude de l'industrie canadienne de la cinématographie, 12 membres du Comité permanent du patrimoine canadien soient autorisés à se rendre à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 17 au 19 mai 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

## FINANCES

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur le déséquilibre fiscal, cinq membres du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Halifax (N.-É.) les 17 et 18 février 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur le déséquilibre fiscal, cinq membres du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Edmonton (Alberta) les 6 et 7 mars 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur le déséquilibre fiscal, cinq membres du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Toronto (Ontario) les 10 et 11 mars 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Je propose:

Que, relativement à son étude sur le déséquilibre fiscal, cinq membres du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Regina (Saskatchewan) les 20 et 21 mars 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur le déséquilibre fiscal, cinq membres du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Winnipeg (Manitoba) les 3 et 4 avril 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur le déséquilibre fiscal, cinq membres du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Québec (Québec) les 10 et 11 avril 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur le déséquilibre fiscal, cinq membres du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances, soient autorisés à se rendre à Victoria (C.-B) les 17 et 18 avril 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur la réforme électorale, sept membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soient autorisés à se rendre à Édimbourg (R.-U.), à Londres (R.-U.) et à Berlin (Allemagne) du 26 mars au 2 avril 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur la réforme électorale, sept membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soient autorisés à se rendre à Wellington (Nouvelle-Zélande) et à Canberra (Australie) du 25 mars au 3 avril 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

## JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur l'examen des lois sur le racolage, cinq membres du Sous-comité d'examen des lois sur le racolage du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile soient autorisés à se rendre à Toronto, Montréal et Halifax du 14 au 17 mars 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur l'examen des lois sur le racolage, cinq membres du Sous-comité d'examen des lois sur le racolage du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile soient autorisés à se rendre à Vancouver, Edmonton et Winnipeg du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

• (1625)

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1630)

[Français]

### LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—L'AIDE AUX INDUSTRIES DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord souligner que ma collègue de Kitchener-Centre a prononcé le mot « déséquilibre fiscal » à de nombreuses reprises. Est-ce que c'est une reconnaissance officielle du déséquilibre fiscal de la part de son gouvernement? Je l'ignore mais j'espère que oui.

On discutait de la motion du Bloc québécois concernant les industries du vêtement et du textile. J'écoutais le ministre de même que mon collègue de Mégantic—L'Érable, tout à l'heure. Ils parlaient des mesures prises par le gouvernement, mesures qui, à mon point de vue, auraient dû être prises beaucoup plus tôt. On savait que, un jour ou l'autre, on se retrouverait face à une crise.

On a parlé d'un montant de 50 millions de dollars qui avait été réservé par le gouvernement. Cependant ce montant s'applique à l'ensemble du Canada. Évidemment, si vous divisez ce montant, il ne reste pas grand-chose pour adapter cette industrie qui est très importante au Québec.

Je demanderais à mon collègue de nous parler un peu de l'efficacité des programmes en question, et surtout du montant de 50 millions de dollars que le gouvernement dit avoir réservé. Comment a-t-il été utilisé et est-ce que le montant qui a été investi a vraiment été efficace?

**M. Marc Boulianne:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Nous avons parlé tout à l'heure des faiblesses qu'on pouvait enregistrer dans les programmes. Tout d'abord, l'argent des programmes est épuisé. C'est donc un problème important. Il y avait des plafonds de 100 000 \$. On l'a dit aussi. D'autres programmes servaient tout simplement à saupoudrer un peu partout, ce qui ne permettait pas d'améliorer la situation.

En ce qui concerne la somme de 50 millions de dollars, je pense que ce matin, dans *La Presse*, il y avait un article qui disait que l'industrie canadienne du textile était évincée du marché américain. Le président de l'Institut canadien des textiles, Harvey Penner, a écrit au premier ministre et lui a demandé un plan B. Concernant la somme de 50 millions de dollars, il affirmait que cette aide ne respectait pas les besoins de l'industrie textile. Il avait suggéré bien d'autres choses que ce montant de 50 millions de dollars. Il explique aussi que la levée des quotas et les frais de douanes sur les textiles en provenance de la Chine, de l'Inde et du Pakistan ont fait très mal à l'industrie.

**L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.):** Monsieur le Président, je suis très contente que l'honorable député ait mentionné le nom de M. Penner, avec lequel nous travaillons depuis des années, de ce côté-ci de la Chambre. Il ne revendique pas son point de vue uniquement par l'intermédiaire des journaux. Nous l'avons également consulté au sujet des mesures que ce gouvernement a prises depuis des années.

Je veux simplement revenir aux propos du député, lorsqu'il a dit dans ses commentaires pendant le débat ou dans son discours, que ce gouvernement n'avait rien fait. Lorsqu'on parle de tous les

### Affaires courantes

programmes qui étaient en place avant le mois de décembre, je peux vous dire que ces mesures ont assuré quand même la survie de cette industrie, ainsi que la survie de quelques manufacturiers dans le secteur du textile.

Le 14 décembre dernier, nous avons annoncé l'octroi de 46 millions de dollars pour l'élimination des droits de douane sur les textiles importés. Je sais que c'était la principale mesure revendiquée par l'industrie du vêtement.

J'aimerais poser une question à l'honorable député du Bloc québécois concernant l'industrie du textile. Le défi ne constitue pas uniquement un investissement d'argent. Nous sommes d'accord sur ce point, mais il y a autre chose.

Ce gouvernement va s'assurer d'investir de l'argent pour un centre des ressources humaines—l'industrie a déjà commencé—pour aider les gens et aider sur le plan de l'exportation. Il y a toute une série d'autres mesures.

Est-ce que l'honorable député vient encore nous dire qu'il n'y a rien qui se passe et qu'on a oublié totalement l'industrie? Je n'accepte pas cela.

**M. Marc Boulianne:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. Effectivement, je disais que les mesures étaient trop peu et venaient trop tard. Il est bien évident que le gouvernement n'ait pas le choix d'intervenir, à un moment donné. Cependant, si les mesures proposées visent à aider les industries du textile et du vêtement et correspondent à ce que le Bloc québécois a proposé, nous en serions très heureux.

•(1635)

[Traduction]

**Le vice-président:** Le député de Glengarry—Prescott—Russell souhaite invoquer le Règlement.

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, je souhaite obtenir le consentement unanime pour revenir aux motions afin de présenter le rapport d'un comité au sujet des membres de certains comités permanents.

**Le vice-président:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux motions?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres et des membres associés de certains comités.

Si la Chambre donne son consentement, je propose que le vingt-cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté à la Chambre aujourd'hui soit adopté.

**Le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

*Les crédits*

(La motion est adoptée.)

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

#### MOTION DE L'OPPOSITION—L'AIDE AUX INDUSTRIES DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Monsieur le Président, dans le cadre de la journée d'opposition du Bloc québécois, il était très pertinent de parler des industries du vêtement et du textile, compte tenu de tout ce qui est survenu à la fin de l'année 2004, particulièrement à Huntingdon. On sait qu'il y a eu des pertes d'emplois importantes et qu'il y en aura encore.

Les industries du textile et du vêtement peuvent normalement nous paraître peu complexes. Par contre, il arrive que plusieurs éléments interviennent dans ces industries nous faisant constater que, depuis plusieurs années, énormément d'emplois ont été perdus.

À titre d'exemple, dans ma circonscription, à l'époque de la Dominion Textile à Sherbrooke, l'usine de la rue Pacifique employait plus de 2 000 personnes, dont faisaient partie mon père et ma mère, comme l'a souligné le député tout à l'heure. En effet, ils ont travaillé toute leur vie dans le domaine du textile. Vous savez qu'il s'agissait d'une industrie relativement difficile à l'époque, puisqu'elle était souvent confrontée à plusieurs conflits de travail, étant donné que les gens de ce domaine étaient sous-payés. Aujourd'hui, la situation s'est améliorée à cet égard. Néanmoins, il reste que les emplois ont diminué de façon très importante.

D'ailleurs, ce même édifice, qui n'est plus occupé par la même compagnie, ne procure plus qu'environ 125 emplois, par rapport aux 2 000 et quelques centaines qu'il y avait à l'époque.

C'est un monde en évolution. À un certain moment donné, bien sûr, des éléments de protection du vêtement et du textile sont entrés en jeu au Québec et au Canada. Nous sommes maintenant confrontés à une situation où, en date du 1<sup>er</sup> janvier, les quotas ont été éliminés.

Je me souviens très bien des propos de mon collègue, porte-parole de notre parti en matière de commerce international. À la fin novembre ou au début décembre, il s'était adressé au gouvernement en lui demandant ce qu'il comptait faire, étant donné que les quotas allaient être levés le 1<sup>er</sup> janvier 2005. On lui a répondu qu'il s'excitait pour rien. Or, le gouvernement libéral savait depuis plus de 10 ans que cette situation surviendrait à cette date. De toute évidence, les programmes mis en place, et dont le ministre nous parlait tout à l'heure, n'ont pas eu les effets escomptés.

Depuis un certain temps, le Bloc québécois avait énoncé des recommandations pertinentes qui allaient en fonction des demandes et des attentes des industries du vêtement et du textile. La motion présentée aujourd'hui constate l'insuffisance de l'aide apportée par le gouvernement dans le domaine du vêtement et du textile, et ce, juste après l'annonce des multiples fermetures d'usines à Huntingdon. Le Bloc québécois demande au gouvernement de compléter son plan d'aide de façon à le rendre plus efficace pour le domaine du vêtement et du textile.

Notamment, les recommandations du Bloc contenues dans la motion comportent les trois éléments suivants:

[...] l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux; la mise en place de mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et

canadiens et la création d'un programme d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés.

Il existe également d'autres recommandations du Bloc québécois à l'effet d'adopter une politique internationale afin d'éviter les délocalisations à rabais. De plus, il faut mettre sur pied des programmes d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement et du textile, de même que stimuler la recherche pour la création d'entreprises et d'emplois dans ces industries.

Dans le contexte de la mondialisation, il est évident que tout le monde veut mondialiser. Les étrangers veulent mondialiser ici, tandis que nos gens d'affaires veulent mondialiser ailleurs. On s'adonne à une course contre la montre afin de profiter de certaines situations inéquitables et injustes dans d'autres parties de la planète où les normes sociales, environnementales et du travail sont trop faibles, ce qui fait en sorte d'exploiter, à toutes fins pratiques, autant les gens que l'environnement.

• (1640)

Donc, dans cette course effrénée, on s'aperçoit qu'il y a des pays qui ne payent pas nécessairement très cher leurs employés, ce qui fait en sorte qu'ils peuvent faire de la production de masse contre laquelle, techniquement, nous, les pays industrialisés, pouvons difficilement compétitionner puisque les normes au niveau du travail sont différentes. Donc, à toutes fins pratiques, on ne joue pas tout à fait sur la même patinoire.

Évidemment, lorsqu'on parle de l'industrie du vêtement et du textile, souvent les gens ne parlent pas dans le cadre de la mondialisation. Cependant, il faut quand même le souligner, car c'est dans ce cadre que cela se poursuit. Or, il y a encore plusieurs autres éléments qui font en sorte que l'industrie du vêtement et du textile éprouve des difficultés importantes.

Ainsi, mon collègue mentionnait plus tôt le fait que l'industrie canadienne du textile avait été évincée du marché américain. Il mentionnait également que M. Harvey Penner avait dit: « Nous avons besoin d'un plan B pour restaurer notre accès au marché américain ». J'étais surpris d'entendre l'expression « le plan B », étant donné qu'il s'agit normalement d'un gouvernement qui a beaucoup d'expérience dans les plans B qui, malheureusement ne sont pas toujours les meilleurs. D'ailleurs, le plan qui a été établi au mois de décembre est effectivement insuffisant.

Donc, c'était dans ce cadre que je posais ma question tout à l'heure au ministre suite au témoignage de gens d'affaires qui oeuvrent dans le domaine du textile. Or, ces gens soulignaient la faiblesse de ce programme en termes d'application. Par ailleurs, ils soulignaient également la faiblesse en termes de sommes d'argent mises à la disposition de l'industrie. Cinquante millions de dollars sur cinq ans, c'est dix millions de dollars pour l'ensemble du Canada. Donc, les entreprises canadiennes ou québécoises peuvent souffrir d'une importante insuffisance de fonds compte tenu qu'il faut y aller rapidement.

Dans le contexte de la mondialisation, il faut faire preuve d'innovation et d'invention. Donc, pour pallier la main d'oeuvre qui est, à toutes fins pratiques, mal rémunérée dans d'autres pays, il faut quand même performer au niveau des techniques de production. Par contre, il faut aussi innover autant dans les techniques de production que dans les produits. Donc, il faut aller chercher des niches de production, des produits spécialisés et des créneaux, afin que les techniques existantes puissent faire en sorte de pallier la production de masse pour des produits spécialisés qu'on pourrait facilement vendre à l'étranger à la grandeur de la planète.

*Les crédits*

On disait aussi que le programme de modernisation doit être simple, selon le témoignage des gens d'affaires dans l'industrie du vêtement et du textile. Les programmes de modernisation doivent être simples afin qu'ils puissent être appliqués le plus rapidement possible. Les gens ont besoin de temps pour être en mesure de diversifier leur production.

On a parlé aussi du fait que le taux de change était quand même défavorable pour les exportations. Le taux de change fait en sorte que les liquidités des entreprises sont moins fortes depuis quelque temps et les programmes de subvention et d'aide sont insuffisants.

Il y a une preuve évidente que le gouvernement, depuis dix ans, même s'il a mis en place certains programmes, n'a jamais vu l'ampleur du problème et ne le voit pas encore. Alors, on lui demande maintenant d'actualiser son plan d'aide pour qu'il soit vraiment efficace.

• (1645)

[Traduction]

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je veux signaler au départ que je vais partager mon temps de parole avec mon éminent collègue de Windsor-Ouest.

[Français]

C'est un grand plaisir pour moi de participer à ce débat sur une question très importante pour toute notre société, ici au Canada. C'est une politique très importante en ce qui concerne mon comté et la circonscription que je représente, mais aussi pour les travailleurs en général, partout au Canada.

Je commencerai par indiquer aux députés de cette Chambre que j'apprécie le travail des bloquistes à la Chambre. Je suis en accord, en général, avec la résolution. C'est une motion qui est très claire et très simple, qui donne la direction spécifique pour le gouvernement. Cette direction est d'abord que cette Chambre constate l'insuffisance du plan d'aide aux industries du vêtement et du textile, rendu public par le gouvernement après l'annonce de la fermeture des six usines à Huntingdon.

C'est très simple. L'aide annoncée par le ministre le 14 décembre 2004, au nom des libéraux, n'est pas suffisante pour le problème qui est en place au Canada.

Il y a une autre chose concernant cette résolution, c'est que le gouvernement doit élaborer et compléter, notamment, sur la base des éléments suivants: l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux accords commerciaux; la mise en place des mesures d'encouragement à l'utilisation des textiles québécois et canadiens; et la création d'un programme d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés. C'est très simple.

Toutefois, la seule chose que je n'ai pas apprécié est la distinction entre les travailleurs de l'industrie québécoise et l'industrie du Canada. Nous pensons que nous sommes tous Canadiens. Il s'agit donc d'un problème canadien. Donc, à l'exception de cette réserve, nous sommes en accord avec la résolution et nous allons donner notre appui à cette motion.

[Traduction]

Dans les quelques minutes encore à ma disposition, je veux exprimer mon exaspération à l'égard du processus et de la stratégie exposés par le gouvernement relativement à cette question aujourd'hui. C'est une question dont la Chambre est saisie depuis longtemps. Cela remonte à de nombreuses années. On nous a parlé aujourd'hui du plan annoncé par le gouvernement en février 2004 et on nous a dit que nous devons être patients et attendre que cette stratégie fasse sentir ses effets avant de prendre d'autres mesures.

Tout d'abord, les libéraux nous ont servi cela si souvent que c'est difficile à accepter. On nous a dit cela au départ au sujet des épinglettes fabriquées en Chine. La première réponse du ministre des Travaux publics a été de dire que cette question découlait d'accords commerciaux et que nous devons voir qui pouvait nous offrir le meilleur prix et ainsi de suite. À la suite de petites pressions politiques et de l'embarras causé dans les médias, le gouvernement a été en mesure, en l'espace de 24 heures, de changer son fusil d'épaule et de découvrir tout à coup qu'il était possible de faire fabriquer ces épinglettes au Canada.

J'aurais pensé que pour un secteur aussi important que le secteur du textile, le gouvernement aurait agi plus rapidement et plus courageusement. Que faudrait-il pour que le gouvernement défende une stratégie industrielle pour une industrie textile typiquement canadienne qui est si vitale pour l'avenir de nombreuses collectivités.

À Winnipeg, de 40 à 50 entreprises du secteur du vêtement dépendent en grande partie des mesures adoptées par le gouvernement. Des milliers d'emplois sont en cause, des emplois intéressants qui permettent aux gens de mettre à contribution leurs compétences, de gagner leur vie décemment et de subvenir aux besoins de leurs familles.

Dans le cas de Winnipeg-Nord et très certainement dans le cas de la circonscription voisine, Winnipeg-Centre, un grand nombre d'entreprises du secteur du vêtement ont pu voir le jour grâce aux travailleurs venus notamment des Philippines qui se sont établis dans ces collectivités et ont travaillé dans le secteur à partir de la base vers le haut. Nous devons leur être reconnaissants. À ce point-ci de notre histoire, nous ne devrions pas supprimer des emplois, laisser des travailleurs en plan et leur enlever tout espoir d'assurer leur sécurité dans leur vieillesse ou de subvenir aux besoins de leurs familles à l'avenir. Il s'agit d'un secteur important qui nécessite des interventions.

Je voudrais aussi signaler que le Comité des finances, dont je suis fière d'être membre, a beaucoup travaillé sur cette question et a présenté un rapport à la Chambre en mars dernier. Évidemment, le gouvernement n'a rien fait, comme à son habitude. À la reprise des travaux, après les élections, nous avons soumis à la Chambre un autre rapport, avec l'aval inconditionnel du Comité des finances. Ce rapport s'empoussiérait actuellement sur une tablette.

Nous avons pris des décisions mûrement réfléchies. Si le gouvernement s'était inspiré de ces décisions pour agir, nous ne nous trouverions sans doute pas dans la situation difficile à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. C'est le cas particulièrement de la recommandation qui voulait que le gouvernement fédéral prolonge pour une période de sept ans les décrets de remise visant le secteur du vêtement. Ces décrets ont expiré le 31 décembre 2004.

Si seulement le gouvernement avait agi de façon plus expéditive, l'industrie aurait échappé aux turbulences qui l'agitent actuellement et le gouvernement n'aurait pas eu besoin d'intervenir précipitamment pour lui venir en aide.

Enfin, en décembre, le gouvernement a octroyé une aide financière très limitée à l'industrie. Aux dires de tous, cette aide a été insuffisante et son utilité a certainement été remise en cause par les représentants et les travailleurs de l'industrie dans l'ensemble du pays.

*Les crédits*

Aujourd'hui, nous demandons au gouvernement fédéral d'agir dans ce dossier d'une manière plus décisive, en adoptant des mesures qui, selon nous, sont raisonnables et essentielles pour l'avenir du pays et pour créer les emplois de l'avenir.

• (1650)

**L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, un peu plus tôt, le ministre responsable du développement économique du Québec a parlé très clairement de l'importance de moderniser l'industrie du vêtement et sa technologie et de l'orienter vers des créneaux très spécialisés.

Nous avons, à Winnipeg, une entreprise spécialisée dans les vêtements militaires, qui a fort bien réussi à se moderniser et à se spécialiser, à un point tel qu'elle est devenue l'une des meilleures au monde.

La députée peut-elle nous dire ce qu'elle pense de l'importance de la modernisation de notre technologie et de la spécialisation dans certains créneaux? Elle sait sans doute de quelle entreprise il s'agit. C'est en fait l'une des meilleures au monde.

• (1655)

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Monsieur le Président, je connais cette entreprise et je reconnais qu'elle occupe un créneau bien particulier.

Ce que nous demandons aujourd'hui à la Chambre n'enlève absolument rien à cette entreprise sans pareille de Winnipeg. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que le gouvernement modifie son approche et sa politique afin de favoriser la modernisation globale de nombre de ces entreprises, leur permettant ainsi de soutenir la concurrence dans le monde.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est qu'avons-nous à offrir à la place du montant limité que les libéraux sont disposés à investir dans le secteur du textile pour prévenir la défaite totale de l'industrie canadienne du textile face aux puissances émergentes, comme la Chine et l'Inde, qui s'appêtent à envahir les marchés mondiaux? Où iront les investisseurs pour obtenir un rendement stable à long terme? Quelle réelle protection le gouvernement offre-t-il aux travailleurs canadiens? Telles sont les questions qu'il faut étudier aujourd'hui.

Je pense que le gouvernement peut, grâce à une série de recommandations et de mesures plus proactives, aider les entreprises qui veulent se moderniser et soutenir la concurrence à l'échelle mondiale, tout en assurant la viabilité de l'industrie dans l'ensemble du Canada.

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, on apprend tellement de choses à la Chambre des communes, c'est une des raisons pour lesquelles j'aime mon travail. J'ai entendu la question à propos des vêtements militaires, je pense que c'est là un cas où nous pouvons traiter une entreprise de façon uniforme.

J'ai entendu la députée dire qu'il y a 60 ou 70 usines de vêtements dans la région de Winnipeg. Je connais bien les usines de vêtements de Montréal et de Toronto, mais pas celles de Winnipeg, c'est pourquoi j'étais heureux d'apprendre ce nouveau fait.

J'aimerais qu'elle nous décrive brièvement ces 60 ou 70 entreprises et nous parle de la mesure dans laquelle elles dépendent du marché international, du marché provincial et du marché national. J'ai entendu parler du cas des uniformes. J'imagine que l'entreprise

fait affaire à l'échelle du pays, mais vend-elle des vêtements militaires à l'étranger? C'est une question d'intérêt national, provincial, international...

**Le vice-président:** Je ne suis pas sûr que ce soit uniforme mais nous avons un autre combat à livrer. La députée de Winnipeg-Nord a la parole.

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Monsieur le Président, nous demandons l'élaboration d'une politique uniforme qui permettrait de veiller à ce que l'industrie textile canadienne soit prospère et capable de relever la concurrence des pays où la main-d'oeuvre coûte beaucoup moins cher.

La question des épinglettes est vraiment indicatif du problème et des mesures que nous devons prendre pour y faire face. Mon collègue de Windsor-Ouest en parlera, mais nous croyons comprendre que les chapeaux qu'ont portés les membres de la délégation Turner en Ukraine pendant les élections étaient faits en Chine. Je pense que ça résume ce qu'il nous reste à faire.

Le Manitoba compte une grande diversité d'entreprises du vêtement qui vendent leurs produits sur toute une gamme de marchés. Nous avons des magasins de haute couture et des producteurs de jeans de renommée mondiale. Les uniformes militaires ne sont pas ma spécialité, mais comme les députés peuvent le constater, il y a toute une gamme d'industries du textile à Winnipeg, tout comme au Québec et ailleurs au Canada, qui veulent relever la concurrence ici et à l'échelle internationale, mais qui veulent le faire tout en garantissant une rémunération suffisante, de bonnes conditions de travail et des produits de qualité. C'est le défi auquel nous sommes confrontés, et c'est la question à laquelle le gouvernement doit répondre aujourd'hui.

• (1700)

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à la Chambre au sujet de cette importante motion. Il y a là un phénomène récurrent que nous observons dans nos industries manufacturières, l'industrie du textile étant la dernière à faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes. La même chose s'est produite dans les industries de l'automobile et de l'aérospatiale. Il est important de reconnaître l'esprit de cette motion en tenant compte des événements récents.

Le schéma qui se dessine, c'est que nous allons de crise en crise dans les secteurs manufacturiers de notre pays.

La mise sur pied de ces programmes est une première étape qui n'est certes pas à déplorer. Seulement, ces programmes arrivent toujours à la dernière minute et sans mesures de soutien réelles et durables pour l'ensemble de l'industrie. La question perd de son actualité et nous n'en entendons plus parler jusqu'à ce qu'une autre crise éclate.

Ce qui préoccupe dans la situation que vivent nos secteurs manufacturiers, c'est les défis qu'ils doivent relever. Comme je l'ai dit au début de mon discours, le secteur de l'automobile est l'une des industries qui dérivent sans que le gouvernement ne soit encore intervenu. En bout de ligne, lorsque le gouvernement est forcé de prendre position sur une question, il rédige un rapport, ou un comité produit un rapport, des recommandations y sont formulées, mais le rapport est rejeté ou mis sur une tablette où il amasse de la poussière.

*Les crédits*

Pour le secteur de l'automobile, c'est ce qui s'est produit récemment dans le cas du Canadian Auto Parts Council. Il y a trois ans, on a demandé à ce conseil de formuler des recommandations. Le gouvernement a donné l'impression d'être très sincère lorsqu'il a affirmé être conscient que le secteur de l'automobile éprouvait des difficultés, que ce secteur avait des problèmes avec l'étranger et des problèmes de production mettant en cause d'autres pays, que la technologie évoluait, qu'il y avait des défis d'infrastructure à relever et qu'il souhaitait donc que ce secteur propose des solutions.

Conclusion, après deux années de rencontres avec certains des principaux intervenants de cette industrie et après la production d'un rapport, le gouvernement, des mois plus tard, n'a toujours pas donné suite aux recommandations contenues dans ce rapport. C'est honteux.

L'industrie du textile doit faire face aux mêmes problèmes.

Nous disposons d'un rapport sur les partenaires ayant des intérêts acquis, les absolutions, mais rien n'a abouti.

Je suis heureux de voir que le ministre a répondu, jusqu'à un certain point, dans le quotidien montréalais *The Gazette* lorsqu'il a dit que cela ne signifiait pas que cette industrie était au bord de l'extinction.

Bien qu'il ait dit que l'industrie n'était pas au bord de l'extinction pour le moment, le gouvernement investira au hasard et à la pièce. Cela n'est pas suffisant pour les partenaires qui ont des intérêts acquis, pour les gens qui travaillent dans ce secteur, ou pour ce pays qui doit affronter d'autres problèmes connexes dans le monde entier.

Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de rencontrer les Manufacturiers et Exportateurs du Canada. Ils voient très clairement la façon de développer une vision d'avenir. Ils parlent abondamment de ces questions que nous étudions ici aujourd'hui. Je tiens à lire un passage de l'introduction de leur proposition. Je pense que cela a un rapport étroit avec les questions que nous examinons ici. Je n'en lirai que les deux premiers paragraphes:

Les Manufacturiers et exportateurs du Canada ont mis en oeuvre l'initiative Fabrication 20/20 dans le but de définir un plan destiné à garantir la prospérité future du plus important secteur d'affaires au Canada. Dès le départ de cet important exercice de consultation, nous avons été étonnés de constater l'ampleur du soutien de l'industrie canadienne. Ainsi, après 98 réunions auxquelles 2 500 manufacturiers et intervenants des collectivités canadiennes ont participé, nous pouvions en définitive affirmer que de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, nous avons entendu un seul et même message: le statu quo par rapport à la réalité actuelle ne saurait constituer une solution.

Que ce soit ici même au Canada ou ailleurs dans le monde, force est de reconnaître que l'industrie manufacturière évolue à un rythme sans précédent, à telle enseigne que le secteur de la fabrication est de plus en plus régi par un nouveau paradigme, paradigme voulant que la croissance soit dorénavant dictée par l'innovation plutôt que par le volume des ventes, que les réseaux globaux d'affaires remplacent les systèmes actuels de production, que les entreprises exercent leurs activités non seulement au pays, mais partout dans le monde, et que la concurrence ne se manifeste pas tant entre les entreprises qu'entre les chaînes d'approvisionnement.

Bienvenue au XXI<sup>e</sup> siècle et à cette nouvelle ère de la fabrication et du commerce global. Bref, bienvenue dans le futur.

Je pense que c'est un bon document parce qu'il met vraiment en lumière certains de nos besoins, en l'occurrence une stratégie industrielle nationale.

Je sais que le Congrès du travail du Canada a défendu cette cause. Il a dépêché des représentants lors d'une réunion tenue à Ottawa il y a environ quatre mois, réunion à laquelle participaient des députés de tous les partis de l'opposition. Toutefois, aucun député ministériel n'y était. Tous les partis politiques en question y étaient bien représentés.

Les associations et les organisations syndicales ont parlé des défis auxquels nous sommes confrontés.

● (1705)

Lorsque j'ai rencontré les Manufacturiers et Exportateurs aujourd'hui, j'ai entendu le même genre de propos. En fait, un des délégués a parlé de « commerce plus équitable », expression que nous, les néo-démocrates, utilisons depuis longtemps. Ils ne peuvent pas soutenir la concurrence d'entrepreneurs qui exploitent les travailleurs en leur payant de bas salaires, qui ne mènent pas d'enquête lorsque la sécurité des travailleurs est menacée ou qui font fi des conséquences environnementales d'un mauvais traitement des déchets. En procédant ainsi on abolit les emplois des travailleurs canadiens.

C'est inacceptable pour plusieurs raisons. C'est inacceptable pour les Canadiens qui sont mis à pied ou qui doivent dépendre d'une agence d'aide gouvernementale pour un chèque, non pas parce qu'ils ne sont pas compétents ou qu'ils n'ont pas de conscience professionnelle, mais parce que d'autres travailleurs sont manipulés, exploités ou travaillent dans des conditions déplorables sans obtenir un salaire décent.

On n'aide pas ces travailleurs de l'industrie textile en fermant les yeux sur la prolifération des ateliers clandestins dans le monde. On ne les aide pas. Tous les Canadiens, mais aussi tous les travailleurs de la planète méritent un salaire décent.

Nous devons faire changer les choses pour le Canada. Mon collègue a parlé de fierté nationale par rapport aux épinglettes représentant le drapeau canadien parce qu'il s'agissait d'un symbole. Peu importe s'il s'agit d'une épinglette ou de la délégation dirigée par M. Turner. Nous avons tenu un débat d'urgence sur l'Ukraine. Le surlendemain, les membres de la délégation dépêchée en Ukraine portaient des couvre-chefs fabriqués en Chine arborant un mini drapeau canadien. Cela en dit long sur nos symboles. Nous devons être fiers des produits fabriqués au Canada.

Des travailleurs de l'automobile ont mené des campagnes pour mousser l'achat de produits canadiens. Ils ont été critiqués pour cela. Ils veulent faire comprendre aux gens que leurs salaires leur permettent de verser leur quote-part aux dépenses d'éducation, de santé et pour une foule de projets.

L'industrie textile mérite un appui plus solide. Elle a un potentiel fantastique, non seulement parce qu'elle a des emplois à offrir, mais aussi parce qu'elle est une source de fierté pour le secteur manufacturier et tous les Canadiens.

Une recommandation intéressante concernant les nouvelles technologies a déjà été abordée. Elle rendrait le secteur plus concurrentiel par rapport aux entités qui bénéficient d'interfinancement ailleurs. La recommandation propose un traitement fiscal des entreprises qui offrirait un climat d'investissement imbattable en Amérique du Nord grâce à des dispositions d'amortissement accéléré visant les machines, le matériel et les procédés automatisés de fabrication, et des crédits d'impôt visant l'investissement dans les nouvelles technologies.

On a beaucoup débattu au Canada de l'opportunité de passer aux nouvelles technologies de pointe, d'innover, et ainsi de suite. Si telle doit être notre stratégie, si nous mettons tous nos oeufs dans le même panier, alors nous devons accepter de systématiser la progression des nouvelles technologies de la phase de R et D à la phase d'usinage, pour qu'elles se trouvent plus rapidement dans les usines et soient remplacées plus fréquemment afin de garantir que les emplois seront souples et adaptables.

*Les crédits*

Voilà comment nous pouvons agir pour assurer la souplesse voulue. Le gouvernement doit en prendre bonne note, non seulement dans le cadre du présent débat, mais par rapport à l'ensemble du domaine de la fabrication au Canada. Nous avons ici un autre exemple de la pertinence d'une stratégie industrielle nationale, une idée qu'appuient les néo-démocrates. Nous souhaitons voir le gouvernement en formuler une, pour assurer la vigueur de nos travailleurs aussi bien que de notre économie, et pour être en mesure de gérer la réussite plutôt que les crises. Nous souhaitons donc une stratégie industrielle nationale.

• (1710)

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai pas très bien compris les propos du député. Il en sait sans doute plus que quiconque à la Chambre au sujet du secteur de l'automobile, et il l'a souligné dans ses observations. J'ai compris le lien qu'il y avait entre cela et le débat d'aujourd'hui. Je ne m'oppose pas à ce qu'il parle du secteur de l'automobile.

Il n'est jamais possible pour un gouvernement d'en faire assez. À ma connaissance, l'an dernier, l'Ontario est devenu le plus grand producteur de voitures en Amérique du Nord. Il fabrique plus de produits automobiles que tout territoire ou État américain. De plus, l'Ontario est toujours en lice pour l'obtention d'une autre usine de Toyota.

Le député souligne à bon droit la nécessité de changer de technologie. Pour pouvoir conserver nos emplois, nous devons être à la fine pointe de la technologie. À ma connaissance, depuis deux ou trois ans, les grands producteurs automobiles des États-Unis et de pays outre-mer ont commencé à redéployer des capacités de R et D en Ontario pour la première fois depuis 20 ou 30 ans. Je pense que cela est attribuable au nouveau crédit d'impôt relatif à la R et D, qui fait partie de la réduction d'impôt quinquennale de 100 milliards de dollars et de la politique du gouvernement fédéral. Il y a vraiment un lien entre les deux.

Je suis d'accord avec le député pour dire que, en dernière analyse, nous voulons des emplois et nous devons rester au sommet dans le domaine de la R et D. Le gouvernement y est parvenu avec le crédit d'impôt pour la R et D, et cela a permis à l'Ontario de devenir le principal fabricant de produits automobiles. Il nous reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir pour devenir un centre de R et D dans l'industrie automobile.

Le député a-t-il des choses à dire à cet égard? Plusieurs milliers d'habitants de ma circonscription, celle de Peterborough, travaillent à l'usine de General Motors, à Oshawa.

**M. Brian Masse:** Monsieur le Président, la question du député me donne la chance de discuter du fait que l'Ontario est devenue le principal producteur de véhicules finis cette année. La province a dépassé l'État du Michigan et ce, pour un certain nombre de raisons.

Le Michigan a perdu récemment plusieurs usines qui ont subi le même sort, qui ont dû fermer leurs portes ou déménager ailleurs, ce qui a eu un grand effet sur la production. Ainsi, le Michigan a reculé. Il y a eu un réoutillage à deux ou trois usines. De ce fait, la production au cours de la dernière année a chuté. Cependant, à l'avenir cela sera bon pour le Michigan, car de nouveaux véhicules et produits commenceront à sortir des chaînes de montage.

Le fait que l'Ontario devance le Michigan est tout à l'honneur de nos propres travailleurs de l'automobile, qui ont une grande productivité et qui attachent de la valeur à la qualité. Des équipes supplémentaires ont été ajoutées, du fait de l'expérience et des

compétences de ces travailleurs de l'automobile ainsi que de l'engagement et de la fierté qu'ils ont à l'égard de leurs produits.

La question de l'usine Toyota est peut-être de retour sur la table. Cependant, le Canada n'a toujours pas de politique sur l'automobile et nous devons donc agir au cas par cas pour chaque usine, ce qui est la mauvaise façon de mettre en oeuvre une stratégie nationale sur l'automobile. Windsor a perdu une usine à cause de cela, et les libéraux ont vivement critiqué la situation.

Il y a un peu plus d'un an, DaimlerChrysler, qui a des conventions avec les Travailleurs canadiens de l'automobile, a négocié l'établissement possible d'une nouvelle usine à Windsor. Le gouvernement n'était pas intéressé à déployer beaucoup d'efforts à ce sujet. Plus tard, le vent a tourné, le gouvernement est devenu intéressé, mais le fabricant d'automobiles a changé d'idée et Windsor a perdu l'usine. Même des libéraux ont critiqué ce qui s'est produit. Cela est attribuable à l'absence d'une politique nationale sur l'automobile.

Le député a eu tout à fait raison de signaler l'excellent travail effectué en recherche et développement. L'Université de Windsor, le Centre d'excellence Ford et le collège St. Clair dans ma circonscription sont de bons exemples d'investissements en recherche et développement, améliorant non seulement la base de connaissances à l'université, mais surtout, les technologies de pointe.

Ce qui importe cependant, c'est de savoir si ces nouvelles technologies seront utilisées pour assembler et fabriquer au Canada, afin de créer des emplois chez nous. Nous avons vu dans le secteur textile et d'autres secteurs dans le passé que nous pouvons inventer des nouvelles technologies et les voir exportées ailleurs. L'entreprise peut profiter de cela, mais pas les travailleurs. C'est ce qui importe dans le cas de la stratégie nationale sur l'automobile. C'est l'une des raisons pour lesquelles je voudrais une stratégie de ce genre. C'est pourquoi je crois que le secteur textile est lié au débat d'aujourd'hui. Il a besoin du même appui dans le cadre d'une stratégie industrielle nationale qui profiterait au Canada.

• (1715)

**Le vice-président:** Comme il est 17 h 15, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives aux crédits.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Convoquez les députés.

• (1750)

*Pendant le vote:*

**Le Président:** La députée se lève-t-elle pour voter contre?

[Français]

**Mme Raymonde Folco:** Monsieur le Président, je souhaite que mon vote soit reconnu comme étant un vote en faveur de la motion.

[Traduction]

**Le Président:** La Chambre donne-t-elle son consentement pour que la députée vote en faveur de la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Les personnes en faveur de la motion ont été invitées à se lever et la députée ne l'a pas fait.

• (1755)

[Français]

Je crois qu'il lui est impossible de voter en faveur de la motion à ce moment-ci. Quelle est maintenant la position de l'honorable députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine? A-t-elle voté contre?

**L'hon. Marlene Jennings:** Non, monsieur le Président, je veux enregistrer mon vote comme étant un vote en faveur de la motion.

**Le Président:** L'honorable députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre afin de faire appliquer son vote ainsi?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** L'honorable député d'Honoré-Mercier souhaite-t-il voter contre la motion?

**M. Pablo Rodriguez:** Non, monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 32)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Angus
Asselin	Bachand
Bakopanos	Batters
Bellavance	Benoit
Bezan	Bigras
Blaikie	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casson
Chatters	Chong
Christopherson	Clavet
Cleary	Comartin
Côté	Crête
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cummins	Davies
Demers	Deschamps
Desjarlais	Devolin
Doyle	Duceppe
Duncan	Epp
Faille	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Godin
Goldring	Goodyear
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guay	Guergis
Guimond	Harper
Harris	Harrison
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Johnston

Julian
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Oda
Paquette
Picard (Drummond)
Poilevre
Preston
Reid
Richardson
Roy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Stoffer
Telegdi
Thompson (Wild Rose)
Trost
Van Loan
Vincent
Wasylycia-Leis
White
Yelich — 157

*Les crédits*

Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kotto
Laframboise
Lauzon
Layton
Lessard
Loubier
Lunn
MacKay (Central Nova)
Marceau
Martin (Sault Ste. Marie)
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
Obhrai
Pallister
Penson
Plamondon
Poirier-Rivard
Rajotte
Reynolds
Ritz
Sauvageau
Schellenberger
Siksay
Skelton
Solberg
St-Hilaire
Stronach
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Tweed
Vellacott
Warawa
Watson
Williams

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Bagnell	Bains
Beaumier	Bélanger
Bell	Bennett
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Brown (Oakville)	Cannis
Carr	Carroll
Catterall	Chan
Coderre	Comuzzi
Cotler	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
DeVillers	Dion
Dosanjh	Dryden
Easter	Efford
Emerson	Eyking
Fontana	Frulla
Fry	Godbout
Godfrey	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Kilgour	Lapierre (Outremont)
Lastewka	LeBlanc
Lee	Longfield
MacAulay	Macklin

*Les crédits*

Malhi	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Brien
Owen	Pacetti
Paradis	Patry
Peterson	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rota	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Sgro
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St. Denis	Szabo
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Tonks	Torsney
Valeri	Valley
Volpe	Wappel
Wilfert	Wrzesnewskyj — 108

## PAIRÉS

## Députés

Bergeron	Bulte
Chamberlain	Desrochers
Goodale	Lalonde
Perron	Pettigrew
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Zed — 10	

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

## MOTION DE L'OPPOSITION—L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 février, de la motion.

**Le Président:** Conformément à l'ordre adopté le jeudi 3 février, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion relative aux crédits de la députée de Haldimand—Norfolk.

Le vote porte sur la motion.

● (1805)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 33)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Angus
Asselin	Bachand
Batters	Bellavance
Benoit	Bezan
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brunelle	Cardin
Carrie	Carrier
Casson	Chatters
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Comartin	Côté
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cummins
Davies	Demers
Deschamps	Desjarlais
Devolin	Doyle
Duceppe	Duncan
Epp	Faille
Finley	Fitzpatrick

Fletcher	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Godin	Goldring
Goodyear	Gouk
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guay	Guergis
Guimond	Hanger
Harper	Harris
Harrison	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon
Lavallée	Layton
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukiwski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Marceau
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Paquette	Penson
Picard (Drummond)	Plamondon
Poillievre	Poirier-Rivard
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Roy	Sauvageau
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
Stoffèr	Stronach
Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Tilson	Trost
Tweed	Van Loan
Vellacott	Vincent
Warawa	Wasylycia-Leis
Watson	White
Williams	Welich — 158

## CONTRE

## Députés

Adams	Alcock
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Beaumier	Bélangier
Bell	Bennett
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Brown (Oakville)	Cannis
Carr	Carroll
Catterall	Chan
Coderre	Comuzzi
Cotler	Cullen (Etobicoke North)
Cuzner	D'Amours
DeVillers	Dion
Dosanjh	Dryden
Easter	Efford

Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Godbout	Godfrey
Graham	Guarnieri
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Lapierre (Outremont)	Lastewka
LeBlanc	Lee
Longfield	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Neville
O'Brien	Owen
Pacetti	Paradis
Patry	Peterson
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Sgro	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms
Smith (Pontiac)	St. Denis
Szabo	Telegdi
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Tonks	Torsney
Valeri	Valley
Volpe	Wappel
Wilfert	Wrzesniewski- — 114

## PAIRÉS

## Députés

Bergeron	Bulte
Chamberlain	Desrochers
Goodale	Lalonde
Perron	Pettigrew
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Zed- — 10	

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Comme il est 18 h 15, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1810)

[Français]

## LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

**M. Gérard Asselin (Manicouagan, BQ)** propose que le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois faire part d'une décision que la présidence a prise concernant le projet de loi C-280.

## Initiatives parlementaires

La présidence a étudié le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence pour déterminer s'il lui faut être accompagnée d'une recommandation royale, ce qui empêcherait la présidence de mettre aux voix la question à l'étape de la troisième lecture.

Ce projet de loi prévoit notamment la nomination de 13 nouveaux commissaires à la Commission de l'assurance-emploi du Canada. La loi existante visée par cette disposition, soit la Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines, prévoit pour sa part que les membres de cette commission doivent recevoir un traitement.

Dans la mesure où l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 79 du Règlement interdisent la mise aux voix des projets de loi comportant des affectations de crédits qui ne sont pas accompagnés d'une recommandation royale, le même principe doit être appliqué aux projets de loi qui autorisent une augmentation des affectations de crédits.

Lorsqu'il apparaît clairement que l'objectif législatif du projet de loi ne peut être atteint sans y consacrer des fonds publics, le projet de loi doit être considéré comme affectant des crédits. La disposition qui nécessite une recommandation royale se retrouve à l'article 5 du projet de loi et semble être la seule à entraîner cette exigence.

Ainsi, dans son état actuel, je ne pourrais accepter de mettre aux voix la question à l'étape de la troisième lecture du projet de loi, à moins que celui-ci ne reçoive une recommandation royale.

Le débat d'aujourd'hui vise la motion portant deuxième lecture du projet de loi qui ira de l'avant comme prévu.

• (1815)

## DEUXIÈME LECTURE

**M. Gérard Asselin** Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui, non seulement en tant que député du Bloc québécois de la circonscription de Manicouagan, mais aussi au nom des électeurs et des électrices du Québec auprès desquels le Bloc québécois avait pris un engagement lors des campagnes électorales depuis 1993, de prendre la parole pour faire en sorte que le gouvernement fédéral retourne l'argent aux travailleurs et aux travailleuses sur le compte de la caisse de l'assurance-emploi.

Aujourd'hui, il me fait plaisir de débattre en deuxième lecture du projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, qui permet la création d'une caisse autonome indépendante ayant des administrateurs. Cette commission aura également le pouvoir de fixer les taux de cotisation.

D'abord, l'avantage pour les administrateurs de gérer une caisse indépendante serait de gérer une véritable assurance. On sait que l'assurance-emploi est une assurance en cas de perte ou de cessation d'emploi. Quant aux administrateurs, le président serait nommé par la Chambre des communes; les deux postes de vice-présidents pourraient être les sous-ministres des ministères concernés; sept représentants pourraient être nommés du côté des travailleurs et sept autres représentants du côté des employeurs. Ceux qui cotisent à la caisse de l'assurance-emploi, ce sont les employés et les employeurs. Le gouvernement fédéral n'investit aucune somme d'argent dans la caisse de l'assurance-emploi. Il ne joue qu'un rôle administratif au sein de ladite caisse.

*Initiatives parlementaires*

Le comité, tout en faisant un rapport une fois par année au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, pourrait également en faire un à la Chambre des communes. Ainsi, le rapport pourrait être rendu public et ceux et celles qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi, c'est-à-dire les employés et les employeurs, pourraient y avoir accès et voir où en est rendu l'argent de leurs cotisations.

Également, en ce qui a trait à la caisse de l'assurance-emploi, le gouvernement doit faire preuve d'une plus grande transparence. Cette caisse ne doit pas servir, comme elle sert depuis 1994, à gonfler les coffres du gouvernement. Le premier ministre ou le ministre des Finances se dit que cette année, on a enregistré un surplus de 9,1 milliards de dollars. Dans la caisse de l'assurance-emploi, il y a un surplus de 4 milliards de dollars. Cela veut dire que l'argent en surplus dans la caisse de l'assurance-emploi sert à gonfler le surplus du gouvernement qui utilise cet argent à d'autres fins et qui détourne les fonds à d'autres fins que celles pour lesquelles cet argent a été cotisé.

C'est un peu comme au Québec. Je m'adresse en ce moment aux électeurs et électrices du Québec, à ceux qui cotisent à la Régie des rentes du Québec. En tant que travailleurs, on cotise à la Régie des rentes du Québec. Et lorsque vient la retraite, dans une administration indépendante, la Régie verse à ceux qui prennent leur pension une cotisation par l'entremise de la Régie des rentes du Québec.

Nous pensons donc que le gouvernement devrait être limpide, transparent et faire en sorte que l'argent qui a été cotisé pour une cause ne soit pas utilisé à d'autres fins. Nous pensons également que le fonds accumulé dans la caisse de l'assurance-emploi devrait être d'au moins 15 milliards de dollars par année en cas de crise économique. Toutefois, en 2004, selon la vérificatrice générale, le gouvernement a encaissé 48 milliards de dollars de surplus à la caisse de l'assurance-emploi.

Nous, le Bloc québécois, proposons que le gouvernement rembourse ce montant au comité de gestion de la caisse de l'assurance-emploi, soit dans une caisse indépendante, avec des administrateurs tout à fait indépendants du gouvernement. Ainsi, le gouvernement pourrait rembourser 4,6 milliards de dollars par année. Cela créerait un fonds d'administration et donnerait aussi un pouvoir à cette même commission de fixer les taux de cotisation.

● (1820)

Il ne s'agit pas du même prix lorsqu'on pense qu'on est assuré et qu'on ne l'est pas. Or, c'est ce qui arrive à propos de la caisse de l'assurance-emploi. Il y a 100 p. 100 des travailleurs qui y contribuent, c'est une loi. On n'a pas le choix d'y contribuer. Cependant, il y a quatre travailleurs sur dix qui y ont droit.

Également, cette commission aurait aussi le pouvoir, non seulement de fixer les taux de cotisation, mais elle aurait aussi le pouvoir de faire des recommandations au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Le gouvernement pourrait faire une foule de recommandations. Or, ce dernier a pris l'argent des travailleurs et des travailleuses qui cotisent à la caisse de l'assurance-emploi pour augmenter leurs surplus, pour montrer qu'ils sont des bons administrateurs. Cette réforme a été mise en vigueur en 1994 à l'époque du ministre Axworthy et du premier ministre Jean Chrétien.

En fait, la réforme Axworthy est beaucoup trop sévère. Or, l'année suivant cette réforme, on s'est aperçu que la caisse de l'assurance-emploi générerait des surplus de 6 milliards de dollars par année. Par la suite, il y a eu une succession de ministres. Donc, après le ministre Axworthy, il y a eu le ministre Young. Ensuite, il y a eu le ministre actuel des Affaires étrangères, la ministre Jane Stewart. Il y a eu ensuite le ministre actuel de l'Immigration qui a géré le ministère des Ressources humaines. Enfin, il y a une nouvelle ministre qui vient d'être nommée, qui était autrefois ministre de l'Immigration. Il s'agit d'une députée du Québec. Nous espérons donc qu'elle comprendra les travailleurs et les travailleuses du Québec et qu'elle leur donnera l'argent qui leur appartient.

Lorsque le premier ministre Chrétien a décidé de régler le déficit avec le surplus de la caisse de l'assurance-emploi, cela est devenu un vol public. Aujourd'hui, il y a une commission d'enquête sur le scandale des commandites. Or, il devrait y avoir une commission d'enquête sur les détournements de fonds des 46 milliards de dollars qui ont été utilisés à d'autres fins que celles auxquelles ils devaient servir.

Les cotisants à la caisse de l'assurance-emploi, les employés et les employeurs ont payé une assurance aux travailleurs en cas de perte ou de cessation d'emploi. Or, ces surplus se sont retrouvés dans un fonds consolidé du gouvernement, ce qui a fait en sorte que le gouvernement a augmenté ses surplus d'année en année, utilisant ces fonds pour effacer le déficit.

Il s'agit donc d'une taxe déguisée pour tous ceux qui ont accès à l'assurance-emploi, puisqu'ils y contribuent non seulement en travaillant, mais par leurs taxes et leurs impôts, la TPS et la TVQ. Donc, en plus, ils payent des cotisations qui ne leur serviront pas. En fait, seulement quatre travailleurs sur dix auront accès aux prestations de l'assurance-emploi.

Le détournement de 46 milliards de dollars mérite une enquête publique. En fait, il s'agit d'un plus gros scandale que celui des commandites. J'aimerais que la vérificatrice générale ou même nous, au gouvernement, réclamions publiquement une commission d'enquête pour savoir comment il se fait que le gouvernement a pu prendre l'argent dans la caisse des travailleurs, dans la caisse de l'assurance-emploi, afin de l'approprier à d'autres fins.

Le gouvernement est insensible face aux travailleurs saisonniers, car il y a de plus en plus de pauvreté au Canada, à cause des coupures dans la caisse de l'assurance-emploi. De nombreuses familles dans les régions de Manicouagan, de Charlevoix, dans les 75 comtés au Québec et même à travers le Canada, dans les Maritimes, ont été pénalisées par rapport à la réforme de l'assurance-emploi.

Le Bloc québécois, par ce projet de loi, demande la création d'une caisse autonome qui serait administrée par des administrateurs indépendants, où il ne serait pas question de faire de la politique sur le dos des chômeurs et des travailleurs.

Cette commission pourrait faire de multiples recommandations au gouvernement. Il y a déjà une foule de rapports provenant des Ressources humaines, ici à la Chambre des communes, des rapports unanimes qui contiennent 17 recommandations.

*Initiatives parlementaires*

● (1825)

Parmi les huit recommandations, on parle de la création d'une caisse autonome. Il est temps que le gouvernement libéral cesse de faire de la politique sur le dos des plus démunis de cette société. Les gens qui travaillent de deux à trois mois par année ne contribuent pas non plus à des REER à raison de 20 000 à 25 000 \$ par année. Ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Ce qui compte pour eux, comme le disait si bien le député d'Acadie—Bathurst, c'est de mettre du pain et du beurre sur la table et d'envoyer leurs enfants à l'école pour les faire instruire. Ils ont payé une assurance, mais malheureusement, le gouvernement leur en enlève les avantages.

Je disais tout à l'heure qu'il s'agit d'une taxe déguisée. Ce l'est à partir du moment où les gens contribuent à une assurance, mais n'en reçoivent pas les avantages, tandis que cet argent est versé dans le fonds consolidé du gouvernement et sert à d'autres fins, entre autres à alléger le déficit. Il s'agit donc d'une taxe déguisée sur le dos des chômeurs.

En outre, il est incroyable de penser que seulement quatre personnes sur dix ont droit à l'assurance-emploi, c'est-à-dire que six personnes sur dix, soit 60 p. 100, n'y ont pas droit. La majorité de celles-ci sont des femmes, des jeunes, des travailleurs saisonniers, des travailleurs contractuels. Soit dit en passant, de plus en plus d'employeurs offrent des emplois à caractère contractuel. Ce sont des travailleurs sur appel, des travailleurs à temps partiel, des travailleurs occasionnels, des remplaçants pour les vacances.

La Commission de l'assurance-emploi pousse le ridicule au plus haut point en imposant des cotisations à des étudiants qui interrompent leurs études universitaires ou collégiales au mois de mai et qui intègrent le marché du travail durant la période estivale, pour ensuite reprendre leurs études au mois d'août. La loi les oblige à cotiser à l'assurance-emploi pendant leur emploi d'été, sachant fort bien que ces étudiants et étudiantes ne recevront jamais de prestations d'assurance-emploi, puisque pour s'y qualifier, il faut avoir travaillé 910 heures.

Prenons l'exemple d'un étudiant qui intègre le marché du travail. Il se retrouve travailleur saisonnier, sur appel, occasionnel ou temporaire. Ne pouvant pas passer toute sa vie ainsi, il décide de retourner aux études. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, ne lui accorde pas de prestations d'assurance-emploi. La première raison est qu'il s'agit d'un départ volontaire. La deuxième, c'est qu'il n'est pas disponible à l'emploi. Le petit gars décide de retourner à l'université pour aller suivre un cours d'ingénieur, de technicien ou tout autre cours requis pour pouvoir exercer un métier à plus long terme, sur une période annuelle. Encore là, l'étudiant a contribué pendant quelques mois ou pendant un an, voire plus, à la caisse de l'assurance-emploi. Lorsque, pour une raison quelconque, il décide de quitter son emploi pour poursuivre des études universitaires ou collégiales, il n'a pas le droit de recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Aujourd'hui, avec les systèmes de préretraite, les gens prennent leur retraite de plus en plus jeunes, par exemple à 55, 58 ou 60 ans. Ce sont les jeunes qui prendront la relève. Lorsque ces jeunes intègrent le marché du travail, ce qui représente une certaine difficulté en région, soit dit en passant, ils doivent travailler au moins 910 heures pour se qualifier à l'assurance-emploi.

Avec la mise en place d'un comité indépendant et d'une caisse indépendante, des administrateurs non politisés auraient à émettre des recommandations afin d'améliorer le système de prestations

d'assurance-emploi. Le critère des 910 heures est inadmissible pour les femmes et les jeunes qui se trouvent sur le marché du travail.

Ce n'était pas la première fois que l'ex-premier ministre, M. Chrétien, prenait les chômeurs à la gorge. Pourtant, les travailleurs saisonniers dans le domaine de la construction, des pêches, du tourisme ou dans le domaine forestier ou papetier ont besoin de l'assurance-emploi. C'est l'emploi qui est saisonnier, et non le travailleur.

● (1830)

En terminant, j'aurais une demande à faire au gouvernement concernant la recommandation royale de ce projet de loi.

Nous avons une majorité à la Chambre. Le Parti conservateur du Canada ainsi que le Nouveau Parti démocratique appuient ce projet de loi qui a été déposé par le Bloc québécois. Je demande au Sénat d'accorder au gouvernement la permission d'étudier le projet de loi en troisième lecture. Le gouvernement libéral est peut-être minoritaire en cette Chambre, mais il est majoritaire au Sénat.

Si le gouvernement veut donner l'heure juste, s'il veut vraiment en débattre et apporter des amendements, qu'il donne les directives au Sénat. Nous sommes prêts à débattre le projet de loi et à voter en troisième lecture.

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais savoir, et il est peut-être important pour cette Chambre de savoir pourquoi ce projet de loi mentionne un changement concernant la composition de la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Je pense qu'actuellement, il y a quatre commissaires qui siègent à la commission et dans le projet de loi, on veut porter ce nombre à 17. Comment le député est-il arrivé à ce nombre de 17 commissaires pour cette commission?

**M. Gérard Asselin:** Monsieur le Président, tout d'abord, nous proposons une caisse indépendante, transparente et limpide qui aurait comme seul mandat de gérer l'assurance-emploi. Pour cela, nous proposons des administrateurs. C'est une proposition. Si, pour le gouvernement, c'est la seule possibilité de voter en faveur du projet de loi, on peut toujours proposer un amendement sur le nombre.

Ce que nous proposons, aux fins de discussion, c'est qu'il y ait un président. Toute bonne commission est présidée par un président; les deux vices-présidents seraient les sous-ministres, soit le sous-ministre du Conseil du Trésor et le sous-ministre du Développement des ressources humaines. La partie patronale pourrait suggérer le nom de sept délégués et la partie syndicale pourrait elle aussi suggérer le nom de sept délégués.

À ce moment-là, les parties patronale et syndicale, ceux qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi, l'employé et l'employeur, auraient à gérer la caisse de l'assurance-emploi, auraient à gérer l'argent de cette caisse à laquelle ils auront contribué.

Si le nombre de 17 ne plaît pas au député, et que c'est cela qui l'empêcherait de voter en faveur du projet de loi, je lui suggère de nous faire une proposition d'amendement. On pourrait accepter un chiffre impair, que ce soit 17, 15, 13 ou 11. Je n'ai pas de difficulté avec cela. Le principe, c'est la création d'une caisse indépendante.

*Initiatives parlementaires*

[Traduction]

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt vos observations sur la décision quant à savoir si le projet de loi entraînerait des dépenses supplémentaires. Je me demande si mon collègue accepterait d'aborder la question dans l'optique de l'augmentation du nombre de membres de la commission. Je suppose qu'une commission comprenant 17 membres coûterait plus cher qu'une commission qui en compterait 4.

Le député est-il d'avis qu'il ne s'ensuivrait pas d'augmentation des dépenses et que, partant, les coûts administratifs supplémentaires seraient payés à même des fonds qui pourraient être affectés aux prestations? Le cas échéant, ce projet de loi serait recevable à l'étape de la troisième lecture, conformément aux modalités décrites par le Président. Le député propose-t-il de prévoir une affectation de crédits supplémentaires pour payer le coût des 17 membres de la commission? Le cas échéant, le projet de loi ne serait pas recevable.

[Français]

**M. Gérard Asselin:** Monsieur le Président, je suis content que deux députés libéraux se soient déjà levés pour poser des questions. D'abord, on ne semble pas en désaccord avec la création d'une caisse autonome; on ne semble pas en désaccord avec le fait que cette commission puisse avoir le pouvoir de fixer les taux; on ne semble pas en désaccord avec le fait que cette commission puisse faire des recommandations afin d'améliorer le régime d'assurance-emploi. On est beaucoup plus intéressé par le coût de l'administration de cette commission, composée de 17 commissaires.

Je pense aux surplus déjà accumulés et au montant d'argent qu'il en coûte pour gérer le programme. Actuellement, le gouvernement fédéral ne fait pas de bénévolat. Il y a beaucoup plus de fonctionnaires que l'on pense. On pourrait multiplier le nombre 17 par un assez gros chiffre et on obtiendrait le nombre de personnes qui gèrent actuellement la Commission de l'assurance-emploi, ceux qui gèrent le ministère, le sous-ministre, le ministre, tous les fonctionnaires, tous ceux qui sont responsables de l'émission des chèques, enfin toute l'administration.

Imaginez, nous ferions peut-être une économie. Seulement, en ce qui a trait au nombre de commissaires, il s'agit seulement d'une proposition. Il peut y avoir des amendements, des corrections et même des discussions. J'imagine que le projet de loi va être envoyé en comité où les députés des autres partis pourront faire des propositions et ainsi en arriver à un consentement unanime.

Je rappelle au gouvernement libéral qu'au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre de communes, autant les libéraux que les autres partis ont voté unanimement en faveur de la création d'une caisse autonome. Et l'employé, l'employeur ainsi que tous les témoins l'ont entendu.

Le premier ministre, qui a été ministre des Finances, a fait une consultation juste avant les élections. Partout où il est allé, autant dans les Maritimes qu'au Québec qu'en Nouvelle-Écosse, on lui a dit que le régime n'avait pas d'allure. On lui a dit d'arrêter de prendre l'argent dans la caisse de l'assurance-emploi pour payer le déficit et de le donner plutôt à ceux et celles qui y ont contribué. Un sénateur s'est même dissociée du rapport du comité, mis sur pied par le premier ministre—un comité bidon—rapport qui a été rédigé avant même la fin des consultations.

Je pense donc que les libéraux ont terminé de faire des promesses en campagne électorale, car cela dure depuis trois élections. Il est maintenant temps pour le premier ministre et la ministre responsable nouvellement élue de prendre position et qu'il voient les recommandations unanimes du comité de la Chambre de communes. Ils devraient voir les recommandations du premier ministre, par l'intermédiaire de son petit comité.

Ils verront que nous faisons facilement l'unanimité à travers le Canada, et que les employés et les employeurs réclament l'administration d'une caisse indépendante. Ces montants d'argent ne doivent pas servir à d'autres fins. C'est un vrai scandale. C'est pire que le scandale des commandites.

● (1835)

[Traduction]

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur la Loi sur l'assurance-emploi. Je remercie le député de Manicouagan d'avoir soulevé ces importantes questions.

Étant donné que le projet de loi C-280 propose certaines modifications fondamentales à la Loi sur l'assurance-emploi, je pense qu'il est important d'examiner le contexte historique qui a mené à la structure actuelle. Ce contexte historique illustrera, je pense, l'ampleur et la complexité des propositions contenues dans ce projet de loi ainsi que les difficultés qu'il comporte.

Commençons par le Compte d'assurance-emploi. Il est important de comprendre pourquoi, sur le plan comptable, le Compte d'assurance-emploi fait partie du Trésor et n'est pas, comme il est proposé dans ce projet de loi, un compte distinct des comptes du Canada.

Au début des années 80, le vérificateur général de l'époque s'est dit préoccupé par la fragmentation des activités gouvernementales dans les rapports comptables. Pour corriger la situation, il a estimé que, puisque la politique et les programmes d'assurance-emploi étaient sous la maîtrise de l'État, les cotisations d'assurance-emploi payées par les employeurs et les employés étaient des recettes fédérales qui devaient être intégrées aux revenus du gouvernement du Canada dans les états financiers.

Telle fut la décision du vérificateur général de l'époque. Je sais que le député respecte la fonction de vérificateur général. La modification des pratiques comptables était la réponse du gouvernement à la demande du vérificateur général de l'époque.

Sur avis du vérificateur général, en 1986, le Compte d'assurance-emploi a été pleinement intégré aux finances générales du gouvernement. Cette pratique suit les méthodes comptables reconnues qui sont conformes aux normes de l'Institut canadien des comptables agréés. Ce raisonnement demeure valable selon la vérificatrice générale actuelle. À la réunion du Comité des comptes publics en novembre dernier, Mme Fraser a indiqué qu'elle appuyait les méthodes actuelles de comptabilisation de l'assurance-emploi.

À cette réunion, Mme Fraser a déclaré:

À notre avis, cette méthode comptable est correcte et conforme aux normes de comptabilité pour les opérations gouvernementales [...] Le régime d'assurance-emploi est considéré comme étant un programme gouvernemental puisque le gouvernement détermine les taux de cotisation, les critères d'admissibilité et les prestations...

La vérificatrice générale a ajouté:

...j'ai de la difficulté à imaginer que le programme d'assurance-emploi puisse être exclu des états financiers sommaires du gouvernement, qui comprennent toutes les activités gouvernementales.

*Initiatives parlementaires*

Il est donc clair que la vérificatrice générale du Canada appuie pleinement les méthodes comptables actuelles adoptées pour le Compte d'assurance-emploi.

Il importe toutefois de souligner qu'étant donné que le Compte d'assurance-emploi a été intégré aux autres comptes du Canada, en réalité, il ne s'agit pas d'un vrai compte renfermant des espèces, mais plutôt d'un outil comptable.

Cependant, notre gouvernement s'est engagé à faire preuve de transparence. C'est la raison pour laquelle la réponse au discours du Trône comportait un ordre de renvoi au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, lui demandant de recommander des mesures qui permettraient de s'assurer à l'avenir que l'on utilise exclusivement le programme d'assurance-emploi pour le bénéfice des travailleurs et à aucune autre fin. Le comité est saisi de la question.

En décembre dernier, le Comité permanent a déposé son rapport contenant des recommandations unanimes. Nous avons l'intention d'analyser attentivement ces recommandations et de les étudier sérieusement avant de répondre au Comité. J'ai bon espoir que notre réponse représentera des améliorations et dissipera certaines des préoccupations soulevées dans le projet de loi C-280.

J'aimerais maintenant signaler certains points contenus dans le projet de loi, qui méritent d'être examinés attentivement. L'un renvoie à l'obligation de s'assurer que la différence entre l'actif et le passif du Compte d'assurance-emploi ne dépasse pas 15 milliards de dollars. Le député a mentionné ce point.

Le fait d'instaurer un plafond pour le compte est une mesure qu'il faudrait examiner soigneusement pour s'assurer qu'elle n'empêchera pas de répondre aux besoins cycliques du régime d'assurance-emploi à l'avenir. Autrement dit, le chômage variant avec l'économie, le plafond souhaité sera-t-il compatible avec ces variations?

● (1840)

Ce point soulève la question plus vaste de l'instauration d'une caisse autonome, comme le recommande le projet de loi, et qui ferait que l'obligation illimitée du gouvernement fédéral de payer des prestations d'assurance-emploi serait remplacée par une responsabilité, celle d'une caisse autonome. Comme le projet de loi recommande que le gouvernement fédéral soit toujours tenu de prêter des fonds pour alimenter le compte si ce dernier était dans l'impossibilité d'honorer ses obligations, le compte ne pourrait pas être géré de façon autonome.

Il est donc clair que les modifications proposées dans le projet de loi seront suffisantes pour que les activités du Compte d'assurance-emploi ne figurent pas dans les états financiers consolidés.

J'aimerais maintenant me pencher sur l'autre principale proposition du projet de loi C-280, soit l'établissement d'une nouvelle commission tripartite d'assurance-emploi du Canada, formée de 17 membres.

Cette proposition pose plusieurs problèmes, notamment—et pas le moindre—le fait qu'établir une commission indépendante pourrait avoir d'importantes répercussions sur la capacité du gouvernement à orienter la politique et les diverses composantes du régime d'assurance-emploi. Il est important que le gouvernement puisse veiller à ce que le régime réponde aux besoins de tous les Canadiens sur le marché du travail.

L'assurance-emploi joue un rôle clé dans l'économie et le filet de protection sociale du Canada, en offrant un soutien temporaire du revenu et en aidant les travailleurs à s'intégrer au marché du travail.

Il est crucial que le gouvernement continue d'avoir la capacité de répondre aux besoins des Canadiens en matière d'emploi.

En outre, le fait que la commission passe de quatre à dix-sept membres risquerait de compromettre sa capacité de parvenir à un consensus pour régler les questions de manière efficace et efficiente. Mon collègue a soulevé cette question plus tôt. La composition actuelle de la commission réunit le sous-ministre et la sous-ministre déléguée de RHDC, ainsi qu'un commissaire représentant les travailleurs et un commissaire représentant les employeurs. Avant de modifier cette composition, il faudrait procéder à une analyse minutieuse pour s'assurer que la nouvelle formule est rentable.

Enfin, l'établissement et l'administration continue d'une commission formée de 17 membres qui administrerait et superviserait le compte d'assurance-emploi risquent d'être une entreprise coûteuse. Les Canadiens qui cotisent à l'assurance-emploi ne veulent pas que leur argent soit consacré à l'administration, mais au paiement des prestations. Cela étant dit, il s'agit d'une question importante, que le gouvernement doit examiner attentivement avant de formuler sa réponse.

En ce qui concerne l'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi, le gouvernement examine le processus d'établissement des taux et examinera les possibilités quant à un nouveau mécanisme dans sa réponse au comité permanent. Il serait, par conséquent, prématuré d'apporter des modifications au processus avant l'achèvement des travaux.

Ceci étant dit, il importe de noter que le gouvernement a fait preuve de prudence dans la gestion financière du compte d'assurance-emploi. Au cours des onze dernières années, les taux de cotisation ont baissé graduellement, tandis que les prestations versées aux Canadiens ont régulièrement augmenté depuis 2000.

En décembre dernier, le gouvernement du Canada a annoncé que le taux de cotisation de 2005 était fixé à 1,95 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable pour les employés et à 2,73 \$ pour les employeurs. Par suite de ces baisses de taux, les employeurs et les employés paieront 10,5 milliards de dollars de moins en cotisations qu'ils n'auraient payé selon le taux en vigueur en 1994 lorsque ce gouvernement est entré au pouvoir.

Les Canadiens peuvent être fiers des efforts qu'ils ont déployés pour renforcer l'économie canadienne. En effet, ce sont le renforcement de l'économie et la croissance de la population active canadienne qui nous ont permis d'abaisser le taux de nouveau.

Bien que j'apprécie la contribution de l'honorable député au débat sur la Loi sur l'assurance-emploi et que je me réjouis de l'occasion d'échanger des points de vue, pour les raisons que j'ai soulignées, je crois qu'il serait prématuré d'aller de l'avant avec ce projet de loi.

● (1845)

[Français]

**M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC):** Monsieur le Président, le Parti conservateur appuie les principes de ce projet de loi.

*Initiatives parlementaires*

[Traduction]

Si nous appuyons le projet de loi, c'est à cause des valeurs fondamentales qu'il représente, et notamment celles qui sont liées à l'équité. Nous cherchons à aider ceux qui sont véritablement nécessaires dans notre société. Nous estimons que les gens doivent pouvoir jouir des fruits de leur labeur. Nous croyons également que la meilleure forme d'assurance-emploi est une économie vigoureuse qui crée des emplois, de telle sorte que personne ne doit être au chômage.

Je voudrais commencer en réagissant à certaines explications de mon collègue le secrétaire parlementaire concernant les raisons pour lesquelles la caisse de l'assurance-emploi est intégrée au Trésor. Il a dit que la vérificatrice générale avait parlé de certains principes de comptabilité.

Ce qui est survenu cependant, c'est que le gouvernement libéral a profité de cet aspect technique de l'intégration de la caisse au Trésor pour faire main basse sur la caisse de l'assurance-emploi à hauteur de quelque 46 milliards de dollars sur 10 ans.

Le gouvernement a ainsi soutiré 46 millions de dollars à des travailleurs et des employeurs qui avaient cotisé en espérant garantir leur travail et leur avenir. Le gouvernement a détourné l'argent à d'autres fins, y compris peut-être, comme l'a suggéré mon collègue, le scandaleux programme de commandites, qui attire tellement l'attention ces derniers jours.

Mon collègue a également passé sous silence le rôle qu'a joué la vérificatrice générale en dénonçant le gouvernement pour avoir détourné indûment les fonds de l'assurance-emploi à des fins auxquelles ils n'étaient pas destinés. La vérificatrice générale a condamné cette façon de faire, année après année, d'un rapport à l'autre.

Il a fallu que le gouvernement actuel soit mis en situation minoritaire pour que les partis d'opposition puissent se concerter et faire valoir l'importance de cette question et que le gouvernement soit enfin obligé à rendre des comptes. J'ose espérer que l'on mettra un terme au vol des cotisations versées par les travailleurs et les employeurs.

Il est certain que ce projet de loi d'initiative parlementaire présenté par mon collègue de Manicouagan illustre bien la collaboration dont nous sommes capables de ce côté-ci de la Chambre, quelle que soit notre allégeance, pour tenter de faire cesser le vol de ces sommes par le gouvernement libéral.

L'excédent virtuel accumulé de 46 milliards de dollars du régime d'assurance-emploi traduit une intention délibérée, au cours de la dernière décennie, de surtaxer les employés et les employeurs pour détourner le trop-plein ainsi créé et l'affecter à d'autres objectifs prioritaires du gouvernement.

Comme on l'a dit, le Parti conservateur a travaillé très fort au comité pour faire approuver et adopter les huit premières recommandations du sous-comité de l'assurance-emploi. Ces recommandations visaient à assurer au régime une gestion financière responsable. Nous avons été heureux que cela se fasse.

Ce ne sont que des recommandations du comité. Nous craignons que le gouvernement ne les mette pas en oeuvre comme il convient. Quand j'entends les réflexions du secrétaire parlementaire, je le crains d'autant plus. C'est pourquoi le projet de loi proposé par le député de Manicouagan arrive à point nommé.

Le détournement de ces fonds à d'autres fins, comme cela s'est produit pour le 46 milliards de dollars de l'assurance-emploi, tient de la malhonnêteté intellectuelle. Cela va à l'encontre de la loi. C'est

exactement la conclusion de la vérificatrice générale. Cette pratique a suscité de sa part des critiques répétées. C'est aussi, fondamentalement, une forme injuste et régressive d'impôt.

Au lieu de financer l'augmentation des dépenses par des formes d'impôt plus progressives, comme l'impôt sur le revenu, le gouvernement a eu recours aux excédents du régime d'assurance-emploi, ce qui revient à faire verser plus, proportionnellement à leur revenu, aux pauvres qui travaillent et aux petites entreprises. C'est ainsi qu'on impose les plus démunis au profit de ceux qui ont les moyens de payer.

L'explication est simple. Lorsqu'on paie des cotisations à l'assurance-emploi, il y a un maximum au-delà duquel on ne verse plus de cotisations. Ceux qui ont un revenu élevé gagnent beaucoup plus que le maximum et arrêtent de cotiser, à un moment donné. Par conséquent, le fardeau retombe de façon disproportionnée sur les petits revenus.

Cela peut être logique dans un régime d'assurance-emploi où seule une partie des gains est assurée, mais lorsqu'on s'empare des fonds et qu'on l'utilise plutôt pour les programmes généraux du gouvernement, on se trouve à les substituer au produit de l'impôt sur le revenu, qui est un mode d'imposition beaucoup plus progressif, une façon bien plus équitable de financer les programmes de l'État.

• (1850)

C'est pourquoi nous estimons que, depuis dix ans, le gouvernement détourne ces fonds d'assurance-emploi et que c'est inadmissible. C'est une mesure punitive qui nuit aux travailleurs plus qu'à tous les autres contribuables. D'autre part, cette façon de faire n'a été possible que grâce à des cotisations trop élevées. Voilà l'autre mesure que le gouvernement a prise au cours de la dernière décennie pour enregistrer un excédent de 46 milliards de dollars. Systématiquement, illégalement, année après année, le taux de cotisation a été établi nettement au-dessus de ce qui était nécessaire pour assurer la viabilité du régime, ce qui a entraîné un excédent. Ces impôts eux-mêmes, ces cotisations étaient trop élevés. Autrement dit, ce sont des charges sociales qui tuent l'emploi. Elles ont étouffé et continuent d'étouffer la capacité des employeurs de créer de nouveaux emplois et de faire croître l'économie.

Comme je l'ai dit précédemment, la meilleure assurance-emploi réside dans la création de nouveaux emplois. Or, cette éventualité a systématiquement été anéantie par une surimposition de 46 milliards de dollars, appliquée aux cotisations d'assurance-emploi pendant la dernière décennie. Il faut mettre un terme à cette ponction. Même avec le nouveau taux de cotisation, quand on fait des calculs rapides, on constate que le gouvernement continuera d'encaisser un excédent. Notre priorité est de faire cesser cette pratique injuste qui nuit aux familles, aux travailleurs et aux entreprises qui ont vu le gouvernement s'approprier leur argent sous de fausses représentations. Ce vol doit cesser et le trop-perçu doit être remboursé.

Certains éléments du projet de loi nous inquiètent. Je songe entre autres à la commission composée de 17 membres qui risque de jouer un rôle décisionnaire.

*Initiatives parlementaires*

Nous estimons que la structure fondamentale du programme d'assurance-emploi doit d'abord et avant tout continuer de relever de la politique gouvernementale. La présence de 17 commissaires nous semble injustifiée; c'est un groupe trop nombreux. Par conséquent, je trouve que la décision de la présidence est encourageante et j'invite le député de Manicouagan à envisager de supprimer cette partie du projet de loi parce qu'elle constitue un obstacle à son adoption. Si cette partie était supprimée, nous pourrions appuyer le projet de loi avec énormément d'enthousiasme et sans réserve.

Le fonctionnement actuel du régime d'assurance-emploi pose d'autres problèmes. Une des principales difficultés vient du fait que bien des gens passent à travers les mailles du filet. Ainsi, dans le but de se décharger de ce fardeau financier qui diminue ses recettes, le gouvernement ne cesse de greffer de nouveaux programmes les uns après les autres, essentiellement des programmes sociaux, au mécanisme d'assurance-emploi, pour assurer la prestation des services sociaux, qu'il s'agisse du congé de maternité ou du congé parental prolongé ou des prestations pour soins prodigués avec compassion.

Le problème, c'est que de plus en plus de Canadiens ne participent pas au régime d'assurance-emploi ou, s'ils y participent, ils n'ont pas droit à des prestations en raison de la situation particulière dans laquelle ils se trouvent. Certains sont laissés pour compte. Le fait que le gouvernement compte de plus en plus sur le régime d'assurance-emploi pour dispenser des prestations à des personnes en congé de maternité, à des aidants naturels, à des personnes en congé de maladie et ainsi de suite, crée une situation discriminatoire qui a pour effet que de nombreux Canadiens n'ont tout simplement pas le soutien dont ils ont besoin. Il faut régler ce problème à long terme.

Dans le même ordre d'idées, parce qu'on se sert de l'assurance-emploi comme véhicule pour dispenser de la formation, souvent la formation dispensée ne vise pas à accroître la productivité de la société ou à faire en sorte que les personnes concernées soient dans une meilleure situation après avoir suivi cette formation et plus en mesure de se trouver un emploi. Au contraire, on agit comme s'il s'agissait d'un prolongement du régime d'assurance-emploi. On décide de la formation à suivre en fonction de la période d'admissibilité et de la possibilité de prolonger celle-ci, au lieu de se demander si elle sera un apport pour notre économie. Se traduira-t-elle par une population active plus productive et par une croissance économique générale?

Il faut régler ces problèmes à long terme. Il se peut que le projet de loi ne les règle pas, mais j'estime que ce sont là des questions prioritaires; elles le sont certainement pour le Parti conservateur. Je ne suis pas sûr qu'elles soient des priorités pour le gouvernement, mais nous continuerons d'exercer des pressions pour qu'elles le deviennent.

Pour conclure, je veux parler de la viabilité à long terme du régime d'assurance-emploi. Nous estimons important de rétablir l'obligation de rendre compte en ce qui concerne la gestion du régime, les cotisations et le mécanisme de fixation des taux qui s'est politisé depuis dix ans. Cela doit être la priorité numéro un. Avant d'envisager d'importants changements au régime, nous devons nous assurer que la mauvaise gestion et le vol auxquels le gouvernement s'est livré pendant des années sont chose du passé. Nous devons nous assurer que la nouvelle structure puisse être viable.

Avant de modifier en profondeur le régime, nous devons nous assurer qu'il est viable, qu'il fonctionne et qu'il est durable. En apportant précipitamment des changements trop nombreux, nous risquons de compromettre la viabilité à long terme du régime.

Je suis certain que le projet de loi C-280 dont nous sommes saisis n'aura pas cet effet. Je suis certain qu'il aidera à rétablir l'obligation redevable liée au régime, en empêchant dorénavant le gouvernement de faire main basse sur les cotisations au régime d'assurance-emploi versées par les travailleurs et les employeurs et de les détourner à d'autres fins.

• (1855)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Avant de reprendre le débat, je rappelle aux députés de bien peser les mots qu'ils utilisent. Nous savons tous que tous les députés à la Chambre sont honorables ou très honorables.

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, je peux vous assurer que je ne dirai pas ce soir que le gouvernement a volé l'argent des travailleurs. Il l'a seulement pris sans le demander.

Il me fait plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-280 proposé par notre collègue de Manicouagan. Ce projet de loi est très important pour la Chambre des communes.

Il semble que la caisse de l'assurance-emploi, qui a été prise sans qu'on le demande, est quelque chose qui intéresse encore le gouvernement. Il aimerait encore la prendre sans le demander. J'ai vérifié et les mots que j'utilise présentement sont corrects.

C'est pour cela que le gouvernement invoque le fait que s'il n'y a pas de recommandation royale, le projet de loi ne serait pas accepté. Pour un gouvernement minoritaire, il faut essayer de se trouver une porte arrière pour faire ce qu'il ne peut pas faire par la porte avant.

Il est regrettable de voir que le gouvernement veut se baser sur une manière de faire qu'on peut appeler un petit *loophole* pour refuser le projet de loi du collègue de Manicouagan qui est si important pour les travailleurs et les travailleuses.

D'autres collègues l'on dit. En 1986, c'est vrai que le vérificateur général a mentionné que cela devrait demeurer dans les fonds généraux. Je ne pense pas que lorsque ces commentaires ont été faits, il croyait que le gouvernement allait prendre cet argent pour d'autres fins. Ce n'était pas le but à l'époque. Il disait que cela devrait être là et que ce serait peut-être mieux administré. Nous sommes en 2005 et nous nous apercevons qu'il y a 46 milliards de dollars qui sont disparus. C'est un montant de 46 milliards de dollars pour lesquels les travailleurs et les travailleuses de même que les employeurs ont cotisé.

C'est pour cela que les Canadiens, les Canadiennes, les travailleurs, les travailleuses et les employeurs sont inquiets. Nous avons eu des réunions à ce sujet au sous-comité du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Même les employeurs ont dit qu'il fallait enlever cette caisse des mains du gouvernement. Il faut la prendre et la sortir des fonds généraux. C'est notre caisse. Nous payons pour cette caisse. C'est une assurance pour les travailleurs et les travailleuses et c'est nous qui devrions nous en occuper, sous la surveillance du gouvernement, avec une responsabilité pour le gouvernement de s'assurer que l'argent va vraiment dans la bonne direction.

Si cela n'est pas dans les fonds généraux, le gouvernement aura moins l'intention de ne pas faire les bonnes choses. Il va faire les bonnes choses et je pense qu'on l'a remis sur le droit chemin.

### *Initiatives parlementaires*

Le vérificateur général avait dit de placer cela dans les fonds généraux. Toutefois, 10 ans plus tard, et ce durant les derniers trois ans, la vérificatrice générale a dit carrément que le gouvernement était très près de violer la loi. C'est là où nous en sommes rendus. En effet, dans la caisse de l'assurance-emploi, il devrait y avoir 15 milliards de dollars pour être capable de la gérer et nous sommes rendus à 46 milliards de dollars de surplus.

Maintenant, je suis obligé de donner cela au gouvernement. Il est à souhaiter que c'est correct d'en parler. Je trouve que c'est maintenant au moins un peu plus honnête. Ils nous disent qu'ils ont fait autre chose avec l'argent. Avant cela, ils n'étaient pas si ouverts. Au moins, aujourd'hui, ils disent qu'ils ont mis de l'argent dans les programmes sociaux ou pour la création d'emplois. Finalement, ils nous disent que cela est juste sur papier. Ils nous disent carrément en pleine face qu'ils ont pris l'argent sans le demander. Ils ont fait ce qu'ils ont voulu avec cet argent et aujourd'hui, c'est bien dommage pour nous.

C'est malheureux, et c'est là que je ne suis pas d'accord avec le député conservateur. Il dit qu'il aime les huit propositions du mois de décembre et que cela s'inscrit dans la direction où ils veulent aller. Toutefois, ils ont des problèmes avec le reste et disent qu'on devrait attendre.

Cela fait 10 ans que les travailleurs attendent et souffrent au Canada. Cela fait 10 ans que les gens ont été punis. Cela fait 10 ans que, selon les statistiques, il y a 800 000 personnes qui payent de l'assurance emploi et qui ne s'y qualifient pas.

Depuis les 10 dernières années, nous sommes rendus à un point où il y a 1,4 milliard d'enfants qui ont faim au Canada. Je dis que les changements à l'assurance-emploi de 1996 ont amené cette pauvreté au Canada. Ce sont des personnes, des membres de familles monoparentales, qui travaillent du matin au soir et, quand elles perdent leur emploi, ne peuvent même pas se qualifier pour recevoir des prestations d'assurance-emploi. En effet, habituellement, les personnes qui font partie de familles mono-parentales sont des femmes. Elles ont du mal à travailler le nombre d'heures dont elles ont besoin pour être capables d'être admissibles à l'assurance-emploi, un programme qui leur appartient.

En même temps, concernant le côté de l'entreprise, je ne suis pas d'accord avec le député conservateur quand il dit que cela ne crée pas d'emplois. Ce n'est pas vrai.

• (1900)

La majorité des personnes—disons de 95 à 99 p. 100, pour ne pas affirmer qu'elles sont parfaites—qui travaillent du matin au soir de façon saisonnière, lorsqu'elles reçoivent un chèque d'assurance-emploi, ne se rendent pas en vacances en Floride. Ces gens reçoivent leur chèque et vont le dépenser dans la communauté. Ce sont les magasins, les vendeurs de voitures, les propriétaires de petites entreprises de la communauté qui reçoivent cet argent. Ainsi, c'est bon pour la région.

Si l'on veut régler le problème de l'assurance-emploi, c'est simple, il s'agit de créer de l'emploi. L'ancien premier ministre du Canada, Jean Chrétien, disait en 1993, alors qu'il était dans l'opposition et que Brian Mulroney, du Parti conservateur, était à la tête du pays, qu'il fallait s'attaquer au problème l'emploi si l'on voulait régler le problème de l'assurance-emploi. C'est ce qu'il disait aux conservateurs à cette époque. Il affirmait qu'on n'avait pas besoin d'apporter de changements à l'assurance-emploi, mais qu'il fallait plutôt se doter d'une meilleure économie afin de pouvoir réaliser un développement économique, investir dans les régions et créer de l'emploi. Il fallait mettre les gens au travail et, automatiquement, ils n'auraient pas à dépendre de l'assurance-emploi.

Pour une fois, j'étais d'accord avec Jean Chrétien; il avait raison. Par contre, lorsqu'il a été porté au pouvoir, c'était comme si on lui avait administré une piqûre et qu'il était devenu conservateur tout d'un coup. Là se trouvait le problème.

À cet effet, il avait même envoyé une lettre à un groupe d'action-chômage à Trois-Rivières. Je l'ai à mon bureau. Cette lettre dit très clairement que le gouvernement conservateur n'agissait pas de façon correcte à cette époque. Ce qui est dommage, c'est qu'il ait suivi les mêmes traces que les conservateurs. Les deux partis partagent les mêmes positions quand il est question des travailleurs et des travailleuses: ils sont à droite.

Dans son discours, tout à l'heure, mon collègue conservateur disait que tout était bon pour l'employeur, qu'il pouvait économiser de l'argent tout en créant de l'emploi. Par contre, il est resté muet sur les façons dont nous pourrions alléger le programme d'assurance-emploi de sorte que les jeunes qui y cotisent puissent se qualifier pour recevoir des prestations. C'est ce qui est important. Il s'agit d'une assurance à laquelle cotisent autant les employés que les employeurs, parce que ces derniers sont incapables de leur assurer un travail pendant les 12 mois de l'année.

Par exemple, que ce soit dans n'importe quelle région d'une province au pays, une compagnie paie des primes d'assurance au cas où un accident surviendrait au travail. L'employeur paie cette assurance à 100 p. 100, puisqu'il a la responsabilité de s'assurer que les lieux de travail sont sécuritaires et que personne ne s'y blesse. Par contre, si un accident survient, l'employeur paie une compensation à l'employé dans les provinces, afin que cette personne bénéficie d'un revenu si jamais elle doit demeurer à la maison en raison de cet accident.

Ici, c'est la même chose. Dans notre beau pays qu'est le Canada, il faut reconnaître que nous devons nous aider les uns les autres. Un article de journal disait qu'au Nouveau-Brunswick, les prestations d'assurance-emploi versées aux gens étaient supérieures aux cotisations qu'ils avaient payées. C'est normal; c'est ce qu'est une assurance. Cela signifie donc que, comme pays, le fédéral n'a pas fait son travail en ce qui concerne la création d'emplois au Nouveau-Brunswick. C'est pour cette raison que les gens sont si pauvres et qu'ils sont obligés de quitter la province et leur famille pour aller travailler à Toronto, à Barrie, à Niagara Falls ou à Calgary. C'est honteux.

Ce que devrait faire le gouvernement, c'est travailler fort, s'assurer que ces gens ont un emploi et ne sont pas obligés de recevoir des prestations d'assurance-emploi. Je suis d'accord à cet effet. C'est la manière d'y parvenir et non pas en coupant dans les prestations versées à l'homme ou à la femme qui a perdu son emploi. Cela est cruel, monstrueux et inacceptable. Les libéraux ont participé à ce phénomène, puisqu'ils ont suivi la même ligne de pensée que Brian Mulroney lorsqu'il était premier ministre du Canada, à l'époque du règne des conservateurs.

Encore une fois, les conservateurs d'aujourd'hui n'émettent pas de recommandations à l'effet que les gens doivent pouvoir se qualifier à l'assurance-emploi. Ils cherchent plutôt à aider les grands employeurs et les grandes entreprises. Ces derniers ne sont pas pauvres. Les présidents des compagnies qui reçoivent 10 millions de dollars par année ne sont pas pauvres et je n'éprouve aucune pitié à leur endroit. Excusez-moi, mais je le dis carrément et publiquement à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

*Initiatives parlementaires*

Par contre, j'éprouve de la sympathie à l'égard des travailleurs et des travailleuses qui ont perdu leur emploi et qui se sont retrouvés dans la rue. Dans les années passées, on ne voyait jamais de personnes couchées devant l'hôtel de ville de Toronto ou de Montréal. Aujourd'hui, c'est le cas.

Il est à souhaiter que le Parlement votera en faveur de ce projet de loi, puisqu'il est très important pour les Canadiens et les Canadiennes, les travailleurs et les travailleuses.

• (1905)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** L'honorable députée de Compton—Stanstead a la parole. Cependant, je dois l'aviser qu'elle n'aura que sept minutes pour ce faire.

**Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ):** C'est mieux que rien, monsieur le Président.

Le projet de loi C-280 déposé par mon collègue, le député de Manicouagan, a pour but d'arrêter l'ingérence gouvernementale dans des fonds qui appartiennent aux chômeurs. Ce projet de loi crée, d'une part, une commission indépendante qui viendra annuellement fixer le taux de cotisation au régime d'assurance-emploi, puis, d'autre part, une caisse autonome de l'assurance-emploi. C'est-à-dire une caisse indépendante des fonds de l'État qui servira seulement pour les fins de ce programme.

En 2004, durant la campagne électorale, les centrales syndicales de la FTQ, de la CSN, de la CSQ se sont regroupées dans la coalition des Sans-chemise. Ils ont porté des pancartes révélatrices près des panneaux des libéraux pour démontrer leur indignation face au détournement de la caisse de l'assurance-emploi. Le regroupement s'est insurgé contre la perte d'autonomie de la caisse, un détournement qui se chiffre à plus de 46 milliards de dollars.

Poussant l'insulte encore plus loin que sa formation politique, l'équipe électorale du député d'Outremont a été à l'encontre de la liberté d'expression et à l'encontre de la loi électorale canadienne en enlevant les pancartes des Sans-chemise.

Je reprends l'expression des affiches des Sans-chemise, et je cite: « On a volé l'argent des chômeurs ». Avec un taux de cotisation trop élevé, les libéraux ont engrangé des profits énormes sur le dos des chômeurs. En effet, 46 milliards de dollars ont servi à d'autres fins que ce pourquoi ils avaient été réclamés. Le présent projet de loi fait en sorte que le compte de l'assurance-emploi ne fasse finalement plus partie des comptes de l'État, qu'il devienne une caisse à part, une caisse qui serait gérée dans l'intérêt des bénéficiaires du régime d'assurance-emploi, par eux et pour eux.

La caisse autonome de l'assurance-emploi doit servir seulement à l'assurance-emploi avec des ajustements des taux pour ne pas engager des déficits ou des surplus énormes, comme c'est le cas actuellement. Autrement dit, les fonds récoltés pour l'assurance-emploi ne pourraient pas servir pour financer des programmes de santé, du patrimoine, de la défense ou d'autres domaines non liés à l'assurance-emploi.

Plusieurs témoins ont comparu à ce sujet devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, dont Mme Sheila Fraser. La vérificatrice générale du Canada a affirmé que « le gouvernement n'a pas respecté l'esprit de la loi sur l'assurance-emploi » en dépensant les fonds recueillis par l'assurance-emploi à d'autres fins que pour ce programme.

Les gens du milieu du travail et du syndicat, qui sont venus témoigner, sont d'accord avec le projet de loi C-280. Ils veulent tous

la création d'une caisse autonome de l'assurance-emploi. Ces témoins affirment que les surplus de l'assurance-emploi appartiennent aux gens qui y ont contribué.

Dans les faits, il y a donc unanimité chez les témoins ayant comparu devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. L'unanimité s'est également fait ressentir chez les quatre partis de la Chambre lors du comité. Toutes ces réponses en faveur de la création d'une caisse autonome imposent donc un appui sans équivoque au présent projet de loi proposé par le Bloc québécois.

Si nous sommes tous unanimes, du moins en comité, sur la création d'une caisse autonome, il faut aussi apporter des modifications à la Commission de l'assurance-emploi et à la façon de fixer les taux de cotisation. Le présent projet de loi apporte ces éléments essentiels au bon fonctionnement du régime de l'assurance-emploi.

Le projet de loi de mon collègue de Manicouagan propose la création d'une Commission de l'assurance-emploi. Il s'agit d'une commission qui serait neutre et impartiale. Ainsi, le projet de loi propose la constitution d'une commission tripartite de 17 personnes, dans laquelle des employeurs et les employés seraient majoritaires. Ce sont ces groupes qui profitent et qui cotisent à l'assurance-emploi. Il est bien normal qu'ils soient majoritaires quant à la gestion du programme. De plus, la présence de groupes d'employés et d'employeurs à la Commission de l'assurance-emploi assurera à celle-ci une plus grande indépendance face au gouvernement.

En proposant une telle commission, le Bloc québécois répond à la demande du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Il reste maintenant la question de la fixation des taux de cotisation. La caisse de l'assurance-emploi n'a pas à engranger des profits faramineux, tout comme elle ne doit pas afficher de déficit. Elle doit assurer un certain équilibre et avoir dans ses fonds une réserve pour assurer toute éventualité en cas de crise économique.

Présentement, le taux de cotisation est trop élevé et les surplus sont mal redistribués. Pour remercier les chômeurs de leurs contributions de 46 milliards de dollars, le gouvernement a annoncé, l'automne dernier, une réduction des cotisations de 3¢ par tranche de 100 \$ de paie. Il s'agissait d'une décision tout à fait arbitraire. Le présent gouvernement rit aux éclats à la face même des chômeurs.

Pour éviter que le gouvernement ne fixe arbitrairement le taux de cotisation au gré du vent et au gré de ses promesses électorales, le projet de loi C-280 propose la fixation d'un taux de cotisation établi par la Commission de l'assurance-emploi.

• (1910)

La commission jugerait un taux qui assurerait une juste cotisation pendant un cycle économique de trois ans. Dans ce rapport remis annuellement, la commission expliquerait sa décision et ses analyses, une décision qui assurerait un apport de revenus suffisants pour couvrir les dépenses autorisées sur le compte de l'assurance-emploi.

### Ajournement

Je vous rappelle qu'entre 1972 et 1996, c'est la commission et non le gouvernement qui fixait le taux de cotisation. Pendant ces années, le compte de l'assurance-emploi était viable et s'en tirait sans profiter allègrement des travailleurs et des chômeurs. La formule pour calculer le taux de base de cotisation était fort simple. Il s'agissait du coût de base moyen des prestations, moins le montant requis pour réduire ou éliminer le déficit ou le surplus du compte de l'assurance-emploi.

Avec cette formule, il était impossible d'avoir un solde cumulatif comme celui que nous avons actuellement. De toute façon, depuis 1990, le régime de l'assurance-emploi s'autofinance car le Trésor public a cessé d'y contribuer, mais y pige allègrement.

Je suggère donc à tous mes collègues qui ont à coeur l'intérêt de leurs citoyens et qui ont à coeur un juste équilibre dans le régime de l'assurance-emploi de voter en faveur de la création d'une caisse autonome de l'assurance-emploi, de voter en faveur de la création de la Commission de l'assurance-emploi, donc de voter en faveur du projet de loi C-280.

• (1915)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. L'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC):** Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me fournir l'occasion d'intervenir de nouveau au sujet de la réaction du Canada à la suppression de la liberté de religion au Vietnam et dans d'autres pays. Plus particulièrement, la question est de savoir si l'ACDI, qui est responsable d'assurer la prestation de 80 p. 100 de l'aide étrangère du Canada, en fait assez au plan de la politique ou dans la pratique pour améliorer le bilan déplorable de pays comme le Vietnam en matière d'abus.

Dans ma question précédente, j'ai parlé d'un incident remontant à octobre 2004, soit la démolition d'une chapelle mennonite par le gouvernement du Vietnam. La situation ne s'améliore pas. En effet, malgré le fait que le gouvernement communiste contrôle étroitement l'information publique, nombre de rapports faisant état de la violation des droits de la personne sont publiés.

À Noël, par exemple, alors que nous célébrions librement cette fête religieuse, des soldats vietnamiens arrêtaient 144 montagnards chrétiens sur le plateau intérieur. Selon l'organisme Human Rights Watch, plusieurs des personnes arrêtées sont des chefs religieux qui ne faisaient qu'organiser des célébrations à l'occasion de Noël. En plus de ces gens qui ont été arrêtés et torturés, de nombreux autres chrétiens des villages de la région ont été contraints à signer des déclarations de renoncement à leur foi et à leur terre. On ne sait toujours pas où se trouvent la plupart des personnes qui ont été arrêtées.

Quand j'ai demandé pourquoi le gouvernement accordait de l'aide étrangère à des régimes totalitaires délinquants tel que celui du Vietnam, la ministre de la Coopération internationale a donné la justification suivante: les contributions monétaires de l'ACDI ne vont

pas directement au gouvernement de ces pays, mais plutôt, aux projets visant la réduction de la pauvreté ou l'instauration d'une bonne gouvernance. D'après la logique du gouvernement, ceci mettrait fin aux violations des droits de la personne, mais il semblerait que ça ne marche pas au Vietnam.

Chose intéressante, l'ACDI elle-même admet, dans sa propre politique, que cette méthode n'est pas toujours efficace. En référence aux violations graves des droits de la personne, le document intitulé « Politique de l'ACDI concernant les droits de la personne, la démocratisation et la bonne gouvernance » affirme ce qui suit:

Le Canada pourra prendre des mesures supplémentaires si la première approche s'avère insuffisante. Si possible, le gouvernement mettra en oeuvre ses mesures de concert avec d'autres pays, en coordination avec des organisations telle que la Francophonie, le Commonwealth et les Nations Unies.

Ce qui soulève la question suivante: La ministre a-t-il effectivement discuté avec d'autres responsables de ces organismes? Plus loin, le même document dit:

Par son approche face aux situations graves, l'ACDI vise... à coordonner les activités d'aide au développement avec d'autres mesures de politique étrangère, dans le cadre d'une stratégie gouvernementale globale...

L'ACDI respecte-t-elle cette ligne directrice dans le cas du Vietnam? Je sais qu'il est plus facile d'espérer que les choses s'amélioreront, ou, pire encore, de faire comme si de rien n'était, mais ce n'est pas acceptable.

Le Sous-comité des droits de la personne et du développement international du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a compris la nécessité pour le Canada de jouer un rôle actif dans la promotion des droits de la personne, comme l'illustre la motion qu'il a adoptée en décembre dernier demandant aux responsables de l'examen de la politique internationale de se pencher sur les façons dont le gouvernement pourrait faire en sorte que la protection et la promotion du droit à la liberté de religion et de croyance devienne un élément central de ses activités internationales de défense des droits de la personne. Comment pourrait-il y arriver? La motion dit ce qui suit:

...notamment dans sa politique et ses programmes d'aide au développement international; et, en particulier, qu'on examine les moyens à prendre pour subordonner l'aide du Canada à l'absence de violation de liberté religieuse et des autres droits fondamentaux.

Quelles initiatives le gouvernement prend-il pour contrer la suppression de la liberté religieuse et des autres droits de la personne au Vietnam? En ne faisant rien, le gouvernement donne l'impression de ne pas beaucoup s'intéresser à la liberté de religion. La ministre est-elle prête à n'accorder une aide monétaire au Vietnam que s'il démontre des progrès en ce qui concerne le respect de la liberté religieuse?

• (1920)

[Français]

**L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de contribuer à notre dialogue sur l'aide du Canada au Vietnam.

Comme plusieurs députés le savent, à la fin des années 1980, le gouvernement du Vietnam a entrepris toute une série de grandes réformes économiques. Ces réformes, conjuguées à l'esprit d'entreprise des Vietnamiens, permettront au pays de passer d'une économie planifiée à une économie de marché.

*Ajournement*

[Traduction]

Ce sont des changements importants. Le taux de pauvreté a chuté en fait, passant de plus de 70 p. 100 de la population à quelque 29 p. 100 en 2002. Cela représente encore beaucoup de gens, mais c'est une amélioration.

Malgré la croissance économique, le Vietnam demeure un pays pauvre et de nombreux Vietnamiens vivent à peine au-dessus du seuil de pauvreté. Je voudrais signaler à notre vis-à-vis que c'est particulièrement vrai des groupes défavorisés, y compris les minorités ethniques vivant dans les régions éloignées du pays.

En 2002, le gouvernement du Vietnam a rendu publique sa stratégie globale de réduction de la pauvreté et de stimulation de la croissance, que les pays donateurs, y compris le Canada, ont appuyée.

Comme notre vis-à-vis l'a reconnu, nous ne donnons pas de l'argent directement au gouvernement du Vietnam. L'ACDI travaille en partenariat avec des ONG. Elle fait une différence en mettant en oeuvre des programmes destinés aux gens touchés.

Comme nous l'avons vu avec tous les élans de compassion et de générosité qui ont suivi la catastrophe causée par le tsunami, les Canadiens se préoccupent vivement du bien-être des gens dans le monde entier. Ils croient ardemment dans la nécessité d'aider les autres à s'aider eux-mêmes et c'est justement le mandat de l'ACDI. Nous travaillons fort pour soutenir les efforts du Vietnam, afin de veiller à ce que sa croissance économique soit équitable pour que diminue le nombre de pauvres dans sa population.

Le gouvernement du Vietnam élargit ses services sociaux et consacre ses efforts de réduction de la pauvreté aux régions et aux groupes défavorisés. La communauté mondiale cherche à s'assurer que le Vietnam accélère ses réformes des lois et des règlements, afin de mieux intégrer son économie à celle de la région et du monde pour atteindre son objectif d'adhésion à l'OMC cette année.

Le Vietnam s'efforce d'améliorer son professionnalisme, sa capacité et son imputabilité, afin que des politiques efficaces et équitables puissent être élaborées et mises en oeuvre avec succès. Sa stratégie repose sur la primauté du droit et notre collègue se réjouira d'apprendre que cette stratégie réclame la fin de la corruption et du gaspillage.

En quoi l'ACDI aide-t-elle à la réalisation de ces efforts? Le ministre de la Coopération internationale a approuvé le nouveau Cadre stratégique de programmation pour le Vietnam de l'ACDI en mai 2004. Il appuie la transition du Vietnam grâce à des programmes touchant la gouvernance, l'agriculture, le développement rural et l'éducation de base.

Notre programme est mis en oeuvre par l'entremise de divers partenaires, soit des ONG qui sont sur place et des organisations qui travaillent auprès des citoyens, dont certaines auprès des populations minoritaires et religieuses.

Plus particulièrement, le programme appuie une croissance économique équitable grâce à des réformes qui favorisent une gouvernance transparente et responsable. Il améliore les conditions de vie dans les régions rurales en soutenant l'agriculture et le développement rural. Il améliore l'accès à une éducation de base de qualité surtout pour les pauvres et les jeunes filles défavorisées des régions rurales.

Nous soutenons une réforme juridique et nous allons offrir une formation juridique dans le cadre de l'initiative de Corps Canada au Vietnam, afin que les droits de tous les citoyens vietnamiens puissent être respectés, défendus et protégés d'une façon plus équitable.

L'ACDI participe à l'ensemble des efforts du Canada, dans le cadre de sa politique étrangère, en vue de promouvoir le respect des droits de la personne et de la primauté du droit. Comme le député l'a indiqué, à titre de membre de la communauté internationale, le Canada doit établir le dialogue avec les autorités vietnamiennes au sujet des droits de la personne. Récemment, des progrès importants ont été réalisés dans ce dossier.

Le 1<sup>er</sup> février de cette année, le gouvernement du Vietnam a annoncé que cinq prisonniers politiques bien connus seraient libérés, de même que 8 428 autres.

**M. Randy Kamp:** Monsieur le Président, nous avons beaucoup entendu parler de croissance et de développement économique, mais nous avons beaucoup moins entendu parler de droits de la personne, sinon sous forme d'affirmations générales sur la promotion du respect des droits de la personne. Mais, je pose la question, comment le gouvernement s'y prend-il pour faire cette promotion? Il dispose d'un moyen pour faire cette promotion, c'est-à-dire l'aide étrangère, mais il ne veut pas s'en servir.

Par exemple, la Chambre des représentants, aux États-Unis, a récemment adopté une loi sur les droits de la personne au Vietnam. Si le gouvernement américain décide d'appliquer cette loi, il bloquera toute aide à part l'aide humanitaire jusqu'à ce que le régime dictatorial respecte les droits de la personne.

Pourquoi le Canada ne suit-il pas cet exemple? Je ne parle pas de l'aide humanitaire. Je ne veux pas qu'on mette fin à l'aide destinée à réduire la pauvreté, mais il y a bien d'autres choses...

• (1925)

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale a la parole.

**L'hon. Paddy Torsney:** Monsieur le Président, selon moi, il n'est pas possible de vraiment stimuler la croissance économique, ou de se doter d'une économie viable, à moins de respecter les droits de la personne et d'éduquer la population, en particulier les minorités.

Voilà pourquoi nos programmes visent particulièrement ces personnes. Voilà pourquoi nous collaborons avec des organisations comme Vision mondiale et d'autres du genre qui travaillent sur le terrain avec les gens pour que leur sort s'améliore concrètement. C'est de cette manière qu'ils réussissent. Nous pouvons montrer la voie à suivre au Vietnam et à d'autres pays en leur donnant l'exemple du modèle canadien fondé sur l'inclusion et le respect pour la diversité, les droits de la personne et la liberté de religion.

Comme le démontre le Canada, c'est la voie vers la réussite économique.

LE BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

**M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC):** Monsieur le Président, la question que j'ai soulevée à la Chambre, à la période des questions, il y a un certain temps, avait trait à la vérificatrice générale et à l'appui que nous lui témoignons.

J'affirme de nouveau que, de ce côté de la Chambre, nous avons toujours apprécié le travail et l'intégrité de la vérificatrice générale. Il est rare que les députés de ce côté réclament une augmentation massive des dépenses; cependant, au cours de la dernière campagne électorale, nous avons réclaté que l'on augmente de 50 millions de dollars le budget de la vérificatrice générale en raison des efforts qu'elle déploie pour faire économiser l'argent des contribuables. Voilà pourquoi j'ai soulevé cette question à la Chambre.

### Ajournement

Ma question portait sur la réduction de 15 p. 100 du budget de la vérificatrice générale et avait été suscitée par cet extrait de son témoignage:

Pour ce qui est de l'avenir, monsieur le Président, [...] notre situation financière est moins rose. Il y a deux questions connexes sur lesquelles j'aimerais attirer votre attention aujourd'hui : notre budget [...] et le mécanisme de financement...

Plus particulièrement, la vérificatrice générale a souligné à l'époque que son budget allait être réduit de 11,5 millions de dollars pour s'établir à 60 millions.

Cette situation me préoccupe beaucoup parce que le Bureau du vérificateur général est un organisme précieux.

Non seulement la vérificatrice générale fait-elle économiser de l'argent aux contribuables en faisant enquête et en se préoccupant de petits détails, mais encore met-elle au jour des infractions en matière d'éthique, comme nous l'avons vu dans le cadre de l'enquête Gomery. Cette enquête porte sur les dépenses et les problèmes reliés aux dépenses faites dans le cadre de programmes; mais, comme nous pouvons maintenant le constater grâce aux témoignages, elle met également au jour le transfert de certains fonds vers des organisations politiques. Certains de ces fonds ont été dépensés de façon antidémocratique.

La question que j'ai posée à la Chambre est la suivante: au lieu de réduire le budget de la vérificatrice générale, le gouvernement serait-il prêt à envisager, comme j'espère l'entendre un jour et comme les conservateurs le réclament, que son budget soit augmenté de 50 millions de dollars? Voilà ce que j'espère entendre de la bouche de la secrétaire parlementaire ce soir. Je réclame non seulement que la vérificatrice générale bénéficie d'un meilleur soutien, mais également qu'on élargisse son mandat. L'argent du contribuable doit être dépensé à bon escient et la vérificatrice générale y veille.

Je suis très heureux de constater que la vérificatrice a efficacement défendu les droits des Canadiens. Les députés de ce côté de la Chambre seront toujours favorables à une telle action.

Nous réclamons également que la vérificatrice générale bénéficie de pouvoirs accrus afin qu'elle puisse examiner d'autres aspects de l'administration gouvernementale qui se trouvent complètement dans l'ombre, par exemple les fondations. J'invite donc, ce soir, la secrétaire parlementaire à réclamer l'expansion, l'élargissement du mandat de la vérificatrice générale.

Encore une fois, au lieu de chercher à réduire le budget de la vérificatrice générale de 15 p. 100, le gouvernement aurait dû demander que le financement accordé à la vérificatrice générale soit accru, qu'il soit dépensé judicieusement et que des comptes soient rendus à la population. Le gouvernement a trop abusé dans ses dépenses. Il y a eu le registre des armes à feu, l'enquête sur les commandites et bien d'autres petits scandales au fil des ans.

Je tiens à rappeler qu'il nous faut la reddition de comptes. La vérificatrice générale est l'instrument qui sert à rendre des comptes. Je demande au gouvernement de donner à la vérificatrice générale tout son appui au lieu de lui poser des obstacles. Je demande au gouvernement de donner à la vérificatrice générale le même appui que le Parti conservateur a donné à cette dernière dans ses travaux. Il me tarde d'entendre la réponse de la secrétaire parlementaire.

● (1930)

**L'hon. Diane Marleau (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, tous les Canadiens respectent la vérificatrice générale et les députés de ce côté de la Chambre la respectent aussi. Nous croyons que les travaux de la vérificatrice générale sont très importants et nous nous sommes

engagés à ce que les ressources nécessaires soient mises à sa disposition pour lui permettre d'exercer ses fonctions. En fait, une augmentation permanente de 11,5 millions de dollars a récemment été approuvée pour le bureau de la vérificatrice générale.

La vérificatrice générale a déclaré que les ressources dont elle dispose actuellement lui permettent de s'acquitter de son mandat. Nous voulons nous assurer que cela continue d'être le cas pour la vérificatrice générale et tous les autres mandataires du Parlement. Les fonds destinés à son bureau ne seront pas touchés.

En fait, le gouvernement a augmenté le budget de la vérificatrice générale de 35 p. 100 ces dernières années. Sept hausses distinctes ont été apportées dans le budget de son bureau depuis 2000-2001, y compris la dernière hausse approuvée. Toutes les demandes de financement de la vérificatrice générale ont été approuvées.

[Français]

Le gouvernement appuie fortement le travail de la vérificatrice générale et nous allons nous assurer que toutes les ressources nécessaires lui soient disponibles, dans le but de faciliter son mandat important.

[Traduction]

Certains s'interrogent sur le mode de détermination des budgets des mandataires du Parlement, y compris la vérificatrice générale.

Le gouvernement est sensible à la nécessité d'assurer un juste équilibre entre l'indépendance des mandataires du Parlement, l'obligation redditionnelle des institutions fédérales et la responsabilité du gouvernement de gérer les deniers publics.

Nous sommes soucieux de tenir compte de toute inquiétude concernant l'indépendance des mandataires du Parlement. Aucun gouvernement ne souhaite en effet influencer par inadvertance ou sembler influencer l'important travail de ces mandataires.

Ainsi, le gouvernement se penche à l'heure actuelle sur les dispositions financières qui concernent les agents du Parlement, y compris les modalités de surveillance et de responsabilisation. Ce faisant, le gouvernement tient pleinement compte de la situation particulière de ces agents, de l'opinion du Parlement, ainsi que de sa propre optique générale en matière de dépenses publiques.

**M. Bradley Trost:** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ma collègue, tout en prenant des notes.

Même s'il est vrai que le gouvernement augmente le financement permanent de 11,5 millions de dollars, c'est un montant équivalant au financement temporaire reconduit d'année en année. On a dit à la vérificatrice générale que la question serait réglée dès l'automne de 2002. Ce ne fut pas le cas, et c'est peut-être, j'ose l'affirmer, parce que le gouvernement était majoritaire à l'époque, contrairement à la situation actuelle.

Il me semble assez clair que la vérificatrice générale jouit du soutien de la Chambre pour une seule raison, à savoir la situation minoritaire du gouvernement et l'appui des partis d'opposition à son bureau.

J'invite le gouvernement à élargir le mandat de la vérificatrice générale et à continuer à appuyer de manière à ce qu'elle se penche sur d'autres dépenses gouvernementales qui ne sont pas assujetties pour le moment à des obligations redditionnelles, de manière à ce que tous les deniers publics soient sagement dépensés comme il se doit.

*Ajournement*

**L'hon. Diane Marleau:** Monsieur le Président, le fait que la vérificatrice générale a obtenu des augmentations et ne s'est jamais fait refuser une demande de financement montre bien que le gouvernement actuel l'appuie.

La vérificatrice générale a en outre déclaré que le financement qui lui a été accordé est suffisant et lui permet de faire son travail. Elle est tout à fait capable de demander plus d'argent si le besoin s'en fait sentir. Elle peut même s'adresser aux députés pour obtenir des fonds. C'est sa prérogative, et nous l'écouterons bien sûr.

Elle détermine sur quoi porteront ses vérifications, et nous sommes d'accord là-dessus, comme le sont, sans doute, les députés d'en face. Nous voulons la remercier de son travail, et nous allons continuer de l'appuyer.

●(1935)

## L'INDUSTRIE

**M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, la présente fait suite à une question que j'ai déjà posée à la Chambre des communes. Je voudrais la poser de nouveau.

Monsieur le Président, le gouvernement chinois tente présentement de se porter acquéreur de la plus grosse société minière du Canada, et il s'est en même temps montré intéressé aux sables bitumineux de l'Alberta. Ce serait là une nouvelle étatisation des ressources naturelles du Canada. Cette situation ressemble à une nouvelle version du Programme énergétique national, sauf que cette fois, il s'agit d'un régime totalitaire affichant un bilan désastreux en matière de droits humains.

La propriété publique a été une catastrophe dans l'Ouest du Canada, détruisant des entreprises et des familles et finissant par coûter 60 milliards de dollars aux Albertains. Pourquoi le gouvernement appuie-t-il le PEN ?

Telle est la question que j'ai posée et à laquelle j'ai obtenu une réponse insatisfaisante. C'est pourquoi je voudrais soulever les questions suivantes et y aller un peu plus en profondeur.

Je voudrais parler de préoccupations ou de considérations liées à la sécurité nationale. Il s'agit de la coopération accrue avec la Chine, y compris les transferts technologiques et l'acquisition de ressources, lesquels représentent une menace à notre sécurité nationale.

D'abord, le Service canadien du renseignement de sécurité a révélé que des agents étrangers ont illégalement ciblé les secteurs scientifique et technologique canadiens et ont eu recours à des étudiants et à des scientifiques chinois en visite au Canada pour obtenir de l'information classifiée.

Deuxièmement, des preuves importantes portent à croire que le gouvernement chinois a été l'un des pires délinquants dans le domaine de la prolifération de la technologie nucléaire de pointe. Des preuves crédibles montrent que la Chine a contribué au développement des programmes d'armements nucléaires de l'Iran et de la Corée du Nord.

Troisièmement, la Chine pointe actuellement 600 missiles vers Taïwan et elle a menacé de les utiliser. Pendant l'élection de 1996 à Taïwan, la Chine a lancé deux missiles au-dessus de ce pays.

Quatrièmement, ce qui suit est une citation du gén Xiong Guangkai, sous-chef d'état-major général de la Chine, qui a dit, en janvier 1996, « la ville de Los Angeles est beaucoup plus importante pour vous que Taipei ». C'était une menace. Il voulait dire que si la Chine devait envahir Taïwan par un assaut amphibien, la possibilité d'un recours aux frappes nucléaires contre les États-Unis les empêcherait de se porter au secours de Taïwan au moment où elle en aurait besoin.

L'intérêt national est la deuxième grande catégorie dont j'aimerais parler.

Le Canada a besoin d'un mécanisme d'examen rigoureux pour protéger son intérêt national. La Division de l'examen des

investissements a examiné 11 000 transactions depuis sa création et n'en a rejeté aucune. L'acquisition par le gouvernement de ressources naturelles stratégiques est une question importante. S'il n'est pas acceptable que le gouvernement canadien soit propriétaire des ressources, pourquoi l'accepter d'un gouvernement étranger? C'est une des questions dont je veux saisir ceux de l'autre côté.

Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il conclu un accord sur l'énergie avec le gouvernement de la Chine sans avoir d'abord consulté les provinces? Pourquoi ces accords n'ont-ils pas été rendus publics? Le gouvernement s'engagera-t-il à les rendre publics? J'ai présentement ces accords en ma possession. Ils sont datés du 19 et du 20 janvier. Ils portent sur les minéraux et les métaux.

Le deuxième porte sur l'accroissement de la sécurité énergétique et les nouvelles technologies, en particulier les sables bitumineux, les ressources en uranium, la technologie d'exploitation des sables bitumineux, la collaboration dans le domaine de l'énergie nucléaire, les technologies nucléaires de pointe, etc. Ces questions ont été discutées et publiées dans un communiqué de presse en date du 20 janvier.

J'aimerais également noter...

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie a la parole.

**L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, j'invite tout d'abord mon collègue à déposer les documents qu'il prétend avoir en main.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les investissements étrangers jouent un rôle important dans l'économie canadienne. Les investisseurs étrangers apportent avec eux des connaissances, des capacités et des technologies qui peuvent accroître la productivité, l'efficacité et la compétitivité des entreprises canadiennes. Ces investissements permettent souvent aux entreprises installées au Canada de se développer et de créer des emplois. Les Canadiens ont beaucoup profité de l'ouverture des frontières du Canada au commerce et aux investissements.

Le Canada, qui reconnaît l'importance des investissements, dispose d'un vaste cadre visant à promouvoir le commerce et l'investissement, tout en protégeant ses intérêts. La Loi sur Investissement Canada est un élément essentiel de ce cadre et elle a été modernisée à la lumière de nos nouveaux engagements en matière de commerce international.

La Loi sur Investissement Canada prévoit un mécanisme permettant d'examiner les acquisitions importantes d'entreprises canadiennes par des entreprises étrangères et de déterminer si ces acquisitions présenteront un avantage net pour le Canada.

Les facteurs pris en considération pour évaluer l'avantage net sont énoncés dans la Loi sur Investissement Canada. Il est notamment tenu compte de l'effet de l'investissement sur la production, sur l'emploi et sur la concurrence au Canada, ainsi que de la compatibilité de l'investissement avec nos politiques économique et culturelle.

### *Ajournement*

Le ministre de l'Industrie est responsable de la Loi sur Investissement Canada. À ce titre, il peut négocier, pendant le processus d'examen, des engagements exécutoires avec un investisseur afin de concevoir un accord d'investissement qui procure un avantage net au Canada. Les représentants d'Industrie Canada travaillent en étroite collaboration avec d'éventuels investisseurs pour négocier ces engagements. Ils consultent également d'autres ministères fédéraux et les provinces, afin de recueillir leurs points de vue et leurs préoccupations au sujet des acquisitions.

Je peux donner au député l'assurance que tous les examens des investissements effectués aux termes de la Loi sur Investissement Canada sont faits avec rigueur, de manière à protéger les intérêts du Canada.

Le député doit savoir également que toutes les entreprises étrangères actives au Canada sont tenues de se conformer à l'ensemble des règles et règlements du Canada. Cela comprend, entre autres, les lois sur les relations de travail, la protection de l'environnement, la présentation de rapports et la reddition de comptes.

Pour conclure, je dirai que le Canada souhaite obtenir des investissements étrangers et en a besoin. Toutefois, je peux garantir à la Chambre que les acquisitions faites par des investisseurs étrangers ne sont approuvées que si elles présentent un avantage net pour le Canada.

• (1940)

**M. Rob Anders:** Monsieur le Président, ce n'est pas comme si nous parlions d'investissements privés étrangers. C'est d'un autre gouvernement qu'il s'agit. En passant, je signale que ce gouvernement arrive au quatrième rang parmi les bénéficiaires d'aide étrangère. Il y a deux ans, c'était le principal bénéficiaire de l'aide que le Canada a consentie à l'étranger.

Noranda, qui a la responsabilité de 15 000 employés, ne recevra aucune garantie de traitement équitable de la part du gouvernement de la Chine. Ce dernier, au chapitre de la sécurité de l'exploitation minière, a la pire feuille de route au monde. Noranda a le contrôle stratégique de gisements vitaux de zinc, de nickel, de cuivre et d'autres minerais. Le nickel sert, entre autres, à renforcer la muraille latérale des navires de combat, à la fabrication de missiles balistiques

intercontinentaux et à la réalisation d'éléments de technologie spatiale.

Le déficit commercial du Canada par rapport à la Chine ne cesse de croître, à tel point qu'il se chiffre actuellement à 14 milliards de dollars par année. Autrement dit, le Canada importe pour 18,5 milliards de dollars de la Chine alors que la Chine n'importe que pour 4,7 milliards de dollars du Canada. Il ne semble pas s'agir d'une relation commerciale équitable.

Ce sont les aspects moraux de ces questions. L'idée que les dissidents chinois...

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie a la parole.

**L'hon. Jerry Pickard:** Monsieur le Président, il y a un instant, j'ai essayé d'exposer très clairement la situation, et j'assure à la Chambre que le ministre doit approuver toutes les nouvelles acquisitions faites par des investisseurs étrangers, et qu'il les approuve uniquement s'il est établi que ces investissements présentent un avantage net pour le Canada.

Si un investisseur étranger ne respecte pas les engagements pris en vertu de la Loi sur Investissement Canada, le ministre a le pouvoir d'exiger et de contrôler que l'investisseur remédie à son défaut.

Le ministre et la mesure législative protègent le pays. Je suis persuadé que le ministre ne ferait rien qui puisse nuire aux investissements canadiens.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le député de Calgary-Ouest a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer ses documents?

**Des voix:** D'accord.

• (1945)

[Français]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 45.)





## TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 8 février 2005

<b>AFFAIRES COURANTES</b>		Mme Bakopanos .....	3213
<b>Les comités de la Chambre</b>		M. Vincent .....	3214
<b>Comptes publics</b>		M. Simard (Saint Boniface).....	3214
M. Williams .....	3189	Mme Bonsant .....	3215
<b>Questions au Feuilleton</b>		M. Lauzon.....	3216
M. LeBlanc.....	3189	M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	3217
<b>Les comités de la Chambre</b>		Mme Deschamps.....	3217
<b>Industrie, ressources naturelles, sciences et technologie</b>		M. Obhrai .....	3218
M. St. Denis.....	3189	M. Lauzon.....	3219
		M. Paquette.....	3220
		M. Goodyear .....	3220
		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	3221
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>			
<b>Les crédits</b>			
<b>Motion de l'opposition—L'aide aux industries du vêtement et du textile</b>			
M. Paquette.....	3189		
Motion.....	3189		
<b>AFFAIRES COURANTES</b>			
<b>Les comités de la Chambre</b>			
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>			
Mme Redman .....	3192		
Motion d'approbation.....	3192		
Adoption de la motion .....	3192		
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>			
<b>Les crédits</b>			
<b>Motion de l'opposition—L'aide aux industries du vêtement et du textile</b>			
Mme Picard .....	3192		
M. Tilson .....	3193		
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	3193		
M. Thibault (Nova-Ouest).....	3194		
M. Obhrai .....	3196		
M. Boire.....	3197		
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse).....	3197		
M. Rajotte .....	3198		
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	3199		
Mme Demers.....	3200		
M. Williams .....	3200		
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	3202		
M. Vincent .....	3202		
M. Julian .....	3202		
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	3204		
M. Tilson.....	3205		
Mme Brunelle.....	3206		
M. Crête.....	3206		
M. Masse.....	3207		
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	3208		
M. Boire.....	3208		
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse).....	3209		
M. Paquette.....	3210		
M. Cullen (Etobicoke—Nord).....	3210		
M. Tilson.....	3212		
M. Paquette.....	3212		
<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>			
		<b>Le développement régional</b>	
		M. D'Amours.....	3222
		<b>La fiscalité</b>	
		M. Lunn.....	3222
		<b>Le mardi des tuques</b>	
		Mme Longfield.....	3222
		<b>André Shatskoff</b>	
		Mme Bourgeois .....	3222
		<b>Le Proche-Orient</b>	
		Mme Kadis.....	3223
		<b>L'impôt sur le revenu</b>	
		M. Lauzon.....	3223
		<b>La Journée d'affranchissement des dépenses alimentaires</b>	
		Mme Ur .....	3223
		<b>Le Mois de l'histoire des Noirs</b>	
		M. Kotto.....	3223
		<b>Le Nunavut</b>	
		Mme Karetak-Lindell .....	3223
		<b>L'aide aux victimes du tsunami</b>	
		M. Menzies.....	3224
		<b>Le Mois de l'histoire des Noirs</b>	
		Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore).....	3224
		<b>Les jeunes</b>	
		Mme Wasylcia-Leis.....	3224
		<b>Le champion en slalom géant à la Coupe du monde</b>	
		M. Thompson (Wild Rose).....	3224
		<b>L'industrie du cinéma</b>	
		Mme Picard .....	3224
		<b>Les anciens combattants</b>	
		Mme Gallant .....	3225
		<b>Les personnes âgées</b>	
		M. Maloney.....	3225

## QUESTIONS ORALES

### Le programme des commandites

M. Harper	3225
M. Martin (LaSalle—Émard)	3225
M. Martin (LaSalle—Émard)	3225
M. Harper	3225
M. Martin (LaSalle—Émard)	3226
M. MacKay	3226
M. Brison	3226
M. MacKay	3226
M. Brison	3226

### L'environnement

M. Duceppe	3226
M. Efford (Avalon)	3226
M. Duceppe	3226
M. Dion	3226
M. Bigras	3227
M. Dion	3227
M. Bigras	3227
M. Dion	3227

### L'assurance-emploi

M. Layton	3227
Mme Robillard	3227

### La garde des enfants

M. Layton	3227
M. Dryden	3227

### Le programme des commandites

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	3227
M. Brison	3227
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	3228
M. Brison	3228
M. Solberg	3228
M. Brison	3228
M. Solberg	3228
M. Brison	3228

### L'industrie du vêtement et du textile

M. Paquette	3228
M. McKay	3228
M. Paquette	3228
M. McKay	3229

### L'assurance-emploi

M. Lessard	3229
Mme Robillard	3229
M. Lessard	3229
Mme Robillard	3229

### La défense nationale

M. O'Connor	3229
M. Graham (Toronto-Centre)	3229
M. O'Connor	3229
M. Graham (Toronto-Centre)	3229
M. MacKenzie	3229
M. Graham (Toronto-Centre)	3230

### Les affaires étrangères

M. MacKenzie	3230
M. McTeague	3230

### Le mariage

M. Bains	3230
----------	------

M. Cotler	3230
-----------	------

### La santé

M. Blaikie	3230
M. Dosanjh	3230
M. Blaikie	3230
M. Dosanjh	3231

### Les ressources humaines et le développement des compétences

Mme Ablonczy	3231
Mme Robillard	3231
Mme Ablonczy	3231
Mme Robillard	3231
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	3231
Mme Fry	3231
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	3231
Mme Robillard	3231

### L'Irak

M. Bachand	3232
M. Graham (Toronto-Centre)	3232
M. Bachand	3232
M. Graham (Toronto-Centre)	3232

### Le programme de commandites

M. Kenney	3232
M. Brison	3232
M. Kenney	3232
M. Brison	3232

### L'environnement

M. Cuzner	3232
M. Brison	3233
M. Mills	3233
M. Dion	3233

### Présence à la tribune

Le Président	3233
--------------	------

### Question de privilège

<b>La réponse à une question inscrite au Feuilleton— Décision de la présidence</b>	
Le Président	3233
M. Cummins	3234

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Les crédits

<b>Motion de l'opposition—L'aide aux industries du vêtement et du textile</b>	
M. André	3234
M. Boulianne	3235
Mme Bakopanos	3235
Mme Picard	3236
M. Roy	3237
M. Saada	3238
M. Roy	3241
M. Cardin	3241
Mme Bakopanos	3242
M. Boulianne	3242

## AFFAIRES COURANTES

### Les comités de la Chambre

<b>Transports</b>	
Mme Redman	3243



**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**